MEMOIRE
D. L. M.
ANGELIQ

Coll. part.

QUÉRARD France Litt. I, 96.

IV - 145 ff. 1 f. bl.
VII - (1) - 291 ff.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A LA VIE
DE LA
R. MERE MARIE
ANGELIQUE
DE SAINTE MAGDELAINE
ARNAULD,
Réformatrice de Port-Royal.

M. DCC. XXXVII.

+

ex libris
Armandi josephi
Delaistre

AVERTISSEMENT.

IL faut dire quelle fut l'occaſion qui porta la Mere Angelique à écrire cette Relation. Il y avoit déjà plus de deux ans que nous avions commencé à ſon inſçû, de faire des Mémoires de ce que nous avions pû aprendre ſur le raport des anciennes du Port-Royal & d'elle-même touchant ce qu'elle avoit fait pour y établir la Réforme, & depuis: Mais quoique nous eſſayaſſions de la faire parler ſur tout cela, nous avions encore plus d'envie de l'engager à en écrire. Nous en primes ſujet à propos, de ce qu'elle nous diſoit fort ſouvent en parlant de tout ce qui lui étoit arrivé, qu'elle auroit eu ſujet de faire un livre de la providence de Dieu, tant elle en avoit fait d'expériences, & qu'il n'y avoit rien qu'elle eût plus de deſir de nous laiſſer en mourant, qu'une grande confiance en cette adorable providence qui avoit fait des miracles pour nous, parce qu'elle ne pouvoit apeller autrement toute la conduite que Dieu avoit tenuë ſur cette Maiſon. Comme elle nous repétoit cela ſouvent & nous diſoit même qu'il lui prenoit quelquefois envie d'écrire ce livre de la providence, de peur que nous ne vinſſions à oublier ce que Dieu avoit fait pour nous, & que de cet oubly nous paſſaſſions à l'infidélité de chercher des apuis humains, comme il arrive à tant de Religieuſes; nous la preſſames pluſieurs fois extrêmement de

s'y mettre ; mais elle étoit au fond si ennemie des livres, que ce qu'elle en disoit n'étoit que pour exprimer le desir qu'elle avoit de nous établir dans la reconnoissance & la confiance en Dieu ; & elle nous rejettoit bien loin quand nous lui voulions parler de cela. Comme nous vîmes donc que nous n'y gagnerions rien par la persuasion, nous crûmes qu'il falloit y employer l'obéïssance, contre laquelle elle ne se deffendoit jamais. Nous eûmes pour cela recours à Mr. Singlin, & nous le supliâmes de le lui commander : Il le fit & elle en eut beaucoup de peine, quoique d'ordinaire elle n'en ressentit aucune à obéïr. Elle en fut toute triste ; peut-être qu'elle se deffioit bien de l'usage que nous en voulions faire, car elle n'aprehendoit rien tant au monde, que l'on écrivît ou que l'on parlât d'elle, après sa mort, d'une maniere avantageuse. Estant néanmoins Contrainte de se rendre, elle fit une retraite dans une petite Cellule écarté, qu'on appelle la Guette, pendant laquelle donnant plus de temps à prier qu'à écrire : Elle fit cette Relation avec un tel dégoût, qu'on ne pût obtenir qu'elle l'achevât ; & elle prit prétexte d'autres affaires pour l'interrompre où elle en est demeuré.

RELATION

ECRITE PAR LA MERE MARIE-ANGELIQUE ARNAULD,

De ce qui eſt arrivé de plus conſidérable dans Port-Royal.

GLOIRE A JESUS
AU TRES-SAINT SACREMENT.

A Port-Royal des Champs du 12 Janv. 1655

AU Nom de la Très-Sainte Trinité, Pere, Fils, & Saint Eſprit. Je fais par obéïſſance une Relation de ce qui s'eſt paſſé dans cette Maiſon, depuis 52. ans que j'y fus conduite pour y être Abbeſſe, le 5. Juillet 1602. agée ſeulement de dix ans dix mois ; par un très grand déſordre, ordinaire en ce tems-là ; où il ne ſe pratiquoit plus aucune diſcipline pour la promotion aux bénéfices, n'y dans nôtre Ordre preſque aucune régularité : Enſorte

que mon Pere n'osant songer qu'on me dût donner la bénédiction Abbatiale en ce bas âge, le Général de l'Ordre, qui m'avoit fait faire Coadjutrice par l'Abbesse de cette Maison, avant que j'eusse huit ans, pour favoriser mon grand Pere, qui étoit de ses amis, & qui me fit faire profession à neuf, voulut me benir de sa main, ce qu'il fit ceans, avec grande compagnie & grand festin, tout le monde étoit dans la clôture du Monastere, comme dans une Maison séculiere. Dieu qui par son infinie bonté, ne laissoit pas de regarder ce Monastere en pitié, fit que ma Mere qui craignoit Dieu; mais qui en ce tems-là, avoit peut-être plus encore d'amour pour l'honneur du monde, que pour celui de Dieu, ayant été obligée de demeurer avec moi quelques semaines, dès le mois de Juillet que j'arrivai dans ce Monastere, pour donner ordre aux affaires temporelles & aux réparations de la Maison qui étoit en très-mauvais état, & depuis encore, pour y préparer toutes les choses nécessaires pour la Cérémonie de la bénédiction, remarqua des désordres criminels qui se passoient, ou pourtant de douze Professes que je trouvai dans la Maison, il n'y en avoit qu'une qui y eut part; les autres s'étant conservées par une grace particuliere de Dieu, quoi qu'elle fussent sans cesse exposées au mal par le désordre de plusieurs personnes qui restoient dans la Maison, & dont il y en avoit plusieurs domestiques.

M. Marion Advocat Général.

Si-tôt que ma Mere eut apperçû le désordre de cette Religieuse, la plus ancienne de la Maison, quoi qu'elle n'eut que trente-trois ans, elle agît par le moyen de mon grand Pere, auprès du Général, afin qu'il la transférât en une autre Maison, & dés-l'heure, quoi que la clô-

ture ne s'y établit que plusieurs années après, toutes les personnes qui causoient des désordres, s'écarterent, par la crainte de mon Pere & de ma Mere, qui avoient une extrême appréhension, non seulement pour moi, mais aussi pour les autres, de peur que cela donnât sujet de blâmer leur conduite plus que la mienne, qui n'étoit pas capable d'en avoir. Cela faisoit qu'ils veilloient avec grand soin, pour qu'il ne se passât rien contre l'honneur & la modestie; car c'étoit en cela seul qu'ils mettoient toute la bonne conduite. Pour cela ils obtinrent du Général qu'il trouvât bon qu'on mit auprès de moi une Religieuse d'une autre Maison, pour avoir soin de ma conduite, & de l'économie de la Maison, à quoy elle étoit bien plus propre qu'à me conduire, étant très-ignorante & plus qu'on peut dire, pour les choses de Dieu.

Pour ce qui étoit des Religieuses dont elle ne se mêloit point du tout, il s'en trouva une de la Maison, bien sage, qui craignoit Dieu que l'on fit Prieure, & qui faisoit aller tout le Cloître aussi régulierement qu'en pas une Maison de l'Ordre. Cette Fille sans considérer mon âge, me portoit un trés-grand respect, & à son exemple les autres faisoient de même, ainsi la Maison étoit en paix. Elle me demandoit, & me faisoit demander toutes les licences & rendre tous les devoirs, tout ainsi qu'on auroit fait à l'Abbesse qui m'avoit précédée, qui se faisoit tellement craindre de ses Filles, qu'elles étoient comme des enfans; aussi les avoit elles toutes reçûës fort jeunes. Dieu se servit de cette disposition de crainte, pour maintenir la paix dans la Maison, par la docilité de ces Filles; se servit aussi de la bonté de mon Pere &

de ma Mere, qui leur témoignoient grande affection, & qui avoient grand soin de les faire bien traiter, de faire réparer & racommoder la Maison, qui étoit en très-mauvais état, tant à cause des grandes guerres de la Ligue, que par l'extrême vieillesse de l'Abbesse. Les domestiques la ruïnoient par leur infidélité, & tous faisoient grande chere, excepté les pauvres Religieuses, à qui on ne donnoit que tout le moins qu'on pouvoit; de sorte que sans songer à leur vœu de pauvreté, pour lequel elles n'avoient pas plus d'affection que de connoissance de son excellence, on le leur faisoit observer avec tant de rigueur, qu'au milieu des Bois, on leur en donnoit si peu, qu'elles étoient obligez d'en aller chercher dans les Jardins. Leurs portions les jours maigres, qui étoient quatre jours la semaine, n'étoit que de deux œufs, & fort péu de beure, on leur donnoit pour toute l'année à chacune deux hôtées de fruits, quoi qu'il y en eut une très-grande quantité que l'on vendoit. Tout le reste alloit de même & en la maladie, on les traitoit aussi mal que dans la santé: la divine providence se servit de tous ces mauvais traitemens, pour faire que ces Filles m'aimassent, en en recevant un meilleur sous ma conduite: de sorte qu'il y avoit tant de paix dans la Maison, & d'ordre pour ce qui étoit de l'Office & autres observances, que le Général de l'Ordre, faisant la visite céans en l'an 1605. fut si satisfait de la Maison, qu'il nous laissa une carte de visite, par laquelle il disoit qu'il nous avoit trouvées en bonne observance, & n'ordonna rien de plus sinon qu'on augmentât le nombre des Religieuses, jusques à seize; nous n'étions encore que douze, n'en ayant reçû que deux & une de cel-

les que j'avois trouvées étoit morte & l'autre sortie.

Cependant tout ce bel ordre consistoit à s'aquitter assez bien de l'Office aux heures, excepté Matines, que l'on disoit à quatre heures du matin, où les Sœurs assistoient avec soin, & à vivre dans une paix & société humaine. Du reste nous ne faisions que joüer & nous promener sur nos terres, cela nous étant permis & même ordonné par la carte de visite, que l'Abbesse meneroit la Communauté promener sur les Terres après les Vêpres.

Le tems se passa ainsi depuis l'an 1602. jusques en l'an 1607. Dieu voulant avancer l'œuvre de sa misericorde sur cette Maison, dans un tems où je suis obligée de dire qu'avançant en âge j'avançois aussi en malice, car je ne pouvois plus souffrir la Religion, je ne l'avois jamais regardée que comme un joug insuportable, & néanmoins, je le portois en me divertissant le mieux que je pouvois sans dire ma peine à qui que ce fut & en faisant semblant d'être contente. Lorsque quelques personnes me disoient qu'ayant fait ma Profession avant l'âge, je pouvois m'en dedire, je témoignois n'en avoir nulle envie. Et il est vrai que quoi que la Religion me déplût, & que j'eusse un grand amour pour le monde, je ne pouvois néanmoins me résoudre à quitter, croyant que je ne le pouvois sans me perdre; je pensois qu'il n'y avoit point de loi qui me dispensât d'être à Dieu, qu'il m'avoit fait trop d'honneur de me prendre pour lui, que je ne pourois laisser ma condition sans une grande ingratitude. Je ne sçai comment ces pensées me pouvoient venir de la sainteté de ma profession, vû que j'y menois une vie toute payenne & prophane? Il

est vray que je distinguois bien ce que je devois faire, de ce que je faisois, & que me venant assez souvent de grandes aprehensions des jugemens de Dieu. Je me proposois que quand je serois vielle, je ferois penitence; en attendant je me licenciois & m'allois promener chez de nos voisins avec une ou deux Religieuses. On commençoit aussi à me visiter, quoi que Dieu n'ait pas permis que j'aye fait grand mal en cela, que le monde appelle mal.

Il arriva que ma Mere apprit ces licences, que je commençois à me donner, & vint ici: Elle me fit une reprehension en vraïe Mere, avec tant de larmes qu'elle me toucha beaucoup, ayant pitié de l'affliction que je lui donnois. D'ailleurs, j'avois aussi grande pitié de moi, de me voir réduite à mener une vie fort mélancolique à mon gré, ou à fâcher mon Pere & ma Mere, & à vivre sans honneur, parce que je sçavois bien qu'il n'y en avoit point, qu'à vivre selon sa condition. Je demandai de grands pardons à ma Mere, avec promesse de vivre dans toute la sageſſe & retenuë qu'elle desiroit. Je demeurai très-triste, & au lieu d'avoir recours à Dieu, je me mis, pour me divertir, à lire les vies de Plutarque & d'autres livres prophanes.

Deux mois après, je demeurai malade d'une très-violente fiévre double tierce: ce fut une grace singuliere de Dieu sur moi; elle m'arriva le jour St Jacques mon patron le 25. Juillet. Ma Mere mamena aussi-tôt un Medecin, & voyant le mal grand, mon Pere m'envoya quérir dans une litiere, pour me faire traiter chez lui. Cette maladie me dura si violente jusques à la fin d'Août, qu'on la jugeoit périlleuse, & s'étant relâchée, j'eus encore la fiévre

jusqu'à la fin de Novembre ; pendant tout ce tems-là, on eut un soin tout extraordinaire de moi ; ma Mere me mit dans sa chambre & dans son lit, & se mettant dans un autre petit dans la même chambre, elle avoit une telle attention à tous mes besoins, que je n'appellois jamais la garde qui étoit tout contre mon lit, que ma Mere n'y fut la premiere : Cette maladie ne laissa pas de me servir beaucoup, quoique je ne songeasse point à Dieu, & que je ne visse pas une personne qui m'en dit un seul mot, au contraire, toutes les nouvelles de Paris & de la Cour se debitoient près de mon lit, où il y avoit d'ordinaire grande compagnie.

La grande amitié que mon Pere & ma Mere m'avoient témoignée, me fit résoudre de bon cœur pour les satisfaire de demeurer Religieuse & de vivre dans toute la modestie que je devois sans aller plus loin ni regarder mes devoirs vers Dieu. Pour cela je revins de bon cœur en ce Monastere, où les Sœurs me reçûrent avec une extrême joye & des témoignages d'amitié plus grands que jamais ; j'en avois aussi pour elles, je passai l'hyver encore fort foible de ma maladie.

Au carnaval, on ne laissa pas de se réjoüir comme de coûtume ; mais en particulier sans Séculiers. Lorsque le carême fut venu, étant plus forte, je voulus me remettre à lire, & demandant avis à cette Religieuse qui étoit près de moi, quel livre je lirois, parce que tous ceux de dévotion m'étoient pénibles, & aussi qu'étant le carême, je n'osois en lire d'autres. Elle me dit que pendant que j'étois à Paris, il étoit venu des Capucins prêcher, qui avoient donné un livre de Méditations, qui lui sembloit beau, & que peut-être me plairoit-il. Elle me

le donna, & quoi qu'il fut très-simple, je le trouvai beau, & il me donna quelque dévotion.

Quelques jours après, il arriva un Capucin céans, qu'il étoit presque nuit, qui demanda à prêcher, j'en fus bien aise, car j'aimois toûjours à entendre prêcher, ce qui se faisoit si rarement, que lorsque j'y vins, de plus de trente ans, on n'avoit pas prêché qu'à des Professions cinq ou six fois. Lorsque je fus entrée, aux quatre fêtes de l'année, on alloit quérir un écolier aux Bernardins, & ils prêchoient si pitoïablement, que ces Sermons n'étoient que des occasions de peché, par la mocquerie que nous en faisions. Nous allâmes donc au Sermon de ce Capucin, qu'il étoit tout nuit, pendant lequel Dieu me toucha tellement, que dès ce moment, je me trouvai plus heureuse d'être Religieuse, que je ne m'étois estimée malheureuse de l'être. Je ne sçai ce que je n'aurois pas voulu faire pour Dieu, s'il m'eut continué le mouvement que sa grace me donna. Il m'en fit une autre de ne point parler à ce Capucin en particulier, comme j'en avois eu la pensée, pour lui communiquer mes bons desirs, & lui demander sa conduite; mais la bonté de Dieu me fit penser que cet homme étoit trop jeune pour moi, qui n'avoit que seize ans & demi, je ne devois pas m'adresser à lui, mais en attendre quelqu'autre. Je me contentai de l'aller remercier avec quelqu'une de nos Sœurs: & ce fut une grande providence de Dieu sur moi, cet homme étant extrêmement déreglé. J'appris depuis, qu'il avoit fait de grandes sotises en des Maisons Religieuses, & que quelques années après, il fut Apostat.

Je demeurai fort touchée du desir de servir Dieu, néanmoins avec très-peu de lumiere de

ce que

ce que je devois faire pour ma conscience, n'ayant nulle instruction ; seulement je priois Dieu le plus & le mieux que je pouvois, je demeurai ainsi jusqu'à la Pentecôte, qu'il vint un autre Capucin prêcher, qui étoit vieux, & d'une façon la plus sévere qui se put guere voir; aussi tôt je pensai que c'étoit ce qu'il me falloit, & je ne manquai pas de lui découvrir mes desirs, dans lesquels il me confirma. Mais il commença par l'avantage que je lui donnai, à prêcher si séverement, qu'il choqua l'esprit de quelques unes des Sœurs, sur-tout de la Prieure, laquelle ayant l'esprit réglé, & qui avoit toûjours été fort observatrice de la régularité qui s'observoit alors, ne croyoit pas avoir besoin d'une plus grande réforme. Elle commença à dire que ce Religieux me mettroit en l'esprit de faire une grande réforme, que j'étois fort jeune, que je m'en lasserois, & que tout cela ne feroit que désordre. Je trouvai qu'elle avoit raison de ne se pas fier en moi, & que je n'étois pas assez raisonnable pour conduire une Maison & faire une réforme, & que je ferois bien mieux de quiter ma charge, & m'en aller faire Religieuse en quelque bonne Maison bien réglée.

Peu de jours après, ce Capucin revint & amena avec lui, un autre St. Homme, nommé le Pere Pacifique, fort âgé, qui n'étoit point Prédicateur, & qui nous avoit déjà visitées une autre fois. Il vint le premier au parloir, & m'ayant dit que le P. Bernard (ainsi s'apelloit celui à qui je m'étois découverte) lui avoit dit qu'il avoit tout gagné céans, & que la réforme s'y alloit établir ; sur quoi je lui dis que cela n'étoit pas si avancé, & que le discours que faisoit la Prieure, que je trouvois fort raison-

nable, me faisoit résoudre de ne songer qu'à mon salut, & à me retirer pour être simple Religieuse. Ce bon Pere aprouva mon dessein, & l'autre arrivant au parloir aussi-tôt, il lui dit ma résolution, dont il se mit fort en colere, & me menaça qu'il iroit trouver mon Pere, qui m'empêcheroit bien de sortir : j'en eus une très-grande crainte, & croyant aussi que je devois obéïr à ce Pere, je lui promis que je ne ferois que ce qu'il lui plairoit. Il continua à venir souvent, depuis la Pentecôte jusqu'au mois de Septembre. Il prêchoit & parloit à cinq ou six de nos Sœurs, qui se rangerent aussi-tôt de mon côté; voulant tout ce que je voulois; les autres ne faisoient point de bruit, ni ne sortirent jamais du respect avec moi, qui les entretenois aussi le plus doucement que je pouvois, les caressant même plus que celles qui desiroient la réforme : croyant que celles à qui Dieu avoit donné cette bonne volonté, étoient obligées de suporter les autres, & leur donner exemple de patience & d'humilité. Il étoit vrai que celles qui s'opoſoient à la réforme, avoient toûjours été plus réglées, dévotes & modestes en leurs habits, que nous autres, ce qui faisoit dire à la Prieure, que celles qui avoient eu des vanitez, faisoient fort bien de se réformer, que pour elles qui n'en avoient point, n'avoient rien à changer; sur quoi je lui objectois la propriété tant defféndue par la regle, & elle me disoit qu'elle n'avoit rien que je ne sçusse, & dont elle voulut disposer sans congé, ce qui étoit vrai, & que l'indulgence dont on usoit, de laisser à chacune, ses petites hardes, étoit aussi utile & commodes aux Abbesses, qu'aux Religieuses; que je ne sçavois pas de combien de soins je me chargerois, en établissant la

communauté, que chacun ménageoit ce qu'il avoit ; mais que quand tout seroit en commun, je verrois qu'on ne se soucieroit pas de ménager (ce que j'ai expérimenté n'être que trop véritable) la cupidité étant plus active & plus puissante que la charité, & qui est un sujet de plus grande humiliation. Et il est certain que ce malheur a été cause que les Abbesses, pour se décharger de soin, ont permis ces particularitez. Je lui répondois qu'il ne falloit point avoir égard à tout cela, puisque la Regle vouloit que l'on fut en commun. Je ne la pressois point néanmoins, parce que je voyois bien qu'il falloit avoir patience avec cette Fille. Mais ce Pere voulut absolument faire des réglemens, bons, à la vérité, mais qui n'étoient point proportionnez à la disposition des Filles, & quoi que je pusse faire, il voulut les aller porter de ma part, à un Abbé de l'Ordre, grand Vicaire de Mr. de Citeaux : Je lui dis que tout ce qui en arriveroit, seroit que cet Abbé iroit trouver mon Pere, & ne feroit de tout cela, que ce qu'il lui plairoit. Il arriva tout ainsi.

Cependant, le tems des Vandanges vint, mon Pere vouloit que j'allasse le voir en sa Maison des Champs, ce qui m'embarrassoit fort, je craignois autant ce voyage, que je l'avois auparavant desiré. J'en parlai au Pere, qui me dit que j'y pourois aller, parce que dans la vérité, je n'étois pas Professe, & aussi afin de persuader mon Pere, d'envoyer à Rome pour avoir de nouvelles Bulles, & l'absolution du faux exposé qu'on avoit fait, en disant que j'avois dix-sept ans, lorsque je n'en avois que neuf. J'y fus donc, & aussi-tôt que je fus arrivée, j'apris de mon Pere, que cet Abbé auquel ce Capucin avoit porté les articles de réforme,

l'avoit été trouver, non seulement pour n'en faire que ce qu'il lui plairoit; mais pour lui dire que les Capucins me perdroient de corps & d'esprit par les austéritez; que ce n'étoient que des hypocrites, qui sous ce prétexte de réforme, se vouloient introduire à la Maison pour y faire de bonnes questes, qui leur tiendroient lieu d'une bonne ferme. Il n'eut point de peine à persuader cela à mon Pere, qui lui donna facilement pleine créance, sur-tout pour la crainte que les austéritez me fissent mourir, & il me dit tout cela avec tant de facherie, que s'en trouvant mal, il me dit que s'il mouroit de cette maladie, je serois cause de sa mort; ce qui me toucha si fort, que je lui promis de ne voir jamais ce Capucin, & je me fachai si fort de ce que je voyois arriver, tout ce que j'avois prévû, qu'il m'en prit une fiévre quarte.

Quelques jours après, je revins au Monastere, dans la résolution de faire tout ce que je pourois pour servir Dieu; mais sans rien faire qui pût facher mon Pere, il aprit encore par la Religieuse, qu'on m'avoit donnée dans ma jeunesse, qui étoit fort opposée à la réforme, & encore plus à ce Capucin, les particularitez de son procédé violent, & le mécontentement de la Prieure, à laquelle mon Pere écrivit aussitôt, pour la prier de ne se mettre en peine de rien, & l'assurer que je ne ferois rien contre son sentiment. Il l'affectionnoit, croyant lui avoir obligation (comme il étoit vrai) d'avoir si bien conduit la Maison en paix pendant mon enfance. Dans ce dessein, je revins au Monastere le 18. d'Octobre 1609. fort triste de voir tant d'empêchemens à mes desirs.

A la fête de tous les Saints, mon Pere qui avoit conclû avec le grand Vicaire, qu'il en-

voyeroit comme autrefois, des Ecoliers prêcher, afin qu'il n'y vint plus de Capucins, en envoya un ; Hé Dieu qu'il eut affection pour la réforme! Il prêcha assez bien, & entr'autre chose, il nous parla fort sur la Béatitude, *Bienheureux sont ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Il arriva qu'une bonne Fille, qui me servoit, nommé Marie Baron, depuis Religieuse, à laquelle on donna le surnom de St. Paulin, pour son nom de Religion, que Dieu avoit touchée avec nous, me dit, si vous vouliez, Madame, vous seriez des ces bienheureux qui souffrent persécution pour la justice ; je la rebutai rudement, lui disant qu'elle étoit bien hardie de me dire cela. Néanmoins cette parole me pénétra le cœur, & Dieu s'en servit par sa bonté, pour me faire songer sérieusement à satisfaire plûtôt à Dieu qu'à mon Pere. Je n'en dis rien pourtant, & ne voulus point voir le Capucin qui revint; j'étois fachée de son procédé, & ne le croyois pas capable de nous assister.

A l'Avent suivant, Dieu dont la miséricorde me regardoit, fit qu'il arriva un Jubilé ; Aussi-tôt, je songai à me préparer pour le gagner, & d'y faire une confession générale, dont je n'avois jamais fait, ni de particulieres qui valut rien. Je pensai aussi-tôt que quoi qu'il en pût arriver, je vivrois dorénavant en Religieuse, & que je ne me confesserois pas des fautes que j'avois faites pour les recommencer. Nous n'aurions osé songer à avoir qu'un Relieux de l'Ordre, je demandai donc celui qui nous avoit prêché à la Toussaints, pour faire ma confession ; les autres en firent autant, & il nous confirma beaucoup dans la volonté de faire la réforme.

Je demeurai toûjours fort triſte, ne ſçachant par où commencer pour gagner la Prieure & quelques autres anciennes. Enfin, elle m'aimoit beaucoup, & qui en effet, craignoit beaucoup Dieu : un jour de carême, elle me pria avec une autre bonne Fille, d'entrer dans ſa cellule, où elle me dit qu'elle étoit en peine de me voir dans une ſi grande mélancolie, & qu'elle me prioit de lui dire ce que j'avois ; je lui dis que c'étoit de ne pouvoir ſatisfaire au deſir que j'avois de la réforme, & auſſi-tôt, elles me dirent que ſi c'étoit le ſujet de ma mélancolie, qu'elles aimoient mieux faire tout ce qu'il me plairoit, & le jour fut pris, pour mettre tout en commun.

Le jour de St. Benoît, je fus au Chapître pour cela, & toutes l'accepterent de bon cœur: je permis ſeulement à la Prieure & à une autre, de garder quelques petits linges qu'elles raporterent incontinent après au commun, où je fis auſſi porter toutes nos hardes.

La grande difficulté, étoit pour établir la clôture, ayant à faire pour cela, aux Séculiers, & ſur-tout à mon Pere & à ma Mere, qui ne vouloient en façon du monde, ſubir cette loy. Ma Mere diſoit qu'il étoit néceſſaire qu'elle entrât, pour voir comme je me comporterois, & elle avoit raiſon en quelque façon ; ayant été vrai qu'il avoit été utile & même néceſſaire dans ma jeuneſſe, & comme je n'avois alors que dix-ſept ans & demi, elle ne ſe fioit pas trop en moi.

On me manda que mon Pere devoit venir dans peu de jours, pendant les vacances ; je le dis à ce Religieux qui nous avoit aydées, & que nous avions demandées pour Confeſſeur, lui demandant comment je pourois faire pour

empêcher mon Pere & ma Mere d'entrer ; il me dit que je pécherois mortellement, si je ne refusois la porte, ce qui me fit résoudre de le faire : mais pour éviter de lui donner cette peine, j'écrivis a ma Mere que je la suplios très-humblement de détourner mon Pere de venir, parce que je ne pouvois en conscience le laisser entrer. Elle le lui dit ; mais il ne se pût imaginer que j'eusse jamais cette hardiesse, de sorte qu'il ne laissa pas de venir, & je lui refusai la porte, dont il fut si en colere, qu'il s'en vouloit retourner à l'heure même, m'assurant qu'il ne me verroit de sa vie, qu'il avoit une extrême douleur, de voir qu'on me pervertissoit l'esprit, & qu'il me recommandoit au moins d'être bien sage. J'eus une telle douleur, que je pensai étouffer, ce qui le toucha tant, qu'il s'appaisa, & se résolut de me voir au parloir ; mais il arriva que ce Religieux entendant dire que j'étois mal, vint se présenter, & mon Pere l'accusant de m'avoir donné ce conseil, il lui répondit durement, ce qui le facha encore d'avantage, & remarquant aussi qu'il étoit fort jeune, cela lui déplût, & il fit enforte que Mr. de Citeaux le retira, dont je ne fus pas fachée ; car je voyois bien, quoi qu'il eut la crainte de Dieu, qu'il n'avoit pas tout ce qui nous étoit nécessaire, & qu'il étoit tems qu'il sortit. Ce Religieux avoit aidé deux Religieuses de Saint Antoine des Champs, à obtenir permission de venir demeurer chez nous ; elles en avoient eu grand desir aussi-tôt qu'elles aprirent que la réforme s'y établissoit ; l'une d'elle avoit été assistée d'un bon Prêtre Séculier, qui demeuroit à Paris, & qui avoit été Capucin, dont il étoit sorti Novice par infirmité. Ce bon Prêtre fréquentoit à Haute Bruyere, & y allant, il

M. de Nouveau
La M. de Louvieres.
La M. de Louvieres.
Mr. Boucher,

passa par ici pour voir cette Religieuse ; je le vis aussi, & il me sembla bien bon, comme il l'étoit aussi. Je lui dis la peine où j'étois, de manquer d'assistance, il me promit de parler pour moi à un ancien Capucin fort sage & de grande réputation, qui avoit aidé très-heureusement à la réforme des Abbayes de Monteviliers & de St. Paul, près Bauvais.

Le Pere Archange de Pimbrok

Il parla à ce bon Pere qui nous vint voir. Il étoit vrayment prudent & sage, C'étoit un Anglois & de grande Maison. qui avoit quitté son pays pour la Religion Catholique, dans laquelle il avoit été nourri. Son Pere qui etoit Catholique, effrayé de ce qu'un de ses amis avoit été surpris entendant la Messe, & pris prisonnier, vint à Paris, & peu après n'ayant encore que vingt ans, il se fit Capucin : si ce bon Pere n'eut point éré nourri dans la lecture des Casuistes, il ne lui eut rien manqué pour être un parfait Religieux : Mais n'ayant point d'étude que celle-là, elle lui a fait grand tort : Néanmoins il nous étoit meilleur pour ce tems-là, que nul autre que nous eussions pû avoir, & ses conseils étoient proportionnez à ce que nous pouvions faire pour lors. Mon Pere & ma Mere l'agréerent fort, parce qu'il étoit connu & estimé de Madame la Marquise de Magnelay, qu'ils estimoient & honoroient parfaitement, qui leur répondit de sa prudence & de sa sageſſe, & qu'il ne me permettroit point que je fisse rien de contraire à ma santé, comme aussi il n'y avoit que trop d'égard. Le premier avis qu'il me donna, & qui m'a été très-utile, ce fut de ne laisser jamais parler nos Sœurs à pas un Religieux, ni mêmes aux Capucins, quand ils prêcheroient comme des Anges, que cela ne leur donnoit pas le don de bien condui-

re, qui eſt très-rare, qu'il les verroit quand il viendroit, & parce qu'il y avoit céans, une extrême ignorance, nulle de nos Sœurs ne ſçachant leur Catechiſme, non plus que moi : il pria Mr. Gallot, Docteur, qui étoit Confeſſeur des Carmelites, homme âgé & fort ſage, de venir nous voir de tems en tems pour prêcher, & faire le Catechiſme à nos penſionnaires, où tout le monde aſſiſtoit, il confeſſoit auſſi extraordinairement. De plus, il pria un bon Feüillant, ſon ami, nommé D. Euſtache de St. Paul, de venir nous voir. Il étoit très-bon Religieux, & il avoit plus de lumiere qu'aucun de ceux que nous avions vûs. Il ſe rencontra qu'il étoit Fils d'un des grands amis de feu mon grand Pere, connû & aimé de mon Pere & de ma Mere, qui furent très-aiſes de me voir entre les mains de ces perſonnes, de la ſageſſe deſquels ils étoient fort aſſurés. Car en effet & avec raiſon, ils craignoient tout en mon âge, qui n'étoit que de dix-huit ans. Ces perſonnes étant amis de mon Pere, les Religieux n'oſoient ſe plaindre qu'ils vinſſent céans, ayant le Général pour lui : de ſorte que nous étions en paix ; mais toûjours en grande peine pour le Confeſſeur ordinaire, qu'il falloit néceſſairement qui fut de l'Ordre, je m'informois par tout pour en trouver un bon, & je ne pouvois rencontrer ce qu'il nous falloit, on me donnoit tous ceux que je demandois, & j'étois toûjours trompée.

Celui que j'avois trouvé dans la Maiſon, qui étoit très-ignorant, voulut s'en aller, quand il nous vit réformées, diſant qu'il n'étoit pas capable de nous conduire. Celui que nous eûmes après, fut ce Religieux Bachelier, que mon Pere fit ſortir : & après celui-là, un qui

étoit vrayment un peu fou, ce qui lui faisoit debiter ce qu'il sçavoit, si ridiculement, qu'il nous servoit de joüet, & étoit en même-tems, un grand sujet d'affliction, de nous voir assujetties à de tels gens, pour l'administration des Saints Sacremens. Il me souvient qu'il pensa mourir une de nos Sœurs en ce tems, à laquelle il donna la Sainte Onction, il voulut prêcher, & il le fit si long-tems & de telle sorte, que nous étions toutes affligées, pour la malade & pour nous même: son esprit s'affoiblit de telle sorte, qu'il le fallut r'envoyer & recommencer à en chercher un autre. On nous en enseigna un qu'on disoit être le meilleur Religieux de la Maison: on nous l'accorda, & nous l'envoyâmes quérir: il vint, & parce qu'il faisoit semblant d'aimer la réforme, & tous les bons Peres qui nous venoient voir, dont il n'étoit point jaloux, je pris pour le contenter, deux de ses petits neveux, selon son desir, & cela sembloit le mieux du monde pour la paix, que seule je cherchois en de telles personnes. Mais au bout de quelques années, je découvris des choses, par la fidélité de deux Filles, qui me firent connoître que le Pasteur aparent, étoit un loup en effet, je m'en défis, & il fut remplacé par un autre qui ne valoit guere mieux, néanmoins d'une autre maniere, moins dangereuse pour des Filles. Enfin, ne sçachant plus que faire, je m'avisai de dire à un Chapelain que nous avions, qui étoit bien raisonnable, & craignant Dieu, que s'il eut envie d'être Religieux, il nous eut fait grande charité; que néanmoins, je n'eusse eu garde de lui donner ce conseil ni lui faire cette priere; mais que je le priois de consulter le P. Eustache, qui approuva qu'il se fit Religieux, l'y voyant porté

Il s'appella D. Jean Catois, depuis Abbé de la charité.

d'affection, non pour revenir avec nous quand il ſeroit Profez, ſi ce n'étoit qu'on le lui commandât, mais par dévotion à l'état. Ce qui lui avoit donné le deſir d'être Religieux ; étoit M. l'Abbé de la Charmoye, que nous avions connu, au ſujet de la Profeſſion de la Mere Agnès, qui fut en 1612. Car pour faire une Profeſſe? nous étions obligée d'avoir permiſſion de Mr. de Citeaux, & de choiſir un Abbé de l'Ordre : & comme on nous avoit dit beaucoup de bien de Mr. de la Charmoye nous le priâmes de venir pour la recevoir. *Mr. Mauger.*

C'étoit un vrai Religieux, qui avoit une vraïe charité, il ne ſçavoit ce que c'étoit que d'interêt ou de jalouſie ; il s'affectionna fort à cette Maiſon, & compatiſſoit aux peines que nous recevions dans l'Ordre. Il reçû ce Chapelain, lui fit faire ſon noviciat chez lui, & après ſa profeſſion, il nous le rendit ; mais il ne le fit pas ſi bon Religieux que lui, & peu après, il devint comme les autres. Il nous aſſiſta pourtant quelques années bien charitablement, ſelon ſon peu de lumiere. Ce qu'il avoit de mieux, c'eſt qu'il aimoit ceux qui nous aſſiſtoient. Nous fiſmes enſorte, que nous eûmes Mr. de la Charmoye pour Vicaire, ce qui nous fut un très-grand bien pour ſa vraye bonté : Mais pour dire la vérité, il avoit bien toutes les qualités d'un bon Religieux ; mais non pas d'un Supérieur. Néanmoins, nous nous trouvions heureuſes de l'avoir, & nous n'euſſions pas pû avoir mieux en ce tems-là ; que ce bon Pere, quand nous euſſions pû choiſir entre tous ceux que nous connoiſſions alors.

Puiſque j'ai parlé de la profeſſion de la M. Agnès, je crois devoir dire comme Dieu l'a conduite, étant un des grands effets de ſa bonté

& sainte providence sur cette Maison ; au même tems qu'on obtint pour moi, la Coadjutorie de cette Maison, en 1599. on obtint pour elle, qui n'avoit que cinq ans, l'Abbaye de St. Cyr, qui n'est qu'à deux lieux de Port-Royal des Champs, & pour la lui conserver, on la donna à garder à une Religieuse qui s'étoit obligée de la lui remettre entre les mains, lorsqu'elle auroit vingt ans. Pour cela on la mena en cette Abbaye avec l'Abbesse, & on lui donna l'habit à six ans & demi : Elle se portoit à tous les exercices de la Religion, avec une telle affection, sur-tout à l'Office Divin, qu'à neuf ans, elle sçavoit le Pseautier par cœur, tout le chant & les cérémonies qu'elle observoit, avec une ponctualité merveilleuse. On me mena aussi en cette Maison, six semaines après que j'eus pris l'habit à St. Antoine des Champs, où je demeurai huit mois avec ma Sœur ; Mais parce que ce n'étoit pas de l'Ordre de la Maison dont j'étois Coadjutrice, on me mena à Maubuisson, où on me fit Professe quatre mois après, parce qu'on ne m'avoit pas voulu donner des Bulles, n'étant que Novice : Pour cela on me fit confirmer, & changer le nom de Jacqueline, à celui d'Angelique, afin de demander des Bulles sous un autre nom.

Deux ans après, l'Abbesse de Port-Royal mourut, & on m'amena souvent ma Sœur me voir, qui au milieu de nos jeux, quand l'Office sonnoit, quitoit tout pour y aller ou le dire ; s'étant apperçûë que je ne le disois point du tout, elle m'en fit une remontrance ; mais lui ayant répondu que quand je serois plus âgée, je m'en irois quelque part, être Sœur Converse pour faire penitence, cela lui fit si grande peur,

peur, qu'elle ne m'en osa plus rien dire.

Lorsque Dieu me toucha, elle en fut surprise; & quoi qu'elle fut bien aise de me voir prier Dieu, elle étoit choquée du reste, sur-tout de la vileté de l'habit, étant très-attachée à la propreté. Elle vint avec moi chez mon Pere & je la ramenai en passant à St. Cyr; peu après elle vint me revoir, étant toute maiade, & comme j'étois toûjours plus fortifiée dans la volonté d'être à Dieu, il me donna le desir de l'attirer, ce qui étoit assez difficile; car elle étoit attachée à son Ordre, & encore ce me semble à sa charge prétenduë. Je la caressois fort, & peu à peu l'amour qu'elle avoit toûjours eu pour la priere, croissoit, ensorte que toute languissante, elle se trainoit à l'Eglise où elle demeuroit des heures entieres

Elle étoit combattuë par lamour qu'elle avoit pour moi, & par la répugnance à quitter son Ordre & sa Maison. Enfin, je m'avisai de dire à mon Pere, qui nous vint voir, & qui la trouva très-languissante, que c'étoit de mélancolie, & qu'elle eut été contente, s'il eut trouvé bon qu'elle eut quitté St. Cyr. Je disois cela par le desir que j'avois de l'avoir & d'ôter de la conscience de mon Pere, cette Abbaye en confidence, mon Pere croyant que son mal venoit de ce que je lui disois, lui dit qu'il ne vouloit que sa satisfaction, & que si elle vouloit demeurer avec moi, qu'il le vouloit bien; elle fut surprise, mais néanmoins elle n'osa m'en dedire.

Après cela, il lui vint peu à peu, un véritable desir d'être Religieuse dans ce Monastere, & une aversion entiere d'avoir l'Abbaye, quand même elle l'eut pû avoir légitimement. Je la laissai plus d'un an, depuis son desir, sans lui

donner notre habit, pour la bien éprouver, & vrayment elle devint une autre creature, dans la ſoumiſſion, l'humilité & l'amour de la pauvreté.

Eſtant encore Novice, par le Conſeil du P. Capucin qui nous aſſiſtoit, je la fis maitreſſe des autres Novices; car je n'avois perſonne qui eut les moindres qualités pour cela. Je l'avois été juſques alors. Elle s'en acquittoit très-bien. Ce Pere me dit, lorſqu'elle n'avoit encore que dix-ſept ans, que ce ſeroit une des plus grandes Religieuſes de France.

Nos Sœurs avoient une telle docilité, que pas une n'y trouvât à redire, & toutes la révéroient; avec cela il n'y avoit rien de vil dans la maiſon, qu'elle ne fit, juſqu'à écurer les poëles, enſorte qu'elle en avoit les doigts tous ecorchez: Son imperfection étoit l'attache au travail, plus que ſes forces ne le pouvoient porter, aux jeûnes & à l'Office; & quand il arrivoit que pour ſes foibleſſes & infirmitez, qui étoient grandes, je l'empêchois d'aller à Matines quelque grande fête, il n'y avoit pas moyen de l'empêcher de pleurer beaucoup: ſon exemple fortifia beaucoup nos Sœurs, & les deux Religieuſes de St. Antoine qui nous vinrent en même tems, dont je mis l'une infirmiere, & l'autre maitreſſe de cinq ou ſix penſionnaires, nous ſervirent beaucoup: Elles étoient déjà âgées, bonne Filles, & elles avoient plus d'eſprit & de connoiſſance que celles de notre Maiſon. Ainſi peu à peu, notre Monaſtere s'établiſſoit dans le bien, & nous poſſédions une grande paix & une grande pauvreté.

Avant la réforme, je demandois librement à mon Pere tous nos beſoins ſelon qu'il le vou-

loit ; mais depuis que je vis qu'il n'approuvoit pas mon deſſein, je ne voulus lui rien demander. Je vendois pour nous ſubvenir, la vaiſſelle d'argent que j'avois, mais cela ne ſuffiſoit pas pour nous empêcher de ſouffrir, néanmoins nous ne manquions point du néceſſaire ; mais nos meubles, nos habits, nos logemens étoient très-pauvres, & nous en étions très-contentes. Il n'y avoit que douze cellules au dortoir, où étoient les Profeſſes ; les Infirmeries étoient baſſes & humides comme des caves. Les Filles que nous recevions, demeuroient preſque toutes malades & cela ne les dégoûtoit point. Dieu nous en envoya pluſieurs, une entre autres, qui n'a vêcu que dix ans Profeſſe, qui étoit incomparable en toutes les vertus Religieuſes, on l'avoit r'envoyée des Urſulines, parce qu'on ne la trouvoit pas aſſez habile : ſon Confeſſeur qui nous connoiſſoit, nous la donna, & quoi qu'elle eut peu de choſe, je m'eſtimois heureuſe de l'avoir. Nous en reçûmes encore une qui avoit été penſionnaire & poſtulante aux Urſulines, qu'elles n'avoient pas voulu recevoir pour un ſujet que je n'aprouvois pas, c'étoit une fille toute accomplie, que notre Seigneur avoit prévenuë, & qui nous donna dès l'inſtant de ſon entrée des exemples de vertu. Je la menai à Maubuiſſon avec moi pour y être maitreſſe des Novices, où elle s'eſt comportée d'une telle maniere, que les anciennes Religieuſes la reveroient comme une ſainte. Elle mourut comme elle avoit vêcu, dans une humilité & confiance en Dieu merveilleuſe. Nous en reçûmes encore quelques autres qui nous apportoient peu de choſe ; mais ce peu nous accommodoit aſſez, parce que tout ce que nous faiſions pour nous accom-

Ma S. Claire Martine

* *Ma S. Iſabelle-Agnès de Châteauneuf.*

moder étoit très-pauvre, de sorte que peu de chose nous suffisoit.

Dieu me donna dès le commencement une grande aversion de marchander les Filles, je crois bien qu'il y avoit du courage humain, car cela me sembloit bien honteux. Dieu m'avoit fait aussi la grace d'apprendre cette vérité d'un Archevêque qui nous vint voir pour confirmer nos Sœurs (car il n'y en avoit seulement que deux ou trois qui le fussent, & pas une seulement qui sçût ce que c'étoit que ce Sacrement, & ce fut le premier Pere Capucin qui nous fit connoître l'obligation de le recevoir, & qui pria cet Archevêque de venir) lequel en me parlant me dit que c'étoit simonie que d'exiger de l'argent pour recevoir des Filles Religieuses : (a) Cela me demeura dans l'esprit, quoiqu'on eut bien voulu m'ôter cette

M. l'Archevêque d'Auche.

(a) Dieu donnoit ces sortes de connoissances à la Mere, sans que personne l'eut instruite. Elle comprit quel désordre c'étoit que d'engager des personnes dans l'Eglise sans vocation. Mr. de Gondy, Général des Galeres, ayant contraint son cadet de prendre la tonsure, & d'être d'Eglise, qui enrageoit, n'ayant encore que douze ans, il se tua par accident en allant à la chasse en tombant de cheval.

C'étoit un Enfant parfaitement bien fait & qui fut fort regretté. La M. Angelique aprenant cette affliction, dit aussi-tôt, Dieu aimoit trop Madame la Générale, il n'a pas voulu laisser impunie la faute qu'elle avoit faite, d'engager cet Enfant dans les bénéfices sans vocation.

créance, on ne la pû, peut-être à cauſe qu'elle favoriſoit mon inclination d'orgueil, car au reſte, j'étois bien aiſe quand il nous en venoit qui avoient du bien pour nos beſoins.

Je faiſois peu à peu, accommoder la Maiſon. Mon Pere étant appaiſé contre moi, obtint de notre Général, la permiſſion d'entrer pour viſiter les plants du Jardin & nos Bâtimens, ce qu'il faiſoit avec grande affection: il fit rehauſſer nos infirmeries d'un étage. Une de mes Sœurs ſe faiſant Religieuſe, il fit faire nos murs de clôture, qui n'étoient que de terre & ſi bas, qu'il ne falloit point d'échelle pour paſſer par deſſus, & puis il y avoit ſans ceſſe des brêches.

Je crois qu'il eſt apropos que je diſe comme cette Fille fut Religieuſe. Elle avoit été nourrie petite à St. Cyr avec la M. Agnès, elle étoit fort dévote, auſſi-bien qu'elle, & me venant voir avec elle, elle étoit auſſi étonnée de me voir ne point prier Dieu. Elle eut quelque envie d'être Religieuſe à Port-Royal, dès ſon enfance; mais cela ſe paſſa à quatorze ans. Elle retourna dans le monde, où elle en prit entierement l'eſprit: Elle avoit grande amitié pour moi, & lorſque tout le monde m'étoit contraire pour la réforme, elle étoit toûjours pour moi & me deffendoit le mieux qu'elle pouvoit; je crois que Dieu l'en a récompenſée: j'avois un grand deſir qu'elle fut Religieuſe, & j'en priois Dieu de tout mon cœur; mais elle en avoit un extrême éloignement, étant tout à fait vaine & mondaine; non pas legere, mais glorieuſe & ſuffiſante extrêmement. Enfin, Dieu lui envoya une grande maladie, dans laquelle il lui arriva un accident qui lui fit croire qu'elle ſe mouroit, & au même-tems,

une frayeur extrême dans la vûë de ses pechez, qui la mit dans une telle peine, que son mal en augmenta encore. Dans cette peine, Dieu lui fit la grace d'avoir recours à sa miséricorde & elle lui promit, que s'il lui donnoit du tems, elle le serviroit de tout son cœur. Ce péril passa, & étant guérie, elle commença à plus penser à Dieu qu'elle n'avoit fait.

Ma Mere qui avoit toûjours craint Dieu, la menoit à tous les bons sermons; mais ils ne l'avoient guere touché jusques-là, Dieu n'ayant pas encore préparé son cœur, qui recuëilloit alors toutes ses paroles avec grande dévotion, & écrivoit après, ce qu'elle en avoit retenu: ainsi, elle s'avanca peu à peu vers son bonheur. Elle avoit connu le P. Eüstache, Feüillant, auquel ma Mere avoit déjà fait sa confession générale, il y avoit un an. Elle se prépara le mieux qu'elle pût à lui faire la sienne, & la fit avec tant d'exactitude, & demanda avec tant de soin, tous les avis nécessaires pour vivre chretiennement, que ce bon Pere nous venant voir incontinent après, il me dit qu'elle seroit Religieuse, quoiqu'elle n'en eut point encore envie: mais elle avoit trop de lumiere & de desir de servir Dieu, pour demeurer dans le monde, où elle ne pourroit trouver ce qu'elle desiroit, & il arriva ainsi. Estant à un sermon, une personne de condition qu'elle ne connoissoit point, aperçût dans un gaudron d'une manche de sa robe, un morceau de drap, & le tirant lui dit, Mademoiselle, voilà ce que j'ai trouvé à votre manche, c'est signe que vous serez Religieuse; cette parole frivole la toucha & lui fit croire, comme elle desiroit beaucoup d'en avoir envie, qu'elle seroit Religieuse.

Peu de jours après, dans la Chapelle de St. Mederic ſa Paroiſſe, Dieu lui donna un ſi grand mouvement d'être Religieuſe, & un ſi grand mépris pour tout le monde, qu'il lui eſt demeuré juſques à la mort. Mon Pere & ma Mere en furent très ſurpris, & on fit tout ce qu'on pût pour l'en diſſuader, & quelque inſtance qu'elle fit pour avoir permiſſion, on ne voulu jamais la lui donner qu'un an après. Mon Pere craignoit que ce fut la miſere où elle voyoit ma Sœur le Maître, par la mauvaiſe rencontre qu'elle avoit faite, qui lui donnât la penſée d'être Religieuſe, & cela l'affligeoit. Ma Mere croyoit que ſon eſprit altier ne pourroit jamais ſe réduire à l'obéïſſance, & ainſi ils la retenoient pour éprouver la fermeté de ſa volonté.

Pendant ce tems-là, on lui permettoit de faire tout ce qu'il lui plaiſoit, de ſorte qu'elle ne bougeoit d'avec des Dames dévotes, qui la menoient chacune aux Religions où elles avoient dévotion, afin qu'elle y entrât plûtôt qu'à Port-Royal des Champs; & quelquefois, elle étoit tentée d'entrer aux Carmelites, & j'avoüe que j'en avoit grand peur, parceque je croyois que Dieu la vouloit chez nous, puiſque ſa premiere penſée avoit été d'y venir; je ne doute point auſſi qu'il n'y eut bien de l'interêt mêlé. Mon Pere ſçachant qu'elle avoit quelque penſée d'aller à une autre Religion, lui dit qu'il ne le ſouffriroit jamais, que puiſque ſes Sœurs étoient réformées, elle n'avoient point d'excuſe: Elle ſe rendit ſans peine, & vint chez nous pour y être Religieuſe, la veille de St. Denis. Il arriva que le lendemain, entendant la Meſſe, l'on dit à la Meſſe, ſelon l'uſage de Cyteaux, que nous tenions encore

l'Evangile. *Confiteor tibi Pater, &c. Prenez mon joug sur vous, &c.* Elle reçût une si grande joye de cette lecture, qui sembloit parler à elle, qu'elle ne pût s'empêcher de se tourner vers ses proches, en riant, pour la leur faire remarquer. Elle fut quelques jours un peu étonnée; mais incontinent sa joye revint, & elle parût une autre créature, non seulement pour les autres dispositions interieures; mais encore moins pour l'extérieure. Elle étoit très-droite dans le monde, elle commença, sans le vouloir à baisser la teste, & comme elle étoit très-propre & curieuse en ses habits, elle quitta toutes choses à l'instant, mettant tout le jour un gros manteau qu'elle s'étoit fait faire pour aller à Matines.

On la mit à la cuisine, & à faire toutes les choses les plus viles, où elle avoit à ce qu'elle disoit, plus de joye & de plaisir, qu'elle n'avoit jamais eu à la Comedie & aux plus grands divertissemens. Il mourut une Sœur, elle étoit ravie à son enterrement, & elle disoit qu'elle le trouvoit plus beau que celui du Roy Henry IV. où elle s'étoit trouvée.

La Maison étoit lors très-pauvre en bâtimens; les Jardins n'étoient que marecages, tout cela lui sembloit fort beau. Enfin, Dieu lui donnoit joye & consolation en tout, excepté qu'elle étoit travaillée de scrupules qui la faisoient pleurer; mais sa docilité à croire, la faisoit bien-tôt rentrer dans le repos. Le lendemain de sa profession, je partis pour aller à Maubuisson, toutes les Sœurs étoient en larmes, jamais elle n'en jetta une. Elle disoit; Dieu me fit trop de graces hier, pour pleurer aujourd'hui. Incontinent après elle tomba dans une fievre lente qui affoiblit son corps; mais

nullement son esprit, par la grace de Dieu. Mon Pere obtint des Supérieurs qu'on la menât à Maubuisson, pour la faire changer d'air. Elle y fut un an, où elle nous aida beaucoup, toutes les anciennes Religieuses l'ayant prise en amitié pour sa grande charité & humilité.

Il arriva que pendant qu'elle y étoit, l'Abbesse à qui on faisoit le procez, s'étant sauvée des Filles penitentes où on la tenoit prisonniere, vint avec un Seigneur, pour nous chasser de la Maison, où elle entra par l'intelligence qu'elle avoit avec une Religieuse. Le Confesseur que nous avions Religieux de l'Ordre, prenant aussi-tôt son party. Ils entrerent dans l'Eglise avec des Cavaliers l'épée à la main, pour nous épouventer. Toutes les Sœurs, tant la plus grande partie des anciennes, que les Novices que nous avions reçûës, cryoient & me tenoient pour empêcher qu'on ne m'enlevât, excepté ma Sœur Anne, qui sans dire une seule parole, pria toûjours Dieu durant ce bruit.

Elle fut quelques années après, envoyée au Lys, pour les raisons que nous dirons en son lieu, où elle a demeuré trois ans Prieure, y souffrant avec une patience merveilleuse, toutes sortes de travail, avec la Mere Marie des Anges qui y étoit Maitresse des Novices. Elle soutenoient toute la régularité & l'Office, le jour & la nuit, continuant à garder l'abstinence que ces Filles ne gardoient pas, & elles étoient très-mal nourries, car on ne donnoit jamais qu'une sorte d'œufs fort mal aprêtez, tout le reste alloit de même; néanmoins, elles étoient très-contentes. Enfin, la vieille Abbesse, qui étoit fort déreglée, s'en alla; & Madame de la Trimoüille demeurant Abbesse, *En 162*

le bien s'y établit, & l'étroite obſervance de la Regle.

En 1627 Ayant demeuré trois ans au lit, elle revint, & peu après, elle retourna à Maubuiſſon, pour aſſiſter la Mere Marie des Anges, où elle demeura quatre ans, ne faiſant autre choſe que ſuivre les obſervances, & conſoler la Mere dans ſes afflictions. Elle ne l'oſoit employer à cauſe de la jalouſie des Religieux qui en donnoient aux Filles, l'eſprit deſquelles ils avoient tout aliéné de leur Abbeſſe, pour les attirer à eux, & ſe rendre maitres de la Maiſon.

Voyant qu'elle ne ſervoit pas par cette jalouſie, au contraire, c'étoit un ſujet de tourmenter cette bonne Abbeſſe, la Mere Genevieve lors Abbeſſe de Port-Royal, l'a rappella. Elle étoit aimée & eſtimée de nos Sœurs, qui en avoient dit beaucoup de bien à la Mere Prieure, qui étoit cette ancienne Abbeſſe de Bourgogne, dont il ſera beaucoup parlé dans la ſuite de cette hiſtoire, comme elle la vit dans une ſimplicité ſi grande, elle n'en fit pas grand cas, & ſe mocquoit de ce qu'on lui en avoit dit; Et cette bonne Sœur qui trouva un ſi grand changement dans la Maiſon, ne s'étonna de rien, & rendit ſes devoirs à la Mere Abbeſſe & à cette Prieure, tout ainſi qu'elle avoit fait à nous, & avec autant de cordialité.

La M. Jeanne de St. Joſeph

Peu après je m'en allai au St. Sacrement, & elle ſe trouva ſeule de ſes Sœurs avec ma Mere, ſans que ma Mere n'y elle en témoignaſſent aucun ſentiment. Comme nous fûmes revenuës & que Dieu permit par un juſte jugement qu'il ſe fit une diviſion dans la Maiſon, celà ne la troubla encore point, mais elle demeura dans l'union avec ſa Supérieure. Elle

ſouffroit en patience les Sœurs qui s'étoient diviſées, priant ſans ceſſe Dieu pour elles.

L'on la mit maîtreſſe des Penſionnaires, à quoi elle eut une extrême répugnance aimant beaucoup la ſolitude, la priere & le repos, néanmoins elle l'accepta humblement, & gouvernoit les enfans avec grand ſoin & une extrême charité, pleurant leurs fautes & ſe réjoüiſſant beaucoup quand elles faiſoient bien. Mais quand il en venoit de nouvelles, elle ne ſe pouvoit empêcher de pleurer, tant à cauſe que c'étoit plus de charge, dont elle craignoit ne ſe pouvoir pas bien acquitter, que de crainte que les nouvelles venuës, principalement quand elles étoient déjà grandes, n'apriſſent quelque malice du monde, à celles qui en étoient ſorties jeunes, ou qui les avoient déjà oubliées. Et lorſque la petite Niéce de Mr. de St. Cyran vint, elle en eut de la peine; parcequ'elle étoit mal élevée, hardie, d'un eſprit extrêmement prompt & vif. Elle eut la fidélité d'écrire tout ſimplement à Mr. de St. Cyran, ſa répugnance, quoi qu'elle ſçut qu'il eut un deſir extrême que cet enfant fut chez nous, & qu'il faiſoit faire des prieres continuelles pour obtenir de Dieu cette grace pour cet enfant, à quoi elle-même s'étoit employée de tout ſon cœur. Il reçut la lettre & lui répondit avec tant de charité, lui faiſant voir qu'il n'y en avoit de plus grande que d'aider aux enfans à conſerver la grace de leur Baptême que depuis ce jour là, tant s'en faut qu'elle ſe fachât de voir croître le nombre des penſionnaires, que lorſque quelqu'un deſiroit d'en mettre, elle prioit qu'on leur accordât, & Dieu lui donna une plus grande bénédiction pour leur gagner le cœur.

Deux ans avant ſa mort, elle devint ſi in-

firme, qu'elle ne pouvoit plus être avec elles ; elle ne bougeoit de l'infirmerie, où elle ne faisoit que prier Dieu ; & celle où elle étoit, servoit d'ordinaire de passage aux autres, ce qui ne la distrayoit point, ne détournant jamais la tête quand on passoit.

Elle ne parloit jamais que de Dieu, & quand on parloit d'autre chose, on la voyoit rentrer dans elle-même, sans prendre garde à ce qu'on disoit, si ce n'étoit qu'elle le pût doucement rapporter à Dieu. Beaucoup de Sœurs demandoient permission de lui parler de leur intérieur, elle les recevoit avec grande charité, sans s'en tenir jamais importunée dans toutes ses infirmitez, & jusques à la mort, elle a toûjours répondu cordialement, fermement & sincerement à tout le monde.

Sa maladie sur la fin se rendit bien pénible, comme il est ordinaire qu'il faut être environné des douleurs de la mort, elle avoit toûjours Dieu présent, & lui offroit tous ses maux. Quand je l'allois voir, elle me demandoit toûjours un verset des Pseaumes pour s'entretenir jusqu'à ce que je revinse, & dans toutes ses douleurs, quand on la vouloit réjoüir, on lui parloit de sa vocation, & de la joye qu'elle avoit eüe à sa profession, & elle étoit tout à l'heure en joye, & racontoit le sermon qu'on lui avoit fait, comme s'il n'y eut eu que huit-jours, ainsi, peu à peu, elle s'en alla à Dieu le premier jour de l'an 1653.

Après celle-là, nous reçûmes la Mere Marie des Anges, par un effet particulier de la divine providence. Il y eu à Chartres trois Filles de familles assez accommodez, qui voulurent venir pour être Religieuses, la M. Marie des Anges, qui n'avoit alors que seize ans, & qui

avoit

avoit desiré dès le berceau d'être Religieuse, n'osoit venir avec les autres, parce que Mr. son Pere, qui étoit de bonne famille; mais chargé d'enfans, avoit peu de bien, & qu'étant Avocat très-habile, il ne gagnoit rien, étant si homme de bien & si exact dans la justice, qu'il ne trouvoit presque nulle cause où il ne fallut user d'artifices & de mensonges pour la soutenir: de sorte qu'il aimoit mieux vivre doucement avec sa femme, qui étoit aussi très-vertueuse & avec ses enfans, que de s'embarasser des affaires du monde, espérant en la divine providence pour ses enfans.

Comme ces trois filles de leur connoissance alloient partir, quelqu'un lui conseilla d'envoyer sa fille avec elles, au hazard d'en revenir. Il le fit sans s'attendre qu'elle dût demeurer; mais si-tôt que ces quatre filles arriverent au parloir, je jettai les yeux sur elle, quoiqu'elle marchât la derniere, & elle me toucha si fort, que je dis à l'instant à une Sœur qui étoit avec moi, qu'il n'y auroit que cette petite qui demeureroit. Il est vrai que les autres avoient aussi pauvre façon, qu'elle l'avoit bonne. Car dès-lors la dévotion, la modestie, la douceur & l'humilité étoient peintes sur son visage, & nous l'avons trouvée telle, dès le premier jour de son Noviciat: Mr. son Pere mourut, il ne fut pas trompé dans la confiance qu'il avoit en Dieu: car une autre de ses filles, qui étoit l'aînée, fut si touchée à sa mort, qu'elle voulut être Religieuse, dequoi elle avoit auparavant un grand éloignement, & nous la reçûmes. Il n'en restoit qu'une jeune, que sa Mere maria: Elle lui donna tout le bien qu'elle avoit, à la réserve d'une petite pension, & s'en vint céans nous servir de tourriere, avec une bonté, une

charité & une humilité singuliere, telle que tous ceux qui y venoient, en étoient très-édifiés.

Sa Fille mariée, qui avoit beaucoup de peine d'être privée de sa bonne Mere, & qui en avoit aussi de la voir réduite à servir, prit occasion d'une fievre quarte qui lui vint, pour la venir quérir, dès qu'elle fut guérie, elle revint, & il arriva qu'elle apprit que ma Mere vouloit être Religieuse, & qu'elle la feroit bientôt, cela lui donna une extréme joye, ayant crû jusque-là, que nous ne recevions point de veuves. Aussi-tôt elle demanda à être Sœur Converse, ce qu'on lui accorda, & ayant fait son Noviciat dans une humilité & une ferveur incomparable; elle mourut de méme, neuf jours après sa Profession. Peu après, sa Fille qui étoit mariée, mourut aussi sans Enfans; de sorte qu'il ne resta que ces deux Filles Religieuses.

Dès qu'elle entra, elle me parla de la Mere Marie des Anges, qui étoit sa chere Fille, & me dit que dès qu'elle étoit grosse d'elle, elle avoit eu des sentimens tout particuliers de Dieu & de dévotion, au lieu qu'auparavant, elle n'en avoit point du tout, ayant été nourrie dans une Maison fort du monde, & qu'elle attribuoit cette grace à son Enfant, qu'elle croyoit que Dieu aimeroit.

Depuis la voyant dans son enfance, toute bonne, elle se confirma dans sa pensée, & l'aimoit extrêmement, cette chere Fille étoit déja allée au Lys avec ma Sœur Anne, lorsque sa Mere entra pour être Religieuse, de sorte qu'elle n'eut point la satisfaction d'être avec elle dans la Religion, elle n'en témoigna jamais aucun regret, ni à la vie, ni à la mort, étant toute absorbée en Dieu, & séparée des

créatures. La M. Marie des Anges fut trois ans au Lys, Maitreſſe des Novices, incontinant aprés ſon retour en cette Maiſon il ariva que Madame de Soiſſons, que nous avions l'aiſſée Abbeſſe de Maubuiſſon, tomba dans une maladie de langueur dont elle ne pouvoit échapper, & que Madame de Longueville nous vint prier de lui donner une de nos Religieuſes pour faire ſa Coadjutrice. Moy qui ſçavois que Monſieur de Longueville avoit une Fille naturelle agée de neuf ans en cette Maiſon là. Je jugay auſſi-tôt qu'on prétendoit par ce moyen conſerver cette Abbaye pour cette petite Fille, ce qui fit que je lui dis franchement en préſence de Mad. la Marquiſe de Maygnelai, qu'elle avoit amenée, que ce n'étoit point à moi qu'il falloit s'adreſſer pour avoir des confidentaires, & qu'il y avoit grande apparence que c'étoit ce qu'elle cherchoit. Cette Princeſſe avec grande bonté, me fit de grandes proteſtations qu'elle étoit bien éloignée de cette penſée, & que tout ſon deſir étoit de maintenir la réforme de cette Maiſon : ſur la parole de cette Princeſſe, je me laiſſai perſuader, & lui promis que je lui en donnerois une qui avoit été au Lys, Maitreſſe des Novices, de quoi elle fut fort contente ; après qu'elle fut partie, je m'aviſai d'une autre que je croyois plus propre pour ſa condition du monde, à quoi ces perſonnes s'arrêtent ſouvent, & auſſi pour les conditions de l'eſprit, plus proportionnée ce me ſembloit à cette Maiſon. J'en écrivis auſſi-tôt à Madame de Longueville ; mais elle me pria de me tenir à ma premiere penſée, & qu'elle n'en vouloit point d'autre, quoi qu'elle n'eut aucune connoiſſance de ces deux Filles ; mais Dieu la fit parler en cette rencontre, car je recon-

nus depuis que cette seconde n'y étoit nullement propre, & que la grande affection que j'avois pour la Mere Marie des Anges, que j'avois grande peine de perdre, m'avoit fait offrir l'autre, me voulant comme tromper moi-même.

Après cela, je parlai à la M. Marie des Anges, pour la résoudre le mieux que je pûs, lui représentant combien il importoit pour la gloire de Dieu & le bien de cette Maison, qu'elle acceptat cette charge : Elle m'écoutoit avec grande douceur, mais avec une grande douleur & abondance de larmes. Comme je lui eus tout dit, elle me demanda si elle étoit obligée de m'obéïr en une chose qui lui étoit si pénible, je lui dis que je croyois que non ; mais que je pensois pourtant qu'elle devoit accepter cette charge, & que c'étoit la volonté de Dieu: ce qui la fit consentir, mais elle s'affligea tant, qu'elle en fut bien malade ; néanmoins sans dire un mot, ses seules larmes faisoient voir sa douleur, & comme le brevet fut obtenu, Mr. l'Official lui vint faire faire profession de foy, sans qu'elle lui dit une seule parole, se contentant de répondre à ce qu'il lui demandoit de la foi, sans lui rien faire paroître de sa peine.

Madame de Soissons mourut avant que les Bulles de la Coadjutorerie fussent venuës, & peu après, Mad. de Longueville l'amena, à Maubuisson, la fit benir aussi-tôt que les Bulles furent venuës, & lui témoigna en toutes rencontres, une très-grande affection.

La petite-fille naturelle de Mr. de Longueville étoit là, & la Mere prit toutes sortes de soins pour la faire bien élever en la crainte de Dieu. Dès qu'elle eut atteint l'âge, elle vou-

lut être Religieuſe & la fut en effet : ſi tôt qu'elle fut Profeſſe, elle commença à vouloir faire l'Abbeſſe à ſa chambre, attirant des filles à elle. La Mere des Anges diſſimuloit tout cela, Mad. de Longueville, plus par l'inſtinct du Duc ſon Mary, que par le ſien, vint à Maubuiſſon pour parler à la Mere de faire cette fille Coadjutrice ; mais elle y demeura malade de la maladie dont elle mourut, ce qui l'empêcha d'exécuter ſon deſſein. Après ſa mort, Mr. de Longueville vint à Maubuiſſon avec un Evêque, pour faire cette même priere à l'Abbeſſe ; mais la Mere s'en excuſa, ne croyant pas qu'elle en fut encore capable, ajoûtant que ſi, avec le tems, Dieu la diſpoſoit à la charge, elle auroit joye, non ſeulement de la faire Coadjutrice, mais de la faire Abbeſſe. L'Evêque ſe joignit au Duc pour la preſſer, lui diſant que non ſeulement elle ne bleſſeroit pas ſa conſcience en faiſant cette fille ſa Coadjutrice ; mais que ſi elle ne le faiſoit, elle feroit mal & donneroit ſujet de ſcandale. Ils n'eurent d'elle, autre réponſe, ſinon qu'elle ne le pouvoit. Quelque tems après, comme on vit qu'il n'y avoit nulle eſpérance de la pouvoir fléchir, on retira la fille, & on la mit à Monteviliers, où elle fut juſques à ce quon pût avoir une Abbaye pour elle.

Durant tout le tems que la Mere des Anges a été à Maubuiſſon, qui a été vingt-deux ans, les Religieuſes l'ont toûjours perſécutée, faiſant des ligues dans la Maiſon, éloignant les filles d'elle, voulant avoir en maniment, le revenu de la Maiſon ; & quoiqu'elle en fit bonne part à tous ceux qui en avoient beſoin, qu'il y en eut toûjours pour l'ordinaire, dix ou douze auſquels on tenoit une très-bonne table,

que les Ecoliers des Bernardins vinſſent librement s'y faire traiter malades ; que l'on donnât aux uns dequoi les faire paſſer Docteurs, aux autres des habits, des ornemens d'Egliſe, de l'argent pour faire leurs voyages, enfin tous leurs beſoins, tout cela ne ſuffiſoit pas, ils ne pouvoient ſouffrir de ne pas diſpoſer de tout. Ils vouloient l'obliger à faire de beaux Bâtimens & un Autel magnifique, à quoi l'Abbeſſe leur diſoit que tout cela étoit ſuperflu, que l'Abbaye n'étoit que trop belle, que l'on avoit la guerre, qu'il y avoit de grandes néceſſités, & qu'il falloit plûtôt faire l'aumône. Ils ne ſe laiſſoient pas perſuader pour cela ; mais néanmoins, ils ne la pouvoient empêcher de ſuivre le mouvement de la grace, & elle faiſoit ſi bien ſi ſecretement les affaires, qu'ils ne ſçavoient rien du particulier, ſinon que tous les pauvres publioient qu'elle étoit leur Mere. Quantité de Lorrains, d'Ibernois, d'Anglois & de François ruinez par les guerres, ont été tirez de l'extrêmité de la miſere par cette bonne Abbeſſe. Elle a fait quantité de pauvre filles Religieuſes, elle a mis grands nombre d'enfans en métier ; elle a donné à pluſieurs, le moïen de rétablir leurs ménages après la ruine de la guerre. Elle donnoit des penſions à de pauvres Demoiſelles ; Enfin tout le bien que Dieu lui donnoit le pouvoir de faire, elle le faiſoit ; & cette Maiſon qu'elle avoit trouvée endettée de 40000. livres, ſans aucun meubles, tout y ayant été pris, juſque-là que l'on avoit vendu le fumier de la cour, tout le revenu n'étoit affermé qu'à 18000. ou 20000. livres, à cauſe d'un grand pot de vin que l'on avoit pris, qu'il fallut rendre pour rompre ce beau marché, ſe vit en peu de tems pleine de biens &

le refuge des pauvres. Et ſi elle eut été auſſi libre dans la conduite du ſpirituel, que du temporel, cette Maiſon eut été auſſi riche des biens de la grace, qu'elle l'étoit des biens de la terre.

Pendant que Mr. de la Charmoye qui étoit ſon Supérieur, a vécu, il la ſoutenoit tant qu'il pouvoit; mais ſi-tôt qu'il fut mort, on la traita toûjours de pis en pis. Elle ſouffroit toutes ces afflictions dans une paix merveilleuſe, mettant toute ſa confiance en Dieu, & voyant qu'on l'empêchoit de bien gouverner le ſpirituel de la Maiſon, elle ménageoit le mieux qu'elle pouvoit le temporel pour les pauvres, croyant que Dieu demandoit cela d'elle, le lui ayant mis entre les mains dans un tems de ſi grande calamité.

Les Religieux y firent faire une viſite par le Général, & le pouſſerent tant qu'ils purent à l'affliger, & ſur-tout, ils vouloient qu'on lui ôtât une de ſes Religieuſes qui lui étoit très-fidele, parce qu'ils ne l'avoient jamais pû gagner; mais le Général fut convaincu de ſa vertu, & leur dit qu'il la croyoit la plus vertueuſe Abbeſſe de l'Ordre. Elle lui rendit bon compte de tout, & ils ne ſçurent que lui faire. Néanmoins cela augmenta la préſomption de pluſieurs de ſes filles. En effet, elle ne leur ſervoit plus qu'à les rendre plus criminelles, en mépriſant la ſainte conduite d'une ſi vertueuſe Mere. Cela me fit penſer qu'il étoit tems de la délivrer, comme je le lui avois toûjours promis, & je m'en conſeillai avec qui je devois, ce qu'ayant été aprouvé, je propoſai à un Abbé de l'Ordre, s'il ne jugeroit point à propos de prendre pour Abbeſſe de Maubuiſſon, une Religieuſe de céans, très-bonne & vertueuſe

S. Suſanne du

S. Esprit de Roche. en effet, qu'ils avoient attirée à eux pendant que j'étois au St. Sacrement, en lui persuadant qu'elle n'étoit pas en bon état, parce que nous avions quitté la conduite des Religieux, pour nous mettre sous l'Evêque. Ils prirent occasion de la faire demander par une jeune Abbesse, pour lui aider à la réforme de sa Maison; d'abord je m'y opposai & fis ce que je pus pour la retenir; mais comme je vis que je ne la pouvois ramener, je priai la Mere Genevieve de la laisser aller, & ce fut une grande providence de Dieu, sur nous, car elle faisoit tout son possible pour attirer les Sœurs à elle, pour pouvoir leur persuader dans la suite, de se mettre sous les Religieux: & comme elle étoit fort réguliere, sage & dévote, avec le tems elle auroit pû diviser les esprits.

Mad. l'Abbesse d'Argensoles.

L'Abbaye du lieu Dieu Elle alla donc avec cette jeune Abbesse, & quelque tems après, les Religieux lui firent avoir une petite Abbaye, où elle avoit établi la réforme; je sçavois que les Religieux l'aimoient, & qu'ils seroient très-aises qu'elle eut cette Abbaye, où j'espérois qu'ils la soutiendroient plûtôt que de l'opprimer comme ils faisoient la M. Marie des Anges. Cet Abbé reçû cette proposition avec grande joye, & s'offrit de porter ma lettre à la M. Marie des Anges, qui en eut encore plus que lui, & à l'instant elle fit sa résignation. Aussi-tôt, tous les Abbez se mirent en campagne pour avoir le brevet, & avec tant d'amitié, qu'ils en vinrent à bout. Comme on en porta la nouvelle à la M. Marie des Anges, ce fut l'Abbé de Châtillon qui me le dit à genoux, pour remercier Dieu, & elle donna incontinent l'argent qu'il falloit pour les Bulles, comme elle avoit fait pour les poursuites du Brevet.

Ces Religieux étoient étonnez de ſa vertu, & qu'elle tint ſi peu à une ſi grande & ſi riche Abbaye, cela ſurpaſſant autant leur lumiere, comme il étoit au-deſſous de celle de la Mere. L'on tint cette affaire ſi ſecrette, qu'il n'y avoit dans la Maiſon, qu'une ſeule Religieuſe qui la ſçût, & qui étoit uniquement à ſa bonne Mere, de ſorte que la nouvelle Abbeſſe y arriva ſans qu'elles en ſçuſſent rien. Auſſi-tôt la M. Marie des Anges fit aſſembler le Chapitre, où ayant déclaré à ſes Religieuſes, qu'elle avoit réſigné l'Abbaye & choiſi pour remplir ſa place, une très-vertueuſe Religieuſe qui les gouverneroit mieux qu'elle. Toutes généralement s'affligerent extrêmement, & s'en prirent à leurs Religieux, ſçachant fort bien que les mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits & fait faire par elles-mêmes, avoient contribué à la faire quitter. Le déſordre fut ſi grand, qu'elles ne voulurent point chanter le *Te Deum* de la priſe de poſſeſſion de la nouvelle Abbeſſe: La Mere demeura ſeulement huit jours avec elle, & puis s'en revint vivre en ſon premier Monaſtere, avec autant d'humilité que ſi elle n'en avoit jamais bougé, & n'eut en aucune charge, ne ſe hazardant jamais à faire la moindre choſe ſans licence, & a rendre non ſeulement à l'Abbeſſe; mais à toutes les Sœurs, toutes ſortes de reſpects.

Elle ſupplia qu'on la remit au Noviciat pour y r'aprendre les devoirs d'une ſimple Religieuſe, & pour perdre les habitudes que vingt-deux années de commandement lui pourroient avoir donné. Elle n'en avoit nul beſoin, n'ayant jamais pris nulle part à ſa charge, que la douleur d'y être: Nous l'y mîmes néanmoins, mais pour aider à la Mere Agnès à gouverner les

Novices, où elle a été juſqu'à ce que Dieu nous ait fait la grace de l'avoir pour Abbeſſe. Elle fut élûë le 26. Decembre 1654.

Comme la Maiſon commencoit à s'accommoder en 1618. Le Général de l'Ordre me commanda d'aller à Maubuiſſon pour gouverner & réformer la Maiſon, pendant que l'on feroit le procez de l'Abbeſſe qu'on avoit miſe priſonniere aux Filles Penitentes : je laiſſai la Prieure pour gouverner, & fis la M. Agnès Souprieure, avant que de partir de Port-Roïal. J'y allai avec joye, parceque j'avois toûjours la volonté de quitter l'Abbaye, & je penſai qu'en étant déhors, cela me pourroit faciliter le moyen d'accomplir mon deſſein.

Je party de Port-Royal le 19. Février, & paſſant par Paris, notre Général m'y fis ſéjourner chez mon Pere, juſques au jour de St. Mathias, pour diſpoſer les Religieuſes de Maubuiſſon à me recevoir, étant entrées dans un grand effroi de ſçavoir qu'on me devoit établir leur Supérieure, pendant le procez de leur Abbeſſe. Le Général m'y conduiſit lui-même, & deux jours après, & ces filles demeurerent contentes.

Je menai quatre Religieuſes avec moi, dont il y en avoit une que je fis Maitreſſe des Novices, qui étoit une excellente Religieuſe. Il n'y avoit que 16. Profeſſes dans cette Maiſon, & on me commanda d'en recevoir nombre ſuffiſant pour un tel Monaſtere qui a été fondé pour cent ; auſſi-tôt qu'on ſçût que cette Maiſon ſe réformoit, & qu'on y recevoit les filles pour rien, on nous en préſenta grande quantité ; mais entre peut-être 60. ou 80. nous n'en reçûmes que 30. parceque la plûpart y étoient conduites par la cupidité de leurs parens, ou

par la leur propre, pour trouver une bonne & honorable condition, dans un beau Monaſtere bien fondé.

D'abord je croyois n'y être que quelques années ; mais voyant que cela étoit pour durer plus long-tems, je m'aviſai pour avancer mon deſſein, de quitter l'Abbaye, d'écrire à mon Pere, que je voyois bien que les affaires de cette Maiſon dureroient long-tems, que j'apréhendois qu'une ſi longue abſence n'aportât quelque altération à notre Maiſon, ſous une moindre authorité, que je le ſupliois de trouver bon de me permettre de réſigner l'Abbaye à ma Sœur, qui eſt la M. Agnès, que nous étions dans une ſi parfaite union, qu'il pouvoit s'aſſurer que je vivrois auſſi contente ſous ſon obéïſſance quand je retournerois, qu'elle avoit fait ſous la mienne. Mon Pere m'attrapa fort bien, car recevant ma propoſition avec joye, & non pas dans mon ſens, il m'écrivit que j'avois grande raiſon de vouloir authoriſer ma Sœur ; mais qu'il falloit que ce fut en la faiſant Coadjutrice, & non pas en lui réſignant, & m'envoya cette réponſe par un Notaire Apoſtolique. Je fus très-ſurpriſe, & néanmoins, je n'oſai manquer de ſigner la procuration, me conſolant que ma Sœur étant Coadjutrice, cela me donneroit toûjours plus de facilité de quitter. Mon Pere fut ravi de prendre le ſujet de mon emploi à Maubuiſſon, pour obtenir cette Coadjutorie, ce qui eut été mal aiſé autrement, parce que je n'avois que vingt-huit ans.

En ce tems-là, le bien-heureux Evêque de Geneve François de Sales, vint à Paris, ſitôt que je le ſçû, j'eus un extrême deſir de le voir, ſur l'eſtime que j'avois de ſa Sainteté,

Mr. de Bonnœil qui étoit lors introducteur des Ambassad.

& Dieu m'en facilita le moyen par un Homme de condition qui nous avoit donné sa fille qui n'étoit point confirmée: Je le priai de l'amener pour lui conférer ce Sacrement, ce qui lui fut facile, car il étoit conducteur des Ambassadeurs. Il l'amena donc le 6. Avril 1619. il nous prêcha & confirma, & s'en retourna le même jour, si j'avois eu un grand desir de le voir, sa vûë m'en donna un plus grand de lui communiquer ma conscience: car Dieu étoit vrayment & visiblement dans ce St. Evêque, & je n'avois point encore trouvé en personne, ce que je trouvai en lui, quoi que j'eusse vû ceux qui avoient la plus grande réputation entre les dévots. Je lui écrivis pour le suplier très-humblement de revenir, il me l'accorda; mais en attendant, je lui ouvris mon cœur par lettres, sur une peine que j'avois bien grande, qui étoit que je n'avois jamais rencontré personne auquel je pusse prendre une confiance entiere, & ensuite y avoir une vraye soumission: Et que je me servois pour prendre avis & conduite de ceux qui nous assistoient, selon que je reconnoissois qu'ils étoient portez à ce que je desirois, que je croyois bon & utile pour le bien de nos Sœurs: prenant ainsi conduite par partie & de ceux que je croyois qui favorisoient mes pensées & mes desirs. Cela me donnoit beaucoup de peines, parce qu'en effet, c'étoit me conduire moi-même: Il me répondit qu'il n'y avoit point de mal à chercher sur plusieurs fleurs, le miel qu'on ne pouvoit trouver sur une seule, & des Juges favorables à nos inclinations, pourvû qu'étant examinées elles fussent trouvées bonnes.

J'admirai cette réponse, quoi que je trouvasse périlleux d'en user ainsi; mais il y avoit

été

été néceſſitée, & ſi j'euſſe fait autrement avec les perſonnes qui nous avoient aſſiſtées juſqu'alors, nous n'euſſions rien fait du tout. Il nous vint voir incontinent après; je lui parlai de la Coadjutrice, pour le ſuplier de vouloir prendre la peine d'en venir conſoler la Mere Agnès, qui en fut ſi affligée, que lorſqu'on lui vint faire faire ſa profeſſion de foi, elle en demeura malade. D'abord il me dit, comment ma fille! êtes vous de ceux qui veulent perpétuer les Bénéfices dans leurs Familes? Je lui dis que non, & que j'avois pris ma Sœur croyant en conſcience qu'elle étoit la plus capable de la Maiſon; ce qui le contenta. Il eut la bonté de la venir voir, & m'écrivit qu'il l'avoit trouvée totalement à ſon gré, & toute la Maiſon qui étoit vrayment le Port-Royal, qu'il aimoit & aimeroit toûjours. Il revint après à Maubuiſſon, & y demeura neuf jours. Je lui fis ma confeſſion générale avec une grande ſatisfaction & deſir d'être plus à Dieu: Je lui communiquai mon deſir de quitter ma charge, pour être ſimple Religieuſe, & le ſupliai de me recevoir en ſa congrégation, il m'en parla avec une grande humilité, me diſant que ce n'étoit preſque pas une Religion. Néanmoins, le preſſant beaucoup, il trouva bon que j'en écriviſſe à Rome, ayant beſoin de diſpenſe, parce que notre Ordre étoit plus auſtere. Si ce St. Homme fut demeuré en France, je crois que j'aurois tiré grand avantage de ſa ſainte conduite, qui n'étoit nullement molle & douce, comme la plus part du monde ſe l'eſt imaginé, parce qu'il ne ſe découvroit qu'aux ames qui avoient une vraye confiance en lui, & qu'il voyoit diſpoſées à le croire: & de tous ceux que j'ai vûs avant lui, je n'en ai trouvé aucun ſi ferme que lui.

D'abord que j'eus le bonheur de le voir, comme il s'enquit de notre maniere de vivre, il la trouva auſtere, & me dit : Ma Fille, ne vaudroit-il pas mieux ne pas prendre de ſi gros poiſſons & en prendre d'avantage ? je lui répondis que ſi j'euſſe eu à faire une regle, que je croyois que je l'aurois faite plus douce ; mais que me trouvant dans une auſtere, je croyois la devoir faire garder autant qu'il m'étoit poſſible. Il l'aprouva, & ayant réformé dans ſon Diocéſe, des Religieuſes de notre Ordre, qui étoient dans un grand déréglement de vie, il s'étoit contenté d'y rétablir l'eſſentiel de la régle pour redreſſer les mœurs ; & pour le reſte, il les avoit laiſſées dans la douceur de celles de la Viſitation ; mais après être retourné, il les remit en ce qu'il pût dans les pratiques de l'Ordre : entres autres choſes, il leur ôta l'uſage du linge, & leur fit prendre des chemiſes de ſerge, dont elles ſe plaignirent à lui quelques tems après, diſant que cela leur donnoit de la vermine, à quoi il leur répondit que ce n'étoit pas merveille que la vermine mangeât la vermine. C'eſt la bonne Mere de Chantal qui m'a dit cela : j'ai crû le devoir raporter icy, pour faire voir que ce Saint Homme n'étoit point dans une dévotion doucette, ainſi qu'on l'a voulu perſuader.

Il ne pardonnoit rien aux ames qui vouloient être conduite dans la vérité, & qui conſidérera bien les regles qu'il a données à ſes Religieuſes, verra bien qu'il les veut autant mortes à elles-mêmes, & crucifiées avec Jeſus-Chriſt, qu'aucune autre. Ayant été dans leurs Maiſons de Paris, lorſque leur bonne Mere fondatrice les établiſſoit, je fus ravie de la dévotion, du ſilence & de la mortification que j'y

voyois. En effet, elles étoient plus auſteres qu'on ne s'imaginoit. Il s'en retourna à ſon Diocéſe, & je demeurai encore plus de trois ans dans cette Maiſon avec de très-grands embaras & difficultez : je continuai tant qu'il vécut, à lui écrire mes diſpoſitions, & il prenoit la peine de me répondre avec grand ſoin & une extrême bonté. Lorſqu'il fut mort je demeurai ſans conduite, tous ceux que j'avois vû auparavant n'y étant plus, l'obéïſſance les ayant éloignez. J'ai reçû trente-deux Filles à Maubuiſſon dont nous en fimes dix Profeſſes.

Comme j'apris que le Roi avoit nommé pour ſuccéder à l'Abbeſſe, qui avoit déjà été dépoſée par deux ſentences, une Religieuſe de qualité, je procurai qu'elle y vint en attendant la troiſiéme Sentence, pour voir ce qui ſe pourroit eſpérer de ſa conduite, & pour ménager doucement ma ſortie, étant ennuyée d'être ſi long-tems en un lieu où il y avoit peu d'apparence d'établir les choſes ſolidement. Je demeurai treize mois avec elle, continuant à gouverner la Maiſon, parce qu'elle ne pouvoit avoir de Bulles que la derniere Sentence ne fut donnée, & comme je vis que je ne ſervois plus rien, Dieu ayant permis quelque méſintelligence, qui ne vint pas de la future Abbeſſe ; mais d'une Religieuſe qu'elle avoit amenée avec elle. Je demandai permiſſion à Mr. de Cyteaux de me retirer.

Mad. de Soiſſons.

Une des plaintes qu'on faiſoit contre moi, étoit que j'avois rempli la Maiſon de Filles, ſans dot, & qu'ainſi j'ôtois le pouvoir de faire de belles magnificences à l'Egliſe, comme il étoit à propos de faire dans une Maiſon Royalle comme celle-là. Je répondis à cette plainte, que j'avois fait ce que les Supérieurs

m'avoient commandé ; mais, que si on tenoit une Maison de trente mille livres de rente, chargée de trente Filles, je n'estimerois pas la nôtre, qui n'en valoit que six, incommodée de les recevoir. Ces pauvres Filles m'en prierent instamment, & j'écrivis à nos Sœurs, les priant de me dire si elles auroient bien le courage de faire part de leur pauvreté à trente Filles ; elles mécrivirent une lettre signée de toutes, qu'elles recevroient avec joye, tout ce qu'il me plairoit de leur amener. J'envoyai la lettre à notre Général, & lui demandai la permission, que je reçûs avec plus de joye que je ne puis exprimer. Aussi-tôt, je me disposai à partir : j'écrivis à ma Mere qui étoit veuve, mon Pere étant mort il y avoit trois ans, que je la supliois de m'amener des carosses pour conduire ces Filles à Port-Royal, & je concluois ma lettre, la supliant très-humblement de ne me point accorder ma suplication, si Dieu ne le lui inspiroit, & qu'elle ne le fit de tout son cœur. Elle ne manqua pas de se trouver au jour nommé avec autant de carosses & autant de Femmes pour conduire ces Filles. Je les envoyai à Port-Royal, & moi je m'en allai à Paris, parce que qu'elques personnes m'avoient conseillé d'y transporter notre Maison, qui étoit très-mal saine, & que ma Mere le desiroit beaucoup. Elle m'y mena donc pour aviser comme cela se pouvoit faire. J'y trouvai peu d'aparence & m'en revins à Port-Royal le 11. ou 12. de Mars 1622. où nos Sœurs me reçurent avec grande joye, non seulement de me revoir, mais encore satisfaites des Filles que j'avois envoyées, comme si avec elles, il leur fut venu un plus grand accroissement de biens que de charge.

Le P. Boinet Jesuite en étoit un.

Auſſi-tôt, je me mis à faire de petits accommodemens pour les loger, car nous étions étrangement preſſées, n'y ayant que trois cellules au dortoir, & nous étions plus de ſoixante. J'en fis quelques unes très-pauvres de colombage, remply de terre & de foin. La grandeur de la Maiſon d'où je ſortois & ſes richeſſes, m'avoient ſi fort fait connoître que ces malheureuſes épines étouffoient la parole de Dieu, & j'avois tant vû de malédictions & de monumens déteſtables du vice, qui avoit détruit ceux de la piété de cette Ste. Reine qui avoit fondé cette Maiſon d'où je ſortois, que j'en aimois beaucoup mieux la pauvreté. J'avois nourri ces Filles que j'y avois reçûës, autant qu'il m'avoit été poſſible dans l'amour de cette vertu. Et véritablement elles y avoient une ſi grande affection, qu'elles étoient ravies de ſe voir dans cette pauvre Maiſon, & dans la profonde paix qui y étoit.

Auſſi-tôt que je fus arrivée, je fus priée de cinq Religieuſes du Paraclet de notre Ordre, de les recevoir avec une que j'avois déjà reçûë; je le fis de bon cœur, avec un parfait agrément de nos Sœurs, qui ont toûjours eu une ſi parfaite docilité, qu'elles ne m'ont jamais contredite. Au contraire, tout ce que je trouvois bon étoit connu pour tel. J'en reçûs encore trois de St. Antoine des Champs. Enfin, notre nombre s'acrut juſqu'à quatre-vingt, deſquelles il y avoit toûjours nombre de malades, ſans que cela chagrinât celles qui l'étoient, ni celles que Dieu appelloit pour les ſervir. Nous y vecûmes de la ſorte, trois ans, ne manquant de rien, & ayant plus de facilité à vivre quatre-vingt ſans que notre revenu fut accrû, que nous n'avions n'étant que treize ou qua-

torze ; & je crois devoir procurer ceci à la gloire de la divine Providence, par un exemple qui eſt, qu'ayant reçû mille livres du dot d'une Fille que nous fimes Profeſſe en ce tems-là, nous les prêtâmes à un Homme qui nous rendoit quelques ſervices à Paris, pour acheter une Maiſon d'un Chapitre, qu'il avoit à très grand marché, à cauſe de l'affection que les Chanoines avoient pour lui ; & ce plaiſir que nous lui fimes, lui a aidé à pourvoir tous ſes enfans, cette Maiſon ayant valu plus de quatre fois autant. Il nous les paya peu à peu, ſans que cela l'incommodât.

Dieu qui par ſa bonté avoit accrû ce grand nombre pour les ſauver, le diminua bien-tôt pour en mettre quinze au Ciel, qui moururent en deux ans, & toutes très-heureuſement comme on le peut voir ſur le regiſtre mortuaire, où l'on a écrit quelque peu de choſe de pluſieurs.

Ma Mere penſoit toûjours à l'établiſſement de Paris, mais rien ne s'avançoit ; on nous donna en ce tems-là, une Fille de condition qui avoit du bien, qu'on penſoit y devoir aider, mais ayant demeuré quelque tems, & même reçû l'habit, nous ne la trouvâmes pas propre & la renvoyâmes. Ma Mere nous venoit voir très-ſouvent, & demeuroit avec nous autant que ſes affaires le pouvoient permettre, en ayant permiſſion des Supérieurs, & ma Sœur le Maître y étant demeurée très-malade, elle y fit une très-longue demeure.

Il arriva qu'on fit une Profeſſe, & qu'au ſermon qu'on y fit, ma Mere fut tellement touchée de Dieu, qu'après la cérémonie, elle me vint prier de la mettre en retraite. J'eus une grande joye, me doutant bien que cette retraite de quelques jours aboutiſſoit à celle de

toute sa vie. Je la lui accordai aussi-tôt, & elle eut la bonté & l'humilité de n'y vouloir prendre conduite que de moi ; & dès le lendemain, je fus étonnée qu'elle me demandât pardon à genoux les larmes aux yeux, de ce qu'elle s'étoit quelque fois fâchée contre moi, à cause que je recevois des Filles pour rien ; ce n'étoit pas de celles de Maubuisson, car pour celles-là, elle m'en avoit priée de tout son cœur, ces pauvres Filles lui ayant fait pitié ; mais c'étoit d'autres qu'elle ne croyoit pas dans un semblable besoin, ou à qui les parens qui avoient du bien, ne vouloient pas donner autant qu'elle jugeoit qu'ils devoient, la Maison étant pauvre comme elle étoit. Dieu par sa bonté lui fit connoître cette faute, & depuis, on n'en prenoit jamais assez à son gré.

Deux jours après, elle me dit que Dieu l'appelloit à être Religieuse ; mais qu'elle avoit grande peine pour ma Sœur le Maitre, dont le mary n'étoit pas mort, & qui ne pouvoit quitter Paris à cause de ses enfans. Ma Sœur le Maître qui avoit un extrême desir, il y avoit long-tems, d'être Religieuse (ou du moins ne la pouvant être son mary vivant, de demeurer avec nous) fut si ravie, qu'elle se leva de son lit pour aller trouver ma Mere & lui dire que sa considération ne l'empêchât pas de suivre la vocation de Dieu, & puis lui conseilla de nous acheter une Maison à Paris, ce qui fut résolu incontinent. Ils s'en retournerent à Paris pour obtenir la permission de Mr. l'Archevêque, & chercher une Maison. Cela dura près d'un an, Mr. l'Archevêque se rendant difficile, & aussi parce qu'on ne trouvoit point de Maison.

Enfin au tems qu'il plût à Dieu, la Maison

où eſt à préſent le Monaſtere de Paris, ſe trouva après en avoir vû cent autres ; c'étoit bien la plus commode qu'on pût jamais avoir pour la commodité & le raport de celle des Champs, j'eus permiſſion de l'aller voir, & le maître qui étoit un ancien Conſeiller d'Egliſe, reçût avec grande affection, & témoigna grande joye que ſa Maiſon fut changée en un Monaſtere. Le marché fut fait, & incontinent on y mit les Maſſons pour y ajoûter quelque peu de Bâtimens & diſpoſer les choſes régulierement. Cela dura juſqu'au jour du St. Sacrement de l'an 1625. que nous arrivâmes.

Nous n'y vinſmes d'abord que quinze, n'y ayant pas plus de place, & Mr. l'Archevêque qui nous avoit obligées d'y venir toutes, nous donna terme d'un an pour nous pouvoir accommoder. Dieu permit que la même année que nous vinſmes à Paris, il mourut à la Maiſon des Champs, douze de nos Sœurs, & une grande partie furent très-malades, de ſorte que nous en prenant au mauvais air, on en faiſoit venir le plus qu'on pouvoit, on fit une galerie qui en logeoit une partie, on fit lambriſſer tous les greniers, & avant la fin de l'an, tout y fut logé. Il y en avoit quatorze dans un grenier, & par tout on étoit très preſſé. Le Chœur étoit ſi petit, qu'on n'y pouvoit pas tenir la quatriéme partie de la Communauté : on dînoit les unes après les autres au réfectoir, avec cela on étoit contentes & auſſi régulieres & ſilentieuſes, que ſi on eut été au plus commode Monaſtere de France.

Il n'y avoit que moi & celles qui faiſoient l'économie, qui commançâmes à avoir du ſoin parce qu'il fallut emprunter, quoique peu, pour faire les Bâtimens néceſſaires pour nous loger

toutes. Mais comme c'étoit des rentes qui diminuoient le revenu, & que nous dépensions plus à Paris qu'aux Champs, on avoit plus de peine à vivre : outre que j'avois beaucoup de chagrin de devoir, l'ayant toute ma vie fort aprehendé, & je n'avois jamais emprunté, quelque besoin que nous eussions eu, que quelque petite somme que je rendois aussi-tôt que je pouvois : néanmoins, Dieu nous fit la grace dans cet embarras, de refuser trois Filles de condition, nieces d'une de nos meilleures amies, pour lesquelles on nous eut donné pour le moins trente-neuf mille livres, parce que je voyois bien que l'on vouloit que ces Filles fussent Religieuses, pour marier deux de leurs Sœurs plus richement : elles avoient déjà quatorze ou quinze ans, & avoient été élevées dans une Maison peu réglée. Je le dis franchement à la tante, que je craignois que Dieu n'appellât pas ses Filles à la Religion, & que je ne pouvois m'embarrasser dans le hazard de les rendre, ce qui facheroit Madame leur Mere : cela fut cause que cette Dame se sépara de moi. Je fis peut-être une indiscrétion, ces trois Filles ayant bien réüssi en une bonne Maison où on les mît : néanmoins je crois que ce fut un effet de la divine Providence, parce qu'aparamment, les parens de ces Filles qui étoient de condition & dont il y en avoit dans la faveur, eussent voulu prendre connoissance de nos affaires & s'intriguer, ce qui nous eut fait tort dans tout ce qu'il a plût à Dieu permettre qui nous soit arrivé depuis, car il n'est jamais arrivé qu'aucun parens de nos Filles se soit jamais mêlé de nos affaires, ce qui nous a été une grace particuliere, & je crois que Dieu en fit mourir un, tout au commencement de nos

affaires, parce qu'il nous eut pû faire beaucoup de peine, quoi qu'il eut bien de l'amitié pour nous.

Je n'avois lors personne à qui je parlasse de ma conscience, parce que comme j'ai déjà dit, Dieu les avoit écartez. Il arriva qu'à l'occasion de l'assemblée du Clergé, j'eus connoissance d'un Evêque qui m'étoit déjà venu voir aux Champs, parce que la Mere de Chantail lui avoit parlé de nous, passant par son Diocése, lorsqu'elle s'en retourna en Savoye, après l'établissement de Paris : ce qui fit qu'elle lui en parla ce fut au sujet d'un Monastere de notre Ordre qu'il avoit réformé. Elle lui raconta la réforme du nôtre où elle avoit passée & à Maubuisson aussi, où j'étois lors, ce qui fit que ce Prélat eut envie de nous voir, & que se trouvant à Paris au sujet de l'assemblée, lorsque nous y vinsmes pour nous y établir, il nous vint voir, & me parût un homme tout plein de zele, de mortification & de vraye dévotion : parce que je n'avois lors personne, il me fut aisé de prendre créance en lui, & le prier de m'assister de ses saints conseils; & véritablement ceux qu'il me donna au commencem-nt, étoient très-saints, & me servirent beaucoup, sur-tout à me détacher des desirs opiniâtres (je puis dire ainsi) que j'avois de sortir de Port-Royal pour aller à la Visitation, ce qui partageoit mon esprit, & me faisoit avoir plus de diligence à mes obligations. Mon prétexte étoit que lors que j'eus dix-sept ans, qui est l'age qu'on avoit dit à Rome que j'avois, pour obtenir mes Bulles, quoique je n'en eusse que neuf, mon Pere y renvoya pour dire la vérité, en demandant pardon du mensonge, & obtenir de nouvelles Bulles.

Monſ. Sebaſtien Zamet, Evêq. de Langres.

D'adord on eut de la peine, parce qu'on vouloit condamner à la reſtitution des fruits ; mais mon Pere fit faire information par l'Official de Paris, pour prouver que bien loin d'en avoir joüi, la Maiſon s'étoit trouvée ſi déſolée, qu'il y avoit mis du ſien pour la réparer, ce qui fit qu'on ne paya rien pour les Bulles : Le St. Pere déclara ma premiere profeſſion nulle, & m'obligea d'en faire une nouvelle dans ſix mois ſi je voulois demeurer Religieuſe & Abbeſſe.

Je fus fort aiſe de cette nulité, qui ouvrit la porte à ma ſortie, que je deſirois tant pour être Capucine ou Carmelite. Je ne m'en ſouciois pas, pourvû que ce fut une Maiſon bien réglée ; mais je n'oſois pourtant ſonger à l'entreprendre à cauſe de mon Pere, & je différois toûjours à refaire ma Profeſſion. Mon Pere qui veilloit toûjours ; ſur la fin du ſixiéme mois, pria Mr. de Clairvaux qui étoit à Paris, de venir me faire faire cette Profeſſion ; j'en fus très-ſurpriſe, néanmoins, je n'oſai manquer, & fis mes vœux publiquement ; mais avec cette intention formelle, que je m'engageois de tout mon cœur aux trois vœux, mais non pas à la Régle de St. Benoît, ni à cette Maiſon, où la ſeule néceſſité préſente me forcoit de faire ſtabilité pour l'heure.

Cette Profeſſion ainſi faite, mettoit toûjours un prétexte pour m'amuſer & chercher les moyens de ſortir ; & quoi que l'on me pût dire, les larmes de la M. Agnès, de ma Mere & de pluſieurs de nos Sœurs qui ſçavoient cela, je ne pouvois, ou ne voulois quitter cette penſée, ne voyant rien au monde qui me pût donner un vray repos, que d'être ſimple Religieuſe en un lieu où je ne fuſſe point connuë : cet Evêque à qui je dis cette penſée comme une des

choſes plus importantes de ma conſcience, & qui m'étoit la plus précieuſe, s'attacha ſi fortement à me l'ôter, que je lui cédai, croyant que Dieu m'y obligeoit. Il voulut donc que communiant à notre chapelle fermée, je reſiſſe mes vœux tout haut, ce que je fis, en me faiſant une auſſi grande violence que ſi on m'eut forcée à être Religieuſe; néanmoins, je demeurai en paix, & n'en ai point eu de peine depuis.

Mad. de Pontcarré.

Peu de tems après, il arriva qu'une Dame ſéparée de ſon Mary, eut un grand deſir de venir demeurer à Port-Royal, pour ſe retirer du monde où elle étoit engagée. Elle m'en fit prier par des perſonnes que nous honorions fort, ce qui m'engagea très-mal à propos de la recevoir, & ſans demander à cet Evêque qui s'en étoit retourné en ſon Diocéſe, auquel j'écrivois pourtant toûjours pour toutes choſes; & ne lui dis pas celle-là qui étoit la plus importante, & qui nous a été, comme je crois, en punition de Dieu, une ſource de beaucoup de maux, dont entr'autres que vingt-quatre mille livres qu'elle nous apporta, furent la cauſe que cet Evêque voulut que nous entrepriſſions de bâtir notre grand dortoir, ce qui ne fournit preſque qu'à faire les fondemens; de ſorte qu'il falloit emprunter tous les jours, non ſeulement pour achever cet ouvrage; mais avec le tems, pour en payer les interêts, ce qui alla juſqu'à cent trente mille livres, car on voulut qu'on n'épargnât rien à ce Bâtiment, ce qui me ſurchargea d'une peine très-grande, ne ſçachant à toute heure comment faire pour payer les interêts, & fournir à la dépenſe qui s'accroiſſoit tous les jours, tout étant plus cher à Paris qu'aux Champs.

Un peu auparavant que je communiquaſſe

avec

avec cet Evêque, le Général de notre Ordre étoit mort, c'étoit un homme fort humain, qui ne m'avoit jamais rien refusé de tout ce que j'avois desiré de lui : & ce fut aussi-tôt qu'il nous eut donné les permissions de notre transport, qu'on en mit un en sa place, de facheuse humeur, qui nous menaça de nous ôter toutes ces permissions que nous avoit données son Prédécesseur pour la réforme, & de fait, il nous ôta le bon Abbé de la Charmoye, qu'il nous avoit donné pour Supérieur : cela nous affligea beaucoup, & cet Evêque l'étoit aussi pour ses Filles qu'il avoit réformées, qui étoient menacées comme nous. Comme nous lui parlions de cette peine, il nous dit, à la Mere Agnès & à moi, qu'il y avoit quelques années qu'il avoit dans l'esprit une pensée d'essayer de faire une religion, qui eut pour fin principale, d'honorer le St. Sacrement de l'Autel que pour cela il y eut toûjours quelqu'un qui l'assistât jour & nuit. Or il est à remarquer que dès que nous étions encore à la Maison des Champs, notre Général venant à mourir aussi-tôt, comme j'ai dit, qu'il nous eut donné la permission, nous résolumes & nous l'effectuâmes, d'être tout le jour tour à tour devant le St. Sacrement : Et peu après, l'Abbé de Clairvaux qui nous étoit favorable, venant aussi à mourir, nous ajoutâmes la nuit au jour, afin de prier Dieu qu'il lui plût de nous protéger contre les Successeurs de ces Abbés ennemis déclaré de la réforme. Ce mouvement que Dieu nous avoit donné, nous fit recevoir avec grande joye, celui de cet Evêque, & aussi-tôt nous le supplîâmes avec ardeur qu'il trouvât bon que nous envoyassions à Rome, pour avoir permission de commencer cet institut. On agita fort, sçavoir

Mr. Boucherat.

Mr. de Nivelle.

Monſ. Manger.

Mr. Largentier.

si on feroit une Maison nouvelle, où si on établiroit cette dévotion à Port-Royal, on résolut enfin une Maison nouvelle, avec la Regle de St. Augustin. On travailla pour cela, & on pria Madame de Longueville, Loüise de Bourbon, qui venoit assez souvent à Port-Royal, par une autre rencontre que je dirai, de vouloir qu'on présentât la Suplique au St. Pere, en son nom, & qu'elle s'en dit Fondatrice, ce qu'elle accorda; & aussi-tôt, on suplia un Docteur de Sorbonne, d'aller à Rome exprès, ce qu'il fit. Et comme il étoit là, nous recevions de nouvelles menaces de notre Général, ce qui nous obligea de lui écrire pour essayer d'obtenir un Bref qui nous remit sous la Jurisdiction de l'Evêque. Il obtint tous les deux, & en assez peu de tems, & nous les renvoya; ce fut en 1626. La divine Providence fit qu'en ce même tems, une Dame riche & sans enfans voulant laisser une partie de son bien à Dieu & aux pauvres, prit conseil d'une autre qui étoit son intime amie & très-vertueuse, à quoi elle emploiroit une partie de ce qu'elle destinoit en œuvres pieuses. Celle-ci ayant oüy parler du nouvel institut, étant de nos amies, lui dit le projet qui se faisoit, & qu'elle vit si Dieu lui inspireroit d'y contribuer, cette Dame y prit aussi-tôt dévotion, & me fit prier de trouver bon qu'elle nous laissât par testament, trente mille livres, à la charge de joüir du privilege de Fondatrice, pour les prieres seulement, & d'être enterrée dans l'Eglise du Monastere, que si elle mouroit auparavant que la Maison fut établie, qu'on aporteroit son Corps à Port-Royal en dépôt, & que l'interêt des trente mille livres coureroit jusqu'à ce qu'on les livrât;

Mr. Féau.

Mad. Bardeau

Madem. Feu.

l'établiſſement étant fait, nous acceptâmes ce legs, & cette Dame m'en vint remercier avec plus d'humilité que ſi nous le lui euſſions donné. Elle mourut peu après que la Bulle fut obtenuë, & nous reçûmes ce legs pour aider à payer la Maiſon.

La même année que notre Bâtiment fut fait, qui fut en 1629. L'Evêque ayant obtenu un Bref pour retirer ſes Filles de deſſous l'Ordre, auſſi-bien que nous, deſira de faire une union de nos deux Maiſons, & pour cela que nous envoyaſſions la M. Agnès avec la M. Geneviéve de St. Auguſtin, en ce Monaſtere, d'où par après, il nous envoya ici l'Abbeſſe qui avoit quitté ſa charge, avec une autre Sœur. Et comme l'année précédente, la Reine Mere du Roy Loüis XIII. qui aſſiégeoit lors la Rochelle, nous vint viſiter, je pris l'occaſion de ſupplier très-humblement ſa Majeſté d'obtenir du Roy en action de grace, lors qu'il auroit pris cette ville, de nous accorder le droit d'élection: Mad. la Marquiſe de Maygnelay Marguerite de Gordy, (a) qui étoit venu avec la Reine

La M. Jeanne de St. Joſeph de Pourlan.

(a) Elle dit à la Reine, que cette grace que lui demandoit Mad. de Port-Royal, ne tireroit point à conſéquence, & qu'il ſe trouveroit peu d'Abbeſſe en France, qui ayant pluſieurs Sœurs Religieuſes fort capables & des Niéces, penſeroient à quitter une Abbaye, pour la mettre en election.

Mr. d'Andilly ſollicita auſſi de ſon côté, cette faveur que deſiroit la M. Angelique, & le monde ſe mocquoit qu'il prit tant d'interêt à une choſe qui étoit contraire aux interêts humains de ſa Famille,

appuya beaucoup ma priere que la Reine nous accorda, & au retour du Roy, elle demanda cette grace qui lui fut accordée & le Brevet expédié & enrégistré au grand Conseil.

Ensuite je fis ma démission, & la M. Agnès qui étoit Coadjutrice, m'envoya la sienne du Monastere où elle étoit. La Mere Genevieve
23. Juillet. fut élûë Abbesse, qui étoit une des premiere Novices que j'avois amenée de Maubuisson. Elle avoit beaucoup de vertu, & l'Abbesse qui étoit venuë, fut Prieure. Je dois dire pour faire voir la justice de Dieu, lequel je n'avois point assez prié pour faire la liaison que je fis avec cet Evêque, m'y étant engagée fort legerement par la conduite & le discernement de mon esprit, n'en ayant pas même consulté la Mere Agnès qui étoit à Port-Royal des Champs. Tout aussi-tôt que j'eus quitté la charge, la M. Genevieve qui avoit été en ce Monastere de Tard, & en avoit pris l'esprit, ayant aussi pour conseil la Prieure; changea par l'ordre de l'Evêque, toute la conduite de cette Maison, qui étoit dans une très-grande docilité, pauvreté & simplicité; ce qui faisoit nos Sœurs toutes bêtes ce disoit-on. Il y en avoit plusieurs qui ne sçavoient pas écrire quand elles avoient été reçûës, & voyant que c'étoit des esprits assez médiocres qui ne pouvoient pas être employées à des charges où il fallut écrire; je jugeois inutile qu'elles y appriſſent. L'on voulut aussi-tôt qu'elles le sçussent, & on garnit incontinent les Celules d'écritoires, afin que tout

---

& qu'il fit pour perdre l'espérance d'une Abbaye, ce que les autres font pour en briguer pour leurs enfans.

le monde écrivit ; au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les officieres qui en eussent, ou celles que l'on destinoit à écrire ce qui étoit nécessaire pour la Communauté. On disoit qu'il falloit rendre toutes les Sœurs capables de tout. Beaucoup ne bougoient des parloirs à parler à des Peres, & puis il leur falloit écrire pour façonner les esprits.

C'étoit des Peres de l'Oratoire.

Ce qui me facha le plus, ce fut qu'on mit au tour & à la Sacristie, les plus imparfaites, que je n'avois jamais voulu employer ; *(a)* & cela pour les contenter. On ne vouloit plus recevoir de pensionnaires, si elles n'étoient filles de Marquis ou de Comtes, on se mocquoit de la simplicité & de l'aprêt des viandes du Réfectoir, il falloit tous les jours changer de potages, & faire des saupiquets d'œufs qui nous étoient

---

(a) Une chose qui fit grande peine à la Mere Angelique, fut qu'aussi-tôt après l'élection, les nouvelles Meres lui vinrent demander où elle avoit pris trois filles qui étoient dans la Maison & dont la charité de la Mere s'étoit chargée pour les tirer du péril. Elles lui dirent qu'elles étoient résoluës de les renvoyer d'où elles étoient venuës, & qu'elles étoient à charge à la Maison. Cela fut si sensible à la Mere, que quoi qu'elle n'en voulut faire aucune plainte, elle en pleura tant en secret devant Dieu, que ses yeux & son visage découvrirent son cœur, on s'apperçut bien qu'on l'avoit touchée dans ce qu'elle avoit de plus sensible ; & ainsi on la pressa moins & on lui donna le tems de chercher elle-même à bien placer ces pauvres Filles.

inconnus, avec force épices, dont on n'avoit pas accoûtumé d'uſer.

A l'Egliſe, force parfums, pliſſures de linges & bouquets. On prioit tout le monde de venir dire la Meſſe & prêcher, faire tous les jours des connoiſſances nouvelles. Avec tout cela, des auſtéritez extraordinaires, des jeûnes au pain & à l'eau, des diſciplines terribles; des penitences les plus humiliantes du monde, enſorte qu'en voyant faire une à une fille imparfaite, j'en fus très-touchée, penſant que ce fut un miracle; mais à la récréation du même jour, la voyant autant railler qu'elle avoit pleuré le matin, je fus toute ſurpriſe, & trouvai que l'on faiſoit jeu de tout. Pour dire la vérité, il y avoit de bonnes Filles qui les faiſoient de très-bon cœur & avec utilité. Celles qui étoient les plus difficiles à leur manger, pour ſe mortifier mangeoient après des chenilles & autres ordures, à la récréation il falloit ſe mocquer les unes des autres, ſe contrefaire les unes les autres, & on appelloit cela, ſe déniaiſer. J'avois ſouvent de la peine de tout cela; mais je n'en diſois rien; & quand je penſois, à quoi tout cela eſt-il bon? je me répondois, à détruire mon propre jugement.

On voyoit bien ſans que je le diſſe, que je n'approuvois pas tout cela, & cet Evêque me dit une fois que je lui nuiſois céans, je lui répondis que je ne diſois rien, il me répondit, votre ombre nous nuit, je lui dis, envoyez moi où vous voudrez, j'irai; néanmoins il ne voulut pas le faire & il m'emploïoit à ſolliciter l'affaire du St. Sacrement, où il ne vouloit pourtant pas que j'allaſſe. Avec tout cela je m'acoutumois à tout, & vivois en grande union avec la Mere Abbeſſe & la Prieure. Il ne

voulut plus que j'écriviſſe à la M. Agnès qui étoit en ſon Monaſtere, je m'y ſoumis & elle ceſſa auſſi de m'écrire, ainſi nous étions auſſi ſéparées d'eſprit que de corps.

Pendant ce tems, nous pourſuivions pour obtenir les Lettres Patentes du Roy, pour l'établiſſement du St. Sacrement, où il ſe rencontroit de grande difficultez; beaucoup de perſonnes s'étant interreſſées que cet inſtitut ne ſe fit pas. Enfin Dieu permit que le Roy étant demeuré très-malade à Lyon, & ayant été guéry, à ce que lon crut, par le très-Saint Sacrement qu'il reçût en viatique: Mr. le Garde des Sçeaux de Marillac, qui n'avoit jamais voulu les ſceller, eut un mouvement de Dieu par la reconnoiſſance de la ſanté du Roy, de faire dreſſer ces Lettres très-avantageuſes. Le Roy accordant cette grace, en reconnoiſſance de celles de ſa guériſon, qu'il attribuoit au St. Sacrement. Après cet heureux ſuccès, on pourſuivit Mr. l'Archevêque de Paris; mais il n'y avoit nulle apparence de le faire rendre, étant offenſé de ce que par la Bulle on lui avoit joint, à la Supériorité de ce Monaſtere inſtitut, deux autres Prélats; Néanmoins, après de grandes prieres de Madame de Longueville, il permit que je viſſe une Maiſon, & qu'on l'achetât, & auſſi-tôt, on travailla à la mettre en Monaſtere le mieux que l'on pût. Elle étoit dans le quartier du Louvre au plus grand bruit de Paris, environnée de ruës & de grandes Maiſons, ſans aucun moyen de s'acroître, que par des ſommes immenſes; mais on avoit voulu le voiſinage de la Cour; pour y attirer des Filles de condition & de la Cour: car il faut que je diſe qu'il arriva par un ſecret jugement de Dieu, que cet Evêque, lequel lors que nous

Sçavoir, M. l'Archevêque de Sens, & Mr. l'Evêque de Langres.

commençâmes à le voir, ne reſpiroit que Dieu & paroiſſoit tout mort au monde, ſe changea entierrement, & ayant d'abord deſiré cette Maiſon toute retirée & ſéparée du monde ; il crut après, qu'elle ne pourroit s'accroitre ſans faire beaucoup d'amis & avoir des Filles de condition & riches. Il fit faire des conſtitutions où il ordonnoit à la vérité beaucoup de bonnes & ſaintes regles ; mais il y en avoit d'autres qui ne l'étoient pas. Il vouloit que l'habit fut beau & auguſte, ce diſoit-il, de belle ſerge blanche, grands manteaux trainans ; un ſcapulaire rouge, de belle écarlate, de beau linge, l'Egliſe magnifique, & toutes choſes dans un grand ajuſtement & propreté : qu'on y dit Matines le ſoir à huit heures, & que tout y fut ſi doux & ſi agréable, qu'il ne fit point peur aux Filles de la Cour, au reſte, que les Filles fuſſent polies, civiles & d'une dévotion agréable.

Pour la clôture, il la vouloit très-exacte, & toutes les obſervances qui ne choquoient pas la politeſſe. Et parce que je n'étois pas aſſez ſpirituelle pour démêler tout cela, il ne vouloit pas que j'y fuſſe Supérieure, quoi que je fuſſe nommée par la Bulle ; mais il vouloit que ce fut l'Abbeſſe dépoſée qui étoit venuë du Monaſtere qu'il avoit réformé. Mais jamais & je ne ſçai pourquoi il ne le pût obtenir de Mr. de Paris, quoi que je l'en priaſſe beaucoup & de tout mon cœur, contre mon cœur même ; car il eſt vrai que j'avois grande envie d'y aller, quoi que ce ne fut pas pour y être Supérieure. Il ne voulut pas même qu'elle y vint avec moi, lorſqu'enfin par une rencontre que je puis dire heureuſe, pour le bien que Dieu me fit, par ce moyen, il ſe rendit & nous permit d'aller dans la Maiſon, le 8. May de l'an 1633.

Il faut ſçavoir que dès auparavant que nous vinſſions à Paris, nous eûmes le bien de voir à la Maiſon des Champs, Mr. l'Abbé de St. Cyran, qui faiſoit l'honneur à mon Frere de l'aimer, & ayant auſſi connu ma Mere, avec laquelle il ſe trouva lui rendant viſite lorſque je la priai de m'amener des caroſſes pour conduire les Filles de Maubuiſſon à notre Monaſtere. Ma Mere lui ayant dit les raiſons de ce 1623.
tranſport de Filles, il fut ſi ſatisfait de la charité qu'il crût que nous faiſions, qu'il prit la peine de m'écrire pour me remercier, comme s'il eut été le Pere de toutes ces Filles, & dès l'heure, Dieu lui donna charité pour moi, de ſorte que s'en allant peu de tems après, avec Mr. l'Evêque d'Aire Bouteiller, qui le pria comme ſon ami intime, de l'aſſiſter dans ſa charge, où il demeura juſqu'à la mort de ce bon Evêque, & revenant à Paris, il paſſa par notre Maiſon des Champs, où il arriva la veille de l'Aſcenſion. Il me fit l'honneur de m'entretenir avec grande charité, & ſur ce myſtere il nous dit des choſes admirables. Il arriva qu'en m'en parlant, il me dit une parole qui me toucha beaucoup, qui fut; qu'il avoit vû beaucoup d'Abbeſſes réformer leurs Monaſtere; mais qu'il en avoit peu vû réformer leur perſonnes. Je me trouvai de ce grand nombre, quoi que Dieu m'eut fait la grace d'avoir beaucoup deſiré d'être de ce petit nombre. Je révérai lors ce St. Homme comme très-ſçavant; mais je ne fus pas aſſez heureuſe, pour reconnoître ſa Sainteté telle qu'elle étoit, ni de joüir dès-lors, du bonheur que Dieu ſembloit m'offrir, de prendre ſa conduite.

Il ne me donna auſſi aucune ouverture pour cela, ce qu'il ne faiſoit jamais, ne s'enquérant

de rien, & ne répondant préciſément qu'à ce qu'on lui demandoit ; & du reſte, il parloit des matieres générales de dévotion, avec une élévation d'eſprit admirable ; enſorte que l'on voyoit viſiblement que ſes paroles partoient plus du fond de ſon cœur, que de ſon eſprit. Lorſque je fus à Paris, il continua de nous venir voir & plus pour ma Mere qu'il avoit mieux connuë que moi. Elle prit conſeil de lui de ſa vocation. Il la confeſſa lorſqu'elle fit ſa profeſſion, & elle lui parloit avec grande confiance. Pour moi, je le reſpectois beaucoup & le ſupliois de me venir voir lorſque j'étois fort affligée de ne ſçavoir plus que faire pour notre ſubſiſtance : Je ne lui diſois que fort ſuperficielement, le ſujet de ma peine, & ſans s'en enquérir d'avantage, il me conſoloit par des paroles toutes pleines de foi & de charité. Peu après je le connoiſſois d'avantage ; mais je n'oſois m'engager à lui, parce que je l'étois ailleurs, & quoi que j'entreviſſe beaucoup de choſes qui ne ſuivoient pas les premieres lumieres que j'avois vûës en celui qui me conduiſoit, ni celles qu'il avoit plû à Dieu de me donner dès l'inſtant qu'il me donna le mouvement de le ſervir. Néanmoins j'étois dans un embarras terrible de ce nouvel inſtitut, dont les fondemens étoient jettez, par l'achat d'une Maiſon de vingt-neuf mille livres, & celui qui me conduiſoit en étoit le Supérieur.

Il lui faiſoit trouver de l'argent dans ſes grãds beſoins.

Dieu par ſa bonté voulut que cet Evêque ayant quelque connoiſſance de Mr. de St. Cyran par une rencontre de quelque affaire de l'Egliſe & du Clergé, il fit une plus particuliere amitié avec lui, & par ſa plus fréquente converſation, l'eſtime de ſa ſageſſe & de ſa grande ſuffiſance s'accrut beaucoup en lui. Comme

il étoit persécuté pour l'institut, par plusieurs personnes éminentes & dévotes, & par plusieurs interêts que Dieu sçait: Il crut qu'il avoit besoin de Mr. de St. Cyran, pour protéger son honneur, & il ne se trompoit pas ainsi que l'on vit par la suite.

Elle parle de la querelle du Chapelet du S. Sacrement, qui divisa M. de Sens & Mr. de Langres.

Il me dit donc un jour, après forces loüanges de Mr. de St. Cyran, que je lui fisse voir les constitutions du St. Sacrement: Cela me surprit fort, quoi qu'en effet, j'en eusse bien de la joye. Je lui dis que je le supliois d'y bien penser auparavant, parceque je connoissois Mr. de St. Cyran, qui ne les demanderoit jamais à voir, si on ne les lui montroit, & qu'il ne laisseroit pas sans cela de le servir & l'institut, en ce qu'il pourroit; mais que s'il vouloit les lui montrer, & que ce fut pour l'obliger à en dire son sentiment, qu'il le feroit franchement, & croiroit y être obligé, que je craignois que cela ne fit quelque refroidissement entr'eux, leurs opinions ne se rencontrant peut-être pas. A cela il me répondit, ne craignez point, montrez les lui, je veux qu'il en soit le maitre absolu. Je priai Mr. de St. Cyran de nous venir voir, & le priai de la part de l'Evêque, de voir ces constitutions, & d'y faire toutes les corrections qu'il lui plairoit; Il les prit, les examina, & y changea très-peu de choses, quoi qu'il y en eut plusieurs qui ne fussent pas dans son sens, pour le respect qu'il portoit à cet Evêque. Il en avoit une qu'il ne pût souffrir, la trouvant contre l'ordre de l'Eglise, qui étoit que les Filles s'enterrassent sans Prêtres. Je le dis à l'Evêque, cela le choqua un peu, & il m'allégua quelques raisons en faveur de cette cérémonie; néanmoins il me dit de l'ôter, & continua à avoir une grande a-

mitié pour Mr. de St. Cyran, enſorte qu'il le pria inſtamment d'avoir ſoin de nous, & de nous aſſiſter dans notre nouvel établiſſement, où nous étions quatre Profeſſes de Port-Roïal, une Sœur Converſe qui étoit venuë de Tard, d'un Monaſtere qu'il avoit réformé, quatre Poſtulantes & une Sœur Converſe : Il lui obéït avec grande fidélité, prenant un tel ſoin de nous, que tous les jours il m'écrivoit les ſaintes diſpoſitions où nous devions être pour commencer un inſtitut, & être les pierres fondamantels d'une Maiſon de Dieu dans l'Egliſe.

Je commençai lors à connoître plus que je n'avois encore fait, qu'il étoit auſſi ſpirituel & ſaint que ſçavant, l'Evêque étoit ravi des ſoins qu'il prenoit de nous, & nous exhortoit à lui en bien témoigner notre gratitude. Nous ne fûmes pas long-tems dans les repos, car incontinent arriva l'hiſtoire du Chapelet, que je n'écrirai point ici, parce qu'elle l'eſt déjà, je dirai ſeulement que le lui envoyant par le commandement de l'Evêque, après que je l'eus reçû de notre Monaſtere, n'en ayant aucune copie en la Maiſon du St. Sacrement, *qu'il étoit déjà tard*, il ſe mit à l'examiner à l'heure même, avec une grande exactitude, (a) & m'écrivit dès le ſoir à huit heures, que l'ayant lû & examiné ſans aucune préocupation, prêt à le condamner s'il le méritoit, comme à l'approuver s'il étoit bon, il m'aſſuroit qu'il n'y avoit rien contre la vérité catholique, & qui

Sr. Angie-Euge-

(a) Mr. de St. Cyran diſoit qu'il avoit paſſé quatre heures à examiner cet écrit avec un eſprit de Cenſeur, ſans y pourvoir rien trouver qui ne fut bon & ſoutenable.

ne ſe

ne se pût très-bien sentir. Et qu'il me l'avoit voulu dire à l'instant même, pour me tirer de peine. L'Evêque eut une extrême satisfaction de ce qu'il le deffendit de cette persécution qui étoit très-injuste ; l'écrit étant bon en soi, & quand il ne l'eut pas été, il n'en étoit point l'auteur, comme on le disoit. Il est vrai qu'il l'avoit vû & l'avoit approuvé ; mais aussi avoit fait celui qui avoit suscité cette persécution, & avec bien plus de chaleur & d'affection que lui. Dieu le permit ainsi, & il en tira sa gloire, comme il le fait de tous nos maux.

nie Arnauld.

Monſ. l'Archevêque de Sens Octave de Bellegarde.

Mr. l'Archevêque qui étoit déjà mal content de ce que l'Evêque qui nous conduisoit étoit joint avec lui en la Supériorité de ce Monastere, quoi qu'il nous eut permis d'aller dans la Maison, avoit toûjours quelque peine, & étant de nouveau irrité par quelques personnes, voulut absolument que la M. Jeanne, qui étoit Prieure à P. R. s'en retournât avec quatre autres Religieuses qui étoient venuës avec elle. (a) Cette persécution du Chapelet fut si grande, que la Cour s'en mêla, & on nous décrioit comme hérétiques visionnaires, & quelques unes

Mr. de Langres.

(a) Mr. de Langres & la M. Jeanne firent tout ce qu'ils purent par leurs amis, pour empêcher ce dessein, de renvoyer les Meres de Dijon, & n'ayant rien pû gagner sur l'esprit de Mr. de Paris, ils prirent pour prétexte, de différer que le Monastere n'avoit pas alors dequoi faire la dépense de ce voyage, Mr. de Paris qui le vouloit, quoiqu'il fut lui-même assez incommodé, envoya cent écus pour cela, de sorte qu'il n'y eut plus d'excuse & il fallut partir.

allerent jusques à nous dire sorcieres.

Peu de tems après, l'Evêque s'en retourna à son Diocése & nous recommanda à Mr. de St. Cyran, nous commandant de lui obéïr en toutes choses. Il le pria de nous prêcher & de nous confesser. Il refusa d'abord de nous confesser; mais il nous prêcha près de trois ans durant à notre parloir, Mr. l'Archevêque ne voulant pas que l'on préchât à notre Eglise. Ce fut une singuliere Providence de Dieu sur nous, car outre qu'il n'eut pas pû en prêchant publiquement, nous donner des instructions si particulieres & si convenables à des Religieuses, nous eussions été accablées de personnes qui eussent voulu nous prêcher, & nous n'eussions point eu Mr. de St. Cyran. Il ne manquoit point de nous faire cette charité, toutes les fêtes & dimanches à dix ou douze que nous étions, trois Prêtres de condition de nos amis, & proches voisins, avec deux Dames. Ces personnes étoient tellement ravies, qu'après le sermon, plusieurs fois, quand Mr. de St. Cyran étoit sorti, ils s'aprochoient de la grille tous ravis, & me disoient qu'il n'apartenoit qu'à cet homme de prêcher la parole de Dieu, & néanmoins depuis, ils ont été de ceux qui ont consenti à sa persécution, oubliant ce qu'ils avoient entendu, pour croire à la calomnie de personnes passionnées. Nos Sœurs en étoient toutes transportées, ayant continué un an à nous prêcher ou peu moins, il consentit de nous confesser, dont toutes nos Sœurs eurent une grande joye, & voulurent toutes lui faire des confessions générales. Ce que je mandai à Mr. de Langres, car je lui rendois conte de tout, il me témoigna en avoir une grande joye, & je crois qu'il étoit vrai. Je fus la derniere qui m'y

confessai, apréhendant la grande droiture de ce serviteur de Dieu, quoi que je le révérasse extrêmement; & qu'en effet Dieu m'avoit donné la même idée de la véritable dévotion & de la vie Religieuse, dès le moment qu'il me toucha par le sermon de ce Capucin : car je vis aussi-tôt la nécessité de la vrai obéïssance, du mépris de la chair, & de tous les plaisirs sensuels, le mérite de la vraye pauvreté. Et Dieu me donna tant d'affection pour ces vertus, que je ne respirois que de trouver les moyens de les pouvoir pratiquer; mais ma misere, ma legereté, le peu de vraye assistance que j'avois euë pour correspondre à cette premiere grace, quoi que ma volonté soit demeurée ferme au fond de mon cœur, pour chercher les moyens de la suivre, m'ont fait commettre de grandes fautes & infidélitez, dont j'avois très-souvent des remords de conscience, qui me mettoient en d'extrêmes angoises. Je me reprenois, & incontinent je retournois dans mes langueurs. Je craignos donc, ce qu'en effet j'aimois & desirois, qui étoit la forte, sainte, droite & éclairée conduite de ce serviteur de Dieu. Je la regardois comme la mort de ma volonté, de mon discernement & de mon propre sens, dont j'avois jusqu'àlors, conservé la plus grande partie. Je ne le voulois pas tromper ni abuser de la grace que Dieu me faisoit, que j'avois tant desiré de trouver un homme duquel la force de l'esprit dans la vérité, accablât le mien. De plus, j'avois une peine extrême, & qui m'étoit naturelle, à me confesser, & plus encore à lui, qu'à un autre. Sa grande sageſſe me faisoit apréhender de lui faire connoître tant de sotises, & sa sainteté, tant d'infidélitez & de pechez. Cette peine étoit si grande, que d'abord

que je lui dis qu'encore que j'eusse une vraye volonté de lui faire connoitre tout l'état de mon ame, Dieu m'y obligeant, dans la créance qu'il m'aideroit à sortir de mes miseres, dont le poids m'étoit si pénible, que néanmoins il m'étoit, ce me sembloit, impossible de me confesser, si Dieu ne me faisoit une grace extraordinaire, que je le supliois très-humblement de lui demander pour moi. D'abord il me dit que je ne devois point violenter mon esprit, & que lui ayant dit que j'avois fais plusieurs confessions générales, il n'étoit pas besoin que j'en recommençasse une. Mais il ne me pût persuader, parce que le trouvant si Saint dans sa conduite, que Dieu me donnoit un desir tout nouveau de suivre les premieres pensées qu'il lui avoit plû de me donner, de vivre en vraye Religieuse, & dans un état plus avantageux que je n'avois jamais été déchargée de l'Abbaye, & que cette Supériorité du St. Sacrement n'étoit que pour un tems.

J'avois grand desir de me servir de la grace que Dieu me faisoit d'avoir rencontré ce St. Homme, m'abandonnant absolument à sa conduite, & renonçant à mon propre esprit & à mon propre sens, qui m'avoit tant fait faire de fautes, pour cela je croyois les lui devoir faire connoitre exactement, & s'il m'eut été possible de les lui faire voir, comme je les voyois sans les dire, je me fusse estimée trop heureuse : mais la parole m'étoit interdite, & il me sembloit impossible de prononcer ce que je voïois avec tant de peine. Et de fait, dans le premier entretien pour ce sujet, qui dura deux heures, je ne lui dis que mes dispositions générales & les protestations du desir que j'avois de lui obéïr Dieu m'y obligeant, le supliant de m'aider &

de me faire faire sans aucune réserve, tout ce que Dieu lui feroit connoître que je devois pour lui satisfaire.

Peu de jours après, il revint, & je crois qu'il m'obtint par sa priere, la grace de surmonter mon extrême répugnance à me confesser, l'ayant fait alors sans grande peine. Je demeurai si satisfaite & si contente, qu'il me sembloit être une autre créature, & quoique Dieu me fit sentir de la douleur, de mes pechez, je puis dire n'avoir jamais eu tant de véritable & de si sensible consolation en toute ma vie: que jamais je n'avois eu tant de plaisir à me divertir & à rire, que j'en avois à pleurer. Je ne dois point dire ceci, n'écrivant que ce qui concerne la conduite & la providence de Dieu sur cette Maison, & pour cela, je dirai que toutes nos Sœurs, à la réserve de deux, étoient dans la même disposition de penitence & de joye. C'étoit une union si étroite de tous nos cœurs, que dans un silence très-exact, il sembloit que nos Sœurs s'entre parloient, pour s'entre confirmer dans le desir de la perfection Religieuse; l'exactitude à toutes les observances, étoit très-grande. Nôtre Chapelle étoit sur une ruë du plus grand bruit de Paris, & on entendoit toutes sortes de sotises du commencement que nous y fûmes, on ne pouvoit s'empêcher de rire, & souvent on demeuroit sans pouvoir chanter; Mais depuis que nous fûmes entierement sous la conduite de Mr. de St. Cyran, on étoit si attentives qu'on n'en avoit pas la moindre envie.

A la Conférence, quand celle qui nous étoit contraire n'y étoit pas, par son tour de l'assistance ou quelques autres occasions, nous n'y parlions que de notre bonheur & de l'action de

grace, & de la fidélité que nous devions à Dieu, de la grace qu'il nous avoit faite, de connoître la vérité de nos obligations.

Madame de Ligni, qui étoit notre bienfaitrice, & qui entroit dans la Maison, ayant fait un voyage aux Champs de quelques mois, fut si surprise à son retour, de voir le changement de la Maison, qu'elle en fut toute ravie, sur-tout de sa Fille, qui étoit jeune & délicate, & qui encore qu'elle fût Religieuse de très-bon cœur, avoit encore d'abord un peu l'esprit du monde, suffisant & qui recevant librement les petits accommodemens. Mais sitôt qu'elle eut fait son renouvellement à Mr. de St. Cyran, il n'y en avoit pas une plus humble, ni qui aimât mieux la mortification & la pauvreté.

Il faut remarquer que ce n'étoit point que ce Saint Homme portât les personnes par aucune force ni contrainte, dans l'esprit de penitence, ni qu'il ordonnât de grande mortifications & austéritez; mais Dieu lui faisoit la grace par la force des solides véritez, de toucher tellement les cœurs, de l'amour & du respect qu'on devoit à Dieu, qu'il faisoit naître la douleur de l'avoir offensé, & un si grand desir de lui satisfaire, qu'on vouloit toûjours plus faire qu'il ne vouloit. Il avoit un soin merveilleux de retrancher toutes les occasions du peché, & pour cela, il remarquoit dans les confessions, les moindres circonstances, afin de reconnoître les inclinations & la pente du cœur. Son exactitude n'étoit point pénible aux ames, au contraire, comme on la voyoit procéder, non point d'un esprit severe ni scrupuleux; mais d'une véritable charité & droiture, & donnoit une grande charité aux ames que Dieu les vouloit guérir, les ayant fait tomber entre les

mains d'un ſi bon Médecin. La bonne Madame de Ligny, comme j'ai dit, en étoit toute ravie, & me diſoit ſouvent, il faut que cet homme ait une grace & une conduite toute apoſtolique pour faire de tels changemens dans les ames. Elle vint dans notre Maiſon pour y faire une retraite, & comme elle s'étoit engagée, avant que de connoître la conduite de Mr. de St. Cyran à celle d'un Pere de grande réputation, elle n'oſa manquer de le prier de la conduire dans cette retraite. Il venoit donc tous les jours la voir à notre parloir, & il voulut que j'y fuſſe afin de rapeller à cette Dame, ce qu'il lui diſoit, qui dans la vérité étoit très beau, & très-bon; mais ſans que jamais il s'enquit de ſes diſpoſitions, ni ce que produiſoit en elle les véritez qu'il lui diſoit tous les jours: de ſorte qu'à la fin de cette retraite, elle vit que ce Pere lui avoit dit force belle choſes; mais toutes générales, ſans les appliquer à ces beſoins particuliers; ce qui fit croire que cette conduite lui ſeroit peu utile, elle me dit qu'elle me ſuplioit au nom de Dieu, d'obtenir de Mr. de St. Cyran, qu'il la voulut conduire. & lui faire faire un renouvellement, qu'elle viendroit un mois après, & comme je lui dis que difficilement Mr. de St. Cyran ſe chargeroit d'elle parce qu'elle étoit riche, elle me répondit, je lui dirai tout mon bien, j'en diſpoſerai ſelon ſes ordres. Mais cette bonne Dame, dès le lendemain de ſa ſortie, tomba malade à la mort, & incontinent m'envoya prier avec toutes les inſtances poſſibles, d'obtenir de Mr. de St. Cyran, de l'aller voir; mais il ne jugea pas apropos, Meſſieurs ſes Parens y ayant déjà conduit ce bon Pere auquel il eut crainte de cauſer quelque peine. Il me dit de lui man-

der qu'elle ne se mit point en peine de rien ; que ce bon Pere l'assisteroit très-bien à la mort, & que si Dieu lui rendoit la vie, il la serviroit selon son desir : Elle reçût cette réponse humblement, mais elle témoignoit de la peine de ce qu'on la loüoit toûjours : & comme elle entra en l'agonie, un Prêtre qu'il semble que Dieu envoya pour sa consolation, lui dit, hé bien ! Madame, il faut mourir en penitente ? alors, se retournant du côté de sa ruelle, où il étoit, & quittant ceux qui la canonisoient, elle lui répondit, hé ! oüi mon Pere, & commençant le *Miserere mei Deus*, elle le continua
En 1636 jusques à la fin, & mourut peu après. C'étoit une Dame de très-bon esprit, & d'une grande vertu, à qui Dieu avoit fait connoître *la verité* de la nécessité de la penitence chretienne, durant sa retraite. Elle ne m'avoit entretenuë que de cela, & de la vanité du monde, des richesses & des hommes, dans une grande résolution de n'y prendre jamais plus de part ; & de fait, visitant Mr. le Chancelier son Frere, le même jour qu'elle sortit de chez nous, & la veille que sa maladie mortelle lui prit, elle étoit tellement alienée de toutes les magnificences de sa Maison, qu'il la trouva toute idiote, & le dit s'en plaignant à quelqu'un.

Elle m'avoit dit plusieurs fois étant chez nous ; que je plains mon Frere, je prie Dieu qu'il soit chassé de la Cour, car je ne sçai comme il sera possible qu'il se sauve autrement. Il a paru par ce qui est arrivé depuis, que Dieu a tirée cette Dame du monde dans cette bonne disposition pour ne la pas exposer à la peine extrême où elle eut été de voir les persécutions que Mr. de St. Cyran & la vérité a soufferte, & où quelques uns de ses proches qu'el-

le aimoit extrêmement, ont eut part. Nous y perdîmes beaucoup; mais je m'en consolois par cette considération. Elle mourut au mois de Janvier; & dès-lors, je commençai à songer à me retirer de cette Maison, afin d'en terminer les différens. J'ai déjà dit que la Bulle de l'institut du St. Sacrement donnoit la Supériorité de la Maison à trois Evêques, ce qui avoit donné grande peine à Mr. de Paris, & quoi qu'à force de sollicitations & pour le respect de Madame de Longueville, qui avoit pris à notre suplication, le nom de Fondatrice, Il nous laissa prendre possession de la Maison, il ne nous promettoit que de dire l'Office dans le cœur, car du reste il ne voulut pas qu'on y prêchât ni même que l'on donnât l'habit à aucune Fille, afin que nous laissant ainsi, nous fussions obligées de le laisser seul Supérieur. Il y avoit déjà près de trois ans que nous étions dans cet état, & l'un des Evêque Supérieurs, par la providence de Dieu s'étoit tout à fait séparé dès auparavant que nous entrassions, & secretement solicitoit Mr. de Paris contre nous, & n'ayant pû empêcher notre entrée, aussi-tôt nous suscita la guerre du Chapellet. Le second changea tellement les premieres maximes dans lesquelles nous l'avions vû, & commença à improuver la conduite de Mr. de St. Cyran, qu'il avoit tant revérée, & à laquelle il nous avoit commandé si expressement de nous soumettre, comme à la meilleure & à la plus Sainte qui pût être. Nous qui l'avions expérimentée telle, avec un si grand profit pour nos ames, n'avions nulle envie de la quitter, ce qui nous faisoit dissimuler sans faire semblant de voir le dégoût qu'il en avoit, qu'il ne nous faisoit que trop paroître par sa

Monſ. de Paris, Monſ. de Sens & Monſ. de Langres.

Mr. de Langres.

froideur, n'osant pas dédire & condamner ouvertement, ce qu'il avoit tant loüé & aprouvé.

M. de Chamesson, Chanoines. de Revirement.

Je crois devoir dire une des causes principales de son changement, qui fut au sujet d'une Demoiselle de condition qu'il nous avoit donnée, & qui étoit tombée entre ses mains par la mort de Madame sa Mere, qui étoit de son Diocése, & qu'il assista à la mort. Cette Fille étant demeuré sans Mere, sans bien, pour sa qualité, & sans soutient, lui fit pitié; & comme elle lui dit qu'elle avoit bonne envie d'être Religieuse, & lui trouvant d'ailleurs, les qualitez naturelles qu'il desiroit en ses Filles du St. Sacrement, il nous l'envoya avant que nous fussions à la Maison, pour commencer à la former. D'abord elle fit paroître une grande dévotion pour la priere & l'austérité du corps, quoiqu'elle fut fort foible & maladive; mais peu uniforme dans la vraye mortification, en faisant plus en santé qu'elle ne pouvoit, & cherchant en maladie, plus de délicatesse qu'il ne falloit. Elle avoit d'ailleurs l'esprit trop élevé & fort sensible, qui néanmoins se reprenoit quelquefois bien humblement. Et peut-être que si elle eut été si heureuse d'entrer tout à fait dans la conduite de Mr. de St. Cyran, qu'elle eut pû être bonne Religieuse. Dabord elle goûta fort & admiroit sa charité, sa prudence & son uniformité, la lumiere de son esprit lui faisant remarquer le foible des autres en beaucoup de choses. Elle voulut donc lui faire un renouvellement comme les autres, & commença par se plaindre, de ce que n'étant encore que séculiere & toute nouvelle dans la Religion, Mr. de Langres avoit voulu qu'elle fut Maîtresse des Novices & des Pensionnaires, & qu'elle prit part à toutes les affaires de

la Maiſon : qu'elle reconnoiſſoit que cela lui faiſoit grand tort, & étoit entierement diſproportionné à ſon état, qui devoit être dans l'humiliation du Noviciat. Mr. de St. Cyran lui dit qu'elle avoit grande raiſon, & lui conſeilla de me prier de la décharger de tout, & de la traiter en Novice ; ce qu'elle fit ; mais je me doutai bien qu'elle avoit peine qu'on la prit au mot. Néanmoins, j'en écrivis à Mr. l'Evêque qui étoit abſent, il me manda de la ſuivre, ce que je fis donnant la charge des penſionnaires à une autre, ce qui la mit en ſi mauvaiſe humeur, qu'elle n'acheva pas ſon renouvellement, & ne vit plus depuis, Mr. de St. Cyran en particulier. C'étoit un chagrin pitoyable ; tout ce qu'on faiſoit la choquoit, elle étoit même en mauvaiſe humeur contre Mr. de Langres, auquel elle n'écrivoit plus comme elle avoit accoûtumé. Toute la Maiſon la ſouffrit avec grande patience, ſans faire ſemblant de voir ſes contradictions. Lorſque Mr. de Langres fut de retour & que je lui dis ſon état, il la reconnut lui-même par les diſcours & par les mécontentemens qu'elle lui fit paroître de ſa conduite ; qui lui déplaiſoit, parce qu'il avoit encore union avec Mr. de St. Cyran. Mais il arriva un jour qu'il la demanda, & en trois heures d'entretien, elle le gagna ſi bien, que le voyant après, je le trouvai tout autre. Il me dit qu'elle lui avoit fait ſi grande pitié, que c'étoit une ame penée, & qu'au fond, il y avoit bien de Dieu en elle. Une autre occaſion ſe préſenta, ou Mr. l'Evêque ayant prié Mr. de St. Cyran de lui dire ſes ſentimens, il le fit avec ſa ſincérité ordinaire, ce que l'Evêque reçût ſi bien, qu'il l'en remercia avec grand ſentiment, parce qu'il étoit lors fort malade.

mais sa santé étant revenuë, la vérité qu'on lui avoit dite le peina, & peu à peu il se retira de cet Abbé, ne le voyant plus, & même venant peu au St. Sacrement, que pour parler à sa Fille & à moi, par bien-séance.

Il me reprochoit que j'étois trop retirée, qu'on ne me connoissoit plus, que je rebutois tous nos amis: Et par exemple, il m'allégua qu'un Abbé commandataire de l'ordre de St. Augustin qui venoit quelque fois dire la Messe à notre Chapelle & qui m'avoit demandée, s'étoit plaint que d'abord je l'avois reçû avec grande ouverture de cœur, & que je lui avois dit de bonnes choses qui l'avoient fort touché, & que revenant après, méprisant de le prendre sous ma conduite, au lieu de le recevoir avec la premiere charité, je lui avois demandé pardon d'avoir osé lui parler comme en l'enseignant, & que sçavoit été une témérité, n'étant pas à faire à des Filles, de se méler de conduite. Je lui répondis que tout cela étoit vray, & que je m'étois confessée de ce que j'avois dit à cet Abbé, qui l'avoit trouvé bon, ma conscience m'en reprenant comme d'une grande faute, & en outre, que c'étoit un désordre que des Filles se mélassent d'enseigner des hommes & des Prêtres. Que j'avois plus d'affaires dans la Maison que je n'en pouvois faire, à rendre à nos Sœurs le service que je leur devois. Cela ne le satisfit pas, mais sa répréhension ne m'ébranla pas aussi, étant si persuadée par ma propre expérience de l'obligation que les Religieuses ont de fuir absolument tout le commerce du monde (sous quelque pretexte de pieté que ce puisse être, hors les obligations indispensables, qu'il faut bien examiner & craindre beaucoup de les étendre trop loin)

loin) que je m'eſtimois heureuſe d'avoir rencontré une conduite qui m'eut fait connoître ce premier & plus important devoir d'une Religieuſe ; je puis dire que Mr. de St. Cyran n'avoit fait en cela, que me r'appeller les premiers mouvemens de la grace de notre Seigneur en moi, qui me donnoit un ſi ardent deſir de la ſéparation de tout le monde, que ſi je n'euſſe pas été Fille, je crois que j'euſſe été en un lieu ſi éloigné, que je n'y euſſe été connuë de perſonne.

J'avois été très-infidelle à cette grace, quoi que j'en euſſe toûjours de grands remords de conſcience ; ce me fut un grand bonheur, que ce St. Homme, tout d'abord, ne me recommandât rien tant, connoiſſant combien cela m'étoit néceſſaire pour retrancher une infinité de fautes que la vanité, la promptitude & l'inconſidération de mon eſprit naturel me faiſoit faire dans les converſations, outre ce que je manquois à ma profeſſion. Voyant toute cette méſintelligence avec ce Supérieur, je jugeai qu'il étoit expédient de remettre cette Maiſon entre les mains de Monſeigneur de Paris, ſeul ſelon le premier ordre de l'Egliſe, & parce que mal aiſément, l'Evêque pû le perſuader à Madame de Longueville qui avoit grande liaiſon avec l'Evêque & ſa Fille qui l'avoit gagnée : Et qu'ayant deſiré paſſionnément que cet Evêque en fut Supérieur, on eut jugé ce changement une legéreté & une inconſtance. Je m'aviſai qu'il falloit que par perſonne interpoſée, je fiſſe perſuader à Mr. de Paris, de m'ôter de ce Monaſtere, & qu'il me renvoyât à Port-Royal, & qu'il fit venir la Mere de Port-Royal ici, qui feroit ce qu'il deſiroit pour le faire ſeul Supérieur. Je propoſai cette

pensée à Mr. de St. Cyran, qui l'approuva; & aussi-tôt, je parlai à de nos amis, & cela fut fait si à propos, que sans que l'Evêque en
10. *Février* 1636. sçût rien, ni sa Fille, un grand Vicaire amena la Mere de Port-Royal, & à un signe donné, je me trouvai à la Porte & la fit entrer, & sortis à la même heure. Quelques unes de nos Filles étoient averties, qui n'en faisoient pas semblant. Aussi tôt que la Fille de l'Evêque vit cette bonne Mere, elle fut ravie de joye, pensant qu'elle en feroit tout ce qu'elle voudroit, & se rendant à l'instant Maitresse de la Maison, elle envoya en avertir l'Evêque & Madame de Longueville qui vinrent, & quoiqu'ils fissent semblant aux Filles qu'ils sçavoient m'aimer, qu'ils étoient fâchez de cette violence, ils en avoient en effet grande joye, & prirent ce changement pour un effet miraculeux de Dieu qui vouloit établir ce Monastere selon leurs pensées.

Ils se mirent à caresser la Mere, la flattant que Dieu lui avoit réservé l'accomplissement de cette œuvre, & la Fille lui rendoit des devoirs & des soumissions admirables. Cette Mere qui étoit très-vertueuse nous avertissoit de tout. Mais un jour l'Evêque l'entreprit si adroitement & si dévotement, qu'il l'emportât. Elle lui promit ce qu'il voudroit, qui étoit principalement de ne pas renvoyer sa Fille; car comme nous lui avions dit qu'il falloit commencer par là, elle avoit dit à l'Evêque qu'elle ne croyoit pas qu'elle eut une véritable vocation.

Après ce discours de l'Evêque à la Mere, la Fille bien instruite, se vint jetter à ses pieds, & lui fit tant de belles protestations d'obéïssance, qu'elle l'attendrit encore. Ensuite elle m'écrivit qu'il lui sembloit qu'il y avoit un grand

changement en cette Fille, & cela d'un ſtile qui me fit voir qu'elle étoit ébranſlée ; je lui répondis que je la priois que nous demeuraſſions dans le ſilence pendant l'Octave du St. Sacrement, car c'étoit la veille qu'elle m'écrivit, & qu'après je lui dirois mes penſées. A la fin de l'Octave, elle m'écrivit la premiere, m'avoüant avec douleur qu'elle s'étoit laiſſée gagner à la Fille, & auſſi-tôt, elle dit franchement à la Fille, qu'elle ne la pouvoit garder. Elle qui avoit un grand courage, ne ſe le fit pas dire deux fois, & en avertit auſſi-tôt l'Evêque & la Princeſſe, qui la vint prendre elle-même à la porte, ſans y entrer, & elle n'y eſt jamais venuë depuis. Il y avoit encore une Sœur Converſe qui étoit venuë avec les autres Religieuſes du Diocéſe de l'Evêque, qui voulut ſortir voyant cette Fille ſortie, & ainſi, la Maiſon demeura en grande paix. Peu après ayant fait ſuplier Mr. de Paris de faire l'établiſſement, en demeurant ſeul Supérieur, il donna lui-même, l'habit à cinq Filles.

Il faut que je diſe ce qui ſe paſſa au Port-Royal, depuis que je le quittai pour venir au St. Sacrement : J'y laiſſai comme j'ai dit, la Mere Genevieve, Abbeſſe, & la Mere dépoſée du Monaſtere de l'Evêque, Prieure dans l'état & la conduite que j'ai dit ci-deſſus ; mais j'ai obmis à dire qu'on nous avoit ôté des obſervances de notre regle, les Matines à deux heures du matin ; on nous les faiſoit dire à neuf heures du ſoir & Laudes enſuite : & de plus, on avoit retranché beaucoup d'obſervances de notre Ordre, pour en obtenir d'autres ; mais ſur toutes, la ſimplicité & la pauvreté, non pas que perſonne eut rien en ſon particulier ; mais il falloit que tout fut plus beau & plus poli

que nous ne l'avions accoûtumé. Dieu voulut que trois mois après que nous fûmes sorties, que Mr. de Paris commanda à la Mere Abbesse de renvoyer à son Monastere, cette Mere Prieure & toutes les Religieuses qui étoient de son Monastere, qui étoient six en nombre. Il n'y eut point de solicitations pour empêcher ce transport qu'on fit; mais Dieu par sa providence, rendit Mr. de Paris inflexible; & même pour faciliter le voyage, il donna dequoi en payer les frais; & parce que le premier triennel de l'Election de la Mere Genevieve échût en ce temps, & que Mr. de Paris sçût qu'on avoit envie d'élire cette Prieure qu'il vouloit renvoyer, il la fit différer jusques à ce que les Religieuses fussent parties. L'on la fit après, & la Mere Genevieve fut élû une seconde fois Abbesse, & ma Sœur Suzanne du St. Esprit, qui est morte Abbesse de Maubuisson, fut faite Prieure.

Si-tôt que les Religieux de notre Ordre, au moins un certain Abbé de prieres, vit ses deux Filles seules; ils alloient fort souvent à la Maison, s'offroient à dire les Messes, & entretenoient l'Abbesse & la Prieure, des observances de la Regle & des cérémonies de l'Ordre, enforte qu'il leur donna l'envie de les reprendre. La Mere en parla à Mr. de St. Cyran, qui prenoit la peine de les visiter, & il approuva qu'elles rencontrassent dans les premieres observances. Mais ces Religieux eussent voulu de plus, qu'on se remit sous leur Jurisdiction, ce qu'il n'approuva pas. Et comme sa Mere m'écrivit de tout ce rétablissement, je la priai fort de ne point entrer dans la pensée de se remettre sous les Religieux, & de croire que ce seroit le plus grand mal qu'elle

pût faire au Monaſtere. Elle me crût, mais la Prieure avoit été tellement perſuadée par les Religieux, qu'elle n'eut point de paix qu'elle ne fut ſortie de la Maiſon, ce qui fut encore un effet de la divine providence ; car cette Fille qui étoit fort auſtere, vertueuſe & douce, faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour perſuader nos Sœurs, & ſi elle y fut demeurée dans les diviſions que Dieu permit qui arriverent depuis, elle nous eut fait très-grand tort. Quand donc elle vit qu'il n'y avoit pas moyen de venir à bout de ſon deſſein de remettre la Maiſon ſous les Religieux, elle fit enſorte par leur entremiſe, qu'une jeune Abbeſſe de l'Ordre la demanda pour aider à réformer ſon Monaſtere. D'abord qu'on me communiqua cette affaire, que j'étois au St. Sacrement, je m'y oppoſai fort, aimant beaucoup cette Fille, & croyant que la Maiſon où elle étoit Prieure & Maîtreſſe des Novices, y perdroit beaucoup, je priai Mr. de St. Cyran de la voir ; il en prit la peine, & fit ce qu'il pût pour lui faire voir l'obligation qu'elle avoit de garder ſon vœu de ſtabilité : elle fit ſemblant d'acquieſcer, mais ſon eſprit bleſſé ne put être guéri. Dieu pour notre bien ne le permit pas, de ſorte qu'on m'avertit qu'elle étoit dans une grande inquiétude, & ce Religieux m'en vint parler : comme je vis cela, je lui dis qu'ayant fait tout ce que j'avois pû pour la retenir, la charité & l'affection que j'avois pour elle m'y obligeant, j'en étois quitte devant Dieu, & qu'à la bonne heure elle s'en allât. On obtint donc ſon congé, & elle me vint voir au St. Sacrement, où elle demeura quelques jours ; je lui fis voir que ſa ſortie étoit une tentation ; mais cette vûë ne la guérit pas. Elle m'offrit de retourner à Port-

Mad. Dargenſoles.

Royal, mais je vis bien que ce n'étoit pas du fond du cœur, & de plus, que ſon eſprit avoit perdu ſa premiere ſimplicité : & je confeſſe que j'en ſuis coupable pour ne l'avoir pas bien conduite, & n'avoir pas bien diſcerné ſon eſprit & la conduite de Dieu ſur elle, ſa vertu, ſon humilité, ſa douceur & ſa mortification m'avoient ébloüy l'eſprit, ſans conſidérer qu'il y avoit beaucoup de naturel, & qu'au reſte elle n'avoit pas les qualitez néceſſaires pour la conduite, écoutant trop ſes mouvemens quand on lui en donnoit lieu par l'emploi, & qu'elle n'étoit bonne que ſous le joug de l'obéïſſance d'une ſimple Religieuſe, & dans cet état, elle étoit d'un très-grand exemple.

St Aubin Trois ans après ſa Profeſſion, je la menai avec moi en un Monaſtere du Diocéſe de Roüen, dont la Prieure avoit été quelques tems chez nous pour y apprendre la réforme, & elle *En 1629* deſira que j'allaſſe quelque tems chez elle ; j'y demeurai trois mois ; & cette Fille édifia toute la Maiſon. Comme je revins de la Meſſe, l'Abbeſſe de Gif deſira que j'allaſſe chez elle pour quelques tems, étant toute nouvellement en charge ; mais je demeurai malade deux jours après, & l'on voulut que je retournaſſe en notre Monaſtere. Comme cette bonne Abbeſſe s'affligeoit de ce que je ne pouvois ſéjourner d'avantage, je lui offris inconſidérément & par le mouvement de mon eſprit, ſans prier Dieu ni conſulter perſonne de lui laiſſer cette Fille, ce qu'elle accepta avec joye, la voyant très-ſage. Incontinent ſon eſprit prit leſſort, mais ſi ſagement & ſi doucement, que l'on ne s'en apperçût preſque pas. Un an après, on la rappella, lorſque je n'étois plus en charge, auſſi-tôt elle s'affectionna aux dévotions

extraordinaires & à toutes les nouvelles pratiques qui convenoient à ſon eſprit. La Prieure la careſſa fort, parce qu'elle étoit bien faite de corps & bien noble. Ces deux Filles d'ailleurs vertueuſes, avoient cette attache, & c'eſt la ſeule choſe que j'avois vû en cette Fille, ma Sœur Suzane du St. Eſprit, qui m'avoit choquée pendant ſon Noviciat, où nous la regardions comme un Ange, tant elle étoit irrépréhenſible; & pour cet amour de ſa nobleſſe, je ne l'avois point reconnu, car elle n'en parloit point. Au reſte, elle aimoit la vileté & l'abjection en toutes choſes. Mais un peu avant ſa profeſſion, elle demanda à Mr. ſon frere, un livre de leur Maiſon, où étoient peints tous leurs prédéceſſeurs, pour me le faire voir; cela me déplût fort, mais néanmoins je n'en voulu point mal juger, l'attribuant à ſimplicité. Mais dans la ſuite, j'ai reconnu que ce ver de vanité avoit fait grand tort à cette ame. Néanmoins je ne doutai point que Dieu lui ait pardonné: car vraïment elle l'aimoit & eut ſouffert le martyre pour lui. Il l'a beaucoup humiliée, rien n'ayant proſpéré entre ſes mains, nonobſtant ſes ardens deſirs de le ſervir.

Dieu tira un bon effet entre les autres, de la ſortie de cette Fille de Port-Royal, qui eſt que voyant qu'il ne reſtoit plus que la M. Genevieve qui pût ſervir la Maiſon après en avoir pris l'avis de Mr. de St. Cyran, je dis à Mr. de Langres que je le ſuppliois très-humblement de faire revenir la Mere Agnès du Monaſtere où il l'avoit envoyée, puis qu'il voyoit bien qu'elle étoit abſolument néceſſaire à Port-Royal. Nous étions lors en grande froideur & même il ne contrediſoit plus, ſçachant que je prenois conſeil avant que de lui demander les

choſes ; de ſorte que quoi que cela ne lui plût pas, il me l'accorda auſſi-tôt : je ne perdis point de tems à l'envoyer quérir. Elle arriva avec cinq de nos Sœurs le 20. Septembre 1635. & deſcendit au St. Sacrement ; je la trouvai ſi prévenuë contre Mr. de St. Cyran, contre moi & contre les changemens qu'on avoit faits à Port-Royal, de ce que l'Evêque & les Religieuſes avoient établi contre les coûtumes de l'Ordre qu'elle avoit tant aimées, que je la trouvai toute autre. Néanmoins, elle parloit avec ſageſſe & douceur. Mais les autres étoient ſi paſſionnées, qu'il ne ſe peut dire avec quel excès elles le faiſoient. J'en demeurai fort affligée, & j'écrivis à la Mere Abbeſſe de Port-Royal, pour la prévenir afin qu'elle ne s'étonnât & ne s'affligeât point de voir ces Filles de la ſorte. Et en diſant adieu à la M. Agnès, je lui dis que j'eſpérois avant ſix mois, de la voir dans une autre diſpoſition.

L'Evêque les vint voir, & ce furent de grandes careſſes de ſa part, & des larmes de l'autre, d'avoir été ſi miſérables que de ſortir de ſon Diocéſe, je priai Mr. de St. Cyran de voir la M. Agnès, lui faiſant voir le changement de ſon eſprit ; mais je croyois pourtant qu'elle reviendroit lors qu'il lui auroit parlé, la connoiſſant ſi raiſonnable & ſi craignant Dieu, que la vérité rameneroit auſſi-tôt ſon eſprit. Il l'exécuta comme il faiſoit toûjours d'abord, craignant de s'avancer, & comme je lui dis qu'il étoit obligé de l'aider puiſqu'il l'avoit deffenduë du Chapelet : enfin, il me le promit. Il la vit deux ou trois fois, & quelques jours après elle m'écrivit, ſe ſouvenant de ce que je lui avois dit, qu'elle changeroit avant ſix mois, que ſix jours avoient ſuffi pour la dé-

tromper, au lieu de ſix mois ; qu'elle avoit vû Mr. de St. Cyran, & qu'elle croyoit dire ſans faire de comparaiſon, que jamais homme n'avoit parlé comme celui-ci : j'eus une très-grande conſolation en recevant cette lettre, de voir ma Sœur dans cette diſpoſition, & que Dieu réparât par ſa bonté, le mal que j'avois fait, l'envoyant dans cette Maiſon, enſuite de l'engagement où je m'étois précipité, ce qui avoit beaucoup nuy à la nôtre & l'eut ruinée abſolument, ſans que la divine providence a tiré du bien de toutes mes fautes par un effet de ſa miſéricorde infinie, que je ne puis jamais aſſez reconnoître.

Auſſi-tôt que la Mere Agnès fut gagnée, les autres qui étoient venuës avec elle, s'en ſéparerent ; Madame Caré, avec laquelle elles faiſoient leurs murmures en ſa chambre, & Mr. de Langres les venoit voir au parloir de cette Dame, & elle lui faiſoit tenir leurs lettres. Il y avoit auſſi un Pere de l'Oratoire, ami de l'Evêque, qui les venoit voir : Il y avoit une de ces Filles qui étoit ma propre Sœur, & la plus paſſionnée de toutes, dans la créance qu'il n'y avoit point au monde un plus grand Saint que cet Evêque. Elle nous regardoit comme les plus infidelles qui puiſſent jamais être, à la grace que Dieu nous avoit faite de nous avoir donné un ſi Saint Directeur, ce qui portoit cette pauvre Fille à prier Dieu jour & nuit, avec une extrême ferveur & beaucoup de larmes, qu'il lui plût nous détromper. Sa grande dévotion & ſon exactitude aux obſervances de la regle, la faiſoient aimer & reſpecter dans la Maiſon : outre qu'elle avoit une ſi grande charité pour tout le monde, & ſur-tout pour les malades, qu'elle étoit toûjours prête à les ſer-

Le P. Vigné.
Ma S. Marie-Claire.

vir, ce qui étoit cause qu'elle en tiroit quelques unes à son party, qui jugeoient qu'on ne l'estimoit pas autant qu'elle le meritoit.

Tout cela néanmoins se passoit doucement par le grand respect & la confiance qu'on avoit à la M. Agnès, qui étoit aussi fort unie avec la Mere Genevieve qui étoit Abbesse, & qui la fit Prieure aussi-tôt qu'elle fut revenuë : de sorte qu'il n'y avoit que les revoltées qui osassent parler ouvertement, & encore rarement & seulement quand on les choquoit.

Lorsque je fus de retour du St. Sacrement, on me donna la charge des Novices, & jugeant que j'avois besoin, pour les pouvoir servir, d'un confesseur qui eut les qualitez nécessaires pour conduire les ames à Dieu, dont celui que nous avions & qui avoit été donné par Mr. de Langres, n'avoit aucune : je supliai la Mere Agnès qui étoit Supérieure par l'absence de la Mere Abbesse, qui avoit été envoyée au St. Sacrement, de suplier Mr. de St. Cyran, de nous en donner un ; il le fit, & nous envoya Mr. Singlin qui avoit lors sa charge de l'Hôpital de la Pitié. Madame sa Mere s'étoit donnée pour servir les pauvres par une grande charité ; aussi-tôt je lui mis toutes nos Novices entre les mains, & les pensionnaires qu'on desiroit préparer à la Ste. Communion pour Pâques, & nous vîmes bien-tôt le fruit de la sainte conduite de ce bon Ecclesiastique. Il alloit aussi confesser nos Sœurs du St. Sacrement, Mr. de St. Cyran ayant jugé à propos de n'y plus aller, après que j'en fus sortie ; outre ce qu'il alla à son Abbaye : tellement que Mr. de Singlin, nous demeura seul. Peu à peu, ces Filles revoltées revenoient, & celles qu'elles avoient indisposées revenoient aussi, à la ré-

ſerve de deux, dont l'une étoit ma Sœur, dont j'ai parlé, qui ſe fortifioient tous les jours dans leurs réſiſtances, par la communication qu'elles avoient avec l'Evêque, ce qui obligea la M. Agnès, après avoir été élûë Abbeſſe, de le ſuplier très humblement par une lettre, de ne plus venir au Monaſtere. Depuis il n'y eſt jamais venu, mais les lettres continuoient toûjours.

En l'Election de la M. Agnès, nous y reçûmes une aſſiſtance viſible de Dieu. Ces Filles revoltées appuyées de l'Evêque & de Madame de Pont-Carré, avoient fait tout ce qu'elles avoient pû pour l'empêcher, & le grand Vicaire qui y préſida de la part de Mr. de Paris, avoit été tout gagné contre nous: de ſorte que nous étions en grande crainte, qu'il n'arrivât de la diviſion: mais Dieu par ſa grace, ne le permit point, & il y en eut ſi peu qui ne lui donnerent point leur voix, que le Préſident, tout en colere, fut obligé de prononcer qu'elle étoit légitimement élûë, dont toutes les Sœurs eurent grande joye, à la réſerve de ces quatre ou cinq. Dans ſix mois, elles revinrent toutes à Dieu avec des mouvemens de penitence ſi grands, qu'elles édifierent plus la Communauté, qu'elles ne l'avoient ſcandaliſée. Ma Sœur Marie-Claire, comme elle avoit été la plus coupable dans ſes emportemens, fut auſſi par la grace de Dieu, la plus fortement touchée. Elle voulut que ſa penitence fut auſſi viſible qu'avoient été ſes fautes. Elle porta l'habit & fit les fonctions de Sœur Converſe, ſix mois, & l'eut fait toute ſa vie, ſi Mr. de Paris; qu'elle en fit très-humblement ſuplier, ne lui eut refuſé cette grace, qu'elle deſiroit avec grande ardeur, pour ſatisfaire à ſes fautes.

Madame de Pont-Carré de qui elle s'étoit séparée, fut fort surprise de la voir, & les autres dans ces bons mouvemens. Mais elle n'en fut pas plus touchée, au contraire cela l'irritoit. Elle en rendit un conte fort fidéle à l'Evêque qui s'en fâcha aussi, & il fit ce Mémoire dont a tant été parlé, qu'il donna à un autre Evêque Mr. de Harlay de Sanci, Evêque de St. Malo, pour le donner au Cardinal de Richelieu, lequel pour d'autres raisons, qui lui étoient plus considérables, & y étant encore poussé par le P. Joseph, fit arrêter par les ordres du Roy, Mr. de St. Cyran, qu'il fit mettre au Bois de Vincennes.

La Mere Marie-Angelique de Ste. Magdelaine, a fini ici sa Relation.

RELATION

RELATION
DE LA MORT
DE LA MERE
ANGELIQUE.

A M. Angelique avoit passé tout l'hyver à Port-Royal des Champs, fort languissante & fort foible, ne s'étant pût bien rétablir depuis une grande maladie qu'elle avoit eu l'été précédent. Nous lui mandions d'ici, tout ce qui se passoit & l'orage qui paroissoit se préparer contre nous. Toutes les réponses qu'elle nous faisoit, marquoient une vigueur & une constance extraordinaire, & qu'elle s'attendoit à tout, jusquelà qu'ayant reçû des nouvelles dans le carême dernier, qu'on croyoit que les choses s'accommoderoient, qu'il y en avoit des apparences qu'on n'auroit jamais espérées, elle manda fortement qu'aussi ne les croyoit elles pas, que le temps de souffrir étoit venu, & qu'elle ne vouloit plus penser qu'à s'y préparer. Il parut bien-tôt qu'elle en avoit bien jugé, & aussi n'en

fut elle point surprise lors qu'on lui manda dans la semaine de Pâques, l'ordre que le Roy avoit donné à Messieurs les Grands Vicaires en partant pour Fontainebleau, d'ôter le Supérieur d'ici, & le dessein qu'on avoit de nous obliger à renvoyer nos Pensionnaires. Ce coup frappa son cœur, dans ce qu'elle avoit de plus sensible. La parfaite soumission qu'elle avoit pour la conduite que Dieu nous avoit donnée, & l'estime extraordinaire qu'elle faisoit d'un tel don, d'où dépend tout le bien des Communautez, lui faisant regarder ce dessein qu'on avoit de nous l'ôter, comme l'un des plus grands maux qu'on nous pût faire. Mais elle le porta avec la même égalité d'esprit & le même courage qui a toute sa vie paru dans elle dans les plus grandes occasions. Et comme si elle eut eu peur d'avoir moins de part à nos souffrances étant absente du lieu par où l'on les alloit commencer ; elle manda dès le matin qu'elle eut apris cette nouvelle, que quelque affection qu'elle eut euë en d'autres temps, pour son desert, dans l'état où elle voyoit les affaires, elle croyoit à propos si on le trouvoit bon, qu'elle vint à Paris pour attendre l'événement des choses, & servir en ce qu'elle pourroit ; ce qui fut résolu, & elle partit de Port-Royal des Champs, le samedi de devant la Quasimodo, 23. Avril, après avoir dit adieu à toute la Communauté, avec une charité & une force extraordinaire, les consolant & les fortifiant sur tout ce qui pouvoit arriver, d'une maniere qui supposoit assez qu'elle croyoit ne les plus revoir.

Sortant du Monastere, elle trouva dans la Cour au dehors, Mr. d'Andilly son Frere, qui l'attendoit pour lui dire adieu : quand il se

fut approché elle lui dit ; Adieu mon Frere, bon courage quoi qu'il arrive. Il lui répondit ; ma Sœur, ne craignez rien, je l'ai tout entier. Mais elle répliqua : Mon Frere, soyons humbles, souvenons nous que l'humilité sans fermeté, est lâcheté ; mais que le courage sans humilité est présomption.

Estant en chemin, un Ecclésiastique qui venoit d'ici & s'en retournoit à Port-Royal des Champs, rencontra le Carosse, & approcha de la Mere, pour lui dire que Mr. le Lieutenant Civil venoit de sortir de Port-Royal, & qu'il avoit pris les noms de toutes les Pensionnaires, à dessein de les faire sortir par l'ordre du Roy. Elle répondit sans se troubler : He bien ! Monsieur, Dieu soit loüé, portez je vous supplie, cette nouvelle à nos Sœurs, & leur dites qu'elles ne se troublent de rien, & qu'il n'y a qu'à espérer en Dieu ; & parlant à celles qui étoient avec elle dans le Carosse. Il faut, leur dit elle, mes Sœurs, rendre grace à Dieu de toutes choses & en tout tems : Disons ensemble le *Te Deum* ; ce qu'elles firent à l'heure-même. Lors qu'elle arriva ici, elle nous trouva pour la plûpart fort tristes, & quelques unes toutes en larmes, & nous regardant avec un visage ouvert & assuré : *Quoi*, dit-elle, *je pense qu'on pleure ici ? Allez, mes Enfans qu'est-ce que cela ? N'avez vous donc point de foi ? Et dequoi vous étonnez-vous ? Quoi ? les Hommes se remuent ; he bien ! ce sont des mouches, en avez vous peur ? Vous espérez en Dieu & vous craignez quelque chose ? Croyez moi ne craignons que lui & tout ira bien.* Levant ensuite les yeux au Ciel, elle dit : *Mon Dieu, ayez pitié de vos Enfans, Mon Dieu ! que votre sainte volonté soit faite.* Elle dit tout ceci avec tant de force & de

charité qu'en un moment, elle essuya nos larmes, & chacune se sentit pénétrée de je ne sçai quel force & de grace qui paroissoit repandu sur ses levres, & qui passoit jusque dans le cœur de ceux à qui elle parloit pour en chasser toute l'amertume & la tristesse.

Depuis ce jour, la Maison devint une Maison de larmes, & tout retentissoit des pleurs de trente-trois Enfans & de plusieurs Filles déjà reçûës au Noviciat, qui attendoient comme l'Arrêt de leur mort, qu'on les contraignit à sortir de la Maison. Le nombre étoit presque aussi grand à Port-Royal des Champs, & la douleur toute semblable de celles qui s'attendoient à la même condamnation. La M. Angelique qui avoit plus de tendresse & d'amour pour tous ces Enfans, qu'une vraye Mere, sentit malgré son courage surnaturel, ses entrailles déchirées, par la douleur de cette séparation, qui la touchoit bien d'avantage par le péril où l'on exposoit toutes ces ames qu'elle aimoit pour Dieu & qu'elle avoit reçûës de sa main, que par la peine sensible qu'elle avoit de les perdre seulement de vûë, qui n'eut rien été à sa vertu sans cette autre considération. A toutes les heures du jour, cet objet se renouvelloit : à mesure que l'on venoit enlever ces pauvres petits Agneaux qui ne se taisoient pas, mais qui jettoient des cris jusqu'au Ciel quand il falloit venir dire adieu & se séparer de celle qui les avoit élevées avec tant de bonté dans son sein. Elle les consoloit, elle les exhortoit d'avoir bon courage, & son esprit au milieu de tant d'objets d'affoiblissement, se soutenoit dans la même vigueur. Mais son corps déjà extrêmement abattu, n'y pût gueres résister, car dès ce commencement, elle perdit tout à

fait le sommeil, & quoi qu'elle ne pût pas se contraindre à dormir, & qu'elle passât les nuits dans des veilles continuelles, elle employoit la plûpart des heures à répondre à des lettres, à donner des ordres pour diverses choses, & à soutenir par ses conseils & par ses paroles toutes pleines de l'esprit de Dieu, ses Filles de Port-Royal des Champs, à qui elle n'étoit pas moins présente dans leur affliction par son amour & sa charité qu'elle l'étoit ici par sa présence effective. Ces veilles l'affoiblirent si extraordinairement, qu'elle changeoit à vuë d'œil & quoi qu'elle fut si foible qu'à peine se pouvoit elle soutenir, elle ne laissoit pas d'agir, de parler & d'aller par tout où les affaires demandoient qu'elle fut, quoi qu'elle nous dit très-souvent qu'elle se sentoit mourir & qu'elle étoit assurée de ne pas aller bien loin, parce qu'elle se trouvoit quelque fois si mal, qu'elle croyoit pouvoir mourir à toute heure. Dès cette heure là, elle eut la mort si présente & elle étoit si occupée de la pensée de si préparer par les souffrances de tant de sorte d'afflictions dont Dieu nous visitoit, que se tenant humiliée sous sa main puissante, elle se séparoit de toutes sortes de consolations & de satisfactions, & ne pouvoit plus prendre part à rien qui pût détourner & distraire son esprit de cette humble préparation à toutes sortes de maux. Cela parut un jour qu'ayant pris médecine & quelqu'un lui voulant parler après le dîner, d'une chose indifférente, elle répondit avec un accent & un geste qui signifioient encore plus que ses paroles. *Je vous assure que je ne sçaurois plus prendre part à toutes ces choses qui ne servent de rien. Nous sommes dans un tems d'affliction & nous devons être toutes humiliées & anéanties sous la*

main de Dieu qui nous afflige. Pour moi je me vois devant lui comme un criminel au pied de la potence qui attend l'exécution de l'Arrêt de ſon Juge : il n'y a que cela qui m'occupe, & je ne penſe qu'à me préparer, afin qu'il faſſe de moi tout ce qu'il lui plaira. Après avoir dit cela, elle demeura quelque tems les yeux fermez, comme dans une profonde adoration, & elle fut enſuite près d'une heure ſans parler.

Le plus ſenſible coup pour elle, fut quand Mr. Singlin eut ordre de ſe retirer, ou plûtôt quand il fallut qu'il ſe retirât pour ne pas attendre cet ordre. L'amour qu'elle avoit pour la ſoumiſſion, la prudence & l'eſtime ſi particuliere qu'elle faiſoit d'une ſi bonne conduite, lui avoit toûjours fait apréhender plus que toutes choſes de la perdre. Elle ſoutint néanmoins dans cette occaſion, comme de toutes les autres, ſinon, qu'elle ſentit bien que le combat de la nature & de la foi finiroit bien-tôt, parce que la premiere alloit ſuccomber, de ſorte qu'après qu'on eut été aſſez long-tems dans le parloir à agiter diverſes affaires, le jour qu'on lui dit adieu ; elle pria qu'on finit & qu'on lui laiſſa un peu de tems pour ſe confeſſer, parce qu'elle croyoit qu'elle pourroit mourir le lendemain, tant elle ſe ſentoit abbatuë, il lui ſembloit que ſa vie ne tenoit plus à rien, ce qui ne paroiſſoit que trop ſur ſon viſage.

Après la ſortie des penſionnaires, il vint un nouvel ordre de renvoyer toutes les Poſtulantes. Il fallut qu'elle aſſiſtât encore à ce ſacrifice, & elle conduiſit elle-même à la porte, Mademoiſelle de Luynes & Mademoiſelle de Bagnolx, qui ſortirent enſemble. Elle étoit leur véritable Mere, les ayant élevées quaſi dès le berceau, Meſſieurs leurs Parens les lui

avoient données par un vray mouvement de piété, afin qu'elle les nourrit, enſorte qu'elles fuſſent dignes d'être offertes à Dieu, ce qui lui donnoit pour elles une grande tendreſſe. La douleur de ces Enfans auroit percé le cœur à des étrangers mêmes, le ſien étoit plus que tranſporté; mais elle ne laiſſoit pas de paroître contente, & Madame la Ducheſſe de Chevreuſe qui venoit recevoir ſes Filles, lui ayant témoigné qu'elle admiroit ſa fermeté, elle lui répondit avec une force étonnante, Madame, quand il n'y aura plus de Dieu je perdrai courage; mais tant que Dieu ſera Dieu j'eſpérerai en lui: & embraſſant Mademoiſelle de Luynes que Madame de Chevreuſe la prioit de conſoler, allez, lui dit-elle, ma Fille, eſpérez en Dieu confiez vous de tout vôtre cœur en ſa bonté infinie & ne vous laiſſez point abbattre, nous nous reverrons ailleurs, où les hommes n'auront plus le pouvoir de nous ſéparer.

Comme on vit que les choſes s'aigriſſoient de jour en jour, & qu'on menaçoit encore de faire ſortir les Novices qui avoient pris l'habit les dernieres, nous tâchâmes d'ajoûter aux prieres qui ſe faiſoient déjà, de nouveaux exercices de penitence, & l'on ordonna des proceſſions nuds pieds, où l'on porteroit toutes les ſaintes Reliques, pour implorer l'interceſſion des Saints auprès de Dieu; l'on en fit la propoſition devant la Mere, & l'on fit état que ſi elle pouvoit avoir aſſez de force pour y aſſiſter, elle porteroit une Relique de la vraye Croix, qui n'étoit pas peſante; elle qui ſe ſentoit beaucoup plus foible qu'elle ne le faiſoit paroître, ne voulut pourtant point témoigner la peine qu'elle auroit à le faire, regardant comme une

providence de Dieu, la penſée qu'on avoit euë qu'elle le feroit bien, & crut que cela la déterminoit à une choſe qu'elle n'eut oſé entreprendre ſi on lui eut demandé ſon ſentiment. Elle le fit donc & porta la Croix, mais elle ſuccomba ſous la charge, & en rentrant dans le cœur elle fut obligée de ſe jetter par terre, d'où elle n'a pas relevé, car tout ce qu'on pût faire, fut de lui aider à remonter à ſa chambre & dans ſon lit, où elle demeura deux jours entiers dans un épuiſement ſi grand, qu'elle ne pouvoit ni voir ni entendre parler; de là, elle paſſa dans tous les accidens de ſa grande & longue maladie, Dieu voulant nous marquer par là, qu'elle porteroit la Croix avec nous, mais qu'elle ſeroit accablée de ſa peſanteur, & qu'il ajoûteroit au poids de la nôtre, la douleur de perdre une perſonne qui nous aidoit à la ſoutenir, & dont la force & la charité étoit le plus grand appuy de notre foibleſſe.

Peu de jours après, il lui prit une oppreſſion cauſée en partie par la ratte & auſſi par la fermantation des humeurs qui s'étoient extraordinairement aigries & enflammées par ſes veilles & par les inquiétudes que tant d'affaires lui avoient cauſée. Elle fut même ſi mal une nuit, & l'oppreſſion devint ſi forte qu'elle ſembloit aller étouffer, de ſorte qu'elle demanda à ſe confeſſer à minuit, & eut voulu recevoir les Sacremens, ſi le mal n'eut diminué au bout d'une heure; il ne ceſſa pas tout à fait, car elle eut toûjours depuis beaucoup d'oppreſſions qui alloient & venoient, plus ou moins grandes, avec une petite fievre qui n'avoit point de regle non plus. Ce fut en ce tems-là qu'après que les Novices furent auſſi ſorties, & que tant de violences extraordinai-

res eurent fait paroître qu'il falloit qu'on eut étrangement prévenu la piété du Roy contre cette Maison, pour le porter à entreprendre des choses dont il ne se voit pas d'exemples : Elle pensa être obligée de rendre à sa Maison le dernier service dont elle étoit capable, en justifiant son innocence auprès de la Reine Mere, par la lettre qu'elle se donna l'honneur de lui écrire, espérant que lui étant moins inconnuë qu'au Roy, elle donneroit peut-être un peu plus de créance à des faits qui sont pour la plûpart si publics, qu'ils la mériteroient assez d'eux mêmes. Elle dicta cette lettre à plusieurs repriſes & à divers jours, dans l'un desquels elle fut si mal, qu'on appréhendât qu'elle ne la pût signer; mais elle se remit un peu après & le fit sans peine.

Son mal ayant une cause extraordinaire, n'étoit pas aussi réglé dans ses effets, & l'on appercevoit visiblement que tout ce qui arrivoit de nouveau dans les affaires qui pouvoit faire impression dans son esprit, en faisoit aussi sur son corps, son oppression redoublant toute à l'heure. Cette oppression devint si forte le matin, premier Juin, qu'encore que jusque-là, ni les Médecins, ni personne n'eut apréhendé de péril présent dans sa maladie, excepté elle seule qui nous disoit souvent que nous y serions surprises. Tout d'un coup, elle entra comme dans une véritable agonie des plus violentes, son visage changea tout à fait, son poulx manqua souvent, & elle paroissoit prête à aller étouffer, de sorte qu'on ne croyoit pas pouvoir arriver assez tôt pour lui aporter le Saint Viatique & l'Extrême-Onction, qu'elle reçût dans cette grande agitation, sans pouvoir parler; mais donnant toutes les marques de sa profon-

de humilité, en frapant souvent sa poitrine ; & de son attention, à invoquer le secours de Dieu dans cet état si violent, en faisant le signe de la Croix. Car elle nous a dit depuis, qu'elle avoit souffert dans ce tems, plus qu'on ne sçauroit imaginer, & qu'elle n'avoit qu'une seule appréhension, qui étoit de perdre la patience. On fit dans ce tems, toutes les prieres de l'agonie, & on la croyoit voir mourir à chaque moment. Notre Mere la pria de lui vouloir donner sa bénédiction & à toutes ses Filles, mais elle fit un signe que cela ne lui apartenoit pas. Le Confesseur qui étoit présent lui ayant dit que la qualité que Dieu lui avoit donnée, de Mere de toute la Maison, lui donnoit droit de les benir. Elle baissa les yeux & frapa trois fois sa poitrine, sans donner d'autre réponse. Au bout de trois heures qu'elle passa dans cet état, lorsqu'on n'attendoit que la mort, elle se retourna avec effort sur le côté, & s'étant assoupie, on crut que c'étoit la fin & qu'elle passeroit ainsi ; mais un peu de tems après on s'aperçût que l'oppression diminuoit, & au bout d'un quart d'heure, elle se reveilla comme du sommeil de la mort, sans oppression & tout à elle-même, mais extrêmement abbattuë. Nous conçûmes de là, quelque petite espérance ; néanmoins, les Médecins virent bien qui ne falloit plus se fier à un mal qui les avoit si fort trompez, & en effet, dès le lendemain à la même heure, l'étouffement & la convulsion lui reprirent & trois fois depuis, en l'espace de trois semaines, on a tenu le Cierge beni allumé, doutant s'il lui restoit une heure à vivre.

Il ne se peut imaginer de plus douloureux état que celui où elle a passé ce tems-là. Cette

oppreſſion ſi violente lui étoit une image continuelle de la mort, parce qu'elle pouvoit étouffer en un inſtant, & la tenoit dans une ſi grande inquiétude, qu'en tout ce tems, & même preſque pendant toute la durée de ſa maladie, elle n'a pas pû repoſer une heure ſa tête ſur ſon chevet. Elle étoit jour & nuit, aſſiſe ſur ſon lit, les jambes à terre hors du lit, ou bien on la mettoit dans une chaiſe où elle ne pouvoit pas même s'appuyer, parce qu'il falloit qu'elle fut toûjours panchée en devant, l'oppreſſion l'empêchant de ſe renverſer. Mais quelques grandes que fuſſent ſes incommoditez & ſes maux, ce n'étoit rien à comparaiſon de l'état de ſouffrance intérieure où Dieu la voulu mettre pendant ce tems, pour la purifier de plus en plus; car depuis la premiere fois qu'elle eut penſé mourir, la mort lui demeura tellement gravé dans l'eſprit, qu'elle pouvoit dire avec l'Apôtre, *Quotidiè morior*, elle ne penſoit qu'à cela, elle ne parloit d'autre choſe & avec une idée ſi grande de la ſainteté de Dieu & de ſa propre indignité, qu'elle ſe perdoit dans cette vûë. Elle nous a dit en diverſes rencontres & d'une maniere qui auroit fait trembler ceux qui craignent le moins. *Croyez-moi, mes Enfans, de ce que je vous dis. On ne ſçait ce que c'eſt que la mort & on n'y penſe point, c'eſt pourquoi je l'ai appréhendée toute ma vie, j'y ai toûjours penſé, mais tout ce que j'en ay imaginé eſt moins que rien, à comparaiſon de ce que c'eſt de ce que je ſens & de ce que je comprens à cette heure. Il ne faudroit que cette penſée pour nous détacher de tout. Tout le monde m'eſt moins que rien maintenant. Je me trouve dans une ſolitude & une ſéparation telle de toutes choſes, qu'il me ſemble que tout ce que je vois & tout ce que*

j'entens ne sçauroit entrer dans mon esprit pour y tenir la moindre place & le divertir de cette occupation qui le possede tout entier. De la maniere que je conçois ce que c'est que la mort, je ne sçaurois plus comprendre comment un Chrétien qui a la foy peut penser, peut s'inquiéter & peut s'occuper d'autre chose en toute sa vie, que de se souvenir qu'il faut mourir & qu'il faut se préparer pour cette heure si terrible. Elle paroissoit si pénétrée de cette pensée, qu'elle ne prenoit plus part à quoi que ce soit, & elle ne demandoit autre chose des personnes en qui elle avoit confiance pour sa conduite, sinon qu'ils lui dissent quelque chose pour soutenir son espérance en Dieu, qu'ils le priassent pour elle, qu'il lui pardonnât ses pechez. Et toutes les fois qu'on lui demandoit ce qu'elle vouloit mander aux Sœurs ou à Port-Royal des Champs, elle n'avoit qu'une même réponse ; Qu'elles prient Dieu qu'il me fasse miséricorde & qu'il me pardonne mes pechez, ce qu'elle disoit avec un sentiment & une humilité si grande, qu'il sembloit qu'elle s'anéantissoit aux pieds de celles à qui elle parloit ainsi. Je me souviens que vers la fin de ce tems-là, disant adieu à un des Confesseurs qui la venoit voir pour la derniere fois, parce qu'il étoit aussi obligé de se retirer, après avoir parlé de ses peines & reçû ses avis avec sa soumission ordinaire, elle lui dit d'une voix toute mourante, car elle étoit extrêmement mal ce jour-là ; *je ne vous reverray plus mon Pere ; mais je vous promets que je n'aurai donc plus peur de Dieu.* En effet, depuis cela elle fut plus en paix, quoi qu'au bout de quelque tems, comme elle parloit encore de la mort avec crainte, aussitôt qu'une de nous l'eut fait souvenir de cette promesse qu'elle avoit faite, qu'elle n'auroit plus

C'étoit Mr. Singlin qui la vit secretemẽt pour la derniere fois.

plus peur de Dieu ; Elle leva les yeux, & dit : *Il eſt vray, ſa miſericorde eſt éternelle, j'eſpérerai en lui.*

Mais puiſque j'ai commencé à parler de la privation où Dieu l'a réduite de toutes les perſonnes en qui elle avoit mis après lui toute ſa confiance. Il n'y a rien de plus édifiant à remarquer, que la maniere en laquelle elle a accepté une conduite ſi rigoureuſe dès le commencement de ſa maladie. Lors qu'elle demanda à recevoir les Saints Sacremens, notre Mere lui témoigna la douleur qu'elle avoit de la voir privée dans cet état, de la conſolation qu'elle eut reçûë de Mr. Singlin, s'il eut eu la liberté de l'aſſiſter, elle lui répondit ; *Cela ne me fait nulle peine, ma Mere, Dieu le veut ainſi, c'eſt aſſez : Pour moi, je crois Mr. Singlin auſſi préſent auprès de moi par ſa charité, que ſi je le voyois de mes yeux, je ſçai ce qu'il me diroit, & je tâche d'etre dans la diſpoſition où il me voudroit mettre, je ne m'inquiete point de cela. J'ai fort eſtimé ſa conduite & le fais encore ; mais je n'ai jamais mis l'homme à la place de Dieu, il ne peut avoir que ce que Dieu lui donne, & il ne lui donne rien pour nous, que lorſqu'il eſt dans ſon ordre que nous le recevions pour lui.* Et quelque tems après, une autre perſonne lui ayant parlé de la même choſe, elle la reprit avec force. *Mais ma Fille*, dit-elle, *dequoi nous mettons nous en peine, eſt-ce que nous n'avons point de foi? N'avons nous point peur que Dieu ne diſe de nous avec juſtice, ces paroles du Prophete? Mon peuple a fait deux grands maux, il m'a abandonné, moi qui ſuis la ſource des eaux vives, & il s'eſt creuſé des Citernes, mais des Citernes entr'ouvertes, qui ne peuvent tenir l'eau, car c'eſt ce que nous faiſons quand nous nous attâchons à*

la Créature pour recevoir d'elle les assistances dont nous avons besoin pour nous conduire à Dieu, au lieu que nous devrions aller droit à la source, qui est Dieu & sa bonté infinie, qui ne manque jamais à ceux qui mettent leur confiance en lui, & ne nous pas amuser à regréter des personnes qui ne nous pouvoient servir qu'autant que Dieu leur avoit voulu donner de grace pour le faire, & il ne leur en donne point pour cela, quand il n'est pas dans son ordre qu'ils nous servent. Elle a continué dans cette disposition tout le long de sa maladie, sans avoir jamais dit une seule parole pour témoigner, regréter, ou avoir peine de se voir privée de ce secours.

Elle fit encore paroître comme elle mouroit de bon cœur dans cette extréme pauvreté, de n'avoir une seule personne de confiance pour l'assister à la mort; car ayant vû assez souvent dans les commencemens de sa maladie, un Ecclesiastique son neveu qui la confessoit, & de qui elle recevoit beaucoup de consolation. Comme on vit que les affaires étoient en un point qu'il y avoit l'apparence qu'on trouveroit aussi mauvais qu'il la vint voir, que les autres, on fut d'avis qu'il ne vint plus: nous appréhendions de lui dire cette nouvelle, parce qu'elle le demandoit assez souvent, & qu'elle étoit alors si mal, qu'on jugeoit fort aisément qu'elle ne dureroit plus guere, & qu'il étoit bien dur en cette extrêmité, de la voir privée de cette derniere consolation. Il le fallut néanmoins & comme nous ne voulions pas lui dire la chose tout d'abord, & que nous l'entretenions seulement de ce qui s'étoit passé depuis peu & ce qu'on avoit à craindre des desseins que pouvoient avoir les ennemis, sur les personnes mêmes. Elle prit la parole, & dit. *Il ne*

faut plus qu'un tel vienne, je lui dis adieu : mon Neveu, je ne le verrai plus, Dieu le veut je ne m'en trouble point : mon Neveu ſans Dieu ne me pouvoit de rien ſervir, & Dieu ſans mon Neveu me ſera toutes choſes. Et joignant les mains, elle ferma les yeux un peu de tems, témoignant qu'elle lui offroit toute la conſolation qui lui reſtoit au monde, & qu'elle vouloit mourir entierement pauvre. Elle fit paroître la méme préparation de cœur à tout évenement, dans une rencontre moins prévûë. Un ſoir avant qu'elle fut ſi mal, que ce Médecin craignant qu'elle ne paſſât pas la nuit, la fit communier en Viatique, à dix heures, pour la ſeconde fois. Il arriva que cet Eccleſiaſtique dont nous venons de parler, qui la voyoit & qui la devoit communier la nuit, eut une affaire qui l'arrêta & l'empêcha de pouvoir revenir aſſez tôt. Nous apréhendâmes que cela ne la ſurprit de ne le point voir, s'y étant attendu, & de voir au lieu de lui, une perſonne inconnuë. Elle ne parloit plus & elle étoit tout à fait mourante, preſque ſans poulx, mais l'eſprit très-préſent. Je lui fûs donc dire que Dieu vouloit encore ajoûter cette privation à ſes autres ſouffrances. Elle baiſſa la tête & leva les yeux au Ciel, avec un geſte des mains qui témoignoit qu'elle acceptoit cet ordre avec une parfaite ſoumiſſion, & le lendemain quand elle fut un peu revenuë de l'état où elle avoit été, & qu'elle pût parler, je lui demandai ce qu'elle avoit penſé, lorſque je lui avois dit cela ; elle me répondit : *J'ai penſé que Dieu le vouloit, & j'ai été en paix. Quand Dieu eſt préſent, on ne penſe point à autre choſe.* Dans toutes ces occaſions, nous avons vû clairement qu'elle ne nous avoit jamais rien dit de plus fort que ce qu'elle avoit dans le cœur

quand elle nous parloit si souvent durant sa vie, du détachement où il faut être de tout & de la nécessité qu'il y a de ne s'attacher qu'à Dieu, pour être ferme dans toutes les rencontres, car elle l'a aussi parfaitement pratiqué à la mort, qu'elle nous en avoit instruite toute sa vie.

Non seulement elle a souffert en paix ces dernieres épreuves ; mais selon ce que dit Saint Paul, elle s'est aussi glorifiée dans ses afflictions & ses souffrances. Une Dame étant entrée pour la voir dans le commencement de sa maladie, & l'entretenant sur tout ce qui se passoit dans toutes ces affaires ; elle lui dit ; *Madame, quand je considere la dignité de cette affliction cy, elle me fait trembler, quoi nous ? que Dieu nous ait jugées dignes de souffrir pour la vérité & pour la justice ; sans doute nous ne méritons pas cela.* Et parlant à une autre Dame, sur le même sujet ; mais dans un autre sentiment d'humilité, en regardant l'effet & non pas la cause de cette affliction ; elle lui dit : *Certainement, Madame, Dieu fait toutes choses avec une admirable sagesse & une grande bonté, nous avions besoin de tout ce qui nous est arrivé, pour nous humilier. Il eut été dangereux pour nous de demeurer plus long-tems dans notre abondance. Il n'y avoit point en France de Maison qui fut plus comblée de bien spirituels, de l'instruction & de la bonne conduite ; on parloit de nous par tout. Croyez-moi, il nous étoit nécessaire que Dieu nous humiliât ; s'il ne nous avoit abaissées, nous serions peut-être tombées ; les hommes ne sçavent pas pourquoi ils font les choses ; mais Dieu qui se sert d'eux, a ses desseins, il le sçait bien.*

Elle regardoit si fort la main de Dieu dans tout ce qui lui arrivoit, qu'elle ne pouvoit souf-

frir qu'on s'en prit aux hommes, & ne permettoit point qu'on dit rien qui témoignât reſſentiment, ou mépris de la conduite de ceux qui nous affligent, voulant qu'au lieu de s'entretenir on priât Dieu pour eux, comme l'Evangile nous le commande. Trois jours avant ſa mort, lorſqu'elle étoit déjà ſi fort affoiblie, qu'on ne lui parloit plus de rien & qu'elle étoit dans un aſſoupiſſement qui lui ôtoit preſque toute application, il arriva que parlant auprès d'elle, ſans croire qu'elle nous entendoit, de l'ordre qu'avoit de nouveau Monſieur le Lieutenant Civil, de faire murer les portes de clôtures & des Jardins qui étoient entierement néceſſaires pour les charois; elle s'éveilla & nous demanda ce que nous diſions, & s'il y avoit encore quelque choſe, parce que nous ne lui en avions point parlé. Nous lui dimes ce qui en étoit, ajoûtant qu'une de nous demandoit s'il n'y avoit point à craindre que ceux qui faiſoient murer nos portes, ne ſe fermaſſent à eux mêmes celles du Ciel; elle nous regarda & nous dit d'un ton qui témoignoit ſa charité & ſon zele. *Il ne faut pas dire cela mes Enfans, il faut prier Dieu pour eux & pour nous, qu'il nous faſſe à tous miſéricorde, & qu'il accompliſſe ſa ſainte volonté.*

Elle fut trois ſemaines comme nous avons dit, dans ſes grandes oppreſſions, croyant toûjours devoir mourir à toute heure, parce qu'en effet, il n'y en avoit point d'aſſurée avec ce mal qui augmentoit lorſqu'on s'en deffioit le moins: mais au bout d'un mois, l'opreſſion ceſſa, & il lui prit un aſſoupiſſement qui ne fit pas moins de peur aux Médecins. Ils vouloient qu'on le combatit ſans ceſſe, en la divertiſſant, & ce lui étoit un ſuplice à l'eſprit

& au corps, que cette petite violence qu'il lui falloit faire pour la réveiller ; car elle étoit si occupée de la pensée de Dieu & de celle de la mort, qu'elle avoit peine à souffrir d'entendre les choses indifférentes qu'on lui disoit, en ayant de si grandes & de si sérieuses dans l'esprit. Elle dissimuloit cela, néanmoins avec beaucoup de douceur, hors des occasions qu'on la pressoit de parler, parce qu'il n'y avoit que cela qui la réveillât, & quelque fois elle nous disoit ses sentimens, & entr'autres, cette pensée qu'elle avoit continuellement de la mort & qui l'éloignoit si fort de tout. Une Sœur lui dit un jour, que les personnes comme elle, n'avoient point à apréhender la mort, s'y étant préparées toute leur vie ; elle répliqua : *Cela ne se fait pas pour bien en causer & pour en parler aux autres ; mais la vraye préparation à la mort, c'est de renoncer entiérement à soi-même & de s'abîmer en Dieu.* En une autre rencontre parlant de l'état où elle avoit été, lorsqu'elle avoit pensé mourir la premiere fois : elle nous dit : *Nous ne devrions non plus penser au monde pendant notre vie, que nous y pensons à l'heure de la mort*, & parlant une autre fois de l'impuissance où réduit la maladie & de l'importance qu'il y a de ne la pas attendre pour se préparer à la mort ; elle disoit : *Je n'ai jamais mieux compris qu'à présent, ce que l'Ecriture dit : Que là où l'Arbre tombe, il faut qu'il y demeure ; car véritablement dans la maladie, l'Arbre est déjà tombé & l'on est incapable de toutes choses.*

Cet assoupissement se passa au bout de quelques jours ; mais au lieu de cela, ses jambes qui avoient déjà commencé à enfler, enflerent beaucoup d'avantage & sa maladie tourna en hydropisie, dequoi l'on vouloit pourtant bien

espérer au commencement. Les Médecins croyoient que la tête & la poitrine étant dégagées, on pourroit plus aisément par les remedes arrêter ce nouveau mal. Elle fut quelques jours en ce tems-là qu'elle eut d'avantage de liberté & de vigueur, & qu'elle s'appliquoit plus qu'auparavant aux choses dont on lui parloit, n'étant pas si fort dans ce grand abattement qui la séparoit de tout. On lui parloit donc de tout ce qui se passoit & de tout ce qu'on faisoit contre cette Maison, & elle l'écoutoit avec la même paix & la même fermeté que dans sa santé; nous donnant courage de souffrir toûjours humblement, & d'espérer en Dieu. Une Sœur lui ayant demandé en particulier ce qu'elle devroit faire au cas qu'on fit dans cette Maison, tous les changemens dont le monde parloit & dont on nous menaçoit; elle lui prescrivit dans le détail, toute la maniere dont elle se devoit conduire, pour ne blesser la charité & pour rendre aux personnes, le respect qu'on devroit, sans rien relâcher de l'exactitude de la discipline, par aucune complaisance, lui recommandant sur-tout, qu'elle espérât en Dieu, & qu'elle ne doutât point que s'il permettoit que ces afflictions nous arrivassent, il nous fortifiroit aussi pour les porter, & que sa vérité qu'il nous avoit fait la grace de connoître & d'aimer, nous éclaireroit de sa lumiere pour connoître ce que nous devions faire quand tout autre conduite nous manqueroit.

Une Sœur qui étoit Maîtresse des Novices, étant auprès d'elle. La conférence du Noviciat sonna, où elle devoit aller. Elle demanda à la Mere ce qu'elle y vouloit mander; elle répondit: dites leur qu'il faut mourir à tout, & après cela, attendre tout. Une autre fois, la

même Sœur étant encore auprès d'elle, comme on alloit faire la conférence, elle avoit peine à quitter la Mere qui étoit ce jour là fort assoupie, elle le témoigna. La Mere prit occasion de lui dire qu'elle n'y allât point, mais qu'elle fit venir le Noviciat, & qu'elle seroit bien aise de les voir. Ce fut une Providence de Dieu, car sans cela on auroit pas eu la pensée de lui faire voir le Noviciat, ni la Communauté, de peur de l'incommoder, & c'est la seule fois qu'elle l'a pû faire en toute sa maladie. Quand le Noviciat fut arrivé, aussi-tôt qu'on eut ouvert le discours de toutes nos afflictions présentes, elle commenca à prendre la parole avec tant de force, qu'on fut obligé de l'interrompre, parce qu'elle se fut fait mal. *Je vous assure*, leur dit-elle, *mes Sœurs, qu'il ne se faut point étonner, ni abbatre de tout ce qui nous arrive, il n'y a qu'à nous humilier beaucoup; car Dieu ne le fait que pour cela, croyez-moi, on abuse des meilleures choses. L'orgueil accompagne presque toûjours les richesses, & nous étions dans une certaine abondance de biens spirituels, qui peut-être n'étoit pas sans une secrete vanité. Il entroit céans, deux sortes de personnes, des Postulantes & des Enfans. Les premieres étant capables de discerner la vérité dont on les instruisoit, & d'estimer la conduite & le désinterressement de la Maison. Et voyant qu'on ne faisoit point de différence entre les pauvres & les riches, qu'on ne marchandoit point les Filles, & qu'on ne se mêloit point des affaires du monde, & qu'on vivoit dans une grande retraite: Elles estimoient tout cela; mais il se glissoit parmi, quelque complaisance; on faisoit peut-être comparaison dans son esprit, avec d'autres Maisons où l'on n'observe pas les mêmes choses, & devant Dieu, cette*

vanité auroit rendu toute leur vertu, des Châteaux de Cartes. Il falloit que Dieu nous humiliât, qu'il nous fit connoître dequoi nous avoient servi tant de connoissances & de moyens que nous avions eus, qui nous étoient inutiles, si nous n'en étions pas plus fortes pour souffrir la privation. Elle vouloit continuer à parler des Enfans, mais on l'en empêcha, jugeant bien qu'elle se faisoit mal.

Le lendemain, qui étoit le 2. Juillet, la Communauté la fut voir à la même heure, & les Sœurs lui témoignant leur peine de la voir souffrir en tant de maniere; elle répondit: *Les souffrances ne sont rien, il n'y a pas sujet de se plaindre des maux de cette vie lors qu'on considere l'Eternité.*

On la pria de donner quelques instructions, dans un tems où cette Communauté étoit privée de tout; elle répondit: *Nous en avons assez si nous nous voulons servir de celles que nous avons reçûës. Personne ne nous sçauroit ôter ce tréſor, si nous l'avons cachez dans notre cœur; mais on se porte toûjours à desirer quelque chose de nouveau. Sainte Elisabeth a dit en ce jour:* Unde hoc mihi; *par admiration de ce que la Sainte Vierge l'étoit allée visiter une fois; & nous donc que Jesus-Christ visite si souvent, à qui il donne tant de graces & d'assistances, & à qui il découvre les merveilles de sa Loi, ne devons nous point être contentes. Pourquoi faut-il que l'esprit s'amuse de cent autres pensées qu'on s'occupe souvent d'inutilitez de folie, de niaiseries comme des Enfans; car tout ce qui ne tend point à Dieu, n'est autre chose, au lieu que nous devrions être toutes appliquées à nous soumettre à lui, à admirer la conduite qu'il tient sur nous. Il n'y a rien de si terrible & de si merveilleux.*

On lui parla ensuite, des Novices qui étoient sorties par l'ordre du Roy ; elle prit la parole : *Ne vous amusez point à tout cela, mes Sœurs, adorez Dieu, il en arrivera tout ce qu'il lui plaira. Quelque long-tems que les hommes ayent dessein que cela dure, la mort & le jugement mettront fin à tout ; je voudrois qu'on ne parlât pas tant, & qu'on ne s'occupât point de toutes ces choses-là ; mais seulement qu'on regarde Dieu pour s'attacher à lui, & se soumettre à toutes ses volontez.* Elle dit ensuite : *La mort est une chose terrible, il faudroit penser sans cesse à s'y préparer, en se purifiant des moindres fautes. L'on en verra beaucoup à cette heure là, qu'on ne connoît point présentement, & auſquelles on n'a peut-être jamais pensé.* Elle ajoûta : *La Fête d'aujourd'hui est une grande Fête, c'est la premiere sanctification du premier fidele de la nouvelle Loy, & hors ce qui s'est passé dans la Sainte Vierge, la premiere effusion de la grace de Jesus-Christ fait homme, qui s'est fait dans la séparation des sens & l'attention à écouter Dieu.* Et lorsque les Sœurs sortirent ; elle leur dit : *Mes Sœurs, je vous suplie très-humblement de prier Dieu qu'il me fasse misericorde, qu'il m'humilie, qu'il abaisse mon orgueïl & qu'il me donne la patience, encore que je ne mérite pas ce don.* Ce sont les dernieres paroles qu'elle a dites à la Communauté qui ne la vit plus jusqu'à sa mort, quelques espérances que les Médecins eussent euës d'abord que les accidens les plus mortels de sa maladie étant cessez, il seroit plus aisé d'empêcher que l'enflure n'augmenta, quand on auroit commencé à la purger plus fortement qu'on ne l'osoit faire quand il y avoit fievre & oppression. Ils reconnurent bien-tôt qu'elle venoit d'une cause où leurs remedes ne serviroient de rien,

parce que toutes les entrailles étoient affoiblies, & de fait, l'enflure augmentoit & montoit nonobstant qu'on la purgeât beaucoup & avec succès: & pour elle, pendant que nous nous flations de toutes ces espérances, elle a toûjours constamment assuré qu'elle mouroit.

Le 12. Juillet, Mr. de Contes, Grand Vicaire de Mr. le Cardinal de Retz, & Mr. Bail, entrerent dans le Chapitre, pour faire l'ouverture de la visite, & s'assurer, selon l'ordre que le Roy leur en avoit donné, de l'état de cette Maison. Au retour du Chapitre, ils monterent à la Chambre où étoit la M. Angelique, pour la voir: Mr. de Contes étant assis auprès d'elle; lui dit: *Vous voilà donc malade, ma Mere, qu'est-ce que votre mal?* Elle lui dit: *Monsieur, je suis hydropique: Jesus! Ma Mere,* repliqua Mr. de Contes, *vous dites cela comme une autre chose; ce mal ne vous étonne t'il point? Non, Monsieur,* repartit la Mere, *je suis, sans comparaison, plus étonnée de ce que je vois arriver dans notre Maison; car enfin, je suis venuë ici pour y mourir, je m'y dois préparer; mais je n'y suis pas venuë pour voir tout ce que je vois présentement, & n'avois pas sujet de m'attendre à la maniere dont on nous traite, Monsieur, Monsieur, voicy le jour de l'homme, le jour de Dieu viendra, qui découvrira bien des choses & qui vangera tout.* Elle dit cela avec beaucoup de force, & ajoûta; *Je suis assurée, Monsieur, qu'il y a peu de Maisons Religieuses, où, si l'on faisoit la même recherche qu'on fait ici, on n'y trouvât plus de livres, plus de curiositez & plus de connoissances de toutes les questions du tems, qu'il n'y en a parmi nous: car certainement, Monsieur, vous ne trouverez dans toutes nos Sœurs qu'une foi fort simple.* Elle s'étendit encore;

mais on ne la pût pas bien entendre ; & quand ils se retirerent, elle dit à Mr. de Contes, qu'il ne la retrouveroit pas en vie à la fin de sa visite, ce qui ne fut que trop véritable ; la visite n'ayant été concluë que le 2. Septembre, près d'un mois depuis sa mort.

Elle a toûjours augmenté sa confiance & son espérance en Dieu, pour ce qui regardoit l'affliction présente de la Maison, à mesure qu'elle s'est plus approchée de la mort. Pendant que la visite dura, elle eut une consolation toute particuliere, de voir qu'une chose qui auroit pû être capable de jetter quelque semence de désunion dans les esprits, en une telle conjoncture d'affaires, ne faisoit au contraire qu'affermir la charité, l'union & la paix, elle ne pouvoit s'empêcher dans les occasions, d'en témoigner sa joye à celles qui l'alloient voir, & de leur faire espérer que Dieu répareroit les ruïnes de la Maison, puisqu'il y conservoit cette union, qui en est le fondement.

Un jour qu'on lui parloit de l'état où la Maison est à présent réduite, & que chacun faisoit son pronostique sur ce qui lui arriveroit encore. La Mere prit la parole & nous dit avec assurance ; *Ne vous tourmentez point de tout cela, car pour moi, je ne me mets en façon du monde en peine de l'avenir, pour ce sujet. Je ne suis pas en peine si on nous rendra les pensionnaires & les Novices & si la Maison se rétablira, car je n'en doute nullement. Mais je suis bien plus en peine si l'esprit de la retraite, de la simplicité, de la pauvreté & du désintéressement, s'y conservera & s'y rétablira même plus qu'il n'est ; car on déchet toûjours, & pourvû que ces choses là subsistent dans la Maison, mocquons nous de tout le reste : tout ce qu'on fait, tout ce qu'on a dessein*

de

de faire contre nous, je m'en soucie comme de cette mouche, en en chassant une, qui étoit devant elle; mais d'une façon si animée de foi & de résolution, que quand on l'entendoit parler de la sorte, on croyoit aussi, n'avoir plus peur de rien.

Sur la fin du mois de Juillet, & bien peu de jours avant sa mort, lorsque Monsieur le Lieutenant Civil revint ici aporter de nouveaux ordres, & visiter tous les logis de dehors, & même ceux du voisinage. Une Sœur qui en étoit toute allarmée, lui en parla avec apréhension, lui témoignant qu'elle ne sçavoit pas ce qu'ils nous vouloient faire; la Mere lui dit tout gayment; *Mais en effet, ma Fille, que nous feront t'ils? Allez, quand vous seriez dans le ventre de la Balene, Dieu vous en retirera.* Elle lui repartit: *Mais, ma Mere, cela me fait peur, car c'est donc à dire qu'il y faut entrer? Non, ma Fille*, repliqua la Mere, *vous n'y entrerez point, ce sera moi qui y entrerai, quand Jonas sera jetté dans le ventre de la Balene, la tempeste cessera.*

En entendant une autre qui soupiroit aupres d'elle; elle lui dit; *Ma Fille, ne craignez point, quand je serai auprès de Dieu, je vous promets que je ferai là vos affaires.*

Je me suis plus étenduë sur la disposition au regard des afflictions présentes de cette Maison, parce qu'elle a été plus souvent contrainte de parler sur ce sujet là, & qu'elle étoit forcée de répondre par les occasions qui s'en présentoient, au lieu que dans tout le reste, elle tâchoit de ne point parler, comme nous l'avons dit au commencement, cela n'a pas empêché qu'on n'ait remarqué qu'elle agissoit toûjours par les mêmes principes qu'elle a eu dans l'esprit toute sa vie, avec sa charité, son

amour de la pauvreté, son zele contre le relâchement & tout le reste. Souvent quand elle demandoit quelque choses, & qu'il se trouvoit qu'on ne l'avoit pas, ou qu'on ne lui pouvoit donner à l'heure, elle témoignoit en être fort contente, qu'elle n'étoit point plus aise que quand on lui disoit qu'il n'y avoit point de ce qu'elle demandoit, parce que cela lui faisoit au moins souvenir, qu'elle étoit pauvre, & que dans tout le reste, elle étoit si bien assistée, qu'elle avoit peur de perdre le mérite de sa pauvreté devant Dieu.

On lui fit faire une chaise d'une certaine composition, qu'elle devoit avoir diverses commoditez qui étoient tout à fait nécessaire pour son soulagement, parce qu'elle y étoit aussi souvent que dans son lit ; Elle nous dit sur ce sujet, qu'elle n'avoit point de regret à cette petite dépense qu'on faisoit pour elle, parce qu'elle considéroit la commodité des autres malades qui s'en serviroient après elle ; *Car*, nous disoit-elle, *il arrivera que quelqu'autre pauvre malade aura le même besoin que moy, & qu'on ne s'aviseroit pas pour elle, de chercher cette invention, & au moins j'aurai cette occasion de lui procurer ce soulagement.* Elle en disoit autant des autres choses qu'on faisoit faire pour elle, comme matelats & oreillers de diverses formes, pour la mettre un peu à son aise, parce qu'elle avoit le corps extremement douloureux & tout écorché, à cause de son enflure, nous recommandant qu'on serrât bien tout cela après sa mort, pour en accommoder d'autres malades dans le besoin.

Un jour qu'on dressoit un lit pour elle, afin de la pouvoir changer, l'on parla d'y mettre un vieux tour de lit de futaine, qui restoit des

enfans : ſon zele l'emporta contre la Sœur qui avoit fait cette propoſition, & lui dit toute fâchée ; *On a toûjours quelque curioſité à me propoſer, on cherche ce qui eſt beau, ce qui eſt propre, ce qui eſt ajuſté, & nous autres, s'il nous étoit poſſible, nous devrions être ſur la cendre & ſur le fumier ; mais au moins, ſi nous ſommes bien éloignées de cela, il ne faut prendre que ce qui eſt néceſſaire pour la ſanté & pour la netteté ; mais des curioſitez & des affetteries me ſont inſuportables ; il ne faut qu'un drap autour de ce lit, & encore ſeulement d'un côté.* Une Sœur repliqua qu'elle auroit du vent ; *Mon Dieu!* dit-elle encore, *cherchera t'on toûjours des prétextes? ce n'eſt pas là mon mal, & je ne crains point le froid, il ne faut aller qu'au néceſſaire.* Cela lui demeura ſi fort dans l'eſprit, qu'une partie du jour elle en fut occupée, & elle conta à une Sœur qui la vint voir, ce qui s'étoit paſſé pour la faire entrere dans ſon ſentiment, qu'il falloit violer contre l'introduction de ces petites vanitez, & lui dit fortement : *Saint Benoît recommande dans ſa Regle, qu'on ſerve les malades comme Jeſus-Chriſt même ; mais cela s'entend de les ſoulager dans les véritables beſoins, & non pas de ſatisfaire leurs yeux, ou ceux des perſonnes qui les voyent, par des lits de fataines, de la vaiſſelle de fayance & d'autres choſes inutiles qui bleſſent la pauvreté, & que je ne ſçaurois ſouffrir.*

On lui vint dire une fois, qu'une perſonne de grande condition ſe recommandoit fort à ſes prieres, & la ſuplioit de lui obtenir l'amour de Dieu ; elle répondit à celle qui lui faiſoit ce meſſage: *Helas! ma Fille, on demande cela comme une autre choſe, ſans penſer à ce que l'on dit; l'on voudroit bien avoir l'amour de Dieu ; & conſer-*

ver avec cela, beaucoup d'autres amours ; mais St. Bernard dit une parole terrible, qu'il est indigne de Dieu, de se laisser trouver à une personne qui cherche avec lui, quelqu'autre chose que lui.

On ne sçauroit dire ce qu'elle a souffert trois semaines avant sa mort, de la douleur de son enflure, qui s'écorchoit en beaucoup d'endroits d'un dévoyment fort grand qui la lassoit extrêmement, & ne lui donnoit point de repos ; mais sur-tout d'un dégoût si extrême, que la nourriture lui étoit devenuë un suplice, ce qui a avancé sa mort, parce qu'elle fut reduite dans l'impuissance entiere de pouvoir rien avaller de solide, quelque violence qu'elle se fit pour tâcher de manger ; de sorte que ne pouvant plus prendre que des boüillons avec grande peine, cette nourriture si humide nuisoit à son hydropisie & à son estomach, qui s'affoiblissoit toûjours, & se ruina tout à fait, & elle vint à avoir une telle horreur, des boüillons même, qu'elle disoit que tous ses maux lui étoient moins sensibles, que la peine qu'elle avoit à se contraindre à les prendre.

Le 27. Juillet, il lui prit un grand friffon après midi, qui lui dura deux heures, & quand elle sentit qu'elle commençoit à trembler, elle leva les yeux au Ciel, & dit, en joignant les mains : *Dieu soit beni éternellement : Mon Dieu, que votre volonté soit faite éternellement :* Elle vit bien que cet accident, nous abbatoit, quoi qu'on tâchât de ne lui pas faire paroître, & en nous regardant avec une grande douceur ; elle nous dit : *Cela n'est point extraordinaire, j'ai toûjours attendu ce froid, la mort ne vient point autrement.* Nous nous attendions qu'une violente fievre suivroit ce friffon ; mais elle n'en eut point du tout ; néanmoins, elle empira à

vûë d'œil depuis ce jour là. Le lendemain, qui étoit le jour de Sainte Anne, on la communia à deux heures après minuit, ce qu'elle a fait plusieurs fois durant sa maladie, & toûjours avec tant de dévotion, que plusieurs de nos Sœurs disoient que pour s'y exciter elles-mêmes, elle n'avoient qu'à se représenter son visage quand on la communioit.

Depuis cela, elle fut toûjours fort abbatuë, & parla peu. On la voyoit seulement prier Dieu fort souvent, & quelque fois elle disoit tout haut quelque versets des Pseaumes ; mais sur-tout, elle dit bien des fois ces derniers jours, ces paroles d'Isaïe : *Domine miserere nostri, te enim expectavimus esto brachium nostrum in mane, & salus nostra in tempore tribulationis.* Estant auprès d'elle, quatre jours avant sa mort, comme elle les repétoit encore avec un accent de voix, qui faisoit voir que son cœur les prononçoit plus que sa bouche, je lui dis, quand elle eut achevé ces derniers mots, *in tempore tribulationis* : *Helas ! ma Mere, nous y sommes bien arrivées à ce tems d'affliction !* Elle se tourna vers moi & me regarda avec bonté comme pour me donner courage, & me dit : *Il nous est si bon, ma Fille !* Il lui avoit pris ces derniers jours, une fluxion sur la poitrine, qui lui avoit presque ôté toute la voix, & elle ne parloit qu'avec grand effort, & de plus, l'assoupissement s'y étoit joint. Le jeudi 4. d'Août, veille de sa mort, elle fut extrêmement mal, & passa la nuit dans de grandes inquiétudes ; mais elle étoit plus à elle & moins assoupie, elle prioit continuellement tout bas ; mais on ne pouvoit qu'à peine l'entendre, que quand elle faisoit effort pour élever sa voix, comme elle fit le matin que j'étois auprès d'elle, pour

prononcer ces paroles : *Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.* Ensuite elle dit plusieurs fois, tout haut : *Mon Dieu ! faites-moi miséricorde !* Je lui dit ; *Ma Mere, vous nous oubliez & vous ne priez que pour vous.* Aussi-tôt, elle joignit les mains, & dit, d'un accent à percer le Ciel : *Mon Dieu ! faites-nous miséricorde à tous ! je dis à tous, Mon Dieu ! à tous !* Elle ajoûta : *Particeps ego sum omnium timentium te, & custodientium mandata tua. Qui timent te videbunt me & lætabuntur quia in verba tua super speravi. In te Domine speravi non confundar in æternum.* Ayant dit tout cela avec grande peine, elle retomba dans son assoupissement un peu de tems, puis en se réveillant, elle dit plusieurs fois, adieu, adieu : Je lui demandai pourquoi elle disoit cela, elle répondit ; *Mes Enfans, c'est que je m'envais.* A huit heures du matin, le Médecin la jugeant fort abaissée, fut d'avis qu'on ne différât pas à la communier en Viatique, pour la troisiéme & derniere fois, à cette proposition, elle s'éveilla tout à fait, & fut dans une grande attention à prier Dieu, disant quelques versets des Pseaumes tout bas, pendant qu'on préparoit sa chambre, un peu devant que le St. Sacrement entrât, elle leva les yeux sur une croix qui étoit vis-à-vis de son lit, & en élevant sa voix, elle dit : *O Jesus ! vous êtes mon Dieu ! vous êtes ma justice ! vous êtes ma force ! vous êtes mon tout !* & prononçant ces dernieres paroles avec tant d'affection, qu'on sentoit à l'entendre, qu'elle répandoit tout son cœur en les disant. Elle reçût le St. Viatique dans cette ferveur d'esprit qui animoit tout son visage, & avec une douceur & une paix qui ressembloit déjà à celle du Ciel. Et après, voyant toute la Commu-

nauté fondante en larmes, pour aller reconduire le St. Sacrement; elle leur dit : *Adieu, mes Enfans, adieu :* Puis elle remercia le Prêtre qui la venoit communier. Elle appella le Sacriſtain & lui dit quelque paroles de conſolation, l'exhortant à avoir bon courage & à ſervir Dieu & l'Egliſe dans toutes les occaſions qui en pourroient naître. Elle donna enſuite ſa bénédiction à toute la Communauté & à pluſieurs perſonnes qui lui demanderent en particulier, diſant de petits mots de conſolation à toutes celles qui étoient auprès d'elle ; & ſe ſouvenant d'elle-même, d'autres perſonnes de ſes amis, à qui elle chargeoit qu'on dit de ſa part qu'elles euſſent bon courage, & qu'elles eſpéraſſent toûjours en Dieu. Et ſe tournant vers une Sœur qui l'avoit toûjours ſervie, & qu'elle entendoit qui pleuroit beaucoup, elle lui dit : *Que vous êtes encore humaine.* Après tout cela, qui dura peu, elle retomba dans ſon aſſoupiſſement, & ne parla plus tout le jour, juſqu'au ſoir que quelqu'un ayant pris peine à la reveiller, On lui demanda ſi elle ſe ſouvenoit bien de Port-Royal des Champs, & elle témoigna qu'oüy, & qu'elle ſouhaitoit la bénédiction de Dieu : On la pria auſſi de ſe ſouvenir du déhors, & des perſonnes qui s'y étoient données par charité au ſervice de la Maiſon, elle fit entendre qu'elle s'en ſouvenoit. On la pria de dire une parole qu'on leur pût dire de ſa part, pour marque de ſon ſouvenir ; elle répondit, *Que je les conjure de vivre toûjours dans la paix & dans l'union parfaite.* On la pria de donner ſa bénédiction en particulier pour eux, & elle fit le ſigne de la Croix, en diſant quelques paroles en latin, qu'on ne pût entendre, ſinon ces derniers mots, par où elle finit : *Qui habi-*

tare facit sterilem in domo, Matrem filiorum lætantem. Depuis cela, elle fut toute accablée de mal & de l'assoupissement, & eut peu de connoissance; mais toûjours assez de sentiment pour souffrir beaucoup, jusqu'à ce qu'elle entrât tout à fait à l'agonie, le samedi au matin où elle fut jusqu'au soir, dans une grande douceur, toutes ses inquiétudes s'étant passées & changées en un sommeil de l'étargie, dans lequel elle s'endormit du sommeil des justes, sur les neuf heures du soir, après qu'on eut fait toutes les prieres accoûtumées, la Communauté n'ayant bougé de sa Chambre tout le jour. C'étoit le jour de la Transfiguration, 6. Août, & l'on faisoit le lendemain, la fête de la Suception de la Sainte Croix, dont l'Office étoit commencé, surquoi quelques personnes ont fait leur remarques; mais nous en fîmes une d'une chose qui nous revint en l'esprit, en disant au Chapitre de Nones, de la Transfiguration, la vision qu'eut Saint Jean, quand il fut transporté en esprit sur une haute Montagne, & qu'il vit décendre du Ciel, la Sainte Cité. Cela nous fit souvenir d'une vision quasi pareille, quoique ce ne fut qu'en songe que la Mere Angelique avoit euë, il y a plus de quarante ans, & qui désignoit peut être que sa mort arriveroit ce jour là. Elle nous a conté ce songe elle-même plusieurs fois, & encore ces derniers mois, qu'on l'en pria; & voicy ce que c'est.

Elle étoit encore alors à Port-Royal des Champs. avant l'établissement de cette Maison de Paris, elle songea une nuit qu'elle se voyoit toute seule dans le monde, excepté une de ses Religieuses, qui étoit avec elle, qui étoit une fort bonne Fille, & qui mourut bien-

tôt après, & qu'elle étoit au pied d'une haute Montagne, & que regardant, elle vit décendre du Ciel une Egliſe magnifique, toute raïonnante & toute éclatante de lumiere, qui avoit trois clochers, & qui ſe vint poſer ſur cette haute Montagne. Elle, voyant cela, avoit une envie extréme de pouvoir aprocher de ce Temple & d'y entrer; elle fit tout ce qu'elle pût, & enfin s'aprocha de la porte, qui étoit fermée, & ne pouvant faire autre choſe, elle regarda par une fente, ſi elle ne verroit point ce qui ſe paſſoit au-dedans, dans ce moment, elle vit quelque choſe qui ne ſe peut comprendre, qui ne ſe peut figurer ni comparer à quoi que ce ſoit qui tombe ſous les ſens. Enfin, nous diſoit-elle, en le racontant, c'eſt quelque choſe, & je penſe que c'étoit Dieu. Elle vit auſſi une lumiere admirable, & des Anges, à ce qui lui ſembla; mais dans ce moment, elle fut ſi ravie, de ce qu'elle avoit vû, qu'elle ne pouvoit plus faire d'attention à rien, & elle dit en elle-même, ces paroles de Saint Paul, qu'elle n'avoit jamais ſçûës juſqu'alors: *Les ſouffrances de la vie préſente, ne ſont pas dignes d'entrer en comparaiſon avec cette gloire future, qui nous ſera un jour révellée.* Et puis elle ſe dit à elle-même: *Je n'ai encore rien fait pour mériter un ſi grand bien, il faut retourner au travail & au combat, avant que d'y pouvoir prétendre.* Elle ſe réveilla là-deſſus. Elle a donc paſſé plus de quarante ans depuis, à travailler & à combattre & eſt enfin arrivée à ce Temple de la paix & de la gloire, dont nous croyons que Dieu, par ſa miſéricorde infinie lui aura ouvert la porte, après avoir conduit devant elle, tant d'ames à qui elle en a montré le chemin, qui eſt ſi étroit & ſi peu connu; mais par lequel ſeul

néanmoins, on y arrive. C'eſt l'opinion qui eſt reſtée dans l'eſprit de tous ceux qui ont eu quelque connoiſſance de ſa vie & de ſa vertu. Le Peuple le témoigna par la dévotion qu'il fit paroître, lorſque ſon Corps fut expoſé à la grille de l'Egliſe, ayant fait tant d'inſtances pour qu'on lui fit toucher les Chapelets & les Médailles qu'ils paſſoient, qu'après pluſieurs refus, on fut contraint de les ſatisfaire, & deux perſonnes ne firent autre choſe tout le ſoir & dès le lendemain matin, juſqu'à l'enterrement, que de recevoir à la grille ce qu'on paſſoit, pour lui faire toucher & le rendre. Ceux qui n'avoient ni Chapelets ni Médailles, y faiſant toucher leurs Livres, leurs Bagues, du linge, ou même du papier, & le baiſoient quand on leur rendoit, avec un reſpect qui étoit la marque de leur piété. Il y en eut qui n'ayant rien du tout ſur eux, paſſerent leur mouchoir tout trempé de leurs larmes pour lui faire toucher. Ils diſoient tout haut que c'étoit la Mere des pauvres, qu'ils avoient perduë, d'autres diſoient que ſi cette bonne Mere n'étoit Sainte, ils ne ſçavoient pas qui le pouroit être. Enfin, cette preſſe ne ceſſa que quand on la porta au tombeau, & les Eccléſiaſtiques mêmes qui étoient entrez pour aſſiſter à ſon enterrement, lui furent baiſer les mains quand on emporta le Corps de l'Egliſe, pour marque de vénération, quoique ce ne fut point des perſonnes de la Maiſon, ni qui l'euſſent connuë particulierement. Elle mourut un ſamedi le 6. Août, âgée de ſoixante & dix ans moins un mois, & fut enterrée le huitiéme.

RELATION

D'un Miracle arrivé en l'Abbaye de Port-Royal, pour lequel Dieu s'eſt voulu ſervir de la foy de la Mere Angelique.

EN l'année mil ſix cens vingt-quatre, la M. Angelique reçût dans la Maiſon deux petites Filles nommées Magdelaine & Catherine Marion, ſes Couſines germaines, Filles de Monſieur Simon Marion, Baron de Druy, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & privé, Préſident en ſon grand Conſeil & Controlleur Général de ſes Finances, Frere unique de Mademoiſelle Arnauld : trois ans après, l'aînée qui étoit âgée de douze ans & demi, tomba malade au mois de Juillet, 1621. d'une fort grande toux, qui ne diminua point pour les remedes qu'on lui pouvoit faire : il lui prenoit des quintes de toux ſi longues & ſi violentes, qu'elle faiſoit pitié, & étant dans une Chambre qui rendoit ſur le déhors, les perſonnes qui l'entendoient en étoient touchées de compaſſion.

Elle fut en cet état juſques ſur la fin de Septembre que la fievre continuë lui prit avec grande oppreſſion accompagnée de divers accidens qui firent juger aux Médecins que cette maladie étoit fort périlleuſe. Ils continuoient leurs remedes ſans qu'elle en fut ſoulagée.

Dans cet état, elle demanda juſtement à la Mere Angelique, le Saint Habit, ce qui lui fut accordé, & elle le reçût dans ſon lit, le jour de la Préſentation de la Sainte Vierge, après avoir communié.

Le lendemain jour de Sainte Cecile, elle empira si fort, qu'on lui donna l'Extrême-Onction à la hâte, croyant qu'elle alloit mourir ; le Médecin croïoit qu'elle ne passeroit pas la nuit, & il avoit donné charge qu'on l'allât quérir quand elle seroit morte, la voulant faire ouvrir.

Ensuite de cette extrêmité, elle demeura en léthargie dix-huit heures, & la connoissance lui étant revenuë, il lui prit de si grandes convulsions au côté droit, que la jambe étoit retirée de deux doigts, & le bras, aussi du même côté, sans pouvoir étendre ni l'un ni l'autre, encore que la convulsion cessât. Laquelle lui prenoit à quatre heures après midi, jusqu'à cinq heures, & depuis sept heures du soir, jusqu'à neuf, dix & onze heures, & quelquefois jusqu'à minuit, avec de si grandes violences qu'elle se meurtrissoit. Il falloit mettre des matelats à terre, & la mettre dessus, parce qu'on ne la pouvoit tenir sur son lit.

Mr. Juif, très-excellent Chirurgien, la vit au mois de Mars, qui jugea que les nerfs retirez ne se relâcheroient jamais, & que quand elle auroit pû marcher, elle seroit demeurée boiteuse & bossuë, étant toute en S dans son lit, ayant la moitié du Corps déhors, apuyé sur une échelle.

Pendant que ses convulsions duroient, il y avoit une personne qui lui mettoit continuellement de l'eau dans la bouche avec une cüiller, pour la rafraichir.

Monsieur son Pere ayant desiré de la voir, on lui fit un lit d'oreillers dans le Parloir, sur quoi on la mit, lui ayant portée entre les bras, il fut si touché de la voir en cet état, qu'il demeura tout saisi. Il avoit avec lui un bon garçon

çon qui eſt mort en réputation de Sainteté ; c'étoit un payſan qui étoit de Grenoble, de la connoiſſance de Madame de Druy, qui l'eſtimoit beaucoup pour la vertu qu'elle avoit reconnuë en lui depuis long-tems : il étoit fort ſimple, mais ſi rempli de Dieu, que c'étoit une merveille de l'entendre parler. Monſieur de St. Cyran paſſa une fois une après dinée à lui faire des queſtions très-relevées, ſurquoi il lui répondit avec tant de lumiere, que Mr. de St. Cyran en étoit dans l'admiration. Auſſitôt que ce bon garçon prit la petite, il lui dit, petite Brebiette de notre Seigneur, le bon Dieu ſera votre Médecin, oüi ma petite Sœur, & il répéta pluſieurs fois, Dieu ſera votre Médecin.

Les Médecins qui la voyoient ordinairement étoient Mr. Charles & Mr. Bouvard, leſquels voyant la convulſion continuer ſi long-tems & ſes nerfs retirez, diſoient qu'elle ne marcheroit jamais.

Quand on la levoit pour entendre la Sainte Meſſe, & la faire communier, on la portoit dans les bras, l'on la couchoit ſur des oreillers, & quand il la falloit communier, il lui falloit tenir la tête, ne la pouvant ſoutenir elle-même.

Elle étoit en cet état depuis dix-huit mois, & croyant qu'elle en avoit pour ſa vie, une des Religieuſes eut penſée qu'il la falloit voüer au St. Sacrement, & qu'il la guériroit.

Elle le dit à la Mere Angelique qui vint trouver la petite avec la Mere Agnès. Elle lui demanda ſi elle avoit bien envie d'être guérie, elle lui répondit qu'elle le deſiroit fort, pour être Religieuſe, parce qu'elle ne la pourroit pas être ſi elle étoit réduite à ne bouger du lit. La

M. Angelique lui dit que puisqu'elle avoit dessein de se donner à Dieu dans la Religion, qu'elle s'offrit particulierement à notre Seigneur Jesus-Christ, pour être toute sa vie apliquée à l'honorer en la maniere qu'il lui plairoit lui faire connoître être sa volonté, & qu'elle fit vœu de communier neuf jours de suite pour demander la santé à Dieu, & la M. Angelique dit à la M. Agnès de lui faire faire le vœu, que la petite fit avec beaucoup de dévotion & de sentiment de Dieu, & dès ce moment, elle crut sans doute qu'elle seroit guérie. Ce fut le Mercredi Saint, 19. Avril.

Le Jeudi Saint, on la porta à la Messe, où elle communia; le jour de Pâques elle communia pour satisfaire au précepte de l'Eglise, ce qui fit différer le commencement de la neuvaine au Lundi.

Elle fut si mal le Vendredi & Samedi Saint, qu'il sembloit qu'elle allât commencer une nouvelle maladie; mais cela ne diminuoit point la ferme créance qu'elle avoit eüe en faisant un vœu, qu'elle seroit guérie, & elle le croyoit aussi fermement que si elle l'eut vû.

Le Samedi, la M. Angelique voulut qu'on la portât devant le St. Sacrement à la petite Tribune où elle communioit, qui étoit proche sa Chambre.

Monsieur son Pere étant céans ce même jour, on résolut de lui dire que les Médecins & le Chirurgien avoient jugé qu'elle ne marcheroit jamais, & on le lui porta entre les bras. Il étoit avec Monsieur d'Andilly & Messieurs ses Fils, ils furent si touchez en la voyant, qu'ils ne lui purent parler, & Monsieur son Pere se retira, disant qu'il la reviendroit voir une autre fois.

Le Lundi de Pâques, on la porta à la Messe, où elle communia, la M. Angelique qui avoit communié au Chœur à la même Messe, demanda à une des Sœurs qu'elle rencontra ; si la malade avoit communié, & lui ayant répondu qu'elle l'avoit fait, elle dit à cette Sœur, qu'elle lui allât dire qu'elle marchât au Nom de Notre Seigneur au Saint Sacrement. La Sœur s'en excusa, & la suplia d'y aller elle-même, ce qu'elle fit, ayant encore son Manteau d'Eglise, & étant aprochée de la malade avec un visage tout enflammé ; elle lui dit : *Ma Fille, confiez vous en Dieu*, & l'ayant prise par la main, *levez vous par obéïssance au Nom de Notre Seigneur Jesus-Christ au Saint Sacrement* : l'Enfant se leva sur ses pieds, ce qu'elle n'avoit fait il y avoit plus de cinq mois, & monta huit degrès toute seule, n'ayant que des chausses sans souliers pour aller à sa Chambre. Elle ne pouvoit auparavant mettre seulement ses jambes à terre, quand on la levoit, qu'avec de grandes douleurs, quoi qu'elle ne s'appuyât pas dessus, & elle les avoit si jaunes & si menuës, qu'on jugéoit facilement du mal qu'elle y avoit. La M. Angelique les regardoit souvent avec compassion, s'étonnant de la différence de cette partie pour la couleur & grosseur du reste du corps. Elle marcha tout le jour sans aucune peine & sans boiter, & son bras s'étendit. Elle mangea à dîner du Bœuf & du Mouton, ce qu'elle n'avoit point fait il y avoit plus de huit mois, ne pouvant user d'aucunes viandes solides.

Le soir il lui prit un peu de convulsion, qui lui dura peu. Le lendemain elle se leva dès le matin, & quand on vint pour lui aider à s'habiller, on trouva qu'elle étoit toute habillée, &

qu'elle attendoit que la Messe sonnât pour y aller. Elle marcha tout le jour dans le Bâtiment qu'on faisoit alors, montant & décendant par tout. Elle n'eut point du tout de convulsion; la toux, qui avoit été l'origine de son mal, lui quitta le quatriéme jour, & devant la neuvaine finie. Elle fut chanter au Chœur, étant en très-parfaite santé, par la grace de Dieu & la gloire du Saint Sacrement.

Monsieur son Pere ayant sçû sa guérison, la vint voir, & rendre son action de grace à Dieu. Il étoit si transporté de joye, qu'il disoit ne pouvoir assez reconnoître la bonté de Dieu vers lui, & il lui dit qu'il avoit reçû une fois en sa vie, un aussi grand secours de Dieu, par la vertu de l'Eucharistie; mais que c'étoit d'une maniere différente & toute intérieure.

Le Médecin étant céans, vint parler à Monsieur son Pere, & lui dit qu'il trouvoit cette guérison tout à fait admirable & miraculeuse, & qu'il étoit prêt d'en donner l'attestation.

Un autre Médecin qui la vint voir, trouva cette guérison si extraordinaire, qu'il dit qu'il étoit prêt de l'attester comme un miracle, quoi qu'il ne l'eut point vûë dans sa maladie, parce qu'il disoit que quand ce ne seroit d'avoir été si long-tems au lit sans marcher, elle ne l'auroit pû faire tout d'un coup.

Tout ceux qui apprenoient cette guérison, la venoient voir, ce qui lui étoit un exercice continuel, n'étant pas sortie d'un Parloir qu'on la demandoit à un autre, elle n'avoit pas seulement le tems de prendre ses repas, sans être interrompuë plusieurs fois. La M. Angelique craignoit qu'il n'y eut de l'indiscrétion à l'exposer à un si grand travail, que ce ne fut tenter Dieu; mais on ne pût y rémédier pourtant,

& elle continua ſans en reſſentir aucune incommodité. Depuis cette guériſon, elle fut deux ans de ſuite ſans faire aucuns remedes, étant en très parfaite ſanté, & ne s'eſt jamais plus reſſentie du mal dont il a plû à Dieu de la guérir.

Ce bon garçon qui l'avoit vû malade, qu'on appelloit Frere Antoine, la vint auſſi voir avec Monſieur ſon Pere. Il lui dit avec joye. hé bien, ma petite Sœur, petite Brebiette de Notre-Seigneur, ne vous avois-je pas bien dit, que Dieu ſeroit votre Médecin ?

Mr. l'Abbé de Saint Cyran vint auſſi céans comme elle étoit avec ce bon Frere, & le voulant faire parler pour éprouver ſon eſprit, il lui diſoit, comme s'il eut improuvé le procédé de la M. Angelique en cette occaſion ; que dites-vous, mon Frere, de la préſomption & de la témérité de Madame de Port-Royal, qui a voulu faire comme St. Pierre, diſant à cet Enfant, levez vous au Nom de Jeſus-Chriſt ? Quoi ? il répondit, je dis, Monſieur, que ce n'a point été préſomption ; mais ſa foi & ſa charité qui l'eut porté à cela, & il ſoutint toûjours que c'étoit par l'eſprit de Dieu qu'elle avoit parlé.

Notre Confeſſeur, qui étoit pour lors un Religieux de l'Ordre, qui depuis a été Abbé de la Charité, voulut encore ſonder Mr. Juif, ſur ce qu'il jugeoit du mal de cette Enfant. Il le fut trouver & lui dit ; Monſieur, que dites vous de cette pauvre Enfant que vous avez vû, Mr. Juif répondit ; helas ! la pauvre Enfant ne marchera jamais ſur terre, & quand elle pourroit marcher, elle ſeroit ſi boiteuſe & ſi boſſuë, que ce ſeroit un monſtre.

Ce Religieux lui dit ; Monſieur elle eſt guérie

& marche fort droit, ce qu'il admira beaucoup.

Cette Fille a été depuis, Religeiuſe de P. R. & nommée Sœur Magdelaine des Anges.

Il y avoit alors près de quatre-vingt Religieuſes qui furent témoins de cette grande merveille ; mais comme on ne fit autre choſe en ce tems-là, que de l'écrire, ſans prendre témoignage de perſonne, la plûpart de ces Religieuſes étant mortes, à préſent qu'on la raporte ; celles qui reſtent ont ſigné cette Relation en l'année mil ſix cens trente-trois : ſçavoir ;

Sœur Magdelaine des Anges, S. Catherine-Agnès de Saint Paul, S. Marie-Dorothée de l'Incarnation, Prieure, S. Catherine de St. Paul, S. Anne de St. Auguſtin, S. Antoinette de St. Auguſtin, S. Eliſabeth des Anges, S. Barbe de Ste. Eulalie, S. Catherine de Ste. Flavie & S. Marguerite de la Paſſion.

MIRACLE

Arrivé en l'Abbaye de Port-Royal, qu'il y a ſujet d'attribuer aux prieres de la Mere Marie-Angelique.

EN l'année 1642. le Bled fut germé à cauſe des grandes pluyes & la rencontre de quelques Fêtes qui ſe trouverent de ſuite pendant la moiſſon, qui empêcherent de le ſerrer. Le Bled étant entierement gâté, le pain que l'on faiſoit étoit de ſi mauvais goût, que l'on n'en mangeoit qu'avec peine ; il donnoit du dégoût, ſeulement à le voir, il n'avoit que deux doigts dépaiſſeur, les croutes quittoient la mie, & la mie étoit d'une laide couleur griſe, avec des places violette, il tenoit au couteau & étoit fort

pesant & pâteux. Enfin, pour le dire en un mot, il avoit toutes sortes de deffauts, il étoit si difficile à faire, que l'on avoit bien de la peine à s'en tirer, il s'attâchoit comme de la gluë aux mains & à la huche, & après avoir longtems manié la pâte, & qu'on la croyoit toute faite, elle s'amolissoit & rendoit comme de la sueur, ce qui empéchoit la pâte de se lever, & rendoit le pain fort lourd & mal sain. Tout cela donnoit bien de l'affliction à la M. Angelique, qui étoit toute remplie de charité pour nous toutes, & qui craignoit avec très grande raison, que la Communauté n'en demeurât malade, quoi que toutes les Sœurs n'en ayent jamais dit une parole de plainte, étant dans la mortification & la bonne disposition de recevoir tout ce que l'on mettoit devant elles. La M. Angelique, qui d'une part recevoit bien de la joye de la bonté des Sœurs & de leur patience, de l'autre, elle avoit grande compassion de toutes, & particulierement des infirmes & des Enfans. Elle leur voulut faire acheter du pain à la Ville, aussi bien que pour le déhors, ne lui étant pas lors possible d'en faire avoir pour toute la Communauté, à cause de la grande pauvreté où l'on étoit pour lors. Les Sœurs infirmes, & mêmes quelques personnes du déhors, ayant apris que la M. Angelique vouloit faire acheter du pain, la vinrent suplier très-humblement de ne pas faire cette dépense & aussi les Enfans, disant toutes qu'elles se confioient en Dieu & en ses prieres, que ce pain ne leur feroit point de mal, ce qui arriva; car il est à remarquer que personne n'en fut malade, ce que l'on a attribué aux prieres de la M. Angelique, & avec très-grande raison, car on la voyoit presque toûjours en prieres, & mê-

me elle disoit quelque fois tout haut ; mon Dieu faites nous miséricorde, mon Dieu ayez pitié de nos pauvres Enfans, & choses semblables, qu'elle disoit en soupirant & avec très-grande dévotion ; comme ce pain continuoit d'être toûjours si mauvais, & que l'inquiétude de la Mere augmentoit aussi, elle fit écrire à Port-Royal des Champs, pour sçavoir s'il n'y avoit point d'espérance d'avoir bien tôt d'autre bled ; mais on manda qu'il ne s'y falloit point attendre, & que le pain tel qu'on le mangeoit ici, étoit encore le meilleur, & que tout ce qu'il y en avoit étoit encore pire, ce qui affligea beaucoup la Mere Angelique, quoi qu'elle demeurât toûjours avec fermeté, dans la confiance & dans l'attente du secours de Dieu. En ce tems-là, Madame la Princesse de Guimenée, venoit souvent voir la M. Angelique. Un jour qu'elle parloit à elle, une de ses Demoiselles qui avoit demandé la collation, aporta à Madame, un morceau de ce pain par étonnement, lui disant qu'elle ne croyoit pas que l'on en pût manger quelques jours de suite, sans en être malade. Madame de Guimenée fut extrêmement surprise & touchée de voir ce pain ; elle crût qu'il étoit capable de nous faire bien du mal, c'est pourquoi elle eut la bonté d'en vouloir donner pour toute la Communauté, & suplia la Mere Angelique d'agréer qu'elle nous fit cette charité, durant le tems que ce bled devoit durer. La M. Angelique la remercia très-humblement, & très-généreusement, mettant toute son espérance & sa confiance en Dieu, qui nous avoit préservez jusqu'alors. Quelques jours après, Madame la Princesse de Guimenée, qui étoit bien en peine de nous, eut la bonté d'envoyer son Médecin pour voir de ce

pain, & pour en juger. Il assura la Mere qu'il étoit très mal-sain, & qu'il s'étonnoit beaucoup comment tout le monde qui en mangeoit, n'étoit point malade, il la suplia par l'ordre de Madame de Guimenée, d'accepter l'offre qu'elle lui avoit faite & qu'elle lui faisoit pour la seconde fois, de donner du pain pour toutes les Sœurs, lui disant qu'elle étoit obligée en conscience, d'empêcher le mal qui en pourroit arriver; enfin, que c'étoit tenter Dieu de faire autrement. La Mere ne se rendit point à toutes ces sollicitations, demeurant toûjours ferme dans l'espérance & la confiance qu'elle avoit mise au secours du Très-Haut, dont elle ne fut pas frustrée par sa miséricorde infinie, Dieu ayant fait un des plus grands miracle qui se puisse voir ni raconter. Je le dirai le plus naïvement & le plus simplement qu'il me sera possible. Deux ou trois jours après que Madame la Princesse de Guimenée eut envoyé son Médecin parler à la M. Angelique, comme je m'en allois cuire de grand matin, avant qu'il fit clair, je la trouvai à genoux devant la porte de la Chapelle de la Sainte Vierge, que l'on fermoit durant la nuit, & où se conservoit pour lors les Saintes Reliques. Je marchai sur ses habits en passant, parce que comme j'ai dit, il ne faisoit pas encore clair: je fus surprisse de quelque frayeur à sa rencontre; mais elle me dit, c'est moi, ma Fille, n'ayez point peur: hé bien, me dit-elle, mon Enfant, vous allez cuire: Mon Dieu, ma Fille, que ferons nous à ce méchant pain? puis s'adressant à Dieu, elle dit tout haut; Mon Dieu, ayez pitié de vos pauvres Enfans; elle me dit ensuite; prions Dieu, ma Fille, qu'il ait compassion de nous. Je me mis à genoux auprès d'elle, & j'y

demeurai un peu de tems, pendant lequel la M. Angelique prioit Dieu avec une ferveur toute extraordinaire; je la laissai en priere pour m'en aller cuire. Il y avoit céans une Demoiselle Angloise que la Mere avoit prise par charité, tant pour l'instruire des véritez chrétiennes, que pour la retirer d'un lieu où elle étoit exposée à un très grand péril; cette pauvre Demoiselle avoit abjuré l'héréſie depuis peu de tems; mais je puis dire en vérité, qu'elle n'étoit rien moins que Catholique; jusques alors, cette Fille nous aidoit à cuire en ce tems-là, & au reste de nos ouvrages. La Mere nous en avoit donné quelque petit soin pour les choses extérieures, mais comme elle ne faisoit pas le discernement des choses intérieures d'avec les autres, elle me disoit généralement toutes choses, entr'autre elle me disoit souvent qu'elle avoit grand desir de voir faire quelque Miracle, & il sembloit de la maniere qu'elle en parloit, qu'elle croyoit que cela lui fut nécessaire pour se rendre ferme dans la foi qu'elle avoit embrassée depuis peu, & elle me disoit souvent, que si elle voyoit un Miracle auquel il n'y eut point de replique, elle se convertiroit entierement, & n'auroit plus dans l'esprit, tous les doutes qu'elle avoit sur les Misteres de notre Religion. Il plût donc à Dieu par son infinie bonté, de lui faire voir ces signes, qui sont pour les infidéles, car dans la vérité, elle ne témoignoit pas être véritablement fidéle. Mais ce qui fut pour cette pauvre Fille, un signe pour la rendre parfaitement fidéle, fut pour la M. Angelique, la marque & la récompense de sa grande foi, qui parut admirable dans cette occasion; car elle ne douta non plus de la miséricorde de Dieu & de son se-

cours dans ce besoin, que si elle l'eut déjà reçû, je la laissai donc (comme j'ai déjà dit) en prieres, pour m'en aller paîtrir, ne pensant à rien moins qu'à ce qui arriva. Aussi-tôt que cette Angloise & moi commençâmes à découvrir le levain, je m'aperçûs qu'il n'étoit pas comme à l'ordinaire, parce qu'il avoit accoûtumé de s'enfuir par dessus la farine & de couler tout le long de la huche; mais celui-là étoit demeuré ferme, gros & bien revenu, n'ayant point la mauvaise odeur qu'il avoit accoûtumé. L'Angloise ne se pût empêcher de me dire: ha! ma Sœur, voici bien d'autre farine & d'autre levain: elle me dit aussi que ma Sœur Susanne (elle parloit de la Celleriere) avoit tout fait bien finement & sans nous en rien dire, j'avois bien de la peine à comprendre comment cela s'étoit pû faire pendant la nuit, nous nous mîmes à paîtrir toutes deux, avec grand étonnement, qui s'acrut encore par la facilité avec laquelle la pâte se faisoit; elle ne s'attachoit plus à nos mains, ni à la huche, elle étoit legere & maniable; & pour le dire en un mot, elle étoit entierement différente de l'autre. J'avoüe que j'étois dans un grand étonnement & que j'eus bien de la peine à ne point rompre le silence, pour sçavoir d'où un changement si visible & véritable pouvoit venir, n'ayant aucune pensée que ce fut un Miracle; mais quand le jour fut venu, & que j'eus vû la pâte qui étoit si belle & blanche, & qu'elle se levoit admirablement bien, & que ma Sœur Susanne nous eut assurée qu'elle n'avoit pas seulement pensé à changer la farine, ni le levain: à l'instant Dieu m'ouvrit les yeux de l'esprit, pour me faire comprendre avec admiration, la grandeur d'un Miracle, aussi véritable & aussi mer-

veilleux comme celui-là, dont je n'avois plus ſujet de douter. Auſſi tôt je m'en allai trouver la M. Angelique, qui tenoit l'aſſemblée, j'étois dans un tranſport de joye, qui ne ſe peut exprimer, je pourtai deux écuëlles de bois, pleines de cette pâte, & je lui dis, voyez ma Mere, les merveilles de Dieu, voyez quel changement, quel Miracle, ce pain & cette méchante farine dont vous étiez ſi en peine. La Mere Angelique me parût extrêmement ſurpriſe; elle me dit deux ou trois fois de me taire, & qu'elle ne ſçavoit pas ce que je voulois dire, de lui parler de Miracle; mais voyant que quelques Sœurs m'entendoient conter cette merveille, elle me dit enfin fort ſérieuſement; allez, ma Sœur, ſi vous croyez que Dieu ait fait un Miracle, ne le venez pas gâter par votre caquet, tout ce que vous en dite eſt inutile, allez vous-en & vous taiſez; mais je lui dis dans le tranſport de joye où j'étois, non non, ma Mere, je ne m'en tairai pas, tout le monde le ſçaura, car c'eſt l'œuvre de Dieu, que l'on ne peut cacher. Je m'en allai pour enfourner le pain, quand il fut cuit, il ſe trouva parfaitement beau, il étoit leger, blanc & bien levé, & enfin, il étoit excellent, on ne le pouvoit voir ni goûter ſans admiration, en le comparant avec celui qu'on avoit mangé juſqu'alors & qui étoit néanmoins de la même farine. Ce qui fut encore merveilleux, eſt que toute la farine fut changée en très-bonne, il y en avoit ici pour ſix ſemaines, & de plus, ce qu'il y en avoit à Port-Royal des Champs, fut auſſi changé, & depuis ce jour, le pain continua d'être très-bon, dont tous ceux qui aprirent le Miracle ne pouvoient aſſez s'étonner. La Cellerière écrivit à Port-Royal des Champs, pour

ſçavoir

ſçavoir ſi on n'avoit point changé de farine ; mais on l'aſſura qu'on n'avoit eu garde de la changer, puis qu'il n'y en avoit point d'autre ; mais que tout le monde étoit fort ſurpris du changement qui avoit été fait depuis peu. La M. Angelique fut fort empêchée, comment elle ſe pourroit défendre d'avoir contribué à cette merveille, qu'elle ne pouvoit pas nier, qui fut fort extraordinaire ; elle fut même obligée de répondre à Madame la Princeſſe de Guimenée, qui continuoit de ſe mettre en peine de la Communauté, & qui en avoit encore écrit. Qu'elle lui étoit extrêmement obligée de ſa charité, mais qu'il avoit plû à Dieu d'avoir pitié de la Maiſon, & de pourvoir à ſon beſoin d'une façon qu'on n'attendoit pas, & ne ſçachant que nous répondre à nous autres, quand nous lui diſions que c'étoit un Miracle viſible, elle nous diſoit qu'il le falloit attribuer à la foi de ma Sœur Suſanne de St. Paul, qui étoit Celleriere, & qui avoit eu bien de l'inquiétude, & fait bien des prieres pour ce beſoin de la Commuté, où la pauvreté de la Maiſon ne lui donnoit pas moyen de rémédier. Elle étoit même ſi libérale de la grace des Miracles, qu'elle vouloit auſſi que j'y euſſe quelque part, & que la peine, qu'elle appelloit la patience, que j'avois euë à faire ce méchant pain, qui nous donnoit bien du mal à paîtrir, eut mérité que Dieu ſoulageât toute la Communauté, de la peine de le manger ſi mauvais & ſi mal-ſain. L'Angloiſe dont nous avons parlé, fut tellement ravie de joye & convaincuë de la vérité de ce Miracle, qu'elle ne s'en pouvoit taire, aſſurant qu'elle en rendroit témoignage à tout le monde, ce qu'elle dit pluſieurs fois avec grand ſentiment, & qu'elle étoit ravie d'avoir vû un ſi

grand Miracle ; elle serrât un demi boisseau de cette farine miraculeuse, pour voir ce qu'elle deviendroit ; elle la garda plus de deux ans, qui fut le tems qu'elle demeura dans le Monastere, depuis ce Miracle, sans que cette farine se soit gâtée, ni tant soit peu corrompuë. Encore que la M. Angelique eut bien desiré que ce Miracle n'eut point été sçû, il fut impossible que toutes les personnes de la Maison n'en eussent connoissance, voyant qu'on leur donnoit de si beau pain, sans avoir changé de bled, c'est pourquoi les Religieuses qui vivent encore depuis ce tems, ont signé cette Relation ce 30. Janvier 1664. Sœur Marguerite-Angelique du Saint Esprit.

L'original de cette Relation, signé le 30. Janvier, 1664. ainsi qu'il est porté ci-dessus, étant demeuré entre les mains des Religieuses de Port-Royal de Paris ; ma S. Marguerite-Angelique du St. Esprit, en avoit retenu cette copie écrite de sa main, comme l'original, que celles d'entre nous qui ont été témoins du Miracle, & qui s'en souviennent, ont signée en ce Monastere de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, le 20. Septembre 1672. *Signé*, Sœur Marie de Ste. Magdelaine, Abbesse, S. Angelique de St. Jean, Prieure, S. Marie de l'Incarnation, Souprieure, S. Génevieve de l'Incarnation, S. Elisabeth-Magdelaine de St. Luc, S. Angelique de St. Alexis, S. Marie-Charlotte de Ste. Claire, S. Marie-Angelique de Ste. Therese, S. Marie de Ste. Agathe.

RELATION

De ma Sœur Marie des Anges de Feu, d'un Miracle arrivé en sa personne, par la foi de la Mere Marie-Angelique.

ETant allée quérir du bois, comme je me baissois pour en prendre à terre, une buche tombant du haut, me frapa la tête, duquel coup je demeurai si étourdie, que je fus près d'une demie heure, sans me pouvoir remuer. Il me sembloit que la cour tournoit, & que je voyois une si grande quantité déclairs, que je ne pouvois faire un pas sans tomber. Etant un peu revenuë, je m'en retournai à notre cellule, après la Conférence, j'allai trouver notre Mere, je lui dis ce qui m'étoit arrivé; elle me dit que si le mal me pressoit, qu'il me faudroit saigner, mais comme j'étois mieux, je ne la fus point, j'avois la tête enflée à l'endroit du coup, cela fit croire que le mal étoit au déhors, & que ce ne seroit rien. Quatre jours après, il me prit en un instant, un mal de tête universel, si violent que je ne pouvois faire le moindre mouvement, ni entendre le moindre bruit, sans augmenter le mal que je sentois, de telle sorte, que j'étois toute en convulsion: je me contraignis d'aller à Vespres, mais je n'y pûs demeurer, je m'en revins à notre cellule, où je demeurai jusques à Complies. N'ayant pû aller au Réfectoire, j'allay pour dire à notre Mere, l'état où j'étois; mais je ne pûs lui parler; je lui fis signe en mettant ma main à ma tête, que j'y avois bien mal: elle me voulut dire quelque chose, & je fus contrainte de

lui faire signe de ne me rien dire, pour la violence du mal que je sentois, ne pouvant entendre parler ni rien dire moi-même, sans que cela me causât des élancemens de douleur dans la tête, très-violens. Notre Mere me voyant ainsi, le dit à la M. Marie-Angelique, qui me fit tout à l'heure une grande saignée, & voyant que je n'étois point mieux, elle me demanda si je ne desirois point de me confesser, je lui dis avec beaucoup de peine que je le desirois fort: mais qu'il m'étoit impossible de parler. Elle dit à notre Mere, qu'il me falloit veiller, ce qui fut fait, & que pour elle, elle ne me quitteroit point, ce qu'elle fit, car elle vint coucher à l'infirmerie auprès de moy, & à minuit elle se leva & me fit encore une grande saignée. Le lendemain elle écrivit à Mr. Juif le Chirurgien, l'accident qui m'étoit arrivé, lequel manda que l'on me fit encore une saignée de quatre palettes, pour me disposer à l'incision, après cette troisiéme saignée, je fus un peu mieux, ce commencement de convulsion que j'avois de tout le corps, causé par le mal de tête, me quitta; mais je demeurai avec un grand mal de cœur; Monsieur Juif vint l'après dinée, & après m'avoir sondé la tête, il dit que je n'avois rien de gâté, qu'il n'étoit pas nécessaire de me faire une incision; mais que c'étoit une furieuse commotion qui s'étoit faite dans ma tête, & que si cela se fut fait la nuit, ou que je n'eusse pas été secouruë aussi promptement comme je le fus, qu'on m'auroit trouvée morte. Il m'ordonna encore une saignée pour la quatriéme en vingt-quatre heures, & d'être si semaines sans sortir de l'infirmerie & sans dire l'Office, de ne manger rien de solide de quinze jours, & d'autres remedes pour me

faire à la tête. On me fit encore cette quatriéme saignée ce soir-là ; le lendemain au matin, la Mere Angelique dit à notre Mere, qu'il lui sembloit que c'étoit l'esprit malin qui m'avoit jetté cette buche à la tête, pour interrompre l'état de penitence auquel j'étois, & qu'elle avoit bien envie de me faire sortir de l'infirmerie. Notre Mere lui dit que naturellement, cela me seroit bien impossible, qu'elle sçavoit bien ce que le Chirurgien en avoit dit, néanmoins que si Dieu lui donnoit ce mouvement, qu'elle fit ce qu'il lui inspiroit : elle vint ensuite à l'infirmerie, & me demanda comme je me portois. Je lui dis que je n'étois pas trop mal, elle me dit : Ma Fille, voulez vous bien faire ce que je vous dirai ? je lui dis qu'oüy : Elle me dit, levez vous & venez chanter à Tierce, & rentrez dans toutes les observances, comme vous faisiez devant d'être malade. Je me levai & m'en allai quérir notre manteau, qui étoit à notre Cellule, & m'en allai chanter. Les Sœurs qui avoient ouy ce qu'elle m'avoit dit, me vouloient retenir, disant qu'elle n'avoit pas dit cela tout de bon, & que c'étoit pour me faire mourir ; mais je les laissai dire, & je suivis la M. Angelique qui me faisoit signe ; je rentrai dans toutes les observances, comme elle m'avoit dit, & dans l'abstinence & le jeûne, & toutes les austéritez de la Regle, sans m'être sentie de ce mal de tête depuis, & les Sœurs qui avoient vû cela, furent bien étonnez, elles disoient que c'étoit un Miracle. *Signé*, Sœur Marie des Anges.

FIN.

RELATIONS
SUR LA VIE
DE LA REVERENDE MERE
ANGELIQUE
DE SAINTE
MAGDELAINE ARNAULD,
OU
RECEÜIL DE LA MERE ANGELIQUE de Saint Jean Arnauld d'Andilly, sur la Vie de sa Tante la Mere Marie-Angelique de Sainte Magdelaine Arnauld, & sur la réforme des Abbayes de Port-Royal, Maubuisson & autres, faite par cette Sainte Abbesse.

M. DCC. XXXVII.

AVERTISSEMENT.

DEpuis que la Mere Marie-Angelique eut fait l'établiſſement de cette Maiſon de Port-Royal des Champs, en 1648. elle y demeuroit le plus qu'elle pouvoit l'obtenir; car elle étoit redevable au deux Communautés, de Paris, & des Champs: mais ſi elle eut ſuivie ſon inclination, elle ne fut jamais ſortie de cette Solitude. Son ſéjour donna lieu à Mr. le Maitre, ſon Neveu, célebre Avocat en Parlement, qui habitoit ce Deſert avant elle, de l'entretenir ſouvent, & de la connoitre beaucoup d'avantage qu'il n'avoit jamais fait: Il admira ces grands tréſors de grace & de lumiere qu'il découvroit de jour en jour en elle, & la conduite toute extraordinaire que Dieu avoit tenuë ſur cette ame, pour s'en ſervir à de ſi grandes choſes. Comme il n'eſtimoit rien dans le monde que les œuvres de Dieu, il les conſideroit avec plaiſir, & tachoit de faire parler ſouvent la Mere Angelique de tout ce qui lui étoit arrivé. Il crut qu'il n'étoit pas juſte que lui ſeul en fut édifié, & qu'on ne pouvoit pas refuſer à la poſtérité de lui en laiſſer l'hiſtoire; de ſorte que nous ayant communiqué ſon deſſein ſous un grand ſecret (car ſi elle en avoit ſçû la moindre choſe, elle ne lui auroit jamais plus parlé de rien, ni à perſonne) il nous engagea à faire des Mémoires de tout ce que

nous pouvions apren. e des perſonnes qui reſtoient encore dans la Maiſon, qui avoient vûë les choſes : Mais les deux principales, ſçavoir, ma Sœur Marie-Claire Arnauld & ma Sœur Catherine de S. Jean, veuve de Mr. le Maitre, étoient déjà mortes. Ce fut un peu avant la mort de cette derniere, que l'on me fit aller d'ici à Paris vers la fin de l'année 1651. l'année ſuivante on commença à travailler à ces Mémoires ; & comme les deux Communautés ſe raſſemblerent à Paris cette même année à cauſe de la guerre des Princes, j'eus la commodité de pouvoir entretenir toutes les Sœurs anciennes, qui me pouvoient aprendre quelque choſe, ſans leur dire néanmoins pour quel ſujet : car je travaillois à cette Relation dans un grand ſecret. Ma S. Anne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld, fut celle qui me donna le plus de Mémoires, & tout par écrit. Elle étoit extrêmement exacte, & l'on ſe pouvoit abſolument fier à ſa ſincérité & à ſa mémoire.

J'ai mis auſſi pluſieurs choſes que j'avois apriſes de la Mere Angelique même, de la Mere Agnès, de ma S. Marie-Claire & de ma S. Catherine de St. Jean, dont il me ſouvenoit fort bien. Ma S. Catherine de St. Paul Goulas, la plus ancienne de la Maiſon, & qui y étoit Novice quand la M. Angelique fut Abbeſſe en 1602. m'en a dit beaucoup de choſes, ou confirmé celles que j'avois oüi dire, & ma S. Anne de St. Auguſtin Garnier auſſi ; d'autres encore, comme ma S. Marie de St. Paulin Baron, qui avoit ſervi la M. Angelique dès le commencement qu'elle fut Abbeſſe, & une autre S. Converſe, nommée Marie-Marcelle, qui ſervoit une des Dames de Mau-

buiſſon, pendant que la M. Angelique y demeura, nous ont entretenuës beaucoup de fois de tout ce qu'elles avoient remarqué, & pluſieurs autres encore.

Je travaillai donc à cette Relation ſur leurs raports ; mais je l'interrompis quand j'en fus à la ſortie de la M. Angelique de Maubuiſſon, quand M. d'Eſtrées l'en chaſſa. Je ne me ſouviens plus de ce qui en fut cauſe, ſi ce n'eſt mon retour en cette Maiſon des Champs, où je n'avois plus le loiſir d'écrire. Mr. le Maitre de ſon côté écrivoit tout ce qu'il pouvoit aprendre d'elle-même en la faiſant parler ; & il engagea ma S. Marie de l'Incarnation, qui étoit Prieure ici, de faire la même choſe : Il porta Mr. Retard Curé de Magny, & Mr. Arnauld, à mettre auſſi par écrit quelques entretiens qu'elle avoit eû avec eux, & fit que Mr. d'Aumont s'employa pour retirer le plus que l'on pouvoit des Lettres qu'elle avoit écrites à diverſes perſonnes, & à des Communautés, comme à Tard, à Gif, mais ſur-tout celles qu'elle écrivoit à la Reine de Pologne preſque tous les ordinaires ; ce qui ſe fit par Mr. Fleury, Docteur de Sorbonne & Confeſſeur de cette Reine, à qui Mr. d'Aumont écrivit, afin qu'il lui fit tranſcrire toutes ces Lettres avec l'agrément de la Reine ; ce qui fut fait, ſans quoi on n'en auroit eu pas une ; car elle les écrivoit ſans en faire aucun double, & d'ordinaire c'étoit la nuit même du Vendredi que la Poſte devoit partir. Il eſt vrai néanmoins que ſur la fin, pour épargner la peine de les faire revenir de ſi loin, on les décachetoit quelquefois avant que de les envoyer.

Après la mort de Mr. le Maitre, tous nos deſſeins & nos eſpérances pour cette Hiſtoire

étant enſevelis avec lui, nous ne fimes preſque plus rien : Mais auſſi-tôt après la mort de la Mere Angelique, le tems étant venu, où l'écriture permet de loüer les Saints ; & toutes les Sœurs deſirant qu'on ne laiſſât pas effacer une mémoire auſſi précieuſe que le doit être dans cette Maiſon, celle d'une perſonne qui a été l'organe de toutes les graces que Dieu lui a faites, & de tout le bien ſpirituel & temporel qu'il y a mis. La Mere Agnès, ſa Sœur, ordonna que toutes les Sœurs écriviſſent chacune à part ce qu'elles auroient pû ſçavoir de particulier, afin que cela ſervit de Mémoires lorſqu'il plairoit à Dieu de donner à quelqu'un la penſée d'en compoſer une Hiſtoire toute entiere, & c'eſt ce qui fut fait, & l'on a conſervé toutes ces Rélations.

Je ne repris point encore durant ce tems-là celle que j'avois interrompuë ; car même nous fûmes obligées de mettre tous ces papiers dehors pendant pluſieurs années qu'ont duré les afflictions & la perſécution de cette Maiſon. Mais depuis la mort de la Mere Agnès en 1672. ayant pris le tems de les revoir tous, & de les mettre en ordre, j'achevai la ſuite de cette Relation ſur les Mémoires que j'avois gardés juſqu'à l'établiſſement de la Maiſon de Paris, où je l'ai finie, ne pouvant avoir le tems de la continuer : & comme auſſi elle ne doit ſervir que de Mémoires, & que l'on pourra trouver dans toutes les autres Relations détachées, ce qui ſeroit néceſſaire pour continuer l'Hiſtoire : car nous tachons encore préſentement à faire écrire, par des perſonnes qui en ont connoiſſance, les choſes qui n'ont pas été dites, dont nous marquerons l'ordre & le tems, afin que l'on en puiſſe voir la ſuite. Si

Dieu veut que cet Ouvrage se fasse, il donnera à quelque personne qui soit capable de s'y appliquer le mouvement de le faire, sinon, la postérité de Port Royal (si Dieu lui en donne une) ne laissera pas d'aprendre dans ces Mémoires informe, quelle a été la conduite & l'esprit de cette incomparable Mere: qui se doit appeller au moins la Réparatrice de Port-Royal; mais qui mériteroit bien un autre nom par raport à ce qui a plût à Dieu de faire par elle, pour le bien & l'édification de toute l'Eglise.

A Port-Royal des Champs, ce 26. Fév. 1673.

MEMOIRES
SUR LA VIE
DE LA MERE
MARIE-ANGELIQUE
ARNAULD,
ET SUR LES COMMENCEMENS
DE LA REFORME
DE PORT-ROYAL,

Selon le raport des Anciennes qui y étoient alors, & confirmé par la plûpart d'Elles.

MOnsieur Marion Avocat Général, ayant obtenu par un Brévet du Roy Henry IV. les Abbayes de Port-Royal & de Saint Cyr, pour deux de ses petites Filles ; sçavoir, Jaqueline Arnauld & Jeanne Arnauld ; l'aînée des deux fut faite Coadjutrice de l'Abbaye de Port-Royal, parce que l'Abbaye ne vaquoit pas encore ; y ayant pour lors pour Abbesse M.

M. Marion obtient les Abbayes de Port-Royal & de S. Cyr pour ses deux petites Filles.

Jeanne de Boulehart ; & la plus jeune nommée pour l'Abbaye de Saint Cyr, étant trop jeune, n'ayant pas encore six ans : on nomma en son lieu pour exercer la charge d'Abbesse & en porter le titre, en attendant qu'elle fut en age, M. des Portes, entre les mains de qui on mit la petite Jeanne Arnauld, qui est maintenant la Mere Agnès, au mois d'Octobre 1599. elle prit l'Habit le jour de St. Jean de l'année suivante 1600. n'ayant encore que six ans, ce qui se fit avec grande cérémonie, & de sa part, avec autant de gravité & de sageſſe que si elle eut eu vingt-ans ; comme nous l'ont assuré celles qui étoient présentes à cette action.

Naissance de la Mere Angeliq. & de la Mere Agnès.

La Mere Angelique naquit le 8. Septembre 1591. & la Mere Agnès, le 31. Décembre 1593. Avant que ni l'une ni l'autre entrassent en Religion, on leur disoit qu'elles seroient Religieuses. L'aînée, que Mr. Marion aimoit extraordinairement, lui disoit, mon grand Papa puisque vous voulés que je sois Religieuse, je le veux bien, mais à condition que je serai Abbesse. La petite Jeanne au contraire vouloit bien être Religieuse & ne vouloit pas être Abbesse. Un jour elle s'en alla sérieusement trouver Mr. Marion dans son Cabinet, il la fit entrer & lui demanda ce qu'elle vouloit, elle lui répondit : Mon grand Papa, je vous viens dire que je ne veux point être Abbesse, car j'ai oüy dire que les Abbesses rendront compte à Dieu des ames des Religieuses, & j'ai assés de la mienne. La petite Jaqueline qui la suivoit entendit cela, & prit tout à l'heure la parole, & dit résolument ; je la veux être moi, mon grand Papa, & je les ferai bien faire leur devoir. Et depuis elle reprochoit à

ſa petite ſœur, qu'elle étoit bien ſotte de ne vouloir pas être Abbeſſe de peur de répondre de ſes Religieuſes, qu'il n'y avoit qu'à bien leur faire garder leur regle, & qu'elle en viendroit bien à bout. L'une pouvoit avoir cinq ans & l'autre ſept, lorſqu'elles raiſonnoient de la ſorte.

Fait remarquable à l'âge de ſept ans.

Je crois que ce fut à peu près en ce même tems, qu'arriva une choſe que la M. Angelique nous a elle-même contée. Lorſque nous étions bien petites, pour nous exhorter à offrir à Dieu le premier uſage de nôtre raiſon : Elle dit que comme elle eut ſept ans, on la fit aller à confeſſe, & que comme elle eut dit toutes ſes fautes, le Confeſſeur lui recommanda d'en bien demander pardon à Dieu. Elle le comprenant comme un enfant, & ayant oüy dire que Dieu étoit au Ciel, elle s'alla mettre à genoux au milieu de la Cour du Logis, & joignant les mains en regardant le Ciel avec attention, ſe mit à demander pardon à Dieu de tout ſon cœur : mais avec un tel ſentiment de reſpect & de foi, qu'elle avoit toûjours crû depuis que c'étoit le premier moment où elle avoit agit avec raiſon & diſcernement. Cela eſt aſſés conſidérable.

Son entrée en Religion, elle prend l'habit le 2. Sept. 1599. âgée de huit ans.

La M. Angelique qui ſe nommoit alors Jaqueline Arnauld, fut miſe à Saint Antoine des Champs, pour y prendre l'habit de l'Ordre. Ce fut Mr. de la Croix, Abbé de Citeaux, qui le lui donna le 2. Septembre 1599. ne devant avoir que huit ans le 8. du même mois. Elle contoit elle même que pendant la Cérémonie, elle étoit ravie comme peut être un enfant de cet âge, de voir que toute cette Fête ſe faiſoit pour elle ; & comme tout cela ſe faiſoit d'une maniere très-irréguliere, ſelon

la mauvaise coûtume de ce tems-là ; aussi-tôt que la Cérémonie fut achevée, toute la Compagnie remonta en Caroſſe avec la nouvelle petite Novice, pour aller diner chez Mr. Arnauld qui devoit traiter l'assemblée. Il y retint sa Fille trois ou quatre jours, & deux jours avant la fête de notre Dame, il la ramena à St. Antoine, où elle fut en tout six semaines jusqu'au 22. Octobre, ou elle gagna tellement le cœur de celles qui la voyoient, par sa gaïeté, son bon esprit, ses gentillesses, qu'elles a toûjours depuis été aimée dans cette Maison.

On les donne à élever à St. Cyr.

On la retira ensuite de St. Antoine, pour la donner à M. de S. Cyr, Elle & la M. Agnès, qu'on y mena toutes deux le jour des onze mille Vierges ; pendant quoi ces deux petites Novices & Abbesses prétenduës, avoient quelques fois plusieurs petites querelles ; la Mere Agnès reprochant à sa Sœur quand elle l'avoit fachée, qu'elle n'avoit que faire qu'elle fut dans sa Maison, qu'elle l'en chasseroit fort bien quand il lui plairoit. Je lui ai oüy regretter cela depuis, avec autant de sentiment que St. Augustin en témoigne dans ses Confessions, des pechés de son enfance ; répondant à ce qu'on lui disoit, que dans une vie aussi innocente que la sienne, il n'y avoit rien à regretter, que quand il n'y auroit eu que cet orgeüil qu'elle avoit fait paroître à cet âge, on voyoit bien dequoi elle étoit capable ; mais cela d'un air & d'un accent aussi sérieux que si elle eut parlé d'une chose très-importante.

La Mere Agnès prend l'habit le

Elles furent ensemble depuis le 22. Octobre, jusqu'au mois de Juin que la M. Agnès prit l'Habit le jour de S. Jean, & dès le lendemain, on retira la M. Angelique de St. Cyr,

pour

pour la mener à Maubuiſſon, où elle fut confirmée le 29. Septembre ſuivant, & changea le nom de Jaqueline en celui d'Angelique : un mois après jour pour jour, elle fit Profeſſion n'ayant que neuf ans. Elle nous a conté que des perſonnes qui étoient préſentes à la Cérémonie, s'entrediſoient comme par pitié ; la pauvre enfant ne ſçai ce qu'elle fait, & qu'en elle-même elle penſoit ; ſuis-je donc folle, puiſqu'on croit que je ne ſçai ce que je fais ? je le ſçai très-bien ; & de fait elle a ſi bien crû depuis qu'elle ſçavoit ce qu'elle faiſoit, tout enfant qu'elle étoit alors, que depuis qu'elle devint plus grande, & qu'elle diſcerna fort bien que dans la vérité elle n'étoit point Religieuſe, & que devant les Hommes, ſa Profeſſion ne l'engageoit pas ; néanmoins elle eut eu ſcrupule devant Dieu, de manquer aux promeſſes qu'elle lui avoit faites. Ce qui lui a donné d'étranges peines devant que Dieu l'eut touchée, ſe voyant engagée ſans aucune vocation & deſir d'être Religieuſe, & d'ailleurs ſe voyant libre d'en appeller, tout s'étant fait contre les formes, à quoi elle ne pouvoit ſe réſoudre, de peur de faire ce déplaiſir à Mr. ſon Pere & à M. Arnauld, qu'elle aimoit avec une extrême tendreſſe.

24. *Juin* 1600. *La Mere Angelique fait profeſſion la même année, le* 29. *Oct. âgée de neuf ans.*

Elle demeura à Maubuiſſon juſqu'à la mort de M. de Port-Royal, qui fut le 9. Juin 1602. lorſque Mr. Arnauld aprit en 1602. l'extrémité de cette Abbeſſe, que l'on croyoit même qui fut morte depuis que le Meſſager étoit parti ; il s'en alla auſſi-tôt querir ſa Fille à Maubuiſſon pour venir prendre poſſeſſion ; ayant réſolu que ſi avant que d'arriver à Port-Royal, on aprenoit que l'Abbeſſe ne fut pas morte, il laiſſeroit ſa Fille à S. Cyr, juſqu'à l'iſſuë de

Mort de Mad. de Boulehart, Abbeſſe de P. R. le 9. *Juin* 1602.

sa maladie. Et comme dans l'incertitude, il ne falloit pas que cela éclatât, elle ne prit congé de personne en sortant de Maubuisson ; mais un mois après sa bénédiction, on trouva à propos qu'elle y fit un petit voyage pour y aller dire adieu à toutes les Dames, ce qu'elle fit accompagnée de deux de ses Religieuses.

La M. Angeliq. prend possession de l'Abbaye de Port-Royal.

Le du même mois elle arriva à Port-Royal & y prit Possession ; les Religieuses la reçûrent avec beaucoup de joye, par l'espérance que leur avoient donnée quelques personnes qui s'étoient employées à la faire nommer, les assurant qu'elles en auroient de la satisfaction, (*a*) en quoi bien que leurs vûës fussent différentes de celles de Dieu ; elles se raportoient néanmoins à ses desseins ; car dans leur pensée, ils n'avoient égard qu'à des avantages temporels que pouvoient procurer Mr. Marion & Mr. Arnauld, qui étoient personnes d'honneur qui les pouvoient servir, & elles

(*a*) C'étoit M. de Port-Royal elle-même qui avoit refusé de donner la Coadjudicatrice à deux de ses Niéces, & qui après l'avoir accordée à la M. Angelique, par l'induction de Mr. de Citeaux, qui s'y emploïa au retour de son voyage de Paris, où cette affaire avoit été concluë : Elle-dit en Prophétisant comme Caïphe, à quelques-unes de ses Religieuses, qu'elles ne sçavoient pas l'obligation qu'elles lui avoient, de la bonne affaire qu'elle venoit de conclure pour elles; quoique néanmois la jalousie, si ordinaire entre les Abbesses & les Coadjutrices, lui fit tenir cette affaire fort secrete dans la Maison, où l'on n'osoit en parler qu'à mots couverts.

conſidéroient moins la perſonne de leur Abbeſſe, par laquelle ſeule néanmoins Dieu ſe diſpoſoit à les combler de bénédictions.

Elle fut benie le jour de S. Michel 29. Septembre de la même année 1602. par Mr. de Citeaux, où aſſiſterent M. d'Etrées, Abbeſſe de Maubuiſſon, M. des Portes, Abbeſſe de S. Cyr & M. de Carnazette, Abbeſſe de Gif; trois perſonnes peu dignes de leurs charges. Le même jour elle fit ſa premiere Communion ſans avoir été inſtruite, ſinon que par hazard; un pauvre homme Savetier qui travailloit pour l'Abbaye, lui donna un petit livre de prieres qu'elle ſe mit à lire avec tant d'attention & de reſpect pour l'action qu'elle devoit faire, qu'elle ne remarqua pas même la plus grande partie de ce qui ſe faiſoit, quoiqu'il y eut aſſez matiere de diſtraction, par la quantité de monde qui étoit ce jour là dans l'Egliſe. Elle a dit elle-même qu'elle ſentit dans cette premiere Communion, une impreſſion ſi vive de la préſence & de la Majeſté de Dieu, que nonobſtant qu'elle eut alors ſi peu d'inſtruction, elle n'eut pas pû douter qu'elle n'eut vûë Jeſus-Chriſt, en expérimentant ce qu'elle ſentoit qui la perſuadoit de cette vérité autant qu'on le peut-être des choſes même que l'on diſcerne par les ſens.

Deux ou trois ans ſe paſſerent doucement, pendant leſquels elle ne ſongeoit qu'à joüer & à ſe divertir comme un enfant de cet âge : Et cependant la Prieure M. Catherine Dupont, gouvernoit la Maiſon avec beaucoup de ſageſſe étant une fort bonne Fille, mais toute ſimple. Cela n'empêchoit pas que Mademoiſelle Arnauld n'eut toûjours de l'inquietude que ſa Fille étant ſi jeune ſe voyant Maîtreſſe, ne prit trop de liberté; ce qui n'étoit que trop à crain-

Madem. Arnauld met une perſonne de confiance auprès de ſa Fille à cauſe de ſa jeuneſſe.

dre, en un tems où n'y ayant quasi pas de Couvents réformés, & la clôture n'étant nulle part: on avoit assez d'exemples qui faisoient peur à cette bonne Mere, qui souvent s'en venoit de Paris à Port-Royal des Champs aux jours & heures qu'elle sçavoit que sa Fille l'attendoit le moins ; mais graces à Dieu, elle ne la surprit jamais en rien qui lui pût déplaire ; mais pour s'en pouvoir mettre plus en repos, elle voulut mettre auprès d'elle, une personne à qui elle en put confier le soin; & pour cet effet, obtint permission que M. de Jumeauville, Religieuse de St. Cyr, qui avoit été comme sa Gouvernante pendant qu'elle avoit été Novice en cette Abbaye, vint demeurer à Port-Royal, laquelle ne quittoit point la petite M. de Port-Royal, qui de sa part l'aimoit fort.

On a remarqué dès-lors la bonté de son naturel, qui l'a toûjours fait aimer en quelque tems & en quelque lieu qu'elle ait été : Et une Fille qui la servoit dès ce tems-là, c'est à dire environ un an depuis qu'elle fut Abbesse, & qui vit encore, laquelle pour lors n'étoit pas Religieuse, comme elle là fut quelque tems après sa reforme, me raconta il y a peu de jours, qu'elle faisoit acheter de la chandelle pour elle, en cachette de M. de Jumeauville, qui exerçoit la charge de Celeriere, & qui ne vouloit pas qu'elle en brulât & elle avoit soin de lui cacher elle-même du pain blanc au lieu du bis, que la même Dame lui faisoit donner, & ainsi dans toutes les rencontres, son plaisir étoit d'obliger tout le monde.

Belle action à l'âge de 12. ans

On nous a dit une action qu'elle fit lorsqu'elle n'avoit que douze ans, qui prouvera encore plus fortement ses bonnes inclinations, & que dès l'heure, elle étoit bien capable de

ſe garder elle-même, puiſqu'elle ſçavoit bien garder les autres. On dit que c'étoit la coutume en ce tems-là à Port-Royal, après que la Meſſe étoit dite, les Sacriſtines ſortoient par la petite porte du Chœur, dans l'Egliſe de dehors, pour aller plier le linge de l'Autel dans la Sacriſtie derriere le grand Autel ; & comme elle eut été avertie un jour qu'un Religieux qui étoit à la Maiſon, s'étant rencontré avec ces Filles & qu'ils s'entretenoient enſemble ; elle fut elle-même fermer à la clef la petite porte, de peur qu'elles ne rentraſſent ſans qu'elle le ſçut, & leur ayant été ouvrir quand elles revinrent, elle leur fit une réprimende ſur l'heure, ſi forte, qu'elle paroiſſoit fort bien ſortir de la bouche d'une Abbeſſe, & non de celle d'un enfant, encore que pour l'heure elle fut l'une & l'autre.

Dans tout le reſte elle n'étoit pas ſi ſcrupuleuſe ; mais elle cherchoit à ſe divertir gaïement, tantot à joüer, & d'autre fois à lire l'hiſtoire Romaine & autres qui portent quaſi le même nom ; quelquefois elle s'alloit promener hors du Monaſtere à Buloyer, à Champgarnier, au Menil, &c. ſelon la liberté qu'on s'en donnoit en ce tems-là, ſans qu'on y trouvât à redire ; bien ſouvent elle envoyoit le Caroſſe qui lui étoit demeuré de feüe M. de Port-Royal, pour quérir la M. Agnès & ma S. Anne Eugenie Arnauld leur ſœur qui étoient à St. Cyr, pour venir paſſer quelques jours à Port-Royal, ſe joüer & paſſer le tems enſemble.

La M. Agnès eſt exacte à ſon Office.

La Mere Agnès, quoiqu'elle joüat de fort bon cœur, avoit néanmoins une exactitude & un ſoin merveilleux à dire l'Office ponctuellement, & pour cela interrompoit ſon jeu, ſe retiroit à l'écart des autres, pour le dire bien

sérieusement, nonobstant qu'elle ne fût que Novice, & qu'elle vit la M. Angelique, qui toute Abbesse qu'elle étoit, ne s'incommodoit point de cela, & ne le disoit point du tout : Elle en eut du scrupule pour elle, & un jour elle ne put s'empêcher de lui dire doucement ce qu'elle en pensoit & que cela n'étoit pas bien ; à quoi la petite Abbesse lui répondit tout délibérément, qu'elle ne se mit point en peine de cela, qu'elle sçavoit fort bien qu'elle n'étoit pas Religieuse, & par conséquent nullement engagée à le dire, & que d'ailleurs si elle avoit à l'être quelque jour, elle vouloit être Sœur Converse ; ce qu'il y a apparence qu'elle disoit par esprit & par finesse ; sçachant bien que cela fermeroit la bouche à sa Sœur, qui l'aimoit si fort, & à laquelle en effet cela fit une si belle peur, que jamais depuis elle n'osa lui en dire un mot.

La Mere Angelique entre dans une grande mélancolie.

Cependant le jeu ne la divertissoit point tant, qu'elle ne commença à entrer dans une grande mélancolie, se voyant si engagée dans un état qu'elle n'avoit point choisi, & pour lequel elle n'avoit nulle inclination, & d'ailleurs puissamment retenuë de s'en dedire, par la considération de respect & d'affection qu'elle portoit à Mr. Arnauld son Pere.

Mesd. ses Tantes la solicitent à quitter son état.

A l'éloignement qu'elle avoit pour elle-même d'être Religieuse, se joignirent encore les persuasions de Mesd. ses Tantes qui étoient de la Religion, & qui ayant eu grande peine de ce qu'on l'avoit faite Religieuse, eussent cru avoir gagné une belle victoire, s'ils l'eussent fait résoudre à s'en dédire, & pour cela l'en solicitoient par mille caresses & témoignages d'amitié & de compassion du malheur où elle s'engageoit, si elle ne faisoit effort pour rompre les premiers engagemens, qui n'étoient

tels qu'à l'égard de la retenuë, que ſon bon naturel lui cauſoit, de ne vouloir pas donner ſujet de mécontentement à Meſſieurs ſes Parens : Car du reſte, elle ſçavoit très-bien que ſi elle eut voulu quitter ſon voile, ils ne la pouvoient contredire ; & j'ai oublié de dire, qu'il étoit ſi vrai que Mr. Arnauld avoit ce ſentiment, que lorſque l'Abbeſſe de Port-Royal fut morte, il n'eut jamais oſé parler de faire benir ſa Fille, qui n'avoit pas onze ans, ſans que Mr. de Citeaux étant à Paris en ce tems-là, l'ayant prié à diner chez lui ; cet Abbé, de ſon propre mouvement, lui demanda quand il vouloit prendre jour pour aller benir la petite Abbeſſe, & lui dit que lui-même vouloit faire cette fonction, à quoi ſur l'heure Mr. Arnauld ſe réſolut & prétendit en décharger ſa conſcience ſur celle de ce bon Supérieur ; de ſorte qu'on arrêta le jour.

Son éloignemẽt pour la Religion ne la rend point curieuſe & vaine dãs ſes habits

Quoiqu'elle eut un entier éloignement de la Religion, & que tout lui en déplût juſqu'à l'habit, comme elle me l'a dit elle-même, & que ce lui fut une choſe inſuportable de ſe voir obligée à être vêtuë de ſerge ; néanmoins la généroſité de ſon eſprit l'éloignoit toûjours des baſſeſſes de tant d'autres Religieuſes mécontentes, qui tâchent d'adoucir la privation forcée, de la vanité qu'elles aiment, par mille recherches d'ajuſtemens ridicules, ſur leurs habits mêmes de Religion ; au lieu qu'elle m'a témoigné, qu'elle avoit toûjours mépriſé cette curioſité ſi vaine, & qu'elle penſoit en elle-même, qu'elle eut été bien ſotte d'affecter de choiſir de belles étoffes de laine, puiſqu'après tout, la moindre Servante du monde eut toûjours été plus brave qu'elle.

Quelque éloignement qu'elle eut dans le

Celui

la rend point de plus mauvaise humeur envers ses Religieuses.

cœur de sa condition de Religieuse & d'Abbesse, elle n'en faisoit point paroître plus de mauvaise humeur à ses Religieuses, qui au contraire se trouvoient engagées à l'aimer, par la bonté & la générosité de son esprit, qui paroissoit en toute rencontre dès son enfance. Elle avoit entr'autres une amitié & un respect pour sa Prieure, qu'encore que cette bonne Fille n'exigeât rien d'elle, & que tant s'en faut elle lui rendit de grandes soumissions, elle n'eut jamais manqué d'aller tous les soirs lui souhaiter le bon soir; elle s'en souvenoit au milieu de son jeu, & quelque échauffée qu'elle y fut, elle quittoit tout & disoit, il faut aller dire bon soir à Dame Prieure (car c'est ainsi qu'on l'appelloit) nous reviendrons. Sa promptitude ne lui faisoit jamais oublier ces choses-là.

1607. *Elle a une grande maladie & va à Paris.*

Les inquiétudes de son esprit croissant avec son âge, la mirent enfin dans une si profonde tristesse, qu'elle en tomba dans une violente maladie: La fiévre continuë la prit la veille de St. Jacques 25. Juillet 1607. & Mr. Arnauld en ayant été averti, il la vint quérir à la St. Laurent, pour la faire traiter à Paris chez lui. Toutes ses Filles avoient un extrême regret de la voir partir en cet état; & elle dans sa bonté ordinaire, bien qu'elle n'aimât ni la Profession ni la Maison, se sentit obligée de leur amitié, & les assura qu'aussi-tôt qu'elle seroit en état de pouvoir revenir, elle ne différeroit point de se faire ramener.

Il étoit arrivé quelque tems auparavant, qu'un Capucin nommé le P. Juvenal, étant venu prêcher à Port-Royal, à la Pentecôte, comme il en venoit d'autres, parce qu'on leur faisoit une petite aumône; la M. Angelique étant à Paris, manda à la bonne Prieure qu'elle

priât ce même P. Juvenal de leur donner un Sermon à l'Assomption : Il y vint, & pendant l'absence de la Mere, il y fit encore d'autres voyages pour voir la Prieure & quelqu'une des Filles qui prenoient ses avis pour leur conscience. En l'un des voyages qu'il y fit, il y mena le P. Basile qu'il fit prêcher, & l'Avent ensuite, un autre nommé le P. Bernard. Les choses se passoient de la sorte dans le Couvent ; & de l'autre côté l'Abbesse ayant été extrêmement malade tout le mois d'Août & dans une telle tristesse, que chose au monde ne la pouvoit divertir ; jusque-là même que Mademoiselle le Maitre sa Sœur, qu'elle aimoit uniquement, & qui ne se trouva pas à Paris quand on l'y mena, étant pour lors aux eaux ; à son retour que tout le monde se promettoit qu'elle seroit la seule capable de la réjoüir, elle ne pût, non plus que les autres, gagner qu'elle lui donnât d'autres marques de satisfaction & de joye, que celle d'un bon jour, qu'elle lui dit avec bien de l'affection, mais sans pouvoir l'entretenir d'avantage.

Elle se porte mieux & va passer quelques mois à Andilly, puis retourne à P. R.

Commençant vers le mois de Septembre à se mieux porter, on la mena à Andilly pour y reprendre ses forces. En effet peu à peu son appetit revint ; mais ce ne fut qu'après avoir été assez long-tems encore bien mal. Lorsqu'elle commença à se pouvoir lever, sa gaïté naturelle dissipa en peu la mélancholie qui ne la possedoit que par accident, quoique la cause n'en cessât pas.

Ainsi se passerent les mois de Septembre, Octobre, Novembre & jusqu'au six Décembre, que Mademoiselle Arnauld, qui n'aimoit pas à voir des Religieuses hors de leur Cloître, voyant que sa Fille se portoit assez bien, pro-

cura son retour à Port-Royal, où elle fut reçûë avec autant de joye que son départ & son éloignement y avoit causé de douleur; car il est incroyable jusqu'à quel point elle avoit gagné l'esprit de toutes ses Filles.

A son retour de chez Mr. Arnauld, elle ramena avec elle sa petite Sœur Marie Arnauld, qui pouvoit avoir quelque 8. ans, pour l'élever comme Pensionnaire à Port-Royal, & en même tems, les Capucins que nous avons dit qui prêchoient à Port-Royal, allerent aussi à St. Cyr: Mad. le Tyreux, que Mad. Arnauld avoit donnée à la M. Agnès pour la gouverner, voulut parler à l'un d'eux, qui lui fit un grand scrupule de ce qu'étant Séculiere elle demeuroit ainsi dans un Couvent, pour gouvernante d'une Religieuse, de sorte qu'ensuite de cela, ayant voulu sortir, la M. Agnès n'y voulut point demeurer sans elle, & demanda de venir à Port-Royal, ce qu'elle obtint.

La M. Agnès, à la persuasion de la M. Angeliq. quitte l'Abbaye de St. Cyr.

La Mere Angelique qui l'aimoit avec une extrême tendresse, & qui mouroit d'envie de l'avoir auprès d'elle, fut celle qui ménagea tout celà, mais avec une adresse incomparable, faisant croire à Mr. son Pere, que la maladie & la langueur où étoit la M. Agnès, ne venoit que de la mélancolie que lui causoit la passion qu'elle avoit de quitter St. Cyr, pour venir à Port-Royal; afin que Mr. Arnauld, par la tendresse qu'il avoit pour ses enfans, préférât la satisfaction de sa Fille, à la perte de l'Abbaye. Et d'un autre côté, elle persuadoit doucement la M. Agnès de ne la pas dédire, qui en effet par amitié & par bonté; mais bien plutôt par une secrete conduite de Dieu, s'y laissa aller, quoique ce ne fut pas si fort son sentiment, & qu'elle eut peu d'affection

à ſon Abbaye prétenduë, en preuve de quoi elle portoit toûjours une petite Croſſe d'or à ſon Chapelet, & qu'elle aimât auſſi ſon petit ſurplis pliſſé toûjours propre & ajuſté avec tout le reſte de ſon habillement de l'ordre de St. Benoit : mais tant y a que ſans tant raiſonner ſur l'heure, cela ſe fit inſenſiblement, & elle vint demeurer à Port-Royal ; mais toûjours avec ſon habit de Novice Bénédictine.

Les trois mois s'écoulerent depuis le 6. Décembre juſqu'au mois de Mars 1608. à peu près comme les autres, ſinon qu'elle comprenoit alors davantage les obligations des Religieuſes, comme on verra par cet exemple.

Moyen dont Dieu ſe ſert pour donner à la Mere de l'horreur pour l'attache au bien: l'effet qu'il produit.

Etant toute jeune Abbeſſe, avant qu'elle eut fait aucune réforme, mais concevant néanmoins à quoi on s'engage, lorſqu'en ſe faiſant Religieuſe on a promis à Dieu de le ſervir dans la pauvreté & le dénûment de toutes choſes. Comme il étoit permis alors d'avoir de l'argent, des meubles & toutes autres choſes, pourvû ſeulement que ce fut avec la permiſſion de l'Abbeſſe, & pour cela, elles étoient obligées de lui rendre compte de ce qu'elles recevoient & de ce qu'elles employoient. Il y en eut une qui donna quelque choſe à quelqu'un ſans le ſçû de l'Abbeſſe, & comme elle s'en fut confeſſée à Pâques, le Confeſſeur lui dit qu'il ne la pouvoit abſoudre, qu'elle ne l'eut dit à ſon Abbeſſe, ce que ne voulant pas faire, elle paſſa la Fête ſans communier. Enfin, néanmoins après quelque tems, le remord de ſa conſcience la fit réſoudre, voyant que le Confeſſeur perſiſtoit à ne la point vouloir reconcilier ſans cette condition ; & ayant cherché l'occaſion, elle dit à ſon Abbeſſe ce qui s'étoit paſſé, & comme elle n'avoit point communié à Pâques

pour ce sujet. Et la M. Angelique nous racontant cela elle-même, nous disoit que dès cette heure, elle eut une telle horreur de toutes ces attaches au bien, & du péril où l'on se met de perdre son salut éternel pour des choses si basses, si vaines & si mépriſables, si indignes d'une ame qui n'est créée que pour Dieu, qu'elle en gémissoit dans son cœur, & que l'impression qu'elle en conçût dans son esprit, ne s'en put jamais effacer, & que d'heure en heure elle croissoit dans le desir que Dieu la délivrât de ces périls.

Mais ces pensées ne produisoient encore dans son esprit que beaucoup d'inquiétudes & de peines, parce qu'elle n'avoit encore pour lors, que de l'aversion pour sa vocation, si l'on pouvoit appeller ainsi la condition où les seuls interêts du monde l'avoient engagée, sans mouvement de Dieu & sans choix.

Le moment de Dieu pour sa conversion. Sermon du P. Basile Capucin.

Enfin, le moment de Dieu arriva, que nul n'attendoit, vers la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge. Le Pere Basile Capucin, dont nous avons déjà parlé, qui n'étoit pas venu à Port-Royal, depuis que l'Abbesse étoit de retour, y arriva un soir comme on alloit allumer les flambeaux, & demandoit à prêcher : On le fut dire à la Mere qui sortoit du Jardin, où elle venoit de se promener ; d'abord elle trouva qu'il étoit bien tard pour prêcher, néanmoins elle dit après qu'il n'importoit, qu'on sonnât le Sermon & qu'il tiendroit lieu de la lecture de Complies. De cette sorte par occasion & quasi par maniere d'acquit, elle s'y en alla. Le Pere dans ce Sermon, traita de l'Incarnation & des rabaissement du Fils de Dieu en sa naissance, & dans la Créche, où il s'étoit fait la nourriture des Bétes, en se faisant

ſant chair, parceque toute chair eſt foin, & il s'étendit ſur cette penſée qui eſt de St. Bernard, & en un mot, ſans ſçavoir en particulier ce qu'il dit, dont elle-même ne ſe ſouvint pas, Dieu la toucha ſi puiſſamment dans ce moment, que dès cette heure, il mit en elle toutes les ſemences de tous les fruits de graces & de vertus qu'elle a depuis produits; & cette heure fut comme le point du jour, qui a toûjours été croiſſant en elle juſqu'au midy.

Dans ce premier regard de Dieu ſur elle, & d'elle vers Dieu, elle perdit toutes ces premieres peines d'eſprit, cauſées par l'averſion de la Religion qu'elle commença d'aimer en aimant Dieu: Mais elle entra dans de nouvelles inquiétudes de n'être pas dans la vie la plus auſtere & la condition la plus baſſe; elle eut voulu dès l'heure n'être point engagée, pour s'engager volontairement dans quelque Maiſon bien réformée & bien inconnuë, pour y être elle-même la plus inconnuë & la derniere. Et ces premieres penſées de l'amour du rabaiſſement de la pauvreté & du mépris, furent en elle le fondement de ce grand Edifice qu'elle a bâti deſſus & qui eſt admiré de tous ceux qui le connoiſſent.

Elle perd ſes premieres peines d'eſprit, cauſées par l'averſiõ qu'elle avoit de la Religion, & elle rẽtre dans d'autres, de n'être pas dans la vie la plus auſtere & la condition la plus baſſe.

La lumiere de Dieu, qui venoit de remplir ſon cœur, fit un autre effet de diſcernement dans ſon eſprit, & par une admirable diſcretion dans cet âge, quoiqu'elle deſirât avec ardeur de rencontrer quelqu'un à qui elle put ouvrir ſon cœur, de qui elle put recevoir conduite; elle ne jugea point que ce Religieux dont Dieu ſe ſervoit pour la toucher, fut capable de la conduire, & même empêcha qu'aucune de ſes Filles prit confiance en lui, quoique depuis il revint encore prêcher à Port-Royal, &

les suites ont justifié son jugement, cet homme ayant quelques années après, apostasié de la Religion & de la foi, quoique depuis il soit retourné à l'Eglise.

Elle se découvre au Pere Bernard Capucin, & forme ses premiers projets de réforme.

Elle conserva dans son cœur cette conversion nouvelle jusqu'à Pâques, que le P. Pacifique Capucin qui devoit prêcher étant incommodé, envoya à sa place le Pere Bernard qui y étoit déjà venu l'Avent précédent; mais la M. Angelique ne lui avoit pas parlé. Ce fut à lui qu'elle découvrit son cœur & commença à former les premiers projets de sa réforme, commençant à les pratiquer en son particulier avec plusieurs austérités, qui pouvoient être trop grandes pour son âge & sa délicatesse; mais qui marquoient combien sa fureur étoit grande dès ces premiers commencemens. Elle se levoit toutes les nuits secretement pour s'en aller prier Dieu dans un Grenier, de peur d'être apperçûë dans sa Chambre; s'il arrivoit que la Religieuse qui y couchoit, se fut éveillée pendant qu'elle eut été debout, c'est par elle seule que nous l'avons apris; car elle faisoit ces choses si secretement, qu'on n'en a jamais rien sçû, que ce que l'on en a deviné & découvert par surprise.

Pas une de ses Filles ne sçavoit encore dans la Maison ce qui se passoit, excepté une seule nommée la Grange, qui entra dans les mêmes sentimens, dès que la Mere les lui eut confiés.

Dieu en la touchant lui donne une grande aversion de sa charge

Elle nous a dit dans une occasion il y a six ans, que du moment que Dieu l'eut touchée, à l'âge de seize ans & demi, il lui donna en même-tems, une grande aversion de commander, & par conséquent de sa charge d'Abbesse, qui lui étoit une chose insuportable. J'avois tellement en horreur, nous disoit-elle, l'en-

gagement où je me trouvois, d'avoir charge & autorité, que je n'avois autre penſée dans l'eſprit que de chercher les moyens d'en ſortir, pour aller en telle lieu qu'il plairoit à Dieu; car il m'étoit fort indiférent où je puſſe être; il me ſembloit que je ſerois trop heureuſe par tout, quand je ſerois délivrée de ce fardeau, qui m'étoit ſi inſuportable. Ma premiere penſée fut d'être Capucine, depuis je penſois à être Feüillantine, & quand j'eus connu Mr. de Geneve, je pris quaſi tout à fait la réſolution d'être de Sainte Marie; mais ce n'étoit point tant ni pour les lieux, ni pour les Ordres, que pour trouver un moyen de me dégager de ma condition d'Abbeſſe, & pouvoir vivre dans l'obéïſſance & la dépendance. J'ai ſouhaité pluſieurs fois de pouvoir m'en aller à cent lieües & ne voir jamais ni Pere, ni Mere, ni Parens, quoique je les aimaſſe extrémement, & d'être là toute ſeule avec Dieu, de n'être connuë de perſonne, & de pouvoir vivre ainſi humble & cachée, ſans avoir autre témoin que Dieu, ni autre ſoin que de lui plaire. Certainement je ne penſois pas qu'il put y avoir au monde une condition plus heureuſe, ni une félicité plus grande: En un mot je me ſoucios ſi peu où j'allaſſe pouvû que je ne fuſſe plus Abbeſſe, que jeuſſe crû qu'il y eut eu pour moi moins de danger & moins de péril d'entrer dans une Maiſon qui n'eut pas été réformée, pour y être Sœur Converſe, car c'étoit toute ma dévotion, quelque part où j'euſſe été, plûtot que de demeurer en charge dans ma Maiſon avec toute la réforme & le bon ordre que j'y euſſe pû mettre; & en effet j'avois raiſon. Car enfin, diſois-je, j'en ſçai aſſez; & pour être dans une Maiſon où on ne vit pas comme il faut, *d'Abbeſſe.*

cela ne m'empêchera pas de faire moi-même ce que je dois, & je ne laisserai pas d'y être si je veux, pauvre, obéïssante & patiente, & avec encore plus de mérite, parceque ce sera avec plus de contradiction & moins d'exemple.

Elle nous dit encore dans la même occasion, qu'elle n'eut jamais consenti à entrer en charge depuis qu'elle s'en fut démise, & qu'elle eut mis la Maison en Election, sans que lors qu'elle quitta l'Abbaye, elle avoit fait un vœu particulier d'obéïssance à ceux de qui elle prendroit conduite, & qu'ensuite de cet engagement, elle se trouva obligée de se rendre à leur volonté, & à celle de Dieu, en rentrant dans la charge par Election.

Elle fait dessein d'être Converse aux Feüillantines de Toulouse ses Directeurs l'en détournõt par une providẽce de Dieu, quoi que faute de lumieres.

Ses premieres pensées furent donc de quitter l'Abbaye & de s'aller rendre simple Religieuse Converse aux Feüillantines de Toulouse, qui étoient pour lors fort inconnuës & fort austeres, en quoi je lui ai oüy admirer la conduite de Dieu sur elle, en ce que n'étant point instruite alors de l'obligation de quitter les charges où l'on est mal entré & sans vocation de Dieu; il lui avoit donné le mouvement de satisfaire à ce devoir sans le connoître. En effet, il n'y eut que ce Capucin & les autres qu'elle consulta depuis, qui en sçavoient aussi peu & encore moins qu'elle en ces matieres, qui l'empêcherent d'exécuter son dessein, lui persuadant qu'il étoit aisé de réparer ce qui avoit été fait en obtenant de nouvelles Bulles, & en tachant d'introduire la réforme. Elle les croyoit en partie; mais elle ne pouvoit perdre cette inclination de grace qui la portoit toûjours à quitter sa charge & à se cacher en quelque lieu éloigné. On m'a dit qu'en ce tems-là, elle avoit fait résolution, après-avoir fait tout

ce qu'on lui conseilloit pour la réforme, si elle ne pouvoit y réüssire, d'écrire sur un billet, les noms d'une, ou deux personnes, les plus capables d'exercer sa charge, avec une suplication à la Communauté d'en faire le choix, & qu'elle eut laissé ce billet sur l'Autel, & s'en fut allée en cachette aux Feüillantines de Toulouse.

Elle travaile à disposer doucement ses Filles à recevoir la réforme.

Voulant donc tout de bon songer à la réforme, elle commença par disposer doucement ses Filles à penser un peu à leur conscience, & comme elles étoient dans une grande simplicité, pour ne pas dire ignorance, elle procura que ce Pere les instruisit & leur parlât. D'abord les voulant exhorter à l'Oraison Mentale, il leur vouloit faire quitter le petit Office de Notre-Dame qui se disoit toûjours en l'Ordre, pour établir en sa place l'Oraison Mentale. Cela choqua ces bonnes Filles qui étoient attachées à leurs anciennes pratiques de devotion; & entr'autres la M. Prieure, qui ne pouvoit goûter qu'étant Fille de la Vierge, on les voulut réformer en leur ôtant cette devotion qu'elles lui avoient toûjours rendu.

Le P. Bernard demande permissiõ de travailler à la réforme. On s'i oppose.

Cependant avant que de passer plus avant, ce P. Bernard fut d'avis qu'il étoit à propos de s'autoriser de la permission de Mr. de Citeaux, & pour cet effet, il en écrivit à l'Abbé de Maurimont, qui étoit grand Vicaire du Sieur Abbé de Citeaux, afin qu'il obtint de lui la permission de travailler à cette réforme. L'Abbé de Maurimont témoigna qu'il s'y employeroit, & & de l'autre côté en parlant à Mr. de Citeaux, il résolut avec lui qu'il en falloit donner avis à Mr. Arnauld, & que cela ne se fit point sans son consentement & aprobation, ce qu'ils firent sans qu'on s'en doutât à Port-Royal: Mr. de Maurimont traitant tout cela fort secre-

tement, comme ami de Monsieur Arnauld.

Il s'écoula cinq mois ainsi sans rien avancer, pendant quoi la Mere n'avoit toûjours dans la Maison personne qui fut à elle, que la premiere dont j'ai parlé & une autre jeune Professe, qui est ma S. Catherine de St. Paul Goulas qui se joignit à son dessein quelques six semaines après qu'elle l'eut déclaré.

J'ay oublié de dire en son lieu que cette bonne Sœur fut la premiere que la M. Angelique reçût à Profession, avant même que d'être benie le 1. Septembre, elle avoit justement onze ans, & tout le monde admiroit cette petite Abbesse qui conduisoit une Novice de dix-sept ans qui étoit fort grande, avec une résolution & une gravité aussi grande que si elle en eut eu trente. Elle reçût & entretint toute la Compagnie, qui fut grande, comme auroit pû faire une personne nourie dans le monde toute sa vie.

La Mere a une fiévre quarte dont on saisit l'occasiõ pour éloigner la réforme. Mr. Arnauld méne sa Fille à Andilly.

La M. Angelique ayant l'esprit agité de tant de différentes pensées, & de toutes les opositions qu'elle prévoyoit, joint à ce qu'elle ne s'étoit pas bien portée depuis sa grande maladie, il lui prit une fiévre quarte, qui fut une bonne occasion à Mr. Arnauld de parvenir à ses desseins: Car il avoit déjà été informé par les Abbés susdits, de ce qui se passoit. Il vint quérir sa Fille vers les quatre-tems de Septembre, pour la mener à Andilly perdre sa fiévre quarte, & encore plus ses pensées de réforme. Elle eut là de fortes batteries contre la tendresse & l'amour du meilleur Pere qui fut au monde, & qui n'avoit point de motifs plus forts pour se porter à contredire les bonnes inclinations de sa Fille, que l'aprehension qu'en embrassant une vie si austere, elle ne ruinât sa santé & abregeât sa vie.

La partie étoit faite contre-elle, tout le monde l'obſervoit, & ſur-tout Mad. Arnauld & Mr. d'Andilly, quoique dans le fond, ſa Mere fut bien aiſe qu'elle ſe réformât d'avantage, & mît la clôture dans ſa Maiſon. On ne laiſſoit pas de lui reprocher que ce n'étoit pas à elle à établir rien de nouveau, &c. Ils obſerverent qu'elle ne portoit point de manchettes comme elle en avoit auparavant ; & ce qui fut bien pis, ce fut que la Fille qui la ſervoit, s'aperçut qu'elle ne portoit plus de chauſſettes de toille, & comme elle couchoit toute vêtuë, il s'étoit engendré des poux dans ſes habits, ce que la Fille ayant apperçû, elle ne manqua pas d'en donner avis, & ce fut un vacarme & une rumeur incroyable dans le Logis; tout le monde lui demandant ſi la dévoition conſiſtoit dans la ſaleté, &c. Mr. Arnauld qui prenoit ces choſes bien plus à cœur que tous les autres, par le ſentiment que j'ai dit, prit cette occaſion pour dire à ſa Fille tout ce qu'il avoit ſur le cœur contre-elle. Il la fut trouver dans ſa Chambre où elle étoit au Lit ce jour-là, & dans un autre Lit étoit la petite Marie Arnauld, qu'on avoit auſſi fait venir à Andilly, parce qu'elle étoit auſſi fort malade. Il commença à lui témoigner le déplaiſir qu'il avoit contre ceux qui lui inſpiroient toutes ces nouveautés, & le mécontentement qu'il recevoit d'elle, & qu'elle le feroit mourir pour la peine qu'elle lui cauſoit, &c. Je ne ſçais pas tout ce dialogue, ſinon qu'elle a dit elle-même, qu'elle le vit ſi outré & ſi touché en lui parlant qu'elle-même en fut frapée juſqu'au cœur, & qu'oi qu'elle n'eut autre choſe à lui aléguer que l'obligation de ſa conſcience, cela ne le ſatisfaiſoit nullement, & à la fin elle ne lui put don-

Mr. Arnauld témoigne à ſa Fille ſa peine ſur cette réforme: elle lui répond par ſes larmes.

Combat merveilleux de l'affection de Mr. Arnauld.

ner d'autre réponse que ses larmes. On vit alors l'affection d'un Pere & d'un tel Pere, car en même tems que la petite Marie, qui étoit dans un autre Lit malade, & qui avoit oüy une partie de ce qui se disoit, entendit pleurer sa Sœur, qu'elle aimoit passionnément, elle se prit à crier & pleurer elle-même d'une si étrange sorte, qu'étant déjà bien malade, le pauvre Mr. Arnauld eut peur que cela ne la fit mourir, & ne sçachant à laquelle des deux aller pour les consoler; on eut eu pitié de voir la bonté de son cœur & l'affection de son esprit combattu en tant de différentes sortes par une même passion d'amour & de tendresse pour ses enfans.

L'Abbé de Maurimont lui commande de se déporter de la réforme, & lui défend de faire prêcher les Capucins

Les persuasions d'un Pere n'ayant pas été assez puissantes, il y fallut joindre l'autorité spirituelle d'un Supérieur, & Mr. de Maurimont qui étoit de la partie, arriva dans le même tems à Andilly, ayant été prié à ce dessein d'y venir passer quelques jours.

Ce fut alors qu'il falut ceder à l'opression & à la violence, celui qui la devoit protéger dans ses bonnes intentions, ayant été celui qui lui commanda de s'en déporter entierement, concluant qu'elle se devoit contenter de conserver l'ordre qui étoit pour lors dans la Maison, où il n'y avoit aucun scandale, & que pour des libertés innocentes, comme de s'aller promener aux environs de la Maison, aux Granges & autres lieux proches, cela étoit permis, & qu'elle le devoit faire sans scrupule: Et pour remedier à la cause du mal prétendu que l'on attribuoit aux Capucins, il lui deffendit de ne les plus faire prêcher à Port-Royal, & s'obligea de nommer des Religieux de l'Ordre, pour le faire en leur place. Ce qui faisoit qu'il étoit si bien informé de tout, étoit que cette Reli-

gieuſe nommée M. de Jumeauville, qui ſervoit comme de Gouvernante à la jeune Abbeſſe, étoit d'intelligence avec Mr. Arnauld, & l'épioit en toutes choſes pour lui en faire un fidéle raport.

Elle ſuſpend ſes deſſeins. Belle penſée de la Mere.

L'impoſſibilité que l'Abbeſſe vit pour lors de réüſſir dans ſes prétentions ſi ſaintes, la fit réſoudre de ſuſpendre ſon deſſein, & s'il eut été poſſible de n'y plus penſer, pour épargner l'agitation d'eſprit qu'il lui cauſoit. Elle nous a dit qu'elle penſoit en elle-même, voyant toutes les oppoſitions que Mr. ſon Pere faiſoit à la réforme, qu'elle étoit bien malheureuſe, & les gens du monde bien injuſtes, que lors qu'elle étoit incapable de faire un choix, on l'avoit engagée & laiſſée depuis dans l'engagement d'une Profeſſion pour laquelle n'ayant point ni vocation, ni inclination, elle ne pouvoit être que miſérable, & qu'à cette heure que Dieu par ſa miſéricorde avoit réparé leur faute, en lui donnant l'amour de ſa condition, ils vouloient encore s'oppoſer à ſon bonheur, l'empêchant de ſe procurer le ſalut en l'empêchant de vivre ſelon les devoirs de ſa Profeſſion.

Elle retourne à P. R. avec la fiévre quarte. On lui dõne pour prêcher l'Avent, un Religieux qui favoriſe

Tout cela ne contribuoit pas à lui faire perdre ſa fiévre quarte, avec laquelle elle s'en retourna à Port-Royal le 21. Septembre, ou le 22. Octobre, dans la réſolution de ne parler plus de rien, à moins que Dieu lui donnât d'autres ouvertures. Et les Avents aprochants, le grand Vicaire de Citeaux, ſelon qu'il l'avoit promis, envoya pour prêcher l'Avent, un jeune Bachelier, qui eſt préſentement Abbé de Vauclair, qu'il croyoit fort éloigné de la porter à la réforme: Mais par une conduite de Dieu toute particuliere, il ſe trouva dans des

la réforme.

sentimens tout contraires à cette opinion qu'on avoit eu de lui, & au lieu que Mr. de Maurimont l'avoit assurée qu'elle pouvoit sans aucun scrupule s'aller promener aux environs de l'Abbaye ; celui-ci la mit dans une autre extrémité, l'assurant qu'il y avoit peché mortel. Elle reprit alors ses premieres pensées, d'essayer de faire un nouvel effort pour la réforme : mais comme cette Religieuse de St. Cyr, lui nuisoit beaucoup parcequ'elle l'observoit incessament & donnoit avis de tout à Mr. Arnauld ; elle traita si adroitement par le moyen de Mr. de Vauclair, avec l'Abbesse de St. Cyr, qu'elle la fit rapeller en sa Maison, & dès l'heure, la Mere devint plus libre, au moins de sa part : mais il ne paroissoit point encore de disposition dans les Religieuses.

1609. *Ses Filles consentes à l'établissement de la Communauté & rendet ainsi la santé à la Mere.*

La fiévre quarte entretenuë par la mélancolie, continuoit toûjours, & la M. Prieure ainsi que toutes les Filles, s'en aperçevoient bien, car on n'ignoroit plus ses intentions dans la Maison ; mais elle tâchoit de les dissimuler. Il arriva qu'un jour en Carême 1609. la Prieure parla à Madame, & lui demanda d'où venoit qu'elle étoit si triste, qu'assurement c'étoit ce qui la rendoit malade, & qu'elles en étoient toutes affligées, car en effet elles avoient grande amitié pour elle ; Madame lui répondit qu'elle sçavoit assez le sujet de son ennui, & qu'il ne tenoit qu'à elle de le faire cesser : Cette bonne Fille lui répliqua, Madame, dites nous ce que vous voulés que nous fassions, & pourvû que vous soyez contente, je vous promets que nous ferons toutes choses : Elle lui dit que ce qu'elle desiroit, étoit qu'elles se missent en commun, la bonne Mere lui dit qu'elles le feroient ; mais en même tems elle lui demanda si elle

y avoit bien penſé, & à l'augmentation de dépenſe que cela cauſeroit ; que pendant qu'on avoit eu ſoin chacune de ſes petites hardes, on les avoit conſervées ; mais qu'il n'en iroit pas de même lorſque toutes choſes ſeroient communes : La M. Angelique répondit qu'il ne falloit point avoir égard à cela, & qu'il valloit mieux qu'il en coutât davantage, & que les ames ſe ſauvaſſent, en obſervant le vœu de pauvreté qu'elles avoient fait ; dès l'heure même la Prieure étant gagnée, elle qui avoit le plus d'oppoſition, fut elle-même ſoliciter les autres qui s'y rendirent en un moment, & dès le lendemain vinrent toutes apporter leurs hardes à Madame, juſqu'à une bonne Religieuſe qui étoit ſourde & muette, à qui l'on n'avoit point fait entendre tout cela, parceque l'on jugeoit que ſon infirmité l'en pouvoit faire diſpenſer : mais voyant toutes les autres apporter leurs paquets, & quelques unes lui ayant fait entendre ce que c'étoit, elle vint auſſi apporter le ſien ; & depuis ce jour-là qui étoit la veille de St. Joſeph, la Communauté fut toûjours très-bien établie, & la Mere perdit ſa fiévre quarte.

Mr. Arnauld obtient de nouvelles Bulles de Rome.

En ce même tems, Mr. Arnauld ſçachant comment alloient les choſes, & voyant les diſpoſitions de ſa Fille, & peut-être même ſe défiant du deſſein qu'elle avoit toûjours dans l'eſprit de ſe défaire de l'Abbaye, outre qu'il étoit abſolument néceſſaire pour s'y établir ſurement, d'avoir de nouvelles proviſions, envoya en Cour de Rome pour cet effet, & repréſenta à ſa Sainteté, que ſa Fille ayant fait Profeſſion & étant entrée dans l'Abbaye trop jeune, Dieu lui avoit donné néanmoins tant de bénédiction, que n'ayant encore alors que dix-

sept ans & demi, elle avoit déjà établi la réforme dans sa Maison, & que l'on espéroit qu'elle l'y conformeroit & l'augmenteroit, s'il plaisoit à sa Sainteté, &c. On dit que cette suplique ayant été lûë devant le Pape, sa Sainteté & tous ceux qui étoient préſens, en témoignérent de l'admiration & de la joye, parcequ'en ce tems-là cela étoit tout à fait sans exemple. Ensuite il fit expédier de nouvelles Bulles qui portoit cette condition, qu'elles seroient nulles si dans six mois, à compter du jour qu'elles seroient signifiées, elle ne faisoit une nouvelle Profession.

Elle pense à établir la clôture.

La M. Angelique de son côté, poursuivoit avec zéle ce qu'elle avoit commencé avec tant de bonheur, & après avoir établi la Communauté, elle voulut aussi mettre la clôture. Cela alloit bien loin, & la suite fera voir les efforts que lui fit faire pour cela la charité divine, contre l'amour le plus fort & le plus sensible qui soit dans la nature. Ce fut la premiere chose qu'il fallut envisager dans ce dessein; mais pour la maniere d'y arriver, elle la recommandoit à Dieu & l'attendoit de sa providence.

Elle déclara donc à sa Communauté qu'elle voûloit établir la clôture exacte, & qu'au lieu qu'auparavant les Parens des Religieuses & ceux qu'ils amenoient entroient tous, on ne les verroit plus qu'au parloir, qu'il n'y auroit aucune exception dans cette regle générale, & qu'elle y comprenoit aussi bien Mr. & Mad. Arnauld que les autres. Peut-être que cette conduite ne fut pas suivant toutes les regles de la discretion; mais la proposition en fut utile & le succès heureux, car cela ferma la bouche à tous ceux qui se fussent offensés qu'on leur refusât la porte, lors qu'on les assuroit que Ma-

dame

dame n'en exceptoit pas plus Mr. ſon Pere que les autres.

Premiere occaſion de mettre en effet ſa réſolution.

La premiere occaſion qui s'offrit de mettre cette réſolution en effet, fut la vêture d'une Fille qui prit l'habit un peu après Pâques: Il y avoit grande compagnie & l'on traita tout ce monde dehors, au lieu qu'on avoit accoutumé de le faire dedans, & quelques uns ne manquerent pas de trouver à redire à cette nouveauté; mais ils demeurerent ſans replique, quand on les aſſura que les Parens même de l'Abbeſſe n'auroient pas d'exception. Il y en eut qui n'eurent garde de le croire, & connoiſſant Mr. Arnauld comme ils faiſoient, ils aſſuroient qu'ils n'avoient pas peur que ſa Fille eut la hardieſſe de lui refuſer l'entrée de ſa Maiſon: Mais l'événement montra le contraire.

Elle cache ſes mortifications.

Nous ne parlons que de ſes actions extérieures dans cette réforme, parceque les perſonnes qui s'en ſouviennent & nous en ont fait le raport, ne voyoient que cela, & qu'elle avoit un ſoin très-grand de cacher tout ce qu'elle faiſoit en ſon particulier d'extraordinaire. Une Religieuſe qu'elle fit coucher avec elle au commencement de la réforme, je ne ſçai par quelle occaſion, peut-être qu'il n'y avoit point de place & qu'elle étoit bien aiſe de prendre cette incommodité ſur elle: Cette Religieuſe dis-je, nous a conté que quelquefois s'éveillant la nuit & ne la trouvant plus dans ſon lit, elle ouvroit doucement le rideau pour voir ce qu'elle faiſoit, & qu'elle la voyoit qui faiſoit degouter ſur ſes bras nuds de la cire toute brulante, de quoi lui parlant il n'y a pas long-tems; elle répondit comme en ſe riant, tout étoit bon en ce tems-là. Elle porte encore ſur ſes jambes les marques des brulures qu'elle s'y étoit faites en

ce tems-là volontairement, quoique jamais elle ne l'ait avoüé, sinon en se taisant quand on lui dit ce qu'on en pense ; à quoi elle ne répond rien.

Sa priere & son occupation d'esprit vers Dieu n'étoit pas moins remarquable, encore qu'elle eut grand soin de les cacher, ne voulant pas même qu'on s'aperçût des retraites qu'elle avoit dessein de faire. Elle se déchargeoit adroitement du soin des affaires qui n'étoient pas absolument nécessaires, se tenant à sa Chambre tout le tems qui lui étoit possible. Il n'y avoit que la Fille qui la servoit, qui la voyoit perpetuellement à genoux en priere.

Son exactitude à l'abstinence & au jeûne.

Elle étoit si scrupuleuse, ou plutôt si exacte observatrice de l'abstinence, ou du jeûne du Carême, que cette année 1609. y ayant 7. ou 8. mois qu'elle avoit la fiévre quarte, & qu'elle étoit dans une grande langueur, toutes les permissions des Medecins & de l'Eglise, ne la purent faire rendre à prendre seulement des œufs, jusqu'à ce que Mr. Arnauld ne prenant point en jeu qu'elle se fit mourir ; envoya exprès Mr. de Ste. Beuve Apoticaire, avec commandement de lui faire avaller un œuf devant lui, & de l'obliger à en continuer l'usage ; & comme elle sçavoit bien en sa conscience qu'elle en avoit besoin, elle s'y rendit de bonne grace, ne témoignant avoir regret que de ce que n'aimant point naturellement les œufs, celui-là lui avoit semblé bon.

Mr. de Vauclair lui conseille de refuser la porte à

Mr. Arnauld ne pouvant venir que rarement à Port-Royal, à cause de ses affaires, elle eut un peu de tréve depuis l'établissement de la clôture, en attendant les vacations, qui étoit le tems qu'il prenoit pour la venir voir, ne pouvant que difficilement quitter le Palais

en un autre tems : Mais comme elle les vit aprocher, il fallut aviſer tout de bon de quelle ſorte on ſe conduiroit pour le faire agréer qu'on obſervât la clôture à ſon égard, qui étoit déjà établie. La M. Angelique n'avoit pour cela autre perſonne pour prendre avis & conſeil, que ce jeune Religieux qui eſt maintenant Abbé de Vauclair, dont nous avons déjà parlé, & qui n'avoit pas alors vingt-ſept ou vingt-huit ans, en qui elle prenoit une entiere créance : Il lui donna un conſeil bien proportionné à la chaleur de ſon âge & de ſon zele ; mais Dieu benit la déférence qu'elle y rendit. Il fut donc d'avis que ſans aucune modération, après l'avoir averti par une lettre, qu'elle ne pouvoit plus en conſcience, lui permettre l'entrée de la Maiſon ; s'il ne condeſcendoit point à la très-humble priere qu'elle lui devoit faire, & que nonobſtant il voulut venir comme de coutume & entrer, de trouver bon qu'elle lui refuſât la porte d'autorité. Cette propoſition étoit ſeule capable de rebuter toute autre perſonne qui auroit eu moins de charité que la Mere, & de détruire toute l'entrepriſe de la réforme ; mais les ſentimens d'affection & de reſpect qu'elle avoit pour un Pere qui l'aimoit tendrement, ne purent néanmoins l'emporter ſur ce qu'elle croïoit devoir à la loi de Dieu.

Mr. ſon Pere.

La ſoumiſſion ſans réſerve qu'elle a toûjours eu pour ceux de qui elle a pris conduite, l'ayant fait réſoudre à faire ſans réflexion une choſe à quoi on l'aſſuroit qu'elle étoit obligée ; elle n'oſa néanmoins écrire directement à Mr. ſon Pere, ni à Mad. ſa Mere ; mais elle crut qu'il ſeroit plus à propos qu'elle s'adreſſât pour cela à Madem. Anne ſa Sœur qui étoit auprès d'eux, afin qu'elle menageât l'occaſion de leur dire à

Elle écrit à ſa Sœur de marquer à Mr. & M. Arnauld, ſa réſolutiõ ſur ce ſu-

pere. propos ſes intentions, qui étoient que Dieu lui ayant fait la grace d'établir la réforme & la clôture dans ſon Monaſtere, qu'elle les ſuplioit de n'y point mettre d'obſtacle, & de trouver bon qu'elle leur demandât une grace, qui étoit qu'au cas qu'ils euſſent deſſein de lui faire l'honneur de la venir voir à ces vacations prochaines, ils ne trouvaſſent pas mauvais qu'elle les reçût au parloir, comme elle faiſoit à cette heure tout le monde, & que s'ils ne pouvoient agréer cette condition, elle les ſuplioit de la priver plutôt de l'honneur de leurs viſites, parce qu'elle étoit contrainte de les avertir, qu'elle ſeroit obligée en conſcience de leur refuſer l'entrée.

Le jour eſt pris pour la venuë de la famille de Mr. Arnauld à Port-Royal.

Sa Sœur n'ayant rien oſé témoigner de ceci à Mr. Arnauld, ſe contenta de le dire à Mad. ſa Mere, qui répondit qu'elle connoiſſoit bien ſa Fille, & qu'elle n'avoit pas peur qu'elle fit ce tour-là à ſon Pere; c'eſt pourquoi qu'il étoit inutile de lui en parler & de lui donner ſujet de ſe fâcher d'une choſe qui n'arriveroit pas enſuite; ils prirent un jour pour venir à Port-Royal toute la famille enſemble, Mr. & Mad. Arnauld, Mr. d'Andilly, Madem. le Maitre & Madem. Anne Arnauld la Fille. On le manda à Port-Royal, & on peut juger en quel état cette nouvelle mit la M. Angelique, qui ſe préparoit à ce jour de combat par des prieres & des immolations perpetuelles à Dieu, des paſſions les plus tendres qui ſoient dans la nature: mais qui ne purent ébranler ſa fidélité pour Dieu; l'angoiſe néanmoins de ſon eſprit étoit peinte ſur ſon viſage, & toutes celles à qui elle avoit oſé en confier le ſujet, joignirent leurs prieres aux ſiennes, pour obtenir une bonne iſſuë d'une entrepriſe auſſi difficile.

Le jour venu, qui fut le Vendredy avant la St. Michel, dès le matin avec une préſence d'eſprit merveilleuſe, elle eut ſoin de retirer à elle toutes les clefs de clôture des mains de celles qui les gardoient d'ordinaire, de crainte de ſurpriſe.

La journée du guichet.

Sur l'heure du dîné, les Religieuſes étant au Refectoir, la compagnie arrive, & la Mere qui ſe préparoit devant Dieu, dans l'Egliſe, à ſoutenir l'aſſaut, entendant le Caroſſe, ſort & s'en va attendre à la porte de clôture, où Mr. Arnauld & ſa compagnie étoient. Dès qu'ils furent décendus de Caroſſe, ils vinrent heurter pour ſe faire ouvrir à l'ordinaire: Toutes celles qui ſçavoient le deſſein de la Mere, ſe retirerent toutes, elle ſeule s'en vint avec une réſolution merveilleuſe, & ouvrant le guichet, Mr. Arnauld ſe préſente & lui commande de lui ouvrir la porte. On ne ſçait point en quels termes elle lui répondit, parceque tout le monde s'etoit éloigné, ſinon qu'on ſçait qu'elle le ſuplia d'entrer dans un petit Parloir qui étoit tout proche la porte, où elle lui pouroit parler. S'il y eut jamais perſonne ſurpriſe, ce fut lui & tous ceux qui étoient avec lui, qui n'auroient jamais attendu une telle réſolution d'une Fille de dix-huit ans: Il inſiſte, il preſſe, il commande, il ſe fâche, il frape de plus en plus; à tout cela elle ne fait que la même réponſe, que s'il agréoit d'entrer dans le Parloir, elle ſe donnera l'honneur de lui dire ſes raiſons. Mad. Arnauld entre en colere, ſe met à parler hautement à ſa Fille, qu'elle nomme une ingrate, & Mr. d'Andilly qui étoit un jeune homme de vingt ans, & tout de feu, commence à le prendre d'un ton encore plus haut, & à dire ce que les autres ne diſoient

pas, & ce que la passion peut suggérer à un Fils qui croit agir avec d'autant plus de justice, qu'il ne vange pas sa propre injure, mais celle d'un Pere offensé par sa propre Fille. Après l'avoir apellée un monstre d'ingratitude & une paricide, qui répondroit devant Dieu de la mort de son Pere, qu'elle feroit mourir de regret d'avoir élevé avec tant d'amour une Fille qui le traitoit de la sorte, il commença à s'en prendre aux Religieuses, à les apeller, à les conjurer de ne pas souffrir qu'une personne à qui elles avoient tant d'obligations, souffrit cet affront chez elles. Le bruit qui se faisoit à la porte, s'entendoit du Réfectoire. Celles qui étoient du sentiment de la Mere, s'entre-regardoient & prioient Dieu dans leur cœur qu'il la fortifiât. Une bonne ancienne nommée M. Morel, qui n'étoit pas tant pour la réforme, sortit dans la Cour toute en colere, & cherchant la Religieuse qui avoit coutume d'avoir les clefs, crioit tout haut, quelle honte de ne pas ouvrir à Mr. Arnauld! & elle en murmuroit hautement. Il n'y avoit pas jusqu'à de pauvres Femmes de journées qui étoient dans la Cour, qui n'en disent leur sentiment, & qui ne condamnassent l'ingratitude de Madame de Port-Royal, qui traitoit son Pere de la sorte, & encore un Pere tel que Mr. Arnauld, qui étoit si bon, & qui faisoit du bien à tout le païs pour l'amour d'elle ; ce qu'elles disoient, parcequ'en effet il avoit fait beaucoup de bien aux pauvres en les faisant travailler à ce qui étoit utile à la Maison.

Tout cela faisoit grand bruit ; mais ne diminuoit rien de la constance de la Mere. Et Mr. Arnauld voyant qu'il n'avançoit rien par toutes ces voyes, commence à dire qu'il vou-

soit qu'on lui rendit tout à l'heure ses deux Filles qui étoient dans le Couvent. Il parloit de la M. Agnès & de feüe ma S. Marie-Claire, qui n'étoit qu'un enfant de neuf ans.

La M. Angelique comprenant son dessein, qui étoit qu'ouvrant la porte pour faire sortir ses Filles, il prétendoit entrer lui-même, & ainsi en venir à bout, ou de gré ou de force. Mais elle sans se troubler, & avec autant de présence d'esprit, que si tout ce qui se passoit ne l'eut point touchée, donna la clef de la petite porte à une Religieuse à qui elle se fioit, & la chargea d'aller faire sortir ses deux Sœurs; ce qui fut fait si promptement, que Mr. Arnauld fut tout surpris de les voir arriver avant que de sçavoir qu'on les eut fait sortir. Mais d'abord ce fut Mr. d'Andilly, qui les voyant venir, s'en alla au devant d'elles dans la Cour, & s'adressant à la M. Agnès, commença à lui faire de grandes plaintes contre sa Sœur. La M. Agnès répondit avec sa gravité, que sa Sœur n'avoit point tort, qu'elle ne faisoit que ce qu'elle étoit obligée de faire, & ce que le Concile de Trente lui commandoit; Mr. d'Andilly l'interrompant, commença à dire à la compagnie; vrayment nous en tenons, en voyci encore une qui se mêle de nous alléguer les Canons & les Conciles.

Il n'y avoit en tout cela que les deux Sœurs, Madem. le Maitre & Madem. Anne qui ne disoient mot, étant également touchées de la peine de Mr. Arnauld & de celle de la M. Angelique, qu'elle sçavoient bien ne pas faire ce qu'elle faisoit, sans qu'elle en souffrit beaucoup, & qu'elle ne fit un horrible effort à son naturel.

Enfin, Mr. Arnauld voyant qu'il n'avan-

çoit rien, fit mettre les Chevaux au Carosse pour s'en retourner. Avant que de partir, il condescendit à la fin, d'entrer dans le Parloir pour dire un mot à sa Fille qui l'en suplioit avec de grandes soumissions, elle y entre de son côté. D'abord qu'elle ouvre la grille, elle aperçoit ce bon Pere dans un saisissement de douleur qui étoit peint sur son visage, & qui en produisit un en elle qui ne se peut exprimer. Ensuite il lui parla en peu de mots, & lui fit entendre, que jusque-là elle avoit eu un Pere qui l'avoit aimée, qui avoit porté ses interêts & qui avoit pris soin de toutes ses affaires plus que des siennes propres; que dorénavant, sa conduite vers lui l'empêcheroit de lui pouvoir plus donner les mêmes preuves de l'amour qu'il ne laisseroit pas de conserver pour elle, & qu'en lui déclarant qu'il ne la reverroit plus, il lui faisoit une derniere priere, qui étoit que pour l'amour de lui, elle eu soin de se conserver elle-méme & de ne pas ruiner sa santé & sa vie par des austérités indiscretes.

Jusqu'icy le courage de la Mere, & la grace que Dieu avoit répanduë dans son cœur l'avoit soutenuë, & comme renduë insensible à tous les reproches & à la colere animée de paroles injurieuses des personnes qui la touchoient le plus. Mais à ce dernier coup qui n'attaquoit plus la constance & la fermeté qu'elle s'étoit résoluë de témoigner à Dieu; mais qui la blessoit dans l'affection la plus sensible & la plus tendre, qu'elle avoit pour un Pere aussi bon qu'il paroissoit par ces dernieres paroles, lui perça le cœur d'une douleur si vive, que son corps ne pouvant plus porter l'horrible comba de son esprit, elle tomba par terre toute évanoüie. A l'instant toute l'affaire changea

de face, Mr. Arnauld ne se souvenant plus qu'il étoit offensé, mais qu'il étoit Pere, ne sçachant si sa Fille étoit encore en vie, appelle pour faire venir les Religieuses, relever sa Fille qui étoit toute seule dans le Parloir; mais pas une n'avoit l'assurance d'entrer; car ce jour là, on étoit bien éloigné de courir où l'on entendoit du bruit, on s'enfuïoit plutôt; Madem. Arnauld, Mr. d'Andilly & les autres, qui de leur côté n'étoient pas moins en peine, courent à la porte du Couvent, où ils commencent d'heurter & de faire un tel bruit, qu'il sembloit qu'ils la dussent mettre en pieces. Les Religieuses qui les entendoient, pensant que ce fut qu'ils vouluſſent faire un dernier effort pour entrer, n'étoient pas si hardies de se présenter pour leur répondre: Enfin pourtant, faisant un peu d'attention à ce qu'ils disoient, elles entendirent la voix de Mr. d'Andilly, qui leur crioit de toutes ses forces qu'elles s'en allassent songer à leur Abbesse qui se mouroit dans le Parloir; à l'instant elles y entrent toutes, & trouvent la pauvre Mere encore par terre sans sentiment & sans connoissance: Après lui avoir fait tout ce qu'on a accoutumé de faire en semblables rencontres pour la faire revenir de sa foiblesse, elle commença avec peine à ouvrir les yeux, & voyant Mr. Arnauld son Pere, encore à la grille, qui étoit dans une inquiétude & une aprehension qui ne se peut dire, elle fit effort pour lui dire ces paroles; qu'elle ne lui demandoit autre chose, sinon qu'il voulut bien ne s'en aller pas ce jour-là.

Le passé étoit passé, le pauvre Mr. Arnauld ne se souvenoit d'autre chose que de l'état où il voyoit sa Fille, de sorte qu'à l'instant il lui promit qu'il feroit tout ce qu'elle voudroit. Ce-

pendant on emporta l'Abbesse dans sa Chambre pour la mettre au lit, & en même-tems, on prépara un autre lit dans le Parloir, pour l'y raporter lorsqu'elle auroit un peu repris ses forces & ses esprits.

Lorsqu'elle fut couchée dans le Parloir auprès de la grille, on se mit à parler tous paisiblement de tout ce qui s'étoit passé, toute l'animosité étant cessée dans les esprits; mais le bon fut, que le pauvre Mr. de Vauclair, qui pendant tout le combat avoit été trop heureux de se tenir clos & couvert sans oser paroitre; lorsqu'il sçut que la paix étoit faite, il s'imagina que l'occasion étoit belle de venir justifier son conseil, & commença de vouloir produire devant l'assemblée, ses autorités & raisons, mais il fut mal reçû, & entre autres Mr. d'Andilly le traita si durement, que si le pauvre homme ne se repentoit pas du conseil qu'il avoit donné à la Mere, au moins il se repentoit de bon cœur de s'être venu ainsi produire; il sortit tout honteux du Parloir, & fut trop heureux de se retirer.

La M. Angelique qui avoit du respect pour Mr. de Vauclair, eut plus de peine de ce qu'il s'étoit ainsi exposé à être traité de la sorte, que de ce qu'il l'avoit exposée elle-même par son conseil, à perdre la vie par l'effort qu'il l'avoit obligée de se faire.

Et il est si vrai que cela étoit capable de la faire mourir, que sans la bonté que lui témoigna Mr. Arnauld, qui lui pardonna tout sur l'heure, il est croyable que la douleur l'eut fait mourir, puisque nonobstant tout cela, cet effort fit une telle violence à toute la nature, que sa santé en fut fort affoiblie, comme me l'ont assuré celles qui l'ont connuë avant cela.

Ainſi Mr. Arnauld étant demeuré ce jour-là & le lendemain, la Mere lui fit entendre paiſiblement ſes raiſons; il ſe remit tout à fait, de ſorte que lorſqu'il venoit depuis, il n'entroit plus : Mais après cela on accommoda les choſes, & on eut permiſſion de le faire entrer, pour donner ordre aux Bâtimens & aux Jardins, ſans entrer dans les lieux réguliers : Pour Mad. ſa Femme & ſes Filles, on obtint des Supérieurs, la permiſſion de les faires entrer quand elles le voudroient, ce qui ne fut pas ſitôt; car Mad. Arnauld, lorſque ſa Fille lui eut refuſé la porte & à Mr. Arnauld, jura dans la colere, qu'elle ne reviendroit jamais à Port-Royal, & elle ſe croyoit obligée à garder ſon ſerment, juſqu'à ce qu'environ un an après, le jour de St. Dominique, étant allée le matin aux Jacobins entendre le Sermon, il arriva que le Prédicateur parla des juremens, & fit entendre que ceux qui par colere ou autrement, juroient quelque choſe de mauvais, ne devoient pas accomplir leur ſerment qui ne les pouvoit obliger; de ſorte qu'étant bien aiſe de ſe voir libre du ſien, dès auſſi-tôt qu'elle eut achevée de dîner, elle monta en Caroſſe & s'en vint à Port-Royal, & dit à ſa Fille l'occaſion qui la ramenoit, laquelle en eut une telle joye que je crois qu'il ne s'eſt point paſſée d'année qu'elle ne ſe ſoit ſouvenuë de ce jour, le 4. d'Août; comme elle me l'a dit à moi-même pluſieurs fois.

Voilà l'Hiſtoire mémorable de cette journée, qui a toûjours été nommée depuis, la journée du Guichet, & enſuite de laquelle la M. Angelique n'eut plus d'oppoſitions à ſa réforme, qu'elle tâchoit de perfectionner de jour en jour. Et non ſeulement cette grande victoire

ruina tout ce qui s'oppoſoit par dehors à tous ſes bons deſſeins ; mais s'il m'eſt permis de dire une réflexion que je fais en écrivant ceci, je crois que ce fut elle encore qui mérita de Dieu, la grace qui l'a établie dans un ſi parfait dégagement de toutes ſortes d'attaches, aux interêts & aux perſonnes de ſes plus proches, que rien de ce qui les a regardé ne l'a touchée qu'autant qu'il a touché leur ſalut, & elle a porté leur éloignement & leur perte même, avec tant de modération (j'avoüe mon imperfection & m'en confeſſe) que j'ai autrefois douté ſi elle avoit du naturel pour ſes proches & pour d'autres de ſes amis, puiſqu'elle ne paroiſſoit point en avoir dans les occaſions, & je ne ſuis demeurée perſuadée du contraire qu'à la mort de Mr. de St. Cyran, lorſque la voyant conſerver la méme égalité d'ame & une entiere ſoumiſſion à Dieu, je fus perſuadée que ce n'étoit pas un deffaut d'affection & d'eſtime ; mais la lumiere de ſa foi & de ſa charité pour Dieu, qui abſorboit dans ces rencontres tous les ſentimens naturels de ſon cœur, & la foibleſſe même de ſes ſens, leſquels en d'autres perſonnes, quoique l'eſprit ſoit ſoumis à Dieu, demeurent aſſujettis à la nature.

Elle ne laiſſoit pas de pardonner aux autres, ces premiers mouvemens de douleur ; mais je ſçai bien, par ce qu'elle a témoigné à mon ſujet, & à celui de quelques autres perſonnes, qu'elle avoit grande peine à ſouffrir qu'on voulut juſtifier ces foibleſſes, & qu'au lieu de s'en humilier comme d'un deffaut, on en fit gloire comme des marques d'un bon naturel, & que l'on préférât de cette ſorte, les ſentimens de la nature, à ceux de la foi, auſquels ſeuls elle adheroit ſi puiſſamment qu'à l'occaſion d'une

auſſi

auſſi grande perte que fut celle de Mr. de St. Cyran, elle nous a dit qu'elle n'eut jamais dans l'eſprit que ces deux paroles, *Dominus in Cælo*; concluant de là, que ſi l'on perdoit beaucoup ſur la Terre, Dieu étoit toûjours au Ciel, d'où il voyoit toutes choſes & pouvoit rémedier à tout; & dans cette foi & cette confiance, on ne la voyoit jamais ſe laiſſer aller à l'abbatement, ni obmettre rien de ce qu'elle avoit accoutumé de faire, ſe contraignant même à manger de peur de s'affoiblir. Il n'y a que le ſommeil ſeul, ſur lequel elle nous diſoit un jour, que dans ces rencontres elle n'avoit pas de pouvoir, quoiqu'elle ne laiſſât pas d'en prendre le tems & de ſe mettre en poſture de dormir; mais l'eſprit n'obéït pas toûjours comme le corps.

Inſenſiblement je m'engagerois dans une autre relation, ſi je m'arrêtois plus long-tems ſur ce ſujet, dont il y a divers exemples à produire, comme il faudra faire en un autre lieu. C'eſt la réſiſtance qu'elle fut obligée de faire à Mr. ſon Pere, qui m'a engagée à dire tout cecy: Et j'ai oubliée de remarquer qu'elle nous a dit, qu'elle n'eut point été touchée lorſqu'il lui parla à la grille, & qu'elle s'évanoüit, s'il ſe fut mis en colere & qu'il lui eut parlé avec colere, il en eut peut-être excité en elle; mais que de voir ſa bonté & ſon affection, la ſienne en fut touchée tout à fait, & il lui fut impoſſible de porter ce dernier effort.

J'ai auſſi obmis de dire, que lorſque Mr. Arnauld ſe fut appaiſé, l'on fit rentrer doucement ſes deux Filles qu'il avoit redemandées, & de cette ſorte, toutes choſes demeurerent en l'état qu'elles étoient auparavant. Il faut encore ajouter que comme Dieu proportionne

ſes dons dans les ames, aux deſſeins qu'il a ſur elles, il avoit allié en celle de la M. Angelique, dès le premier moment qu'il la toucha, une ardente charité de contribuer au ſalut des ames tant qu'elle en auroit occaſion, avec l'humilité profonde qui lui faiſoit ſouhaiter d'en être hors de pouvoir en quittant ſa charge, pour ne ſonger plus qu'à l'unique choſe néceſſaire ; ſçavoir, de joüir de Dieu dans une ſainte retraite & une entiere ſéparation de tout autre deſir & penſée.

1609. *Elle admet dans la Communauté, des Religieuſes de St. Antoine des Champs.*

Il ſe préſenta une occaſion de témoigner ſon zele à ſervir ceux que Dieu lui adreſſoit, au commencement de la réforme ; étant arrivé qu'en Carême, lorſque la Communauté fut établie à Port-Royal, Mr. de Vauclair, qui pour lors ſervoit la M. Angelique dans ce deſſein, fut prêcher à l'Abbaye de St. Antoine des Champs, où ayant fait grand récit de la vertu d'une petite Abbeſſe de dix-ſept ans, qui venoit de réformer ſa Maiſon ; il y eut deux bonnes Filles de cette Maiſon, nommées la M. de Nouveau & la M. de Louviers, qui le prierent de leur obtenir place dans Port-Royal, parce qu'elle ſouhaitoient extrêmement la réforme qui n'étoit pas dans St. Antoine ; la M. Angelique le leur promit de tout ſon cœur, & après avoir obtenu leur obéïſſance de Mr. de Citeaux, elles vinrent à Port-Royal, vers la Fête du St. Sacrement en 1609. Ce furent les deux premieres Religieuſes d'autres Maiſons, qu'elle reçût, leſquelles trouverent tant de ſatisfaction à Port-Royal, pour la piété & la vertu qu'elles y avoient ſeulement cherchée, que depuis qu'elles y furent, elles ne ceſſerent de ſoliciter une de leurs Compagnes, très-bonne Religieuſe, & leur bonne amie, nommée

la M. Philippe Paſſart, afin qu'elle fit le même choix qui leur avoit ſi bien réüſſi, & cette bonne Fille y vint enfin en 1616. Toutes les trois ont vêcu avec grande édification dans la Maiſon, & y ſont mortes heureuſement.

Mais retournons à notre hiſtoire. La clôture ayant été confirmée par une action ſi genereuſe, la Mere ne travailloit pas au reſte avec moins d'ardeur, & peu à peu elle perfectionnoit ſa réforme, en réformant dans elle & dans ſes Filles, tout ce qui n'étoit pas encore conforme à la pauvreté & à l'humilité Religieuſe: Pour commencer par elle premierement & ſervir d'exemple à ſon troupeau, elle ſe réſolut avant toutes choſes de ſe rendre libre de tout interêt dans ſon cœur, afin de n'être obligée à aucune complaiſance préjudiciable à ſes intentions; & pour cet effet afin de ne devoir rien à Ceſar, qu'elle fut obligée de lui rendre, elle fit réſolution dès qu'elle ſongea à la réforme, de ne plus demander d'argent à Mr. ſon Pere, comme il l'avoit obligée de faire juſques-là dans tous ſes beſoins, qu'il prévenoit même d'ordinaire en lui en envoyant quaſi toutes les ſemaines, ſans qu'elle l'en priât; la Maiſon étant lors très pauvre, elle en ſouffrit beaucoup d'incommodités qu'elle portoit avec joye, ſa maxime étant que la pauvreté ne méritoit pas ce nom, ſi elle ne donnoit occaſion de ſouffrir; & quoiqu'elle fut ſouvent dans de grands beſoins, on n'a jamais vû qu'elle ait été plus réſervée à pourvoir aux véritables beſoins de ſes Filles, & à contribuer à toutes les charités qui ſe préſentoient à faire, s'attendant à la providence de Dieu en toutes choſes, lorſqu'elles lui paroiſſoient être dans l'ordre de ſa volonté. Elle étoit ſi accoutumée à être

La M. pour être vraiemẽt libre de tout interêt & de toute cõplaiſance aime mieux ſouffrir beaucoup d'incommodités, que de demãder ſes beſoins à Mr. ſon Pere.

dans cette néceſſité & à devoir toûjours tout l'argent qu'elle recevoit, qu'étant arrivé enſuite de la Profeſſion d'une Fille, dont la dot avoit acquité les petites dettes, & rémedié aux beſoins préſens, on lui apporta quelque argent qu'on avoit touché de la vente des Bois de la Maiſon, elle rioit elle-méme de l'inquiétude où elle étoit de ne ſçavoir que faire de cet argent, & d'être obligée de le garder, diſant à celles qui étoient auprès d'elle, que Dieu avoit bien fait de ne la pas faire bien riche, qu'elle en eut été trop chargée, puiſque ſi peu de choſe l'importunoit tant.

On a vû dans une autre relation de quelle ſorte quand elle voulut auſſi réformer l'Habit de ſes Religieuſes, elle ne voulut pas demander de l'Etoffe à Mr. Arnauld, qui eut éte trop aiſe d'en donner, & ce qu'elle fit pour l'éviter: Je ne repeterai point non plus la peine qu'il prit pour la perſuader qu'elle nétablit pas de ne plus porter de linge, & comme il lui envoya de la Toile dans la créance qu'elle ne portoit des chemiſes de Serge, que parce qu'elle n'avoit pas de quoi acheter de la Toile. Je veux ſeulement remarquer de qu'elle ſorte elle réſiſta à la Prieure qui mettoit oppoſition à la choſe & repréſentoit pour raiſons, qu'elle ne conſidéroit autre avantage à porter du linge, que la propreté, qu'elle ſçavoit que la Laine étoit ſale & ſujette à la vermine, & qu'au lieu de leur faire porter des Chemiſes de Serge, elle leur en fit plutôt de ſi groſe Toile, qu'elle fut plus rude que la Serge; à quoi la M. Angelique répondit ſans ſe relacher, que pour le premier point de la ſaleté, il étoit aiſé d'y remédier en les lavant ſouvent, & que pour l'autre elles ne ſe trompaſſent point à croire qu'il y

eut moins d'auſtérité que les Chemiſes de Toile, quelque groſes qu'elles fuſſent, s'adouciroient toûjours en vieilliſſant, quoique d'abord elles euſſent été plus rudes que celles de Serge qui étoient toûjours également rudes, & devoient par conſéquent être préférées. Elle la perſuada ſi bien, qu'elle la fit rendre & toutes les autres, à cette mortification aſſez déſagréable aux ſens.

Elle connoît le P. Archange & prend le deſſein de renvoyer M. de Vauclair.

L'expérience fit connoître à la M. Angelique, que la conduite de Mr. de Vauclair de qui elle avoit eu tant d'eſtime, ne répondoit pas en tout à la bonne opinion qu'elle en avoit priſe, & qu'outre qu'il étoit trop jeune, il prenoit trop de part en la créance que quelques Religieuſes avoient en lui, ſelon la maniere ordinaire d'agir des Religieux. Il arriva qu'elle eut connoiſſance du Pere Archange Anglois, Capucin, par Mad. Arnauld, à qui Mad. la Marquiſe de Meignelai l'avoit fait connoître ; elle en écrivit ou en parla à ſa Fille, je n'ai pû ſçavoir comment cela ce fit ; tant y a que par l'avis du Pere Archange & de Mr. Arnauld, on conclut de ſe défaire de Mr. de Vauclair. Tout ceci ſe traitoit par lettres, le P. Archange n'étant point encore venu à Port-Royal ; mais encore que l'on tâchât de tenir l'affaire fort ſecrete, une Religieuſe qui étoit toûjours auprès de Madame & de qui elle ne ſe défioit point du tout, en donna ſecretement avis audit ſieur de Vauclair, qui avoit déjà ſi bien gagné quelques eſprits de ces bonnes Filles, qu'elles étoient plus à lui qu'à leur Abbeſſe : Je ne ſçai par quelle rencontre la Mere l'apprit ; mais elle mit bon ordre depuis qu'il n'arriva plus rien de ſemblable, ne communiquant plus ſes affaires importantes, qu'à des

personnes dont elle fut auſſi aſſurée que d'elle-même, comme étoit la M. Agnès.

Le Pere Archange prie la M. de lui aſſocier Mr. Galot Docteur & le Pere Euſtache.

Le 9. de Décembre de cette même année, Mr. de Vauclair reçût une lettre du Pere Proviſeur des Bernardins, qui le rapelloit de Port-Royal pour le renvoyer ailleurs. Le P. Archange commença à prendre ſoin de la Maiſon, & n'y pouvant venir que très-peu, il y ſuppleoit par lettres : Il pria la M. Angelique de vouloir aſſocier avec lui, un bon Docteur, & un bon Religieux, pour partager entre eux trois la charge, dont ſes divers occupations l'empêchoient de pouvoir ſeul s'acquiter comme il auroit ſouhaité ; le premier étoit Mr. Galot, qui vint à ſa priere à Port-Royal, peu après le départ de Mr. de Vauclair, & l'autre le Pere Euſtache de S. Paul, Feüillant, tous trois rendirent de grandes aſſiſtances à la Mere, l'aiderent de leurs conſeils & de leur conduite très-ſage avec beaucoup de charité & de prudence : entr'autres elle nous a dit que le Pere Archange l'avoit avertie en confidence qu'elle ne ſe ſervit point en matiere de conduite, de Religieux de ſon ordre, qu'il la prioit de l'en croire, & que tout Capucin qu'il étoit lui-même, il les connoiſſoit mieux que perſonne, auſſi eut il toûjours ſoin de lui nommer pour Confeſſeurs, des Prêtres ſéculiers.

Elle reçoit de nouvelles Bulles.

Nous avons remarqué, comme à Pâques de cette année 1609. Mr. Arnauld avoit envoyé à Rome, ſoliciter de nouvelles Bulles, leſquelles arriverent le 13. Novembre. La condition qu'elles portoient, étoit obligation de renouveller la Profeſſion de la Mere, ou plutôt en faire un autre dans le terme de ſix mois, ce qui étoit bien avantageux à ſes deſſeins, au cas qu'elle eut pû donner quelque occupation d'eſ-

prit à Mr. ſon Pere, qui eut pû lui faire oublier le ſoin de ce qui la regardoit ; car en ce cas, elle eut été déchargée de l'Abbaye, où ces Bulles ne l'établiſſoient que ſous cette condition, & l'on ne peut aſſés dire avec quelle ardeur elle a ſouhaité toute ſa vie que Dieu lui fit cette grace ; mais il falloit en effet qu'elle la reçût de lui, car Mr. Arnauld n'a jamais porté ſon extrême amour pour elle, juſqu'à lui vouloir procurer cette ſatisfaction : il le fit paroître dans cette rencontre ; car comme il ne reſtoit plus que ſept jours du terme preſcrit, que la bonne Mere n'avoit garde de faire entre-voir ; le 6. May 1610. on vit arriver Mr. l'Argentier, Abbé de Clairvaux, que Mr. Arnauld avoit été ſupplier de venir faire cette action, auſſi-tôt qu'il eut apris qu'il étoit aux Vaux de Cernai, & l'amena de cette ſorte à Port-Royal, ſans que perſonne s'y attendit, & la Mere Angelique travailla toute la nuit à ſe faire une robe de groſſe ſerge de Nogent, dont on auroit bien de la peine à recouvrer un échantillon pour ſa rareté, tant elle étoit lâche, groſſe, bourruë, jaune & graſſe : auſſi pourra t'on voir ailleurs ce qu'elle me dit une fois ſur ce ſujet, comme elle étoit devenuë curieuſe au choix de ſes étoffes.

Elle fit ſa Profeſſion le lendemain 7. May 1610. entre les mains de Mr. de Clairvaux, ſans rien obmetre d'extérieur ; mais dans ſon eſprit elle ne s'engagea à Dieu que pour les trois vœux eſſentiels de religion, & prétendit ne s'obliger en aucune ſorte à l'Ordre, & encore moins à la Maiſon, qu'elle ſe promettoit toûjours de quitter auſſi-tôt que la Providence lui en feroit naître l'occaſion, & que ceux de qui elle prenoit conduite le lui vou-

droit permettre. Etant donc de nouveau rétablie par l'autorité de ces dernieres Bulles, dans la charge qui lui étoit si pesante, elle tâchoit au moins d'en diminuer le poids, en accroissant celui de la charité, qui seule couvre les fautes, où les emplois exposent les Supérieurs. Il n'y eut jamais rien de plus remarquable en elle, que cette vertu qui fait les Saints: & si le commencement de cette histoire en découvre les premieres lumieres, la suite de sa vie & de sa conduite jusqu'à cette heure en a fait ressentir les ardeurs à autant de personnes qu'il y en a qui la connoissent, & qui admirent en elle ce don de Dieu, qui donne sujet de dire d'elle, ce que Job dit de lui même; qu'il semble que la charité & la miséricorde fussent nées avec elle, & ayent pris en elle un accroissement continuel avec ses années.

L'amour & le suport qu'elle avoit pour ses Filles, s'étendoit dans tous leurs besoins, aussi bien à ceux qui ne regardoient que le soulagement de leur corps dans les maladies, qu'à ceux qui concernoient la direction de leurs ames. Il ne se peut dire avec quelle bonté elle alloit visiter & consoler celles qui étoient malades, jusques-là qu'une de nos sœurs converses qui y étoit lors, m'assuroit il y a peu de jours, que lorsqu'on la voyoit entrer dans l'Infirmerie, il sembloit que tout le monde s'y portoit bien, & les malades mêmes se croyoient guéries, tant la joye de la voir, leur faisoit perdre le sentiment de leurs maux: Elle ne témoignoit pas sa charité par de simples parolles, mais leur rendoit elle même toutes sortes de services, & celle d'aussi bon cœur à la derniere pauvre Fille qui fut dans la Maison,

qu'à la Mere Agnès elle-même, jamais elle n'a fait de distinction en ces rencontres. Ce fut afin de les pouvoir secourir plus à propos qu'elle voulut aprendre à saigner, en quoi ayant parfaitement réüssi, elle le faisoit en toutes rencontres jours & nuit, quand il y avoit nécessité, sans avoir égard à ses propres incommodités, ce que la même Sœur dont je viens de parler me faisoit remarquer, étoit l'étonnement qu'elle eut au commencement qu'elle vint à Port-Royal (qui étoit peu après la réforme) que dans une maladie qu'elle eut alors, elle ne se pouvoit remettre d'admiration, de voir Madame (comme on l'appelloit encore) lui tenir près de deux heures le pied dans l'eau pour la saigner, à quoi elle étoit fort difficile, jusqu'à en être si échauffée & si lasse, que de grosses gouttes d'eau lui en tomboient du visage, & elle le faisoit avec un cœur qui valloit encore cent fois mieux que l'action.

Une autre fois la même S. Converse ayant la fiévre quarte, dans cette petite Infirmerie, que l'on nomme encore la Chambre de St. Loüis; la Mere Angelique y étant allée, la trouva seule qui trembloit si fort le frisson, qu'elle enlevoit tout ce qui étoit sur elle, quoi qu'elle fut fort couverte : Elle commença à lui dire fort gayement, que ses couvertures n'étoient pas assez lourdes, & qu'elle lui en alloit servir elle-même pour arrêter ce grand tremblement, en même-tems elle se jette sur son lit, & se couche sur ses pieds, pour arrêter & appuyer les couvertures, & elle étoit ainsi sur elle les rideau fermés à l'haleine de cette fiévre, consolant cette pauvre malade par de bons entretiens, pendant qu'on la cherchoit par toute la Maison, pour des choses impor-

tantes, après qu'on y eut perdu bien du tems, ce fut la Mere Agnès qui s'aviſa d'aller dans cette Infirmerie & de lever le rideau de la malade, & ayant trouvé la Mere ſur ſon lit, elle ne pût s'empêcher de lui dire toute étonnée, comment elle étoit-là, pendant qu'on la croïoit preſque perduë, tant on avoit couru pour la chercher, à quoi elle répondit avec ſa gayeté ordinaire, qu'elle ſervoit de couverture à une pauvre malade qui n'en avoit pas aſſez; & ainſi s'en alla où on la demandoit. On auroit trop de ces exemples, ſi on les avoit voulu remarquer, & il n'étoit rien de plus ordinaire, devant les maladies de la Mere Angelique, depuis leſquelles on ne la laiſſoit gueres aller ſeule à cauſe de ſa foibleſſe, qu'après l'avoir cherchée dans tous les lieux de la Maiſon, on la trouvoit à la fin, dans quelque coin de Cuiſine, aſſiſe ſur un mannequin, qui parloit à quelque Sœur Cuiſiniere qui l'avoit demandée, qu'elle aimoit mieux aller trouver là, que de l'envoïer quérir, afin de la détourner moins de ſon ouvrage.

Sa charité envers les Hôtes.

Si elle avoit ſoin du dedans, elle n'en avoit pas moins du dehors, & de faire que les Hôtes qu'on y recevoit y fuſſent bien traités, & avec toute ſorte de charité, néanmoins toûjours avec la modeſtie religieuſe, & ſur-tout elle vouloit qu'on eut plus d'affection à bien traiter les Capucins & autres pauvres Religieux qui ont moins accoûtumé de l'être bien chez eux, diſant à quelques perſonnes qui alléguoient, que n'étant pas d'ordinaire ſi bien traités dans leurs Couvents, on n'y devoit pas tant faire de façon, que c'étoit pour cette raiſon même, qu'elle prenoit plaiſir à leur bien faire, puiſqu'ayant chez eux aſſez d'occaſion de pratiquer

la mortification, il ne leur étoit qu'utile d'en rencontrer quelques unes, où ils puſſent recevoir le bien que la charité obligeoit à leur faire, afin qu'ils ſçuſſent ſervir Dieu dans la pauvreté & dans l'abondance. Que ſi elle croyoit devoir avoir ce ſentiment pour eux, ſa charité n'empêchoit pas que ſa lumiere ne lui fit improuver leur conduite, lorſqu'ils exigoient ces choſes par eux-mêmes, au lieu de les recevoir par humilité de la main des autres, & elle ne pouvoit s'empêcher de faire paroître ſa ſurpriſe, lorſqu'on lui témoignoit que des Eccleſiaſtiques qu'on eſtimoit vertueux, ſe plaignoient de quelque choſe de leur traitement, ou qu'ils choiſiſſoient les meilleurs Lits quand ils ſe trouvoient pluſieurs, & les Chambres les plus commodes, en diſant avec étonnement : Oh ! qu'il ſe trouve peu de perſonnes véritablement humbles, entre ceux mêmes qui ſçavent mieux parler de l'humilité.

Mais ſi jamais perſonnes mérita en ces matieres, d'être de ce petit nombre d'humbles, la Mere Angelique poura y tenir un des premiers rangs, puiſqu'encore qu'elle ne ſoit pas exempte de la tentation de faire un choix en ce qui la regarde, c'eſt toûjours néanmoins afin de prendre le pire, & je crois qu'on eſt encore à attendre l'occaſion qu'on puiſſe dire qu'elle ait uſé un habit qui ait été fait pour elle, & qu'elle n'en ait pas plutôt ajuſté & racommodé quelqu'un pour lui ſervir, à moins que d'abord il n'y eut quelque choſe à redire dans ceux que l'on faiſoit pour elle, ou dans l'étoffe ou dans la façon, qui le rendit digne qu'elle le portât ; ce que je dis des habits, je le dis de tout le reſte, dont elle ne s'aproprioit que la vileté ; & s'il arrive qu'elle ait quelque choſe qui ne porte

pas cette marque, on eſt aſſuré qu'elle trouvera bien-tôt occaſion de s'en défaire.

Si ſa charité a fait que ſon cœur n'a jamais été à elle ; mais a Dieu & à tous ceux qui ont eu beſoin de ſon aſſiſtance, on peu dire de même que ni ſa Maiſon, ni ſon Lit, ni ſa Chambre, ni rien qui ſervit à ſon uſage, n'a été à elle, mais à ceux qui en ont eu beſoin : Si Dieu lui a adreſſé quelque perſonne, ſa Maiſon leur a été ouverte, s'il y a eu des malades ou d'autres, qui manquaſſent de place, elles en ont toûjours trouvé dans ſa Chambre, où bien ſouvent même, elle eut transféré de bon cœur, l'Apoticairerie & la Cuiſine, ſi on ne l'en eut empêchée ; mais non pas ſi efficacement en beaucoup de rencontres, qu'elle n'y ait fait elle-même le boüillon pour les malades & les remedes dont elles avoient beſoin.

Sa charité envers les Pauvres

Pour ce qui eſt de ſa charité pour les Pauvres, toute ſa vie n'en eſt qu'une hiſtoire, & dès ce tems dont nous parlons qui eſt le commencement de la réforme ; comme il y en avoit beaucoup dans le Païs, elle cherchoit à les faire travailler, afin d'avoir occaſion de leur donner, ayant toûjours tâché de faire en ſorte que le biẽn qu'elle faiſoit au corps fut auſſi utile aux ames, & qu'en recevant ſes aumônes ils ne devinrent pas fainéans. Mr. Arnauld ſecondoit bien ſes intentions en ce point, car il étoit lui-même fort bon aux Pauvres, ayant entrepris, en partie pour cela, de faire réparer les murs de la Clôture, on mit après cet ouvrage, quantité de pauvres Gens qui outre les journées qu'on leur payoit, étoient nourris dans la Maiſon, la Mere Angelique faiſant faire tous les jours une grande quantité de potage qu'on leur portoit ſur des civieres, dans

dans le jardin, avec de la viande, du pain & un ſçeau de vin, & elle étoit préſente elle-même avec quelques Sœurs qui l'accompagnoient, pour donner ordre à cette diſtribution; elle les faiſoit ranger tous en bon ordre, & pendant qu'ils dinoient, elle faiſoit lire quelque petit garçon, à qui elle donnoit un livre ſpirituel proportionné à leur intelligence, afin de les inſtruire en même-tems qu'elle les nourriſſoit, & elle faiſoit toutes ces choſes avec tant de zele & de ſentiment, qu'y ayant eu une fois un libertin, qui dit quelques paroles de railleries ſur ce qu'on diſoit, elle ne put retenir ſes larmes, de la peine qu'elle eut de voir cette impiété.

Que ſi ſa charité a été grande à l'égard des beſoins & des néceſſités extérieures des pauvres, & de toutes ſortes de perſonnes; elle l'a été infiniment davantage à l'égard des néceſſités ſpirituelles des ames, & des ſoins qu'elle a pris pour les aider à entrer ou à s'avancer dans la voye de Dieu & de leur ſalut, qui eſt la ſeule choſe au monde, qui lui paroit conſidérable comme elle le dit ſouvent, & que les miſeres de la vie ne lui ſont ſenſibles & dans elle & dans les autres qu'en ce qu'elles figurent celles de l'ame, ou qu'elles contribuent à les accroître, quand elles ne ſont pas portées avec ſoumiſſion à Dieu. Il eſt impoſſible de dire de quelle ſorte elle toleroit les défauts, auſquels il n'étoit pas tems de remedier; & ſans en produire d'autres exemples, elle a gagné la plûpart de ſes Sœurs, & depuis, ſes Niéces, par cette conduite; ce qui auroit paru moins étrange ſi elle les eut toûjours traités de la ſorte également en tout tems, ce qui auroit pû paroître l'effet d'une amitié naturelle; mais au

contraire, il n'y en a point eu, qu'elle ait traitées avec tant de fermeté (je parle de ses Sœurs) lors qu'elles en sont devenuës capables par leur vertu qui a été le fruit de sa bonne conduite & de sa douceur.

Sa charité pour ses proches.

Feuë ma S. Marie-Claire, qu'elle avoit élevée dès l'âge de sept ans, étant devenuë de fort mauvaise humeur, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait à Andilly, où elle s'étoit fort dégoutée de la Religion, & avoit eu grande peine à revenir à Port-Royal, elle pouvoit avoir alors douze ou treize ans, se rendit fort pénible & facheuse. La Fille qui servoit la Mere & sa petite Sœur, a remarqué & nous l'a dit avec admiration, que c'étoit une chose étonnante, de voir comme elle la suportoit; non pas en authorisant ses fautes, mais en les dissimulant avec tant d'adresse qu'il ne paroissoit pas même qu'elle s'en aperçût, & au lieu de se servir de l'authorité qu'elle avoit sur elle, elle le sçut si bien gagner par sa douceur & son suport, que sans la reprendre de quantité de petites choses, ce qui n'auroit fait qu'aigrir son esprit qui l'étoit déjà assés, elle la retira de la tentation de l'amour du monde, qui lui avoit un peu ébloüi les sens; & elle revint à aimer la Religion avec tant de zéle, que l'on fut contraint d'accorder à son ardeur & à ses importunités, de lui donner l'habit à quatorze ans, qui fut le 14. Septembre 1614. & deux ans ensuite, jour pour jour, elle fut Professe.

La Mere Agnès en même-tems, mais d'une autre façon, lui donna aussi sujet de faire paroître sa bonté; elle eut une fort grande maladie au commencement du Carême 1609. pour laquelle elle fut chez Mr. son Pere jusqu'à la Mi-May; peu de tems après elle devint hy-

dropique, & fut encore pour ce sujet à Andilly, & nonobstant tout le soin qu'on en pût avoir, elle demeura deux ans dans une telle langueur & foiblesse, qu'on ne croyoit pas l'en pouvoir retirer : on ne sçavoit pas trop ce que c'étoit que sa maladie : une des premieres causes auxquelles on l'attribua, fut un excès qu'elle fit étant encore à St Cyr. Mere le Tireux qui lui servoit encore de Gouvernante, la laissa jeuner tout un Carême, n'ayant encore que douze ou treize ans, ne faisant qu'un repas par jour. Et ensuite de la réforme de Port-Royal, comme elle en embrassa toutes les pratiques avec grande ardeur, pour ce qui regarde les choses intérieures, car elle n'étoit pas en état d'en entreprendre d'autres ; elle s'affectionna si fort à l'Oraison, que ne bougeant de son Oratoire, toute malade qu'elle étoit, quand elle pouvoit n'être pas au lit, on l'y trouvoit souvent tombée par terre comme évanoüie, sans aucune connoissance, & elle demeuroit des deux heures en cet état, quelque effort qu'on fit pour la faire revenir. Elle fut long-tems alittée tout à fait, étant très-mal & avec un tel dégout, qu'il étoit comme impossible de la résoudre à prendre aucune nourriture. Il est inconcevable ce que faisoit la M. Angelique, qui la considéroit non seulement comme sa Sœur ; mais comme une personne de qui elle espéroit tout ce qui en a réüssi. Combien de fois elle s'est tenuë des heures entieres à genoux devant elle, pour la prier & conjurer, mais en pleurant, de vouloir prendre des consommés qu'elle lui faisoit elle-même ; & je l'ay vû reprocher en riant, à des personnes qui étoient fort attachées à la M. Agnès, & qui sembloient avoir plus de froideur pour elle, qu'elles ne sça-

voient pas à qui elles avoient obligation de ce que la M. Agnès étoit encore en vie, & combien il lui en avoit couté d'inquiétudes, de peines & de larmes pour la tirer de la mort. Elle demeuroit les journées entieres auprès d'elle dans une chambre assez étouffée, & aux grandes chaleurs de l'Eté, où tout étoit toûjours fermé à cause qu'elle ne pouvoit pas seulement porter le grand air sans s'évanoüir ; & à moins d'affaires importantes, elle n'en sortoit point du tout, si-non qu'un jour qu'il faisoit fort chaud, elle se résolut quoique par force, à cause des importunités qu'on lui en faisoit, d'aller prendre un peu l'air au jardin. Il arriva qu'à son retour elle trouva la M. Agnès en foiblesse, je ne sçai par quel accident elle y étoit tombée ; mais tant y a que dès ce moment, la M. Angelique protesta qu'elle ne la quitteroit plus du tout, & de fait elle ne partit plus du chevet de son lit, qu'elle ne fut en meilleur état & ses forces un peu réparées ; de quoi on a l'entiere obligation aux soins de la Mere Angelique, qui la mirent enfin en état de pouvoir prendre l'habit, le 28. Janvier 1611. La cérémonie se fit dans toutes les formes ordinaires, sinon qu'elle sortit au dehors avec son habit de Novice Bénédictine, qu'elle quitta, pour prendue celui de Citeaux. Depuis qu'elle eut eu vrayement le dessein d'être Religieuse à Port-Royal, la M. Angelique la traita de la même sorte qu'elle eut fait la moindre des Novices, la mortifiant en toutes choses comme les autres, sans lui rien laisser passer, quoiqu'auparavant elle eut eu de grandes répugnances à ces humiliations, & qu'étant comme elle dit, toute Juive, elle croyoit qu'elles n'etoient nécessaires qu'à celles qui font des fautes, que

la ſageſſe naturelle de ſon eſprit lui perſuadoit qu'elle pouvoit facilement éviter: De ſorte qu'une fois, la M. Angelique lui parlant avant qu'elle fut entierement réſoluë; mais néanmoins ſur la penſée qu'elle en avoit déjà, & lui demandant au cas qu'elle prit l'habit, ſi elle pouvoit bien ſe réſoudre à faire les penitences que faiſoient les autres Novices, & les ſatisfactions qu'ordonne la regle, quand on perd par ſa faute le commencement de l'Office, elle répondit avec ſa gravité, qu'il ne le falloit pas perdre. Mais ces ſentimens de l'orgueil humain furent bien-tôt bannis de ſon eſprit, lorſqu'elle entra ſérieuſement dans ceux de l'humilité chretienne, par la grace que lui obtinrent les prieres & le zéle de la M. Angelique, qui la toûjours portée à ſouhaiter avec tant d'ardeur de déſintereſſement & une charité ſi pure, le véritable bien de ſes Sœurs, qu'elle n'a pû être refuſée en des deſſeins ſi juſtes, de celui qui lui donnoit le mouvement de lui demander cette grace avec tant d'ardeur.

Elles ſe ſont toutes cinq reconnuës obligées à ſes prieres, de la grace de la vocation religieuſe dans laquelle elles ont toutes vécu ſous ſa conduite. & trois ſont déjà mortes entre ſes bras, & celle de cinq dont l'engagement dans le monde par le mariage, ſembloit lui devoir faire perdre l'eſpérance, qu'elle put comme les autres augmenter le nombre de ſes Filles, & venir vivre & mourir à Port-Royal, lui fut promiſe de Dieu, lors même qu'elle n'oſoit la lui demander, & qu'elle étoit encore avec Mr. le Maitre, ſon Mary, par un ſonge qu'elle n'a jamais pû oublier depuis, & que l'évenement a vérifié être une prophetie. C'eſt à elle-même que je l'ai oüi raconter & interprê-

ter. Comme elle n'avoit point de plus grandes inquiétudes que celles du salut de ses proches, qu'elle demandoit à Dieu continuellement, & n'en voyoit point de plus engagés que Mr. d'Andilly & Madem. le Maitre, qui tous deux étoient pour lors mariés ; elle prioit Dieu pour eux avec plus d'affection, afin qu'ils fussent à lui en quelque maniere que ce put être. Elle songea une nuit qu'elle les voyoit tous deux montés sur un même cheval, le visage triste & abbatu, qui venoient à elle à Port-Royal des Champs, comme pour y trouver un lieu de refuge, ce que je lui oüi conter long-tems avant que Mr. d'Andilly eut quitté le monde, & dès l'heure pourtant elle l'interprétoit comme il est arrivé, & disoit que de dix enfans qu'ils étoient, il n'y avoit que ces deux qui eussent couru une même fortune d'être mariés, aussi les avoit elle vûs tous deux montés sur un même cheval, & que la tristesse de leur visage, marquoit la viduité, où il seroient réduits, & qu'en cet état ils viendroient à Port-Royal, comme dans un azile contre les orages qui les avoient agités différemment dans le monde. L'effet a vérifié mot pour mot cette prédiction.

Son zéle ne lui succéda pas moins heureusement en la personne de Mad. Arnauld sa Mere, & ce fut dès les premieres années de la réforme, qu'elle commença de lui rendre ce qu'elle n'avoit pas reçû d'elle, & de procurer à son ame, une vie incomparablement préférable à celle du corps dont elle lui étoit obligée.

Mad. Arnauld avoit toûjours vécu dans le monde, avec la réputation d'une femme d'honneur & qui se conduisoit avec beaucoup de sagesse ; mais au reste, elle étoit à l'égard de

Dieu & des choſes apartenantes à la piété chrétienne, dans l'ignorance commune de ce ſiecle, qui étoit extrême : Sa Fille étant ſortie de ces mêmes tenebres, par une grace ſi puiſſante, que celle par laquelle Dieu lui avoit donné le mouvement de chercher & de ſuivre la lumiere, ſe fut crue indigne du bonheur que Dieu lui avoit fait, ſi elle n'eut tâché d'en rendre participantes, les perſonnes du monde auſquelles elle avoit plus d'obligation. Mr. ſon Pere fit paroître à ſa mort, que la charité de ſa Fille n'avoit pas été ſans fruit à ſon égard, puiſqu'il y a lieu de lui attribuer les bons ſentimens que Dieu lui donna pour lors, & qu'il a exprimé dans le vœu qu'il fit, dont nous avons une copie ; mais au lieu qu'il n'eut pas le tems de produire les fruits qu'on eſpéroit de ces ſaintes ſemences. Mad ſon Epouſe commença de ſi bonne heure, à faire uſage des inſtructions de ſa Fille, qu'il y a ſujet de croire que l'ouvrage de ſa perfection étoit achevé lorſqu'elle fut préſentée à Dieu par les mains de celle qui y avoit la premiere travaillé avec tant d'ardeur, quand elle la vit mourir entre ſes bras après onze ans de Profeſſion, le 28. Février 1641.

Une action remarquable qu'elle fit, témoigne aſſez la confiance qu'elle avoit en la charité de ſa Fille, & en ſa prudence pour ſa conduite ; puiſque la M. Agnès nous a dit que ce fut dès auparavant que la M. Angelique alla à Maubuiſſon en 1618. que Mad. Arnauld ayant par ſes avis pris réſolution de faire ſa premiere confeſſion générale, de quoi on ne parloit quaſi point en ce tems-là, elle l'écrivit toute de ſa propre main, toute la nuit, & l'envoya de Paris à ſa Fille, par un homme exprès, afin

qu'elle l'a vit, la corrigeat & lui marqua ce qui avoit besoin d'éclaircissement.

Elle continuë la réforme, & établit l'abstinẽde la viãde.

Mais pour revenir à l'ordre de la réforme, la M. Angelique y travailloit avec persévérance; mais avec la même disposition que les Anges se hâtent d'accomplir la volonté de Dieu, pour être prêts d'obéïr à celles qu'il leur fera connoître ensuite. Car tout ce qu'elle connut d'abord être de devoir, elle l'embrassa avec joye, & en même-tems, reconnoissant que dans un siecle où il n'y avoit aucun Couvent des ordres anciens qui fussent réformés, sinon Montmartre : Elle avoit besoin d'un peu de tems & de la communication de personnes éclairées, pour s'instruire de tous les devoirs de la réforme : Elle recherchoit avec soin ceux qu'on pouvoit croire être de ce nombre, & faisoit en sorte de voir les meilleurs Religieux, & les personnes qui étoient en réputation de piété & de doctrine, pour aprendre d'eux ce qui lui restoit encore à faire : Mr. l'Abbé de la Charmoye, qui étoit fort bon Religeux, vint à Port-Royal, vers l'année 1612. & y trouva le Pere Archange, qui pour lors conduisoit la Mere Angelique, & ce Pere Archange lui conseilla de se servir de ce Religieux, qu'il en jugeoit capable, quand elle en auroit occasion, & depuis il vint assez ordinairement à Port-Royal ; ce fût lui qui fit faire Profession à la M. Agnès, le 1. May 1612. & qui conseilla à la M. Angelique, de tâcher d'établir l'abstinence de viande, qui manquoit encore à la réforme ; car jusques-là, on en mangeoit trois fois la semaine, depuis que la M. Angelique en avoit retranché l'usage continuel dès l'année 1607. un an avant qu'elle pensât à la réforme.

Elle reçût avec grande joye cette propoſition, quoiqu'elle prévit bien qu'elle auroit de la peine à l'exécuter : de fait Mr. ſon Pere y fit de grandes opoſitions, ne pouvant du tout approuver les choſes qui alloient au détruiment de la ſanté de ſa Fille, qu'il s'offrit de nourrir lui-même, ſans que la Maiſon en fut chargée, afin qu'elle ne put prendre prétexte de la pauvreté où la Maiſon étoit alors : mais ce n'étoit nullement ce que la Mere conſidéroit en cela, n'ayant autre but que d'établir l'entiere obſervance de la regle qui y eſt expreſſe ; de ſorte qu'aucune raiſon ne l'en put diſſuader. Mais avant que d'en faire la propoſition à la Communauté (quoiqu'en ſecret on n'ignorât pas ſon deſſein, auquel pluſieurs avoient grande répugnance) elle voulut elle-même commencer à faire expérience de cette pratique, qui n'étoit en uſage en aucune Maiſon de l'Ordre de Citeaux, pour voir ſi elle ne ſeroit pas trop penible. De ſorte que depuis le commencement du mois de Juillet 1614. juſqu'au 4. Août ſuivant, elle ne mangea tous les jours qu'un morceau d'aumelette, qu'on lui ſervoit au Réfectoire, couvert d'une peau de queüe de mouton étenduë par deſſus, afin que la bonne Mere Prieure en lui venant faire inclination, ne s'en aperçût pas ; & elle ne mangeoit que cela ſoir & matin, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit réſolut tout à fait, d'établir cette abſtinence le jour de St. Dominique 4. d'Août, qui fut lors embraſſée généralement de toutes, Dieu ayant toûjours donné cette bénédiction aux deſſeins de la Mere & à ſa dévotion, à ménager le tems & les eſprits, que lorſqu'elle a voulu les exécuter, toutes ſes Filles s'y ſont renduës avec amour & avec joye. La bonne Prieu-

re lui fit même de grands reproches, de l'avoir si long-tems trichée, & de s'être ainsi maltraitée pour se cacher d'elle; mais la Mere ne lui fit autre excuse, sinon qu'elle n'avoit pas voulu leur demander une chose, qu'elle ne l'eut auparavant éprouvée elle-même, & non seulement elle en fit l'essai; mais elle continua plusieurs années cette abstinence sans l'interrompre, ce qu'elle n'a depuis fait, que lorsque les maladies l'y ont contrainte, & elle regrette encore tous les jours l'impuissance où elle est maintenant, par son âge, sa foiblesse & ses continuelles infirmités, en preuve de quoi je servirai de témoin avec plusieurs autres, de la joye qu'elle eut l'année passée 1651 lorsqu'un Medecin lui conseilla l'usage du lait pour sa nourriture ordinaire & unique, ce qu'elle pratiqua plus d'un mois, avec une satisfaction la plus grande du monde, non pour les avantages qu'on lui en promettoit pour sa santé; mais de ce qu'elle étoit si heureuse, que ce prétexte servit à la faire rentrer dans la pratique d'une abstinence plus austere que celle qu'elle avoit établie & pratiquée étant plus jeune: & qui la consoleroit en partie de la privation où elle étoit de pouvoir jeuner, se lever la nuit & faire les autres exercices de Religion, comme elle nous le disoit en ce tems-là, faisant reproche en riant à la M. Agnès, qu'elle n'étoit pas si heureuse qu'elle, parce que ce Medecin n'aprouvoit pas pour elle, ce même régime: & en effet la M. Agnès lui en porta envie; mais cela ne dura pas long-tems, car la M. Angelique ayant trop en vûë l'abstinence, dans ce régime de santé, ne prenoit pas une quantité suffisante de lait pour se nourrir, de sorte que s'affoiblissant au lieu de re-

prendre ſes forces, elle fut obligée de le quitter.

J'ai fait cette diſgreſſion apropos de ſon zele, non ſeulement à établir; mais à garder elle-même toutes les obſervances les plus pénibles de la vie Religieuſe, qui commençoient par ſes ſoins & par ceux des perſonnes de piété dont elle ſe procura la connoiſſance, à être pratiquées dans Port-Royal, avec une ferveur, une exactitude & un eſprit de grace vraiment digne d'être le modéle de celles que Dieu apelleroit par ſa miſéricorde à bâtir ſur les fondemens d'une ſi ſainte réforme, qui imitoit de près & avoit beaucoup de raport à l'eſprit primitif de Citeaux. Et pour me diſpenſer d'en produire d'autres preuves, ce que la M. Agnès en a écrit, qui m'eſt tombé heureuſement entre les mains, fera voir que s'il eſt véritable que l'on n'avoit pas lors dans Port-Royal, les lumieres dans l'eſprit, au point qu'on les peut avoir à cet heure: on en avoit l'amour dans le cœur & la pratique dans les mœurs, ſi entiere qu'elle nous peut ſervir de regle ſans être au-deſſous des inſtructions qu'on nous donne, leſquelles ne ſurpaſſent ce qui ſe faiſoit lors, qu'en ce qu'elles font faire les mêmes choſes avec plus de diſcernement, & des raiſons qui y obligent, au lieu qu'alors on ne s'y portoit que par un mouvement intérieur, naiſſant de la charité, qui eſt plus ſujet à s'affoiblir, lorſque cette ferveur viendroit à perdre cette premiere chaleur dans les ames, comme elles y ſont toutes ſujettes; & qu'au contraire, l'inſtruction de la vérité ſert à maintenir la charité, & à l'exciter dans les langueurs & les affoibliſſemens dont elle ne peut être tout à fait exempte, pendant qu'elle eſt

exposée au combat de la concupiscence, qui dure autant que la vie, dans les ames mêmes les plus saintes.

Voicy la Copie de ces huit points, dans lesquels la M. Agnès exprime la conduite que l'on desire d'établir dans la Maison, fondée sur l'imitation de ce qui se pratiquoit dans l'ancien Monastere des Champs, avant qu'on l'eut transferé en cette Ville.

Premier Point.

CE que nous avons de plus en recommandation en ce Monastere, c'est de conserver le premier esprit de notre réforme, que nous avons reçû en notre Maison des Champs, vivant fort retirées, séparées & ignorées du monde ; à quoi la situation de nôtre ancien Monastere nous favorisoit beaucoup. Que si pour les inconveniens qu'on nous a représentés, nous avons quitté cette chere solitude, ce n'a point été pour prendre part à la conversation de ceux de qui nous nous sommes aprochés, desirant que nôtre cœur demeure où notre corps n'a pû demeurer : & pour ne point donner lieu aux visites du monde, nous tâchons de ne nous point conformer à lui, parlant le moins que nous pouvons à ceux qui nous viennent voir, & n'attirant personne par quelque voye que ce soit, non pas même des Filles pour être Religieuses, craignant plutôt qu'il n'en vienne de riches & de nobles que nous ne le desirons, pour les suites qui accompagnent ces réceptions, rendant les Maisons célebres, connuës & fréquentées, & les Filles pouvant étre un sujet de diminuer la discipline

discipline, quand on se porte à les épagner par quelque secrete cupidité d'honneur ou de profit.

II. Nous desirons aussi nous conserver dans la pauvreté & la petitesse, dont nous faisions gloire dans notre premier Monastere, tout y étant vil & abjet; mais fort agréable à des ames qui ne se vouloient plaire qu'en Dieu; c'est pourquoi regrettant beaucoup la faute que nous avons faite de commencer le Bâtiment avec tant de superfluité, nous desirons le continuer, quand Dieu nous en donnera le moïen, le plus simplement qu'il nous sera possible.

III. L'expérience que nous avons faite de la providence de Dieu, depuis notre réforme, nous oblige d'y avoir une ferme confiance. Nous avons vû notre nombre augmenter de trente personnes tout à la fois, qui s'étoient jettées entre les bras de notre Mere, à son départ de Maubuisson, qui n'avoient pas toutes ensemble, cinq cens livres de pension, sans avoir eu peine à les nourrir & entretenir: la charité qui les avoit fait recevoir, étant caution pour elles, qu'elles trouveroient en Dieu le soin qu'il a de nourrir les oiseaux & de vêtir les fleurs: c'est ce qui nous a ôté de l'esprit, l'apréhension de recevoir des Filles qui manquent de commodités temporelles, sçachant bien qu'à celles qui cherchent le Royaume de Dieu & sa justice, toutes les autres choses sont données par surcroit.

IV. Un autre avantage que nous tirions de notre desert, étoit que notre Eglise n'étant point visitée, nous n'avions point aussi curiosité de l'orner & de l'enjoliver, n'ayant soin que de la propreté & netteté qui regarde l'estime qu'on fait d'un lieu si saint: c'est ce que

nous desirons conserver dans notre changement de lieu, y ayant assez de belles Eglises dans Paris, pour exciter la dévotion de ceux qui les visitent, outre que notre pauvreté favorisant notre instinct, nous dispense de nous mettre en peine de parer nos Eglises de riches ornemens; mais non pas d'enrichir nos ames de l'amour de la sainte pauvreté, de l'humilité d'une ardente charité, afin qu'elles soient un vrai temple de Dieu.

V. Notre éloignement de Paris étoit cause que nous avions peu de communication spirituelle au dehors de la Maison, ne se présentant personne pour cela, que ceux qui en étoient expressément supliés, en quoi nous étions heureuses, ayant trois personnes d'élite, qui nous visitoient trois ou quatre fois l'an avec grande charité, & qui imprimoient un même esprit en toutes les Filles, d'où il résultoit une parfaite union, ce qui nous a fait aimer cette conduite uniforme que nous garderons toûjours, ne cherchant point au dehors ce que nous avons dans la Maison, en la personne de nos Confesseurs, & par la confiance que les Sœurs ont à leur conduite & en celle de leur Supérieure.

VI. La situation de notre ancien Monastere, conforme à l'institution de notre Ordre, qui recherche les lieux deserts, écartés & qui donne quelque sorte d'horreur aux sens, nous avoit imprimé l'amour de la retraite, non seulement au regard des personnes de dehors; mais aussi des unes avec les autres, de sorte que sans aucune contrainte d'esprit, & comme par une autre nature, nous nous étions privées de la récréation, l'ayant réduite à des conférences spirituelles qui se faisoient trois ou quatre fois la semaine, à quoi nous avons

éprouvé tant de facilité & de vraie satisfaction, que ce nous seroit une peine d'avoir à nous récréer autrement que par une ouverture de cœur qui fait parler de ce qui doit former les pensées utiles & qui servent à donner de la vigueur, & non à éteindre l'esprit.

VII. Il n'y avoit que nous qui ne nous apercevions pas que notre Monastere étoit triste & mélancolique, étant dans une profonde vallée, comme si on eut voulu le cacher aux lieux circonvoisins, aimant si fort cette demeure sombre & obscure, que nous n'avions pas seulement la pensée de nous promener dans nos Jardins, à moins qu'on en eut besoin, ce qui nous est tourné en habitude, en sorte que nous nous contentons de sçavoir que nous avons un Jardin & de prendre l'air par nos fenêtres, récompensant l'exercice que l'on fait en se promenant, de quelque travail qui profite au corps & à l'ame, quoiqu'il ne soit pas si agréable aux sens.

VIII. L'obligation que nous avions, étant à la Campagne, de subvenir aux pauvres de nos Villages, nous avoit donné inclination à faire l'aumône selon notre pouvoir, qui ne s'étend gueres loin, peut-être par notre peu de foi, ayant éprouvé plusieurs fois qu'il faut un peu se tromper soi-même, & ne pas tant penser au lendemain, quand il se présente des occasions de charité par lesquelles Dieu nous tente, pour voir si nous aurons la confiance en sa providence divine, qui étant le Pere commun de tous, nous commande de nous regarder tous comme Freres, & n'a garde de delaisser ceux qui pour assister les autres s'a pauvrissent eux-mêmes.

Il faut remarquer qu'entre les trois personnes dont elle parle, qui prenoient soin de la

conduite spirituelle de la Maison ; le Pere Suffrant, Jesuite, en étoit un, que la Mere Angelique connoissoit dès l'année 1614. au moins nous avons encore des lettres qu'il lui écrivoit dès cette année, & je ne sçai pas combien il y avoit auparavant qu'elle avoit communiqué avec lui ; mais on m'a assuré qu'elle l'avoit beaucoup souhaité & l'avoit procuré, sur la réputation que ses prédications lui avoient acquise dans Paris : il prêcha aussi quelque fois à Port-Royal, & y venoit faire des retraites & écouter des confessions extraordinaires, avec tant de fruit, qu'on dit que la Maison paroissoit toute renouvellée depuis qu'il y étoit venu.

Je n'ajouterois rien à ce que je viens de raporter de la Mere Agnès, sans qu'il me souvient d'une chose, qui n'est considérable qu'en ce qu'elle est une preuve de la ferveur où l'on étoit lors dans Port-Royal, qui représentoit une image de celle des premiers siécles de l'Eglise, dans lesquels il se faisoit comme un rejaillissement de la piété des chrétiens, dans les enfans que l'on voyoit animés de foi & d'amour pour Dieu, avant même qu'ils le pussent bien connoître. Je porte peut-être trop haut ma comparaison ; mais tant y a, que feuë ma S. Marie-Claire, nous a raconté, que n'aïant que neuf ou dix ans, au commencement de la réforme, elle remarquoit avec ses compagnes, dans sa Sœur Abbesse, & dans toutes ses Filles, tant d'ardeur pour la mortification & la penitence, qu'elles mêmes en étoient échauffées, & prenoient à tâche de les imiter, en cherchant les occasions de surmonter leurs répugnances, pour pratiquer la mortification. Deux de ces enfans s'étant avisées d'un bon moïen pour cela, à leur avis, s'en allerent

cueillir dans le Jardin, de méchantes herbes & entr'autres, quantité de morelle, & les aïant pillées, elles en bûrent le jus avec autant de répugnance, qu'elles auroient fait une médecine, qui ne leur auroit pas été auſſi dangereuſe, s'étant miſes au hazard de ſe faire bien malades ; mais Dieu ne permit pas un ſi mauvais effet de leur dévotion, qu'ils voulurent encore accompagner d'une action de charité, s'imaginant qu'elles devoient communiquer une invention ſi rare, à leur petite compagne ma Sr Marie-Claire, qui ſans doute ne l'eut pas trouvée d'elle-même, parce qu'elle étoit naturellement très-délicate pour ſa bouche, quoi que d'ailleurs elle fut auſſi fervente que les autres pour imiter la dévotion & la penitence des Religieuſes : elle le témoigna bien en acceptant cela quand ſes compagnes le lui propoſerent ; mais ce fut avec tant de violence, & une ſi horible averſion, que la Fille qui la ſervoit étant venuë par hazard dans la chambre, pendant que les deux autres alloient préparer le breuvage, que la pauvre enfant attendoit comme ſon ſuplice, elle la trouvât plus pâle que la mort, & toute tremblante, de ſorte qu'en étant ſurpriſe & croyant qu'elle fut malade, elle la preſſa de lui dire ce qu'elle avoit, & enfin par prieres, obtint quelle lui découvrit tout ce deſſein qu'elle ne vouloit pas d'abord lui avoüer. De cette ſorte ſa bonne volonté fut réputée pour effet, & elle eut une ample diſpenſe de ſa promeſſe, & ſes compagnes, une petite réprimande de l'indiſcrétion de leur zele.

Elle nous contoit encore au même-tems, que la Mere Angelique, qui en effet n'aſpiroit qu'à la ſolitude de quelque Maiſon bien cachée,

n'entretenoit les enfans, & particulierement sa petite Sœur, que des desseins qu'elle disoit qu'elle avoit d'aller vivre dans un desert, où elle ne vivroit que d'herbes & de racines, & ne feroit que prier Dieu, & cette inclination possédoit tellement son cœur, que toute sa vie elle a pris plaisir à en faire des projets, dont le seul entretien lui causoit de la joye, quoique ces choses fussent dans l'impossibilité; & comme sa petite Sœur Marie-Claire, qui l'aimoit avec passion, lui faisoit promettre qu'elle la meneroit donc avec elle, la Mere Angelique se servoit de cela, pour lui faire perdre toutes ses petites délicatesses en son manger, entr'autres, l'arversion qu'elle avoit pour le maigre & pour les légumes, lui disant que si elle ne pouvoit manger de toutes ces choses, elle n'auroit garde de la mener avec elle, vivre au desert, où on ne mange que des racines: & ainsi elle l'y accoûtuma si bien, qu'elle la mit en possession d'une mortification parfaite pour ce point, où elle passoit mêmes les regles communes.

Je laisse donc tout le reste qui se pouroit dire, de l'état où elle établit sa Maison; & je viens au fruit de ses prieres, par lesquelles elle attira dans ce Paradis de grace, planté de la main de Dieu, & arrosé par ses soins, les trois autres Sœurs qui lui restoient dans le monde, & leur bonne Mere même à la fin, comme il se verra par la suite de l'histoire: mais pour en observer l'ordre, il faut parler maintenant de la vocation de Madem. Anne, la troisiéme des six Filles, & plus jeune d'un an, que la Mere Angelique.

Changement de Elle avoit été mise dès l'âge de sept ans & demi, à l'Abbaye de St. Cyr, lorsque la Ma-

Agnès y prit l'habit en 1600. enſuite de ce qui c'étoit porté dans les conditions du traité qu'on avoit fait avec M. des Portes, pour ladite Abbaye, qu'elle ſeroit tenuë d'y nourir & entretenir la M. Agnès & une autre de ſes Sœurs, tant qu'elle en auroit le gouvernement. Il faut dire ici tout ce qu'il y a eu de bien & de mal, puiſque c'eſt la gloire de Dieu de faire ſervir toutes choſes à l'accompliſſement de ſes deſſeins. Elle paroiſſoit portée à la piété, & aimoit à prier Dieu, dès l'âge de neuf ou dix ans; & quoi qu'elle eut peu d'inſtruction lorſqu'elle fit ſa premiere communion, à l'âge de treize ans & demi, elle reſſentit beaucoup de dévotion ſenſible, comme elle s'en ſouvient encore, & même dès auparavant, elle avoit eu quelque envie d'être Religieuſe, quoiqu'à la vérité ſon premier motif en ce deſſein, étoit qu'elle aimoit beaucoup ſa Sœur de Port-Royal, qui étoit déjà Abbeſſe, & avec laquelle elle eut été bien aiſe de paſſer ſa vie: mais Mr. Arnauld, qui n'aimoit point que ſes enfans le quitaſſent, & n'avoit eu autre part à la diſpoſition qui avoit été faite des deux petites Religieuſes, que celle du conſentement qu'il avoit donné aux pourſuites de Mr. Marion, ſon beau Pere, qui ſeul avoit ſollicité & obtenu ces deux Abbayes, pour ſes deux Filles, ayant ſçû que celle-ci penſoit auſſi à ſe faire Religieuſe, il témoigna qu'il ne l'approuveroit nulement, & ainſi il lui en fit perdre le deſſein avant qu'il fut encore bien formé.

Madem. Anne Arnauld, & ſa vocation à l'état Religieux.

Madem. le Maitre, qui étoit l'aînée de toutes, ayant été mariée avant le Carême 1605. à Pâques ſuivant, Mr. Arnauld retira ſa Fille de St. Cyr, qui avoit près de quatorze ans, laquelle en fut bien aiſe, & commença en en-

trant dans le monde, d'entrer en même-tems dans l'amour des vanités & des divertissemens qu'on y recherche, avec un entier oubli de Dieu & de ses premieres dévotions. Et dans ce qu'elle a écrit, elle s'exprime avec tant d'humilité & de ressentiment, qu'elle dit que le comble de l'iniquité faisoit lors en elle, le même effet qui est propre à la perfection de la charité de lui ôter toute crainte, ensorte qu'elle ne pensoit en nule façon, à son salut. Elle en produit une preuve, qui est qu'étant un jour par les champs en son caroſſe, pendant un orage & un fort grand tonnerre, elle étoit à la portiere, attentive à lire un Roman, sans avoir aucune apréhension, & aussi assurée que si elle n'eut pas oüi la voix de Dieu qui la menaçoit par son tonnerre, ou qu'elle eut crû qu'il ne voyoit point son action. Elle eut à quinze ans, une apoplexie dont on l'en crut morte; mais étant revenuë à force de remedes & de soins, elle continua à vivre comme auparavant, & à passer son tems le plus gayement qu'elle pouvoit, dans toutes les récréations & divertissemens honnêtes & permis par les loix du monde; & cela dura quatre ans dans cette grande liberté.

Elle tient que ce fut cette mauvaise disposition qui donna lieu à une grande tentation qu'elle eut en ce tems-là contre la foi: la communication assez ordinaire qu'elle avoit avec quelques Dames & quelques Parentes Huguenotes, & qui avoient plus de vertus extérieures, que la plûpart des Catholiques, qui dans ce tems-là étoient dans une ignorance épouventable de tout ce qui regardoit la piété chrétienne, lui ayant fait naître un doute dans l'esprit, touchant ces deux Religions, laquelle étoit la

meilleure, jusqu'au point de donner presque l'avantage à l'héresie, & de méditer quelquefois dans son esprit, les voyes qu'elle pouroit prendre si elle se determinoit. Elle tenoit ces pensées extrêmement secretes, & n'en témoigna jamais rien à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'étant tombée malade de la petite vérole, en 1613. elle en fut d'abord si mal, qu'elle eut peur d'en mourir; dans cette apréhension, toutes ses peines se renouvellerent dans son esprit, avec une angoise extrême, dans laquelle elle promit à Dieu de tout son cœur, de le servir dans la meilleure des deux Religions, sans déterminer autrement laquelle: mais néanmoins elle n'en eut plus de doute depuis, & oublia entierement les premieres pensées que lui avoit causées la tentation, qui cessa tout à fait alors.

Ensuite de cette maladie, elle se mit à communier plus souvent, sans connoître les dispositions pour le bien faire, aimant toûjours beaucoup le monde, où rien ne lui déplaisoit que le soin qu'on l'obligeoit de prendre du ménage, ce qui l'importunoit extrêmement; mais elle ne le vouloit pas faire paroître; sinon à sa Sœur de Port-Royal, pour qui elle avoit beaucoup d'amitié & même quelque confiance, dont la M. Angelique prenoit avantage, pour tâcher en la consolant de ses peines, de lui donner toûjours quelque avis utile pour sa conscience, & entr'autres, tâchoit de lui persuader de quitter la lecture des Romans, à quoi elle se passionnoit fort, elle répondit fort résolument & avec la maniere haute & suffisante, qu'on dit qui lui étoit naturelle avant que Dieu l'eut changée, qu'on ne lui persuaderoit point qu'il y eut du mal en cela, & ainsi elle n'en faisoit pas d'avantage.

Enfin, l'an 1614. étant allée à Port-Royal au mois de Septembre, pour assister à la vêture de ma S. Marie-Claire, sa jeune Sœur, la M. Angelique lui persuada & lui fit promettre de faire une confession générale au P. Eustache, ce qu'elle n'avoit encore fait de sa vie. Elle s'y résolut en effet, néanmoins ayant été ensuite à Andilly, & delà à Paris, elle la négligea, & sur ces entrefaites, il se présenta un parti pour elle; c'étoit un fort honnête homme, qui souhaitoit avec passion l'alliance de Mr. Arnauld, lequel de sa part l'agréa aussi, & en fit la proposition à sa Fille, qui y consentit.

Pendant que cette affaire se traitoit, & qu'elle se réservoit à faire sa confession quand elle seroit accordée, pour se préparer à son mariage, il arriva qu'en parlant à M. Pichotel, qui étoit une si bonne femme, fort dévote, qui l'avoit élevée toute petite, & qu'elle aimoit bien; Dieu la toucha ensuite des avis qu'elle lui donnoit, & qu'elle lui eut fait remarquer quelques fautes qu'elle avoit faite, dont elle ne s'étoit point confessée, n'en sçachant point l'importance, & ayant été encore plus assurée qu'elle étoit obligée de le faire par le P. Suffrant, qu'elle en fit consulter par cette bonne femme qui s'y confessoit d'ordinaire, elle se détermina tout de bon de penser sérieusement à sa confession générale, & demanda jour au P. Eustache, qui lui donna la veille des Rois, ce devoit être dans huit jours, pendant lesquels elle se mit à examiner sa conscience & à en connoître l'état avec tant de sentiment & d'étonnement, de sa vie passée, que Mad. d'Andilly, sa belle Sœur, étant accouchée le 30. Décembre, de sa Fille aînée, qui étoit son

premier enfant, toute la famille étant dans la joye, & elle ayant été obligée de l'aller voir comme les autres, quelque effort qu'elle fit pour paroître gaye & diſſimuler ce qu'elle avoit dans l'eſprit, elle ne pût éviter qu'on ne s'en aperçût, & qu'une de ſes Couſines ne lui dit qu'elle ne ſçavoit pas ce qu'elle avoit d'extraordinaire; mais qu'elle avoit le viſage tout étonné.

Elle fit donc ſa confeſſion au jour nommé, avec tant d'exactitude, & paroiſſant ſi touchée, que le P. Euſtache, dit depuis à la M. Angelique, qu'il n'avoit point été ſurpris quand il avoit apris qu'elle vouloit être Religieuſe, ayant toûjours crû, après avoir oüi ſa confeſſion, qu'elle ne finiroit que par là, encore que pour l'heure, elle n'y penſât en aucune ſorte, étant au contraire, toute réſoluë à ſe marier; & de fait, on y travailloit toûjours, & on en vint juſqu'aux articles, ſur quoi l'on rompit; je ne ſçai point pour quelle raiſon, & une affaire importante étant ſurvenuë à Mr. Arnauld, on n'en parla plus avant le Carême; dequoi elle fut bien aiſe, parceque s'étant réſoluë enſuite de la confeſſion qu'elle venoit de faire, à vivre plus chrétiennement, elle ſe réjoüiſſoit que cette affaire n'eut pas été concluë avant le Carême, afin de pouvoir entendre les Sermons du P. Suffrant, qui prêchoit lors à Paris, avec grand fruit, où elle alloit tous les jours à St. André des Arts, avec Madem. le Maitre, ſa Sœur, qui étoit déjà ſéparée d'avec Mr. ſon Mary, & demeuroit avec Mr. ſon Pere: elle fut auſſi cette année, aux prieres des quarante heures, qui ſe faiſoient à l'Egliſe des Jeſuites, les trois jours de Carnaval, au lieu que les années précédentes, quand Madem. ſa Mere lui offroit même d'y aller avec elle,

elle l'en remercioit, & aimoit mieux aller voir quelque jeu, ou quelque folies, de celles qui se font en ce tems-là.

Cet honnête Homme qui la demandoit, ayant regret de la rupture de son Mariage, & souhaitant toûjours avec passion cette alliance, en fit parler de nouveau, après Pâques, & Mr. Arnauld, qui avoit été dans cet intervalle à P. R. où il avoit apris de la M. Angelique, qui avoit le secret de sa Sœur, qu'elle agréoit fort ce parti, & à laquelle il avoit répondu que si elle le vouloit, elle l'auroit, donna charge à Mr. d'Andilly son Fils aîné, d'en parler à sa Sœur de sa part & de lui dire qu'il ne s'étoit pas hâté de la marier pour avoir plus de loisir de faire un bon choix; mais que si elle étoit satisfaite de celui dont on lui avoit déjà parlé, & qui la redemandoit de nouveau, il le lui donneroit de très-bon cœur; elle lui répondit, quoi qu'elle n'en eut aucune pensée auparavant, que si elle ne changeoit de sentiment, pour l'heure elle ne souhaitoit pas qu'on conclut cette affaire: elle lui dit cela en pleurant. Mr. son Frere l'assura, que la volonté de Mr. son Pere, étoit de ne la point contraindre en rien, & qu'il lui feroit seulement dire les Partis qui se présenteroient, que ce seroit elle-même qui en feroit le choix; ainsi le Mariage demeura rompu, sans qu'elle-même l'eut prémédité, quoique celui qui la demandoit, eut une telle passion d'épouser une Fille de Mr. Arnauld, que non seulement, il a attendu à se marier, que celle-ci ait été Professe; mais même il ne l'a point voulu faire, qu'il n'ait vû la cadette Religieuse, qui lorsqu'on traitoit le Mariage de ma S. Anne, étoit un enfant de six ans.

Sur

Sur cela Mad. Arnauld & Mad. le Maitre, ayant eu beſoin d'aller aux Eaux de Forges, elles y allerent & Mad. Anne y fut avec elles. Ce fut là que ſe fit la connoiſſance de Mad. de Ligny, Sœur de Mr. le Chancelier, qu'elles y trouverent, laquelle y étant allée ſans penſer être groſſe, y fut en péril d'accoucher avant terme, de ſa Fille qui eſt maintenant Religieuſe ceans. Dans cette occaſion, Mad. Arnauld, lui rendit toutes les aſſiſtances imaginables avec tant de bonheur, qu'elle empêcha cet accident, & fit avec elle, une amitié qui a duré juſqu'à la mort.

Elles revinrent de Forges, ſur la fin de Juillet avec Mad. de Ligny, & ayant paſſé par Andilly, arriverent à Paris en 1615. lorſqu'on étoit dans les allarmes, à cauſe de l'armée que Mr. le Prince venoit de lever, & que l'on craignoit qu'il ne vint affamer la Ville & les Maiſons d'alentour. Cet effroy où étoit tout le monde, fit ouvrir les yeux à ma Sœur Anne, pour voir la miſere de ceux qui ne penſent qu'à s'y établir, & ſe connoître heureuſe de ce qu'étant encore libre, elle étoit délivrée des inquiétudes de ceux qui dans ces miſeres publiques, ſont chargés du ſoin d'une famille, & au hazard de voir leurs enfans périr de faim devant leurs yeux & tous leurs biens en proye. Elle étoit étonnée de ce qu'il lui ſembloit que tout le monde étoit changé, & qu'elle n'y rencontroit plus les mêmes choſes qu'elle avoit accoutumé d'y voir ; & ne s'apercevoit point que c'étoit en elle que s'étoit fait ce changement, les choſes où elle trouvoit auparavant de la ſatisfaction, lui déplaiſoit, & inſenſiblement, elle s'apercevoit que le mépris qu'elle faiſoit du monde, lui donnoit de l'eſtime de la grace que Dieu

faisoit à ceux qu'il appelloit à la Religion, & eut souhaité être de ce nombre, de sorte que quelquefois, elle se demandoit à elle-même, si c'étoit avoir envie d'être Religieuse, que de desirer si fort d'avoir cette volonté. Dans ces pensées, elle souhaita d'aller voir une Religieuse de la Ville l'Evêque, qui étoit une Demoiselle qu'elle avoit fort connuë dans le monde, & qui étoit entrée en Religion sur le point de se marier; ayant parlé à cette bonne Fille, elle lui parla fort bien sur cette vocation, & lui persuada que c'en étoit une, l'exhortant à beaucoup prier Dieu, qu'il lui fit connoître d'avantage sa volonté, & à communier à cette intention. Elle le fit le lendemain jour de Notre-Dame de Septembre, à St. Merry sa Paroisse, & s'étant souvenuë d'avoir lû autrefois dans les Epitres de St. Jerôme, ce qu'il dit à la loüange de la virginité, elle porta ce livre à l'Eglise où elle retourna entendre Vêpres, ce même jour, & étant dans leur Chapelle, qui est celle de St. Laurent, elle y lût les deux lettres qu'il écrit à Demetriade & à Eustochie, sur ce sujet. Dieu la toucha par cette lecture; elle entra dans un profond recuëillement, & tout d'un coup, elle se sentit transportée en esprit hors d'elle-même, & emmenée en présence de nôtre Seigneur Jesus-Christ, devant lequel s'étant jettée à genoux, il s'aprocha d'elle & lui mit une bague dans le doigt, en lui inspirant en même-tems un desir si violent & si ferme, d'être Religieuse, qu'elle ne se reconnoissoit plus elle-même, tant ses sentimens étoient changés.

Ayant été au sortir de l'Eglise, à l'Hôtel de Guise, avec Mad. sa Mere qui y alloit voir M. la Ducheſſe de Guise, qui lui faisoit l'hon-

neur de l'aimer beaucoup ; comme elle ſe fut retirée pour entretenir les Demoiſelles, pendant que Mad. Arnauld entretenoit M. la Ducheſſe, qui étoit au lit : elle avoit l'eſprit ſi fort occupé, que ne ſçachant que faire pour le cacher, elle prit un livre, que tenoit une Dem. pour lui ſervir de contenance, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'elle avoit peine à parler. Le P. Archange l'Anglois, parloit à M. de Guiſe, lorſqu'elles arriverent, & après s'y être encore un peu tenu avec Mad. Arnauld, il prit congé & s'aviſa, contre ſa coutume en s'en allant, de demander à ſa Fille, qu'il vit avec ces Demoiſelles, ſi elle n'avoit rien à lui dire, ce qu'il n'avoit jamais fait, quoiqu'il l'eut vuë aſſez ſouvent avec Mad. ſa Mere, qui alloit aprendre de lui, des nouvelles de Port-Royal, dont il prenoit ſoin en ce tems-là. A l'inſtant elle fut bien aiſe de cette occaſion, & s'étant retirée de la compagnie, elle lui découvrit ſon deſſein d'être Religieuſe, qui étoit alors tout formé : il en fut très ſurpris, & ne put d'abord s'imaginer autre choſe, ſinon que c'étoit quelque déplaiſir, ou qu'on la vouloit engager dans quelque mariage qui ne lui plaiſoit pas. Elle l'aſſura qu'il n'y avoit rien de cela dans ſon deſſein, & qu'au contraire, elle en avoit refuſé un depuis peu de tems, qui étoit tel qu'elle l'eut pût ſouhaiter ; à quoi elle ajouta, avec une merveilleuſe réſolution, ces propres mots. Mon Pere, je vous déclare que quand vôtre Mr. de Guiſe voudroit m'épouſer, quoique je ne ſois qu'une petite Demoiſelle, je ne voudrois point de lui, il faut que je ſois mariée à un plus grand Seigneur ; & ſur cela le Pere Archange, l'ayant exhorté à beaucoup prier Dieu, & ſe ſouvenir qu'il y avoit à ſouffrir

partout, il se retira ; & elle, retourna avec ces Demoiselles qu'elle avoit quittées ; lesquelles ayant eu sujet de s'étonner de cette conférence, elle leur fit entendre, au moins à l'une d'elles, que c'étoit qu'elle lui avoit parlé d'un mariage pour prendre quelques avis de lui.

La maniere si indifférente dont ce Pere reçut sa proposition, ce qu'il faisoit sans doute à dessein de l'éprouver, l'ébranla si fort, qu'elle fut depuis ce jour, qui étoit un mardi, jusqu'au vendredi suivant, sans sçavoir quel conseil prendre : mais le P. Eustache étant venu voir Mr. Arnauld, ce jour, sa Fille prit l'occasion de lui parler, & lui ouvrit son cœur sur sa vocation à la Religion ; il écouta cette nouvelle avec beaucoup de joye, & l'encouragea dans cette résolution, autant qu'il sembloit que le P. Archange prenoit plaisir de l'y tenter. L'une & l'autre conduite étant à bonne intention, elles servirent toute deux à l'y affermir davantage ; de sorte que depuis cette heure, elle n'hésita plus sur la volonté d'être Religieuse.

Dans le même tems, on lui parla encore du même mariage que cet honnête Homme sollicitoit toûjours avec une ardeur étrange ; mais elle répondit nettement à Mad. Pichotel, qui lui en avoit parlé, qu'elle avoit bien d'autres pensées & qu'elle vouloit être Religieuse ; mais c'étoit un secret qu'elle ne confioit encore à personne, hors les deux Religieux dont nous avons parlé, & cette bonne Femme, avec qui elle se réjoüissoit en particulier, de son bonheur.

Le P. Eustache, étant allé voir la M. Angelique, en ce tems-là à Port-Royal, il lui dit cette bonne nouvelle, qui la remplit de joye, & lorsque Mad. Arnauld y vint peu après, &

que la Mere lui eut dit que sa Fille pensoit à être Religieuse ; on dit qu'elle répondit : moi, que je croye que ma Fille veut être Religieuse? comment se résoudroit-elle à vous promettre obéïssance ? elle a bien de la peine à la rendre à son Pere & à moi ; si jamais cela arrivoit, on pouroit dire que la Religion fait des miracles.

On ne sçait pas si c'est par Mad. Arnauld, que cette nouvelle se sçut, & qu'elle vint jusqu'à Mr. son Pere ; car pour ma S. Anne, elle a toûjours eu grand soin de n'en rien faire paroître, & de peur même qu'on s'en défiât en aucune sorte, elle prenoit plus de peine que jamais, à s'ajuster & à s'accommoder selon la mode, étant toûjours bien coëffée & bien vêtuë, afin qu'il ne parut point de changement, & cependant elle nourissoit au dedans, sa nouvelle devotion par de saintes lectures, comme étoit celle des trois discours de St. Ambroise, qu'on lui aporta par hazard, au lieu d'un autre traité de St. Cyprien, sur le même sujet, qu'elle avoit fait chercher & qu'on ne trouva pas : cette lecture lui fit naître une tendre affection pour notre Seigneur Jesus-Christ, & le desir de se faire Religieuse pour être à lui, & lui appartenir singulierement, en vertu du titre qu'il porte d'Epoux divin des Vierges.

Mr. Arnauld ayant donc apris, on ne sçait par quelle voye, la nouvelle volonté de sa Fille (ce fut vers la fête de Noël) fut trouver Mademoiselle le Maitre qui étoit lors malade : il la chargea de dire de sa part, à sa Sœur, qu'il ne consentiroit point qu'elle se fit Religieuse tant qu'il vivroit, & que lorsqu'il seroit mort, elle auroit la liberté de faire tout ce qu'elle voudroit ; qu'il ne vouloit point aussi

l'obliger à se marier ; mais que seulement on lui diroit les partis qui se présenteroient ; qu'il ne l'obligeroit à faire aucune visite, si elle ne le vouloit ; qu'elle auroit la liberté toute entiere de voir quantité de Dames de vertu qui lui faisoient l'honneur de l'aimer ; qu'en un mot, il ne la contraindroit en rien. Quand Mr. Arnauld se fut retiré, Mad. le Maitre ne manqua pas de la faire apeller, & de s'acquitter de la commission dont elle étoit chargée. Elle se sentit touchée de cette opposition apparente à ses bons desseins, par un mouvement d'amour pour Jesus-Christ, & se retirant du lit de sa Sœur, elle vit un tableau qui étoit dans la chambre, représentant notre Seigneur portant sa Croix, sur lequel jettant les yeux, elle lui protesta qu'elle ne vouloit être qu'à lui.

Jusqu'à ce tems, on n'osoit aller jusqu'aux Fauxbourgs à cause de la guerre ; mais une occasion ayant obligé Mr. Arnauld de l'envoyer parler à Mad. de Pont-Chartrain, pour une affaire de Port-Royal, elle crut qu'elle pourroit alors sans péril, aller jusqu'au Faubourg St. Honnoré, trouver le P. Archange, & lui rendre compte de ce que Mr. son Pere lui avoit fait dire : son avis fut qu'elle devoit demeurer une année pour le contenter, puisque dans les conditions qu'il lui avoit fait offrir, il ne demandoit rien qui put nuire à sa vocation : Elle prit donc cette résolution avec une autre assez plaisante ; qui fut qu'ayant encore à demeurer ce tems-là dans le monde, elle vouloit tâcher de le tromper & lui cacher son dessein d'être Religieuse, sous une vanité à laquelle elle se laissa aller, de se faire plus brave qu'elle n'avoit jamais été, sous prétexte que ne voulant plus être mariée, elle ne se mettoit pas en pei-

ne de ce qu'on en diroit. Elle ne laiſſoit pas de dire ouvertement à tous ceux qui lui parloient, qu'ils avoient oüi dire qu'elle vouloit être Religieuſe ; qu'il étoit vrai, & que quoi qu'ils lui témoignaſſent n'en pouvoir rien croire, qu'elle ne laiſſeroit pas de l'être ; faiſant gloire de ne leur point celer ſes ſentimens véritables, & de leur perſuader en même-tems le contraire, par ſa curioſité extraordinaire à s'ajuſter, afin d'avoir le plaiſir de les voir ſurpris lorſqu'elle iroit en Religion, quand ils s'y attendroient le moins.

Elle témoigne que jamais elle n'avoit eu tant de contentement dans le monde, que pendant ces neuf mois de l'année 1616. auſſi les paſſa t'elle fort agréablement ſelon les conditions accordées, ſans ſe contraindre à rien, étant la plûpart du tems, en Ville, avec quelques unes des Dames de ſes amies, à aller à toutes les dévotions de Paris, voir les Egliſes & les cérémonies qui ſe faiſoient aux Religions, tout cela bien dévotement, & en même-tems très-gaïement, toûjours fort brave : & en un mot, ma S. Catherine de St. Jean m'a ſouvent dit, qu'elle avoit trouvé la méthode d'une dévotion fort commode & bien agréable : Elle l'étoit doublement, en ce que Dieu lui donnoit lors intérieurement, beaucoup de joye & de mouvemens ſenſibles dans toutes ſes actions de piété extérieures, & lorſqu'elle aſſiſtoit à des Profeſſions & des Vêtures, elle ſentoit croître en elle, le deſir qu'elle avoit d'entrer dans cette heureuſe condition, & le mépris de toutes les choſes du monde, qu'elle ne voyoit plus qu'avec indifférence & dégoût. On ne lui pût même perſuader dans ce tems, d'aller voir paſſer un Ambaſſadeur, & paſſant devant le

Luxembourg lorsqu'on le bâtissoit, elle ne daigna pas y jetter les yeux, tant toutes ces choses lui paroissoient frivoles, par le sentiment qu'elle avoit dans le cœur, pour des biens plus solides qu'elle envisageoit seuls, dans toutes les choses du monde. Elle m'a dit qu'elle s'étoit une fois entretenuë avec un extrême plaisir dans cette méditation, pendant qu'elle fut voir répéter un ballet à des Princesses, où tout ce qui y paroissoit beau, lui donnoit lieu de s'imaginer quelque chose des beautés ineffables du Paradis.

N'hésitant point dans son dessein, d'être Religieuse, elle n'étoit plus en doute que de la Religion qu'elle devoit choisir, & craignant que l'affection qu'elle avoit pour Port-Royal, ne fut un effet de l'amitié qu'elle portoit à ses Sœurs, elle fit presque dessein de n'y point aller ; néanmoins avant que de rien conclure, elle voulut faire beaucoup prier Dieu, & prendre avis du P. Archange, qui étant toûjours porté à éprouver sa vocation, lui demanda si elle vouloit être Capucine ; elle lui répondit qu'elle les croyoit trop austeres ; mais nonobstant, voyant qu'il témoignoit que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller, & qu'il y en avoit de toutes conditions & élevées bien délicatement qui y demeuroient ; elle se résolut de s'y présenter, & fit parler à une des Meres, pour sçavoir si elles la voudroient bien recevoir : Cette bonne Mere lui répondit, qu'elles la recevroient de bon cœur ; mais que sçachant l'inclination qu'elle avoit pour Port-Royal, il n'étoit pas apropos qu'elle entrât dans leur Maison, si Dieu ne lui en donnoit autant de desir qu'elle en avoit pour être avec ses Sœurs.

Le P. Archange, qui selon toute aparence,

ne lui avoit fait cette propoſition que pour la tenter, lui dit bien-tôt le contraire, prenant prétexte d'un mal de tête, à quoi il ſçût qu'elle étoit ſujette, ce qui faiſoit, ſelon lui, qu'elle ne ſeroit pas propre aux Capucines, & ainſi la réſolut d'aller à Port-Royal; mais elle y répugnoit encore pour une raiſon; ſçavoir, que l'Abbaye étoit à la nomination du Roy, ce qui lui faiſoit apréhender que le bien que ſa Sœur y avoit établi, n'y ſubſiſtât pas. Le P. Euſtache, qui n'étoit point d'avis qu'elle allât ailleurs, l'aſſura qu'en ce cas, l'on trouveroit bien moyen de l'en tirer: mais Mr. Arnauld qui s'étoit réſolu de la laiſſer être Religieuſe, vouloit abſolument que ce fut avec ſes Sœurs, & n'entendoit pas raillerie là-deſſus.

Un jour que l'on avoit eu une grande conférence là-deſſus, ſur ce ſujet, où avoient été le P. Archange & le P. Euſtache, & les principaux de ſa famille; comme il eut remarqué que ſa Fille avoit été au ſortir, parler à Mad. le Maitre ſa Sœur, il la ſuivit, & ſe doutant qu'elle lui diroit plus librement ſa réſolution, il l'écouta à la porte: de quoi s'étant aperçut ſans en faire ſemblant, elle dit ſeulement tout haut, afin qu'il le pût entendre, que pour elle ſa derniere réſolution étoit de s'en tenir à ce qui plairoit davantage à Mr. ſon Pere; ſur quoi ce bon Pere ravi de joye, entra dans la chambre, & ſçachant que ſa peine pour Port-Royal, étoit fondée ſur l'apréhenſion que l'Abbaye ne changea de mains, il lui montra un Brevet du Roy, qu'il avoit obtenu, par lequel il lui aſſuroit l'Abbaye, au cas que ſa Fille, qui étoit lors Abbeſſe, mourut.

Tout étant ainſi conclu, elle le pria de trouver bon qu'elle entrât à Port-Royal, lorſqu'ils

iroient à la Profession de ma S. Marie-Claire, qui se devoit faire le 14. Septembre 1616. mais il le refusa pour lors, à cause de l'aprehension de la Guerre qui continuoit toûjours.

Un mois après elle le sçût prendre si apropos, pour lui faire encore la même proposition, dans la conjoncture d'une nouvelle qu'il venoit d'aprendre, que Mr. de Guise étoit pour la Reine Mere, ce qui l'avoit rendu tout gay, qu'il se laissa aller cette fois & lui promit de l'y mener lui même. Le jour fut pris; mais il ne voulut point qu'elle dit adieu à personne de la parenté, étant bien aise que l'on crût simplement qu'elle alloit voir ses Sœurs, afin qu'elle fut plus libre de revenir, si elle en eut eu envie, sans que personne en put parler: elle fut seulement prendre congé & se recommander aux prieres de quelques personnes Religieuses, de sa connoissance, entr'autres du Pere Suffrant, qui lui dit tout haut devant tous ceux qui étoient présens, que sa Sœur Mad. de Port-Royal, éroit une Sainte, qu'il la tenoit heureuse tant que Dieu la lui conserveroit; mais qu'en tout évenement il falloit espérer en Dieu, & que Dieu ne mouroit pas.

Le vendredi 7. Octobre 1616. qui étoit le jour nommé, elle fut entendre la Messe à St. Merry pour partir ensuite; au sortir de la Ville, elle sentit un petit attendrissement; mais cela ne dura pas, & elle continua le chemin avec joye. La M. Angelique & ses autres Sœurs n'en eurent pas une moindre à son abord, & furent satisfaites de voir à son Port, qu'elle paroissoit déjà toute changée, ayant perdu la maniere suffisante qu'elle avoit auparavant; La M. Agnès lui dit en riant, que venant cette fois pour être Religieuse, si elle eut voulu prati-

quer exactement les regles que St. Benoît preſcrit pour éprouver la vocation de ceux qui ſe préſentent, elle l'eut dû recevoir avec des injures, mais qu'encore qu'elle ne lui en voulut pas dire, ni l'apeller une bête, elle lui promettoit néanmoins qu'elle la traiteroit comme ſi elle en étoit une, c'eſt-à-dire en l'humiliant & la faiſant obéïr ſans raiſonner ; ce qu'elle diſoit parce qu'elle étoit Maitreſſe des Novices.

Elle entra le lendemain dans le Couvent, ſelon la permiſſion qu'elle avoit eu de le faire, & non comme y devant demeurer, & de fait elle n'y coucha pas ; mais le jour de St. Denis 9. Octobre, elle dit adieu tout de bon, pour entrer après le dîner. Mr. Arnauld étoit déjà ſorti, qui ne vouloit pas ſe trouver en cette occaſion, qui lui étoit trop ſenſible : mais ayant apris que ſa Fille avoit pleuré en prenant congé de Mad. ſa Mere & de ſes Sœurs, qui étoient venuës avec elle, il revint ſur ſes pas pour la quérir & la ramener à Paris : mais elle le ſuplia de la laiſſer. Elle fut néanmoins ſi tentée & ſi agitée ce jour-là, qu'elle eut peur de ne pas perſévérer ; mais ſes peines ceſſerent bien-tôt, & elle demeura très-contente.

Elle ne ſçavoit pas encore toutes les coutumes de la Religion, & n'ayant pas encore perdu celles du monde, elle mit ſa toilette dans ſa Cellule, pour ſe deshabiller le ſoir, la M. Angelique, en rit en elle-même, & ne lui en dit rien ; mais le lendemain, elle fit emporter la toilette : s'en étant aperçuë le ſoir, & n'en ſçachant point la raiſon, elle étendit un mouchoir blanc ſur la table pour en tenir lieu, ne comprenant pas qu'une table toute nuë, pût être de même uſage. Mais enfin la M. Ange-

lique lui aprit le myſtere de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, qui n'eſt révélé qu'aux humbles, & elle le comprit ſi bien, que le premier emploi qu'elle eut les premiers jours de ſon Noviat, fut de nettoyer le poullailler. Comme les poſtulantes en ce tems-là, demeuroient en habit ſéculier, elle ſe fit faire un manteau gris, avec un biais ſur le col, afin que cet habit fut humble & commode à toute ſorte de travail, & qu'il lui tint lieu de penitence pour toutes les curioſités auſquelles elle avoit été attachée auparavant. Ce manteau fut depuis un héritage, & on le donnoit à toutes les Filles qui entroient, afin de ne plus voir l'habit du monde.

Peu de tems après l'entrée de ma S. Anne-Eugenie, le P. Suffrant vint à Port-Royal, il la voulut voir, & comme ce fut à une heure où il étoit preſſé, on fut dire à ma S. Anne, qui pour lors ſervoit à la Cuiſine, qu'elle s'y en allât promptement, de peur de le faire attendre, elle y fut donc, comme elle étoit, dans ſon habit de Cuiſine & tablier de toille noire devant elle, avec un grand coûteau pendu à ſa ceinture, & les mains telles qu'on les peut avoir quand on écure des poëles & des chaudrons : comme il ne l'avoit jamais vûë que dans ſes habits du monde, cette nouvelle parure le frapa davantage : il lui dit dans le mouvement de ſa piété ; en vérité Madem. je ne vous ai jamais vûë ſi bien parée ; mais ne vous faut-il plus de pommade pour vos mains ? car il ſçavoit que cette curioſité avoit été ſa grande attache. Elle répondit gayement, que l'eau où on lavoit les écuëles étoit bien meilleure & qu'elle n'avoit plus beſoin d'autre choſe.

Après

Après avoir passé deux mois dans cette ferveur, comme on parla de lui donner l'habit, elle desira que ce fut le jour de Noël, nonobstant le travail du service de ce jour-là, & l'extrême froid qu'il faisoit, on s'accorda de bon cœur à sa demande, & elle le reçût avec grande cérémonie, en présence de toute la parenté, excepté Mr. Arnauld qui n'y pût être, ni à sa Profession, parce que ces cérémonies l'attendrissoient trop. Elle passa son Noviciat toûjours dans la ferveur, sinon qu'elle étoit quelquefois un peu modérée par les scrupules, à quoi elle fut un peu sujette dans ce commencement, dont Dieu la délivra quelque tems avant sa Profession, la mettant dans un parfait repos d'esprit.

On fut en peine de ce qu'on devoit faire à sa Profession, parce que Mr. Boucherat, Abbé de Citeaux, étant alors à Paris, on n'osoit prier un autre de faire cette cérémonie, ce qu'il auroit trouvé mauvais; & d'ailleurs on faisoit difficulté de l'en prier, de peur qu'il ne voulut faire la cérémonie au dehors du Chœur des Séculiers, comme il se pratiquoit avant qu'on eut établi la clôture. Mais s'étant avisé de demander de lui-méme au Prieur des Vaux de Cernay, qui fut le saluer, & à qui il fit grand accuëil, s'il n'y avoit point à Port-Royal, des Filles qui dussent faire Profession, il lui dit qu'il y avoit une des Filles de Mr. Arnauld, Sœur de l'Abbesse, & en même-tems lui fit entendre tout naïvement, la raison qui faisoit qu'on n'avoit osé le suplier de prendre la peine de faire la cérémonie. Mr. de Citeaux répondit qu'il ne s'oposeroit point aux bonnes coutumes, & qu'il y vouloit venir; ce qu'il fit, & ma S. Anne-Eugenie fit Profession entre ses

mains, le 17. Février 1618. & le lendemain, la Mere Angelique partit pour aller à Maubuisson.

Fin de la premiere Partie.

RELATION

COMMENÇANT

EN MIL SIX CENS DIX-HUIT.

SECONDE PARTIE.

II. PARTIE

L'état de l'Abbaye de Maubuisson.

CE fut en cette année 1618. que la Mere Angelique reçût commandement de Mr. de Citeaux, d'aller à l'Abbaye de Maubuisson, pour y établir la réforme, après qu'il en eut fait enlever l'Abbesse, Mad. d'Estrées, ce qui arriva de cette sorte.

Mad. d'Estrées, qui avoit été premierement Abbesse de Bertaucourt, étoit entrée en l'Abbaye de Maubuisson, par la faveur du Roy Henri IV. en considération de sa Sœur Mad. Gabriële, qui demeuroit avec elle, & qui la devoit suivre en ladite Abbaye de Maubuisson pour être plus proche de Paris. La conduite de cette Dame, pendant vingt-cinq ans qu'elle fut Abbesse dans cette Maison, répondit à la maniere dont elle y étoit entrée, & le scandale des désordres de cette Maison crût à un

II. PARTIE

point, qu'il n'y avoit rien de si public. De sorte que le feu Roy Loüis XIII. en fut informé comme tout le monde, & l'on tient que ce fut lui qui donna ordre à Mr. Boucherat, Abbé de Citeaux, d'en prendre connoissance & d'y pourvoir par les remedes nécessaires. On nous a dit aussi que Mad. d'Estrées ayant toûjours tenu les deux Abbayes de Bertaucourt & de Maubuisson, on lui fit perdre la premiere qu'on l'obligea de quitter, & que Mr. de Citeaux voulant traiter doucement cette affaire, & disposer cette Abbesse à se rendre d'elle-même, à l'ordre que l'on desiroit qu'elle établit dans la Maison, & à faire cesser le scandale, qu'elle-même causoit en particulier: il voulut lui faire donner cet avis de sa part, avant que de se transporter lui-même à Maubuisson, & pour cet effet, chargea quelques Religieux, de cette commission, lesquels, cette Dame traita outrageusement, non seulement de paroles; mais jusqu'à les tenir du tems enfermés & comme en prison, sans manger, y ajoutant encore de plus grands excès & plus injurieux, ce qu'elle faisoit dans l'assurance que Mr. de Citeaux n'oseroit passer plus avant dans cette affaire, à cause des personnes puissantes à qui elle apartenoit, & que depuis vingt-cinq ans, on n'avoit fait aucune visite dans cette Abbaïe.

Ayant renvoyé ces Religieux après les avoir ainsi maltraités, il parut qu'elle avoit eu quelque apréhension que l'on ne prit plus avant connoissance de sa conduite, & ayant fait un voyage à Chartres, où elle alloit souvent pour ses affaires particulieres, elle passa par Port-Royal, ce fut environ en 1616. car c'étoit bien un an ou un an & demi avant que la M. Angelique allât à Maubuisson: Elle la demanda

II. PARTIE

& l'entretint assez long-tems au parloir, lui faisant entendre qu'elle vouloit penser à établir quelque bon réglement dans sa Maison ; mais qu'elle y trouveroit assés de difficulté, qu'elle eut eu besoin d'avoir du secours dans cette entreprise, & d'être assurée de quelques personnes qui travaillassent avec elle pour la faire réüssir ; la M. Angelique ne sçachant s'il étoit vrai ou non, par le pur motif de sa charité & du bien de cette Maison, qui étoit celle de sa Profession, répondit à Mad. d'Estrées, que si elle la jugeoit capable de lui rendre quelques services dans un si bon dessein, elle s'offroit de tout son cœur d'aller être sa Prieure, pour l'y assister, & qu'aussi-bien, les Dames qui la connoissoient du tems qu'elle y avoit été petite, auroient peut-être plus d'affection pour elle que pour une autre. Mais Mad. de Maubuisson, qui dans la vérité ne pensoit à rien moins, & qui n'employoit cette dissimulation, que pour amuser les esprits par cette espérance de réforme qu'elle témoignoit vouloir faire elle-même ; ensuite de ce que la Mere lui eut répondu, ne parla plus de cela, & y pensa encore moins, continuant dans ses mêmes désordres, avec un tel scandale, que Mr. de Citeaux ne pouvant plus se dispenser, sur les plaintes qu'il en recevoit de tous côtés, de penser à y donner ordre, députa un Religieux, nommé Mr. de R . . . pour aller comme Commissaire, informer sur les lieux, de la conduite de cette Abbesse. Ce Religieux étant arrivé à Maubuisson, demanda à parler à Mad. d'Estrées, de la part de Mr. de Citeaux : Elle qui sçavoit bien ce qu'il venoit lui dire, le refusa ce jour-là, sous quelque prétexte, & en même tems donna ordre que l'on conduisit ce Re-

ligieux & sa suite, dans l'une des Tours de l'Abbaye, comme pour y loger, & aussi-tôt qu'ils y furent entrés, elle en fit fermer les portes, & les y tint quatre jours, les faisant jeûner ce tems-là, au pain & à l'eau & les traitant avec toutes sortes d'outrages, jusqu'à faire donner tous les jours les étrivieres à ce Religieux, Commissaire de Mr. de Citeaux, qu'elle eut peut-être fait périr là-dedans, s'il n'eut trouvé au bout de quatre jours, l'invention de se sauver par une fenêtre, après quoi il fut trouver Mr. de Citeaux, qu'il informa d'une si étrange violence. Mr. de Citeaux vit bien qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & vint aussi-tôt à Paris pour faire ses plaintes. Les Parens même de Mad. d'Estrées, donnerent les mains à Mr. de Citeaux, pour remédier à ces désordres, par telles voyes qu'il aviseroit bon être; & entr'autres Mr. le Cardinal de Sourdis son Cousin & le Maréchal d'Estrées son Frere, lequel en son particulier avoit eu beaucoup de mécontentement de son procédé, dans le Mariage de sa jeune Sœur, laquelle, étant Novice à Maubuisson, Mad. de Maubuisson, fit épouser au Comte de Sancé, sans le sçû & le consentement des Parens, & ce Mariage se fit dans l'Eglise même de l'Abbaïe; de sorte que toutes les personnes puissantes, & sans lesquelles on n'eut jamais entrepris cette affaire, l'ayant abandonnée entierement, Mr. de Citeaux se transporta à Maubuisson, pour y commencer sa visite.

En l'année 1617. Mr. de Citeaux souhaitant fort que Mad. de Maubuisson se rendit sans violence, à faire cesser le scandale & le déréglement de sa Maison, s'en alla à cette Abbaye, & fit donner avis à l'Abbesse, de la

visite qu'il y venoit faire, afin qu'elle eut elle-même à rendre compte de sa conduite & de celle de sa Maison, & à aviser avec lui dans cette visite, de ce qui étoit à faire après avoir vû l'état des choses. Elle refusa entierement cette proposition, & dit qu'elle ne recevroit point de visite ; sur quoi Mr. de Citeaux ne laissa pas d'entrer au Chapitre, & de la commencer de sa propre autorité, après en avoir fait l'ouverture à toute la Communauté, il entendit toutes les Religieuses en particulier, l'une après l'autre, comme il se pratique en semblables occasions ; ensuite de quoi, le Chapitre étant assemblé de nouveau, pour la conclusion de la visite, Mr. de Citeaux envoya prier Mad. d'Estrées de s'y trouver, elle s'en excusa, disant qu'elle se trouvoit mal ; il envoya encore la prier & la conjurer de sa part, de vouloir condescendre pour ses intérêts propres. Enfin, voyant sa résistance opiniâtre, il lui envoya faire un commandement absolu de venir, qu'elle mépriſa comme le reste ; de sorte que Mr. de Citeaux, conclut la visite sans elle, & en ayant dressé l'acte, il s'en revint à Paris, où on dit qu'il informa le Roy, de ce qui s'étoit passé ; & qu'en ayant aussi fait le raport à Messieurs les Parens de ladite Abbesse, ils lui donnerent de nouveau, pouvoir d'agir contre elle, avec une entiere assurance d'approuver tout ce qu'il feroit, & de n'y mettre aucune opositon. II. PARTIE.

L'Abbesse de Maubuisson est enlevée.

Sur cela cet Abbé, aviſant aux moyens de remédier aux déréglement de cette Maison, dont sa visite lui avoit donné une entiere connoissance, il jugea qu'on ne le pouvoit faire en aucune sorte, qu'en ôtant l'Abbesse, qui s'y opoſoit si violemment ; & trouvant qu'on ne

le pouvoit faire par d'autres voyes ; il se résolut de la faire enlever & enfermer dans quelque Couvent, tant pour lui donner le loisir de se reconnoître, que pour pouvoir en son absence, établir une Commissaire qui pût, avec l'autorité qu'il lui en donneroit, y établir la discipline, & y mettre un bon commencement de réforme.

Il exécuta cette résolution, obtenant une Commission de la Cour, pour l'enlever de son Abbaye, & la faire conduire aux Filles Penitentes de Paris. De cette sorte étant parti de Paris le 2. ou 3. Février 1618. accompagné des Archers qui devoient faire cet enlevement, il s'en vint droit à Maubuisson, & le Prévôt & les Archers s'en allerent à Pontoise, attendre ses ordres, qu'il leur devoit faire sçavoir, après avoir encore tenté si l'on pouroit éviter cette violence au cas qu'elle voulut lui parler & faire ce qu'il voudroit.

Il y avoit long-tems que des personnes de ses amis l'avertissoient de ne se pas tenir dans une si grande assurance, & de se résoudre de donner à Mr. de Citeaux, la satisfaction qu'il demandoit, ou bien de penser à la sureté de sa personne & à se retirer de bonne heure. Mais elle croyoit être si forte, à cause du pouvoir de Messieurs ses Parens, qu'elle ne s'étonnoit de rien, & se mocquoit de toutes ces apréhensions qu'on lui vouloit donner. Mr. de Citeaux étant arrivé à l'Abbaye, en fait donner avis à Madame, & la fait suplier de lui venir parler ; elle fait accroire qu'elle étoit fatiguée & qu'elle n'y pouvoit aller. Cependant des Religieuses qui apréhendoient ce qui arriva, lui faisoient toutes les instances imaginables, & ne la quittoient quasi point, qu'il n'y en eut quelqu'une

à la conjurer, pendant ces 2. jours que Mr. de Citeaux fut à Maubuiſſon, qu'elle voulut conſentir à le voir, afin qu'il put demeurer ſatisfait.

Tous ces efforts furent employés en vain, & Mr. de Citeaux jugeant qu'il n'y avoit rien à attendre davantage, ſe réſolut de la faire enlever, ſelon le pouvoir qu'il en avoit du Parlement, & ayant mandé le Prévôt, il ſe rendit avec ſes Archers, de bonne heure, à Maubuiſſon, le 5. Février 1618. Mr. de Citeaux, qui étoit au dehors, leur fait ouvrir la premiere porte, enſuite ils viennent à celle du Couvent, dont les Religieuſes avoient la clef, ils commencerent d'y heurter, faiſant commandement de par le Roy, qu'on eut à l'ouvrir; mais perſonne ne ſe préſenta pour le faire: cependant les Archers enfoncent la porte, qui n'étoit pas bien forte, d'autres monterent avec des échelles, par des fenêtres, & tous étant dans la Maiſon, s'en allerent au Logis de l'Abbeſſe, laquelle ayant eu avis de ce qui ſe paſſoit, n'avoit eu le tems que de ſe lever de ſon lit, & s'enfuir quaſi toute nuë ſe cacher dans la chambre d'une de ſes Confidentes. Le Prévôt n'ayant point trouvé l'Abbeſſe chez-elle; mais ayant bien vû qu'elle ne venoit que de ſortir de ſon lit, qu'ils trouverent encore tout chaud, ils ſe ſéparerent tous, par tous les lieux de la Maiſon, la cherchant avec grand ſoin; mais avec toutes leurs diligence, ils paſſerent preſque tout le jour, ſans la pouvoir découvrir: Il étoit déjà trois heures après midy, & ils ſe diſpoſoient quaſi à s'en retourner ſans avoir rien fait, lorſqu'enfin, quelqu'uns des Archers qui étoient en ſentinelle proche de ce lieu-là, entendirent remuer, & la découvri-

rent par-là. Le Prévôt y arriva aussi-tôt, & la pria civilement de venir, où l'ordre du Roy la demandoit, & après beaucoup de résistance, il la fit enlever par ses gens, & comme elle étoit toute transie du froid qu'il faisoit & d'avoir été là toute nuë depuis le matin, qu'elle n'avoit pas eu le tems de prendre ses habits; il la ramenerent dans son lit, où on lui fit prendre de la nourriture, & on tâchoit de la disposer à partir; mais elle différoit & trouvoit des inventions pour amuser, faisant semblant qu'on ne pouvoit trouver ses habits, dans l'espérance qu'étant si tard & presque nuit, on pouroit différer jusqu'au lendemain à l'emmener, & que peut-être trouveroit-elle moyen de s'échaper la nuit: mais le Prévôt s'ennuyant de tant de remises, & voyant que le jour qui s'abbaissoit, les pressoit de partir, commanda à quatre Archers, de prendre par les quatre coins, le matelas sur lequel elle étoit couchée, & qu'ils la portassent dans son propre carosse, qu'ils avoient fait tenir tout prêt dans la cour, pour l'emmener en diligence à Paris, ce qui fut exécuté, & pour la bien seance, ils mirent avec elle une jeune Professe, apellée M. du Puis, & les conduisirent jusque dans les Filles Penitentes, & ainsi acheverent leur commission.

Mr. de Citeaux, qui n'avoit point paru, & s'étoit tenu au dehors, pendant que ces choses se passoient, entra dans le Couvent, aussitôt que l'Abbesse en fut sortie, & fit assembler toutes les Religieuses, ausquelles il déclara ses desseins, & comme dans l'absence de leur Abbesse, il leur vouloit donner une Commissaire, qui étant apuyée de l'authorité qu'il lui donneroit, put établir dans leur Maison, l'ordre

& le bon réglement qu'il ſouhaitoit d'y voir, & qu'il n'avoit pû encore leur procurer, à cauſe de la réſiſtance de leur Abbeſſe ; & quoi qu'il eut déjà jetté les yeux ſur la M. Angelique, Abbeſſe de Port-Royal, pour la charger de cette commiſſion, néanmoins n'étant pas aſſuré ſi elle-même, & beaucoup plus Mr. Arnauld ſon Pere, y voudroit conſentir ; & pour moins cabrer l'eſprit de ces Religieuſes qui apréhendoient la réforme, il mit à leur choix, trois Abbeſſes de l'Ordre, qu'il leur nomma ; Mad. du Thréſor, Mad. du Pont aux Dames & Mad. de Port-Royal ; leur donnant juſqu'au lendemain, qu'il devoit revenir à Paris, pour délibérer.

Ces pauvres Filles paſſerent preſque toute la nuit en conſultation ſur ce ſujet : Elles aimoient toutes Mad. de Port-Royal ; de ce qu'elles l'avoient connuë petite à Maubuiſſon ; mais elles redoutoient étrangement ſa grande réforme, dont il étoit grand bruit dans tout l'Ordre ; les plus anciennes & les meilleures y inclinoient pourtant tout à fait ; mais les autres ne ſe pouvant accorder, elles réſolurent de faire toutes enſemble, une autre propoſition à Mr. de Citeaux, & de le ſuplier très-humblement, de donner plutôt cette authorité à une des Profeſſes de leur Maiſon même, dont il feroit le meilleur choix, ſelon ſa lumiere, pour prendre la plus capable. Mr. de Citeaux témoigna être fort ſatisfait, & agréer cette demande, qu'il leur promit de leur accorder, comme il avoit deſſein certainement de le faire ; mais non pas en la maniere qu'elles ſe le promettoit : Dès-lors étant revenu à Paris, il prévint Mr. Arnauld, pour tacher de le faire conſentir de trouver bon que ſa Fille, l'Ab-

II. PARTIE

besse de Port-Royal, qui étoit en effet Professe de Maubuisson, se chargeât de la conduite d'une entreprise aussi difficile & aussi importante, qu'étoit celle de remédier aux derniers désordres de cette Abbaye Royale, qui avoient scandalisé une partie de la France, & d'y établir une bonne discipline & une parfaite réforme, comme elle avoit fait si heureusement à Port-Royal ; Mr. Arnauld eut assez de peine à se rendre, n'ayant nule inclination d'exposer la santé & la vie de sa Fille, au travail extrême qu'il jugeoit bien qu'il y auroit à faire réüssir ce dessein, & où le zele de sa Fille ne lui permettoit pas d'user de discrétion; néanmoins après bien des instances & des prieres, de Mr. de Citeaux, & encore plus les raisons qu'il lui alléguoit, & dont en effet il étoit persuadé, qu'il n'y en avoit point dans l'Ordre qui fut si capable de cette entreprise : Il se laissa vaincre & y donna son consentement, & ensuite l'un & l'autre le manderent à P. R.

La M. Angeliq. est choisie par Mr. de Citeaux, pour réformer cette Abbaye.

La Mere Angelique, ayant apris cette nouvelle de Monsieur son Pere, fort peu de tems après l'enlevement de Mad. d'Estrées, & ayant ensuite reçû les ordres que lui fit signifier Mr. de Citeaux, son Supérieur, elle se rendit avec soumission à prendre cette charge où elle n'envisageoit qu'un emploi de charité, de beaucoup de peines & de travail, & par conséquent, un objet agréable à son zele ; & peut-être même consideroit elle dès-lors, cette occasion, comme pouvant être un jour, avec son industrie, un moyen de se décharger d'un autre fardeau si intolérable, comme elle l'appelle elle-même, sçavoir, de son Abbaye qu'elle méditoit de quitter, ce qu'elle voulut faire effectivement, peu de tems après.

On

II. PARTIE

On ne peut dire quelle douleur cette nouvelle répandit dans toute la Maiſon, où pas une de ſes Filles, ne s'étoit attenduë, que l'union qu'elles tachoient d'avoir avec Dieu, & à toutes ſes volontés adorables, les dût ſéparer ſitôt de celle par laquelle elles avoient reçû les prémices de cet eſprit de grace, & de l'aide de laquelle elles croyoient avoir tant de beſoin, pour s'y établir plus ſolidement. Ce fut au milieu de tant de larmes, que Mr. de Citeaux, étant arrivé le 17. Février, fit faire Profeſſion à ma S. Anne-Eugenie, Sœur de la M. Angelique, & le jour ſuivant 18. du même mois 1618. emmena M. de Port-Roïal à Paris, chez Mr. ſon Pere, pour la conduire de là, à Maubuiſſon. Elle ſortit accompagnée de trois Religieuſes: ſçavoir, la M. de la Croix, une des anciennes qu'elle avoit réformées, & qu'elle avoit menée à Maubuiſſon, lorſqu'elle y fut dire adieu aux Religieuſes, après qu'elle eut été benie Abbeſſe, ainſi que nous l'avons marqué dans la premiere Partie de cette Relation, & deux autres jeunes Profeſſes; ſçavoir, ſa jeune Sœur ma S. Marie-Claire, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, & ma S. Iſabelle de Château-Neuf, qui n'avoit qu'un an d'avantage; mais qui étoit une excellente Religieuſe, & d'un eſprit très-ſage, qu'elle avoit reçûë & façonnée elle-même, depuis environ trois ans qu'elle étoit venuë à Port-Royal.

Cette ſortie de la Mere, remplit Port-Roïal de douleur & d'affliction; mais ne ſçachant pas les ſentimens particuliers de toutes les autres, je dirai ſeulement que la M. Agnès, qui étoit en cette affaire, la plus interreſſée & la plus conſidérable, nous a conté d'elle-même. Elle nous a dit, qu'après avoir dit adieu & vû

II. PARTIE

partir la M. Angelique sa Sœur, avec des sentimens qui n'ont point de paroles qui les puissent exprimer; elle vint à l'Eglise se jetter aux pieds de Jesus-Christ, & avec une confiance toute entiere, sentant bien qu'elle n'avoit plus rien à perdre après ce qu'elle venoit de laisser, dit ces paroles de St. Pierre, *Ecce nos reliquimus omnia*: & repéta plusieurs fois, *omnia omnia*; dans une disposition & une douleur, qui ne lui laissoit pas lieu de douter que ces paroles ne fussent sinceres, & plus encore dans son cœur que sur ses levres.

Mr. de Citeaux, qui fut lui-même témoin de la douleur que causa cette séparation, en fut aussi touché, & dit avec compassion, qu'il étoit aisé de voir qu'on arrachoit les entrailles à toutes ces pauvres Filles, en leur ôtant leur Mere. Il n'y avoit dans cet orage, que ma S. Anne-Eugenie, qui fut calme, laquelle ayant été Professe la veille, ne pouvoit pleurer non plus que les enfans de l'Epoux avec qui elle venoit de contracter une alliance si divine: & se souvenant que dans la premiere institution de ce Sacrement, qui est le plus grand de tous, Dieu a commandé à l'homme de quitter son Pere & sa Mere, elle n'avoit point de douleur de voir partir la sienne, & demeuroit immobile, dans les sentimens de sa joye spirituelle, au milieu des regrets de tant d'autres & des reproches que quelques unes lui faisoient de son insensibilité, à quoi en répondant, elle n'opposoit que l'impuissance où elle se trouvoit, de pouvoir ressentir de la tristesse, lorsqu'elle étoit si possédée de la joye de son bonheur, dans lequel elle n'étoit entrée que depuis un jour. Et ainsi, pendant que les autres mouroient de douleur, il s'en falloit peu, comme elle le

disoit elle-même, qu'elle ne danſât de raviſſement & de joye.

Madame de Port-Royal, & ſes Religieuſes qu'elle menoit avec elle, demeurerent chez Mr. Arnauld, à Paris, depuis le 19. Février juſqu'au 29. du même mois, pendant quoi Mr. de Citeaux fit ſçavoir aux Dames de Maubuiſſon, comme il travailloit à s'acquiter de la promeſſe qu'il leur avoit faite, de leur donner pour Commiſſaire, ainſi qu'elles l'en avoient prié, une Profeſſe de leur Maiſon, ſçavoir, Mad. de Port-Royal, qu'il leur meneroit lui-même dans peu de jours; de quoi elles ne furent pas peu ſurpriſes, ne s'étant point attenduës que Mr. de Citeaux les dût joüer de la ſorte: Mais elles furent obligées de diſſimuler, n'étant plus apropos de s'opoſer à ſon autorité, & voyant bien que c'étoit une affaire faite.

Au même tems, la Religieuſe qu'on avoit menée avec Mad. d'Eſtrées, ayant fait ſolliciter Mr. de Citeaux, par ſes Parens, pour avoir la permiſſion de ſortir des Filles Penitentes, où elle étoit demeurée, & retourner à Maubuiſſon, il le lui permit, & l'ayant mandée, elle partit de Paris avec Mr. de Citeaux, Mad. de Port-Royal & le reſte de ſa Compagnie, pour venir à Maubuiſſon.

Ils y arriverent comme les Religieuſes étoient au Chœur, qui diſoient une heure d'Office, d'une façon tout enſemble, ſi pitoyable & ſi ridicule, qu'on eut eu peine à juger ſi elles chantoient ou ſi elles ſe quérelloient; auſſi-tôt qu'elles eurent achevé de chanter, elles s'aſſemblerent à la porte pour recevoir Mr. de Citeaux & la M. Angelique, laquelle elles ſaluerent d'abord avec reſpect; mais d'une maniere aſſez froide, juſqu'à ce que la Mere, les

II. PARTIE

ayant reçûës avec la bonté & la franchiſe qui lui eſt ſi naturelle, elle leur ouvrit tout à l'heure le cœur, & elles commencerent à découvrir que ſa réforme ne l'avoit pas renduë ſi ſauvage qu'elles ſe l'étoient figurées ; ce qu'elles ſe perſuaderent davantage, lorſqu'elles virent que rencontrant une d'elles nommée Dame Deſmarets, elle la fut embraſſer & lui dit gaïement ; bon jour ma grande amie, ſe ſouvenant qu'elle l'apelloit ainſi pendant qu'elle étoit enfant, & que ces bonnes Meres aimoient ces petites careſſes, ayant quaſi toutes entre elles, ces ſortes d'alliance d'amitié : auſſi furent elles tellement ravies de cette franchiſe & de cette gayeté de la Mere ; que ſe croyant échapées des mains du monſtre chimérique d'une réforme ſi affreuſe & ſi ſauvage, comme elles ſe l'étoient imaginées, elles commencerent à lui rendre des témoignages d'affection & de joye de ſon arrivée, plus grands que n'avoient été ceux de leur crainte & de leur froideur à ſon premier abord.

Mr. de Citeaux, l'ayant enſuite conduite au Chapitre, il l'établit de ſon autorité, Commiſſaire dans cette Maiſon, pour y exercer la charge en la place de l'Abbeſſe abſente, lui donnant un plein pouvoir d'ordonner & diſpoſer de toutes choſes, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, ainſi qu'elle jugeroit à propos, pour établir un bon réglement dans cette Abbaye ; ce qu'ayant fait, il s'en retourna à Paris.

Tous ces premiers jours ſe paſſerent à apriſoiſer doucemet l'eſprit de ces pauvres Filles, qui ne ſçavoient pas encore ce qu'elles devoient attendre de ce nouveau gouvernement : elle commença par les traiter avec des bontés non

II. PARTIE

pareilles, renouvellant toutes ſes anciennes connoiſſances, avec toute ſorte de témoignages d'amitié envers elles toutes : entr'autres elle avoit grand ſoin d'aller voir une des anciennes, nommée Dame le Vaſſeur, qui étoit une bonne Fille & qui avoit été autrefois ſa maitreſſe lorſqu'elle étoit petite, laquelle, depuis quelques années, étoit devenuë aveugle.

Elle lui faiſoit toutes les careſſes imaginables, & lui rendoit toutes ſortes de devoirs, s'aſſujettiſſant pendant tout ce carême, d'aller tous les ſoirs, la voir & faire ſa collation auprès d'elle, qui conſiſtoit en du pain des Sœurs Converſes, n'en voulant point manger de celui du Couvent, qui étoit plus beau, avec ſept ou huit feüilles de chicoré ſauvage, toute cruë, ſans huile ni vinaigre, ne voulant pas ſeulement qu'on les lui ſervit dans un plat ; mais elle faiſoit un creux dans le morceau de pain qu'on lui aportoit, où elle mettoit cette ſalade ſi aiſée à aſſaiſonner : Elle réjoüiſſoit cette bonne ancienne, la conſollant de ſon aveuglement, & tachant de la gagner à Dieu, ce qu'elle faiſoit de même à l'égard de toutes les autres, qui étoient dans un tel étonnement de voir ſa vie & ſa conduite, auſſi bien que celle de ſes Religieuſes, qu'elles leur paroiſſoient comme de nouvelles créatures arrivées d'un nouveau monde, tant elles avoient vû peu d'exemples d'une vie ſi ſainte & ſi religieuſe, ou plutôt, tant cette vie étoit éloignée de ce qu'elles avoient vû toute leur vie. Une S. Converſe de céans, qui étoit alors Séculiere à Maubuiſſon, où elle ſervoit cette bonne Religieuſe aveuglé, que je viens de nommer, me diſoit ces jours paſſés, que toutes les perſonnes de la Maiſon, étoient dans une tel-

II. PARTIE

le admiration, de la piété, de la mortification & de la modeſtie, qui paroiſſoit juſques dans les habits, le viſage, la façon & les moindres déportemens de ces nouvelles Religieuſes, qu'elles leurs paroiſſoient comme des prodiges, qu'elles ne ſe laſſoient point de les conſidérer, & que ſouvent elle & d'autres Filles Séculieres qui étoient auſſi de la Maiſon, ſe donnoient des rendés-vous pour les aller regarder de quelque part, où elles les puſſent voir, tant elles avoient de ſatisfaction & de dévotion dans la ſeule vûë de leur compoſition extérieure, qui étoit ſi religieuſe & ſi édifiante, & qui paroiſſoit ſi nouvelle, en un lieu où toutes choſes lui étoient ſi opoſées à une conduite ſi ſainte. Il faut un peu dire quelque choſe de l'état où la M. Angelique, trouva cette Abbaye lorſqu'elle y entra, quoique ce ſoit avec deſſein de ſuprimer les choſes les plus importantes, puiſqu'auſſi-bien n'étoient elles que trop ſçûës.

Lorſque la M. Angelique alla à Maubuiſſon pour la réformer, elle y trouva environ vingt-deux Religieuſes, dont la plûpart & preſque toutes, y avoient été miſes contre leur gré, & y menoient une vie auſſi éloignée de leur état, qu'elles l'aimoient peu; & non-ſeulement elles en ignoroient les obligations; mais elles ne ſçavoient quaſi pas même les premiers élémens du Chriſtianiſme, & les principaux myſteres de la Foi, étant dans une ignorance, pour toutes ces choſes, qui n'étoit pas concevable, & qui fut depuis un ſujet d'exercice à la charité de la M. Angelique, & de celle des perſonnes qu'elle pria de s'y employer, comme on le verra en ſon lieu.

Elles ne ſçavoient pas même ſe confeſſer, lorſqu'elles ſe préſentoient pour le faire, à un

Religieux Bernardin, qui leur servoit de Confesseur, & qui en effet n'en portoit pas le nom en vain, puisque c'étoit toûjours lui qui disoit leur confession, & leur nommoit les pechez qu'il vouloit qu'elles disent, quoi qu'elles ne les eussent peut-être pas faits, c'étoit même tout ce qu'il pouvoit faire, que de les résoudre à prononcer un oüy ou un non, sur lequel il leur donnoit l'absolution, sans autre enquête, jusqu'à ce qu'étant ennuyées des reproches que ce *Pater* leur faisoit de leur ignorance, elles crurent avoir trouvé une excellente méthode pour se bien confesser : c'étoit de composer toutes ensemble avec beaucoup d'étude, trois sortes de confessions, une pour les grandes Fêtes, une pour les Dimanches & une pour les jours Ouvriers, lesquelles ayant écrites dans un livre, elles se le prétoient pour s'aller confesser l'une après l'autre, ce qu'elles auroient aisement pû faire toutes à la fois, puisqu'elles n'y répétoient que la même chose.

Tout le reste alloit de même, l'Office y étoit célébré d'une maniere tout à fait pitoyable & ridicule ; & encore qu'elles eussent conservé la coutume de tout chanter en notes, depuis le premier mot des Matines jusqu'au dernier de Complies, c'étoit avec une si épouventable précipitation & un tel désacord, que tant s'en faut qu'on eut pû discerner aucune parole de ce qu'elle disoient, que c'étoit beaucoup qu'on pût juger d'abord dans cette horrible confusion, que ce fussent des voix humaines.

Elles passoient leur tems hors l'Office, qui de cette sorte ne leur en prenoit guere, à se divertir en toutes les manieres qu'elles pouvoient, à entretenir le monde qui les venoit

II. PARTIE

voir & qui entroit indifféremment dans le Couvent, avec autant de liberté qu'on pourroit faire dans une Maiſon Séculiere, de Nobleſſe, de Campagne, à joüer des Comedies pour réjoüir les Compagnies qui les venoient voir, & ainſi à tout ce qu'elles ſe pouvoient aviſer.

Pluſieurs d'entr'elles avoient leurs jardins particuliers, où il y avoit des cabinets pour donner la collation, & ce qui prouve plus que toute choſe, que le déréglement dans cette Maiſon, n'étoit pas perſonnel, mais paſſé en une coutume bien établie ; les jours d'été qu'il faiſoit beau-tems, après avoir dit Vêpres & Complies tout de ſuite, le plus à la hâte qu'elles pouvoient, la Prieure menoit tout le Couvent hors de l'Abbaye, ſe promener ſur les Etangs qui ſont ſur le grand chemin de Paris, où ſouvent, les Moines de Saint Martin des Champs, qui en ſont tout proches, venoient danſer avec ces Religieuſes, & cela, avec la même liberté qu'on feroit la choſe du monde où l'on trouveroit moins à redire.

Il ſeroit fort inutile d'en particulariſer rien davantage, puiſque de ces libertés ſi publiques, on peu aiſément inférer le reſte, qu'il eſt beaucoup meilleur de ſuprimer ; & ce que nous en diſons en général, ſuffit aſſez pour faire voir le travail qu'on attendoit de la M. Angelique, dans cette Vigne, que la providence de Dieu l'envoya cultiver. Elle qui avoit été élevée petite en cette Abbaye, n'ignoroit rien de tout ce qui s'y paſſoit, principalement ayant été ſouvent auprès de l'Abbeſſe pendant ce tems, où on en aprenoit beaucoup plus qu'ailleurs ; c'eſt pourquoi, lorſqu'elle fit le choix de ces deux jeunes Profeſſes qui l'y devoient acom-

pagner; l'une d'elles, ſçavoir, ma S. Marie-Claire, m'a conté qu'elle les y prépara en leur diſant, que lorſqu'elles s'étoient données à Dieu, elles lui avoient offert leur vie, & que juſqu'à cette heure, il n'avoit pas encore donné de marques viſibles qu'il voulut recevoir leur offrande; mais que l'occaſion qui ſe préſentoit, en étoit une, & qu'elles la devoient embraſſer avec une entiere réſolution d'y faire à Dieu, non-ſeulement un ſacrifice de leurs force & de leur ſanté; mais encore de leur propre vie, qu'elles ſe devoient réſoudre d'expoſer de bon cœur, dans l'extrême travail qu'elles ſeroient obligées de prendre, pour ſervir cette Maiſon qui en avoit tant de beſoin; & parlant particulierement à ma S. Marie-Claire ſa Sœur, dont elle connoiſſoit la ferveur, auſſi-bien que la délicateſſe; elle lui dit que dans cette rencontre, elle ne lui donnoit point de regle de diſcrétion à obſerver; mais ſeulement celle d'une grande charité qui les obligeoit toutes d'oublier leurs propres interéts & leur ſanté, pour tâcher de procurer ceux des ames; & que dans la connoiſſance qu'elle avoit de ſa complexion, elle avoit déjà donné ſa vie à Dieu, où tout au moins, elle ne doutoit pas qu'elle n'y dût perdre ſa ſanté, & que pour ce ſujet, elle lui marquoit ſa place & le lit qu'elle lui avoit déjà deſtiné, dans une des infirmeries de Port-Royal, pour y paſſer le reſte de ſa vie languiſſante, après qu'elle en auroit épuiſé les forces à donner bon exemple à ces Religieuſes, qui avoient beſoin d'être inſtruites plutôt par actions que par paroles.

On peut aſſurer que cette exhortation & cette prédiction toute enſemble, a eu ſon entier effet en ces deux Religieuſes, qui y travaille-

II. PARTIE

rent avec un zele & une ferveur, qui étoit un ſujet d'admiration continuelle à tous ceux qui les voyoient, & celles qui les ont vûës & qui reſtent à Maubuiſſon, ne s'en peuvent encore taire : la M. Iſabelle Agnès n'eut point de ſanté depuis, & mourut un peu après qu'on fut en cette Ville, n'ayant encore que vingt-huit ans : Et ma S. Marie-Claire m'a aſſuré deux ans avant ſa mort, que depuis ſon entrée à Maubuiſſon (il y avoit pour lors vingt-deux ans) elle n'avoit pas paſſez deux jours ſans fievre ; ce qui n'a pas empêché que juſqu'à la mort, elle n'ait obſervé dans Port-Royal, ce que la M. Angelique ne lui avoit demandé que pour Maubuiſſon, n'ayant point donné d'autres bornes à ſa diſcrétion, que celle de ſa ferveur & de ſa charité, qui alloit ſouvent au-delà de ſes forces, & qui lui ont enfin abregé la vie.

Environ dix-ſept mois après que la M. Angelique fut à Maubuiſſon, elle y fit venir ma S. Anne-Eugenie, à la priere des anciennes Meres de Maubuiſſon, qui ayant apris qu'elle avoit ſa Sœur malade à Port-Royal, de ces longues fievres qui y ſont ordinaires, & que le changement d'air guérit quelquefois, conjurerent la M. Angelique de la mander, dequoi elle obtint permiſſion de Mr. de Clairvaux, qui ayant paſſé quelque tems auparavant à Port-Royal, y avoit vû ma S. Anne-Eugenie, ſi mal, qu'elle lui avoit fait pitié, ce qui fit qu'il accorda cette obédiance de fort bon cœur.

Se voyant appuyée de l'autorité de Mr. de Cireaux, pour travailler ſelon ſon zele & ſa lumiere, au rétabliſſement ſpirituel de cette Maiſon, la premiere choſe qu'elle crût devoir

II. PARTIE

faire, fut de se décharger du soin du temporel, au moins en partie, en obtenant de Mr. de Citeaux, un Procureur comptable qui prit soin des affaires de l'Abbaye, qui étoient alors fort embarrassées à cause des Procès qu'il falloit soutenir contre Mad. d'Estrées, qui plaidoit pour rentrer: Le Procureur, néanmoins ne faisoit rien qu'ensuite des ordres que lui en donnoit la M. Angelique, tant pour les affaires, que pour le maniment du bien de la Maison: Se faisant donc soulager autant qu'elle pouvoit de toutes ces choses, c'étoit avec dessein de se charger davantage du soin des ames de ces pauvres Religieuses, qui n'avoit pas besoin d'une moindre charité que la sienne, pour les résoudre à perdre une partie de cette liberté que l'on pourroit nommer libertinage, qu'elles aimoient plus que toutes choses.

Elle eut tant d'adresse pour les gagner, qu'en peu de tems & sous l'autorité de Mr. de Citeaux, elle commença d'établir la clôture, interdisant l'entrée aux Séculiers, & faisant faire des parloirs & poser des grilles, les anciennes l'ayant souffert doucement, quoi que cela leur fut bien sensible, se voyant ainsi à leur avis devenir en quelque sorte prisonnieres; mais elles avoient déjà tant d'amour & de respect pour la M. Angelique, qu'elles ne lui osoient résister en rien.

Après avoir établi ces choses, qui n'étoient que les moindres commencemens, elle jugea bien qu'il seroit impossible de travailler à la suite de son dessein, d'établir en cette Maison une véritable réforme, qui n'en eut pas seulement l'extérieur & les apparences; mais dont le fondement fut un véritable esprit de grace & de piété qu'on n'osoit pas se promet-

II. PARTIE

tre de voir sitôt naître en ces anciennes Religieuses, dont les longues & pernicieuses habitudes y étoient entierement oppoſées, ſi on ne ſe déterminoit pas à recevoir de nouvelles Filles, qui n'ayant encore aucune impreſſion, puſſent être inſtruites & façonnées par ſes ſoins aux exercices d'une vie Sainte & Religieuſe.

Elle en obtint le pouvoir de Mr. de Citeaux, qui aprouva fort ſon deſſein, & il y en a qui diſent, qu'il fallut auſſi une permiſſion de la Cour, à cauſe qu'elle ne gouvernoit que par commiſſion, & l'on dit qu'il lui fut permis de recevoir juſqu'à quarante Filles, dans leſquelles on n'auroit égard qu'à la vocation & à la ſolidité de la vertu, ſans leur demander aucun dot, la M. Angelique ayant bien jugé que cette condition étoit importante pour faire un bon choix.

Elle reçût donc un bon nombre de Filles en peu de tems, & leur ayant établi un Noviciat entierement ſéparé de la converſation des anciennes; elle leur donna pour maitreſſe, la M. Iſabelle-Agnès. On verra dans la Relation de ma S. Magdelaine Candide, Religieuſe de ladite Abbaye de Maubuiſſon, qui eſt préſentement aſſociée ceans, ce que je me diſpenſe de raporter: ce qu'elle en dit, elle l'a apris des Religieuſes de cette Abbaye, qui furent reçûës en ce tems-là, dont pluſieurs vivent encore, & d'autres qui ſont mortes, & qui l'en avoient auſſi entretenuës, & elle témoigne ne ſe pouvoir laſſer de parler des exemples de vertu & de charité, que la M. Angelique & ſes Religieuſes ont fait paroître dans cette Maiſon, où l'odeur qu'elle y en a laiſſé ne s'y peut perdre.

RELATION

II. PARTIE

RELATION

De ma S. Madelaine Candide, touchant l'ordre que la M. Angelique établit dans le Noviciat, & le soin qu'elle prit pour bien élever ses Filles.

LA M. Angelique ayant reçû à Maubuisson, quantité de Filles pour rien, des plus propres qu'elle pût trouver pour la Religion, établit un Noviciat séparé de la conversation des Anciennes, & leur donna pour Maitresse, la S. Isabelle Agnès, Fille très vertueuse & très capable de former le véritable esprit de Religion dans ces Novices. Elle avoit une très-grande charité pour elles, & prenoit un soin très particulier de les instruire & de faire ensorte qu'elles n'eussent aucune communication avec les Anciennes: Elles demeuroient dans un quartier à part, & la M. Angelique avec ses nouvelles Filles & les trois Religieuses, faisoient ensemble un réfectoire à part, & tous les exercices de la Religion séparement, excepté l'Office qui ne se pouvoit faire ailleurs qu'à l'Eglise, & par conséquent, il falloit se joindre avec les Meres Anciennes, au Chœur seulement.

La M. Angelique avoit un tel soin de l'éducation de ses nouvelles Filles, qu'elle étoit infatigable à la peine qu'elle prenoit pour les former à la vertu, tant par ses paroles, que par les exemples qu'elle leur donnoit.

Exactitude & piété dans la récitation de

Elle se rendoit assiduë au Chœur, alloit tous les jours à Matines, & le long du jour à toutes les heures de l'Office, & n'en perdoit aucune, à moins d'être empêchée aux choses absolument néceſſaires pour les affaires de la Maison,

II. PARTIE

l'Office.

ou quand on la demandoit au parloir. La M. Angelique prenoit un grand soin de faire célébrer l'Office Divin, par ses nouvelles Filles, avec dévotion & révérence, pour réparer, disoit-elle, devant Dieu, l'indévotion & l'irrévérence avec laquelle il étoit célébré en ce lieu avant ce tems-là. Elle avoit amené avec elle Mad. de la Croix, pour aprendre le chant aux Filles, & exprès, elle ne lui donna que cet emploi, afin qu'elle s'en pût mieux acquiter, tellement que presque tout le long du jour, elle ne faisoit autre chose, que de leur aprendre le plein chant, étant nécessaire qu'elles le sçussent parfaitement, pour pouvoir soutenir au Chœur, contre les Anciennes, qui avoient toutes des voix fortes & discordantes, enforte que si la M. Angelique avec ses Filles, n'eussent soutenu le chant, contre ces Meres, à pleine & forte voix, l'Office eut continué d'être dit à leur ancienne mode, qui étoit plutôt capable de distraire que d'édifier les assistans. La M. Angelique se rompoit l'estomac, aussi-bien que ses Filles, pour tâcher de couvrir par leur chant, dit avec révérence, le chant indévot de ces Anciennes, ce qui ne se pouvoit faire qu'avec de grands efforts, car elles avoient de grosses voix, si rudes & détonnantes, que quand elles chantoient seules, il sembloit plûtôt qu'elles se quérelloient ensemble que non pas qu'elles chantassent : Tout le monde s'étonnoit comment la M. Angelique & ses Filles pouvoient porter l'effort, qu'elles étoient obligées de faire en cela, ce qui étoit continuel tous les jours, depuis le commencement de Matines, jusqu'à la fin de Complies, pendant l'espace de cinq ans, en quoi elle faisoit paroître tant de patience de charité & d'humilité, que

II. PARTIE

cela n'eſt pas imaginable, ne témoignant jamais aux Anciennes, la peine qu'elle avoit de leur chant, qu'elle diſſimuloit avec prudence, de peur de les mécontenter, car ces Meres étoient fort ſuſceptibles, quand elle les avertiſſoit de quelque choſe qu'il falloit corriger, & croyoient aiſément que l'on avoit du mépris pour elles. La M. Angelique avoit beſoin d'être en poſſeſſion comme elle étoit, d'une admirable patience, diſcrétion & charité, pour gagner leurs eſprits & pouvoir être utile à leurs ames, & c'étoit ſon but principal, aimant mieux ſuporter toute cette peine, que de choquer tant ſoit peu leurs eſprits.

Il paſſa un jour des Religieuſes par Maubuiſſon, leſquelles y ſéjournerent quelques jours, & conſidérant ce grand travail que la M. Angelique prenoit pour le Chœur, ſa patience & ſa charité à ſuporter le chant de ces Meres, ſans leur en témoigner de la peine, ne pouvoient aſſez admirer ſa vertu, ni comprendre comment elle & ſes nouvelles Filles, pouvoient ſuporter ce travail, & diſoient aux Sœurs, que pour elles, il leur ſeroit impoſſible d'y ſubſiſter; comme en effet, elle s'y eſt beaucoup uſée, & pluſieurs de ſes Filles ont ſouffert de grandes incommodités, pour avoir chanté ſi continuellement; mais cela ne leur étoit rien non plus qu'à elle, & la ferveur que la Mere avoit pour bien célébrer le ſervice Divin, lui faiſoit à elle & aux autres, ſouffrir avec joye toutes ces peines, ſans ſe laſſer.

Elle étoit toûjours occupée à faire aprendre le chant aux nouvelles venuës; elle alloit ſouvent au lieu où on leur aprenoit à chanter, & recommandoit ſans ceſſe aux Maitreſſes, d'en être bien ſoigneuſes: quand elle penſoit qu'el-

II. PARTIE

les avoient négligé de bien aprendre à quelque fille, elle les reprenoit fortement, & ne jugeant pas la M. de la Croix suffisante pour aprendre à toutes les Filles, elle y employa la S. Marie-Claire, sa Sœur, quoi qu'elle eut d'autres occupations assez néceſſaires, & qu'elle l'eut pû soulager en d'autres affaires, dont il falloit qu'elle se chargeât. Enfin, au raport des Filles qui étoient de son tems à Maubuisson, on ne peut pas voir une plus grande ferveur que celle qu'elle avoit pour faire que le Divin Office fut célébré avec dévotion & révérence, non point en chants nouveaux & en musique; mais simplement en plein-chant, selon la coûtume de l'ordre.

On l'a vûë plusieurs fois lorsqu'elle étoit occupée à des affaires temporelles, assez importantes, quitter tout pour s'en aller faire répéter un répons à une Fille, lorsqu'elle doutoit qu'elle l'eut assez bien apris pour le dire au Chœur, & ne la point quitter jusqu'à ce qu'elle le sçut parfaitement, & quand il y avoit des filles sans disposition, dont les maitresses désespéroient, c'étoit à celle-là, qu'elle s'attachoit d'avantage, & recommandoit aux maitresses d'y aporter tous leurs soins, les encourageant & les exhortant à ne se point lasser, & encourageant aussi tellement ces pauvres filles, que toutes choses leurs devenoient faciles, & elles ne tardoient guere à aprendre leur chant, ce qu'elles attribuoient à la charité que la Mere avoit pour elles, ayant reconnu souvent, que ses paroles portoient effet, car quand elle avoit dit à ces Filles, qu'elles eussent bon courage, & qu'elles sçauroient bien-tôt ce qu'on leur vouloit aprendre, elles s'en tenoient toutes assurées, ce qui arrivoit aussi-tôt, souvent contre

toute aparence humaine : Comme il arriva un jour, qu'une S. Novice, nommée Angelique-Basiliſſe, très-bonne fille ; mais délicate & boiteuſe, & qui d'ailleurs, n'avoit point de voix pour ſervir au Chœur, ni les autres talens néceſſaires à une fille ſans bien, pour être acceptée des Anciennes, ſans le conſentement deſquelles on ne pouvoit les recevoir à Profeſſion. La M. Angelique, conſidérant plus dans les filles, la vocation & la vertu, que l'argent & les talens naturels ſans la grace, avoit grande compaſſion de cette bonne fille ; un jour parlant à elle, elle l'exhorta d'avoir bon courage & ſe confier en Dieu, & de faire quelques prieres particulieres, pour obtenir de la voix, afin qu'elle pût être reçuë à Profeſſion ; il arriva quelques jours après, que ſelon le deſir de cette fille, faiſant ſa priere avec grande ferveur, elle en obtint l'effet, de ſorte que s'en allant au lieu où l'on aprenoit les autres à chanter, elle ſe mit en devoir de le faire, & entonnant un répons, les maitreſſes furent ſurpriſes de l'entendre, & ne ſçavoient ce que ce pouvoit être ; mais s'en informant elles l'aprirent & en rendirent graces à Dieu avec elle, & attribuerent cette grace à la priere & à la foi de la M. Angelique. La fille fut reçûë à Profeſſion, & au lieu du peu de voix qu'elle avoit, fort mauvaiſe & diſcordante, elle en reçût de Dieu, par l'interceſſion de la Ste. Vierge, à laquelle elle s'étoit adreſſée, ſuivant le conſeil de la M. Angelique, une très-belle, très-forte & très-douce ; enſorte qu'après ſa Profeſſion, nous lui avons vû exercer l'office de premiere chantre juſqu'à ſa mort, & même on reſſentoit de la dévotion à l'entendre chanter ; c'étoit une très-bonne fille, qui excelloit en obéïſ-

II. PARTIE

fance, humilité & simplicité religieuse, & en charité envers les filles qui lui furent commises, du tems que la M. Marie des Anges étoit Abbesse de Maubuisson, pour leur aprendre à chanter : elle a fait une fin si heureuse, que je ne puis m'en souvenir sans consolation. Je l'ai assistée dans sa maladie.

Du travail des mains.

Outre l'assiduité au chœur de la M. Angelique, pendant son séjour à Maubuisson, elle avoit aussi une très-particuliere exactitude à se trouver aux heures du travail manuel ; avec ses filles, & se mettoit indifféremment à toute sorte de travail, à porter du bois aux cuisines & autres lieux de la Maison, balayer les passages, l'Eglise, le dortoir, le cloître, laver les écuelles, porter le linge de la lessive au grenier, sarcler au jardin ; & elle faisoit tout cela avec un tel témoignage de joye, qu'il paroissoit qu'elle n'avoit pas de plus grand plaisir au monde, que de s'occuper avec ses filles, dans ces exercices vils & pénibles : elle les encourageoit avec tant de cordialité & de ferveur leur disant de petits mots pour les exciter ; aux unes, elle proposoit l'exemple de notre Seigneur, aux autres, l'imitation de nos Saints Peres, encourageant les autres à la mortification, à l'humilité, selon le besoin de chacune: elle leur faisoit trouver matiere propre à bâtir leur édifice spirituel, & j'ai oüi dire à plusieurs de ces filles, qu'en tous ces exercices pénibles, elles ne sentoient aucune peine, quoi qu'il y en eut entre elle de fort délicates, tant l'exemple & les paroles de la M. Angelique, les animoit & les encourageoit : Elles nous en parloient encore avec admiration, quoiqu'il y eut vingt-cinq ou trente ans que cela fut passé, cela renouvelloit tellement leur joye, qu'elle

ne quittoient qu'avec peine cet entretien.

II. PARTIE

La M. Angelique formant ſes Filles de Maubuiſſon au travail, avoit un très grand ſoin de faire garder un parfait ſilence & pour ce ſujet, prenant connoiſſance de toutes choſes en général & en particulier, elle régloit tellement les occupations de chacune d'elles, & proportionnoit ſi bien le travail à leur pouvoir & capacité, qu'il n'étoit pas beſoin de beaucoup parler, & elles pouvoient faire ce qui leur étoit commandé ſans bruit ni diſtraction. J'ai oüi dire à pluſieurs de ces filles, qu'elle maintenoit un tel ordre en toutes choſes, que quoi qu'il y eut le nombre d'Anciennes qui a été dit, leſquelles n'avoient jamais été dans la pratique d'une vie auſſi réglée; mais toute opoſée, l'on n'eut pas dit qu'il y eut eu rien à faire, tant les choſes ſe paſſoient doucement, & que l'on ſervoit ces Anciennes, fort difficiles, avec paix & charité ſuivant l'ordre de la Mere, qui les faiſoit ſervir par ſes nouvelles filles, avec grand ſoin & grand reſpect, pour eſſayer de les gagner & de leur donner bonne édification, afin que par ce bon exemple, elle puſſent un peu ouvrir les yeux & enviſager la vertu dont elles étoient fort éloignées; elle faiſoit ſouvent des exhortations à ſes filles, ſur ce ſujet, leur faiſant voir l'importance qu'il y avoit, d'aprendre par action à ces Meres, ce qu'on avoit pas lieu de leur aprendre par des paroles, parce qu'elles ne l'euſſent pû porter.

Du ſilence.

La M. Angelique, pendant ſon ſéjour à Maubuiſſon, étoit dans une extrême ferveur & deſir, de voir revivre l'eſprit d'auſtérité & de pauvreté de nos Saints Peres, ce qui lui faiſoit toûjours trouver de nouvelles inventions pour ſe mortifier en toutes choſes & pour l'in-

De la mortification.

finuer dans l'esprit de ses filles, tant par ses exemples que par ses instructions, & elle avoit une attention toute particuliere à se mortifier toute la premiere : pour sa demeure, elle choisit la cellule du dortoir, la plus laide de toute, où l'on ne voyoit presque goute, elle n'avoit été habitée que par quelques pauvres Sœurs Converses, ou Servantes, qui ne pouvoient avoir mieux ; elle étoit proche d'un escalier, qui étoit un passage commun, ce qui pouvoit lui ôter son repos : cette cellule étoit très-mal saine, car elle étoit proche des tuiles & d'un grand égout qui y donnoit une fort mauvaise odeur, & même à cause de cet égout, qui passoit le long de la fenêtre, il entroit quelquefois dans ce lieu, des crapeaux & des lezards, ce qui faisoit que personne n'y vouloit demeurer, de plus, il y avoit force punaises, à cause que n'y voyant goute, on ne la pouvoit nettoyer : La M. Angelique y coucha long-tems, avec grande joye d'avoir trouvé une si bonne occasion pour pratiquer la pauvreté, la mortification & l'humilité qu'elle aimoit tant : quand on lui en parloit, & qu'on se mettoit en peine pour lui en faire prendre une autre, elle disoit qu'on lui faisoit un grand déplaisir, & que cette chambre étoit toute sa consolation, que quand elle y étoit, il lui sembloit qu'elle étoit dans la grotte de Béthleéme, où l'on ne voyoit goute extérieurement ; mais que Jesus-Christ en étoit la lumiere & qu'il n'étoit pas béſoin d'en avoir une autre. Enfin, elle se deffendoit si adroitement, pour ne pas changer sa chambre, qu'on étoit contraint de consentir à sa dévotion : elle a demeuré dans cette cellule, jusqu'à ce que la nécessité d'en sortir lui survint, enforte qu'il n'étoit plus en son pouvoir d'y résister, com-

me elle ordonnoit de toutes choſes, elle prenoit toûjours pour elle la place la plus incommode, le plus mauvais lit & tout ce qu'elle pouvoit trouver de pire : On l'a rarement vû coucher ſur un bois de lit ; mais preſque toûjours ſur une paillaſſe jettée par terre, en un coin de chambre, & ſouvent auprès de quelque malade. C'a été la M. Angelique qui a introduit à Maubuiſſon, de coucher ſur de la paille avec des draps de ſerge ſelon la regle, comme on l'y pratique encore à préſent, & de n'avoir aucun meuble dans les cellules, ſinon une chaiſe de paille, une petite table, & pour tableau, un Crucifix de papier, les lits, une paillaſſe ſur trois ais, poſés ſur deux petits traiteaux.

Pour ſon manger, c'étoit une choſe étonnante que les inventions qu'elle trouvoit pour s'y mortifier : Elle avoit établi une maniere de vie fort auſtere pour ſes filles ; mais cela ne ſuffiſoit pas pour elle ; le jeûne de la regle y étoit étroitement obſervé, & l'on donnoit à chacune, une livre de pain par jour, conformement à notre Sainte Regle, & au dîner, quand les Sœurs étoient aſſiſes à table, celles qui ſervoient leur ayant mis à chacune une écuelle ſur leur aſſiete, leur mettoient dedans du boüillon aux herbes l'été, & aux choux l'hyver, ou à la purée, & les Sœurs rompoient dans ce boüillon, de ce pain ce qu'elles en vouloient, & avec ce pain trempé, on leur donnoit à chacune, deux jaunes d'œufs, qui ſouvent étoient aſſez mauvais ; l'été, au lieu de ces jaunes d'œufs, on leur donnoit de l'aumelette ou des œufs broüillés, & de quelque façon que ce fut, les Sœurs qui ſervoient au réfectoire, leur mettoient leur portion ſur leur potage, & elles mangeoient ainſi ces œufs & ce potage broüillés en-

II. PARTIE

ſemble ; pour ragout, la M. Angelique leur faiſoit donner, l'été, une ſalade de chicorée amere, ſans huile, avec un peu de ſel, & pluſieurs la mangeoient ſans vinaigre, principalement la M. Angelique, laquelle après qu'on avoit paſſé le boüillon qu'on donnoit aux Sœurs, l'été, elle ſe faiſoit aporter les herbes qui reſtoient de ce boüillon, avec ſon pain, dequoi elle faiſoit ſon dîner, ſans prendre d'œufs comme les autres, croyant que ces herbes ſuffiſoient pour ſa nourriture, ſinon l'hyver qu'elle ne pouvoit avoir d'herbes, elle ſe faiſoit réſerver quelque vieux reſte de pluſieurs façons d'œufs, gardés de pluſieurs jours ; & ainſi, trouvoit tous les jours de nouveaux moyens de mortification pour ſon manger comme pour le reſte.

Souvent quand elle étoit malade, & qu'il arrivoit que ce qu'on lui avoit aprêté pour ſon manger ou pour ſes remedes, n'étoit pas bien ou qu'il fut gâté, comme des œufs durcis, au lieu d'être clairs, ou du boüillon trop ſalé, ou enfin gâté, quoique ce pût être, elle recevoit ces petites rencontres avec tant de joye, qu'elle ne vouloit point qu'on lui aprêta autre choſe, & perſuadoit ſi bien aux Sœurs que cela ne lui pouvoit faire de mal, qu'on étoit contraint de le lui donner ; elle diſoit à ce ſujet qu'infailliblement, ces occaſions de mortification n'arrivoient que par la providence de Dieu, que c'etoit pour cela que nous les devions beaucoup aimer, & ne pas tant craindre qu'elles fiſſent mal.

De la pauvreté

Pour ce qui eſt de ſes habits, & ceux de ſes nouvelles filles, elle faiſoit toûjours chercher les plus viles étoffes, & prenoit ſoigneuſement garde qu'il ne s'y coulât quelque vanité ou ſuperfluité ; quand elle voyoit qu'une fille aimoit

II. PARTIE

tant soit peu l'ajustement, s'il étoit en son pouvoir, elle l'en reprenoit fortement & charitablement; mais quand elle ne pouvoit pas l'en avertir pour quelque raison, elle en souffroit une peine extrême, ce que l'on remarquoit souvent au sujet des Anciennes de Maubuisson, lesquelles au commencement qu'elle y alla, étoient coëffées & vêtuës d'une maniere toute mondaine, & quand elle les considéroit, elle ne pouvoit exprimer la peine qu'elle en ressentoit, tant elle avoit ce deffaut en horreur; jamais ses filles de Maubuisson, n'ont pû gagner sur elle, de lui faire porter une robe neuve; aussi-tôt qu'on lui en avoit aporté une, dissimulant de la vouloir, elle l'acceptoit & la laissoit quelques jours sans la vouloir vêtir, feignant de l'oublier, pour avoir le tems de considerer celle d'entre elles qui en avoit le plus de besoin, puis prenant un tems propre pour la lui faire mettre, elle le faisoit aussi-tôt.

Celles qui avoient soin des habits, croyant au commencement, qu'elle n'eut autre dessein, sinon de faire plaisir à d'autres, lui en portoient une autre, dont adroitement elle faisoit le même usage, & donnoit de si bonne raisons aux Sœurs, qu'elles ne s'apercevoient pas de son intention. Enfin, réïterant plusieurs fois de lui en porter de nouveaux, dont elle trouvoit toûjours moyen de se deffaire, cela leur fit connoître son dessein, & elles se résolurent de ne lui en plus donner; mais essayoient seulement de lui en faire porter qui fussent un peu plus honnêtes, ce qu'elles avoient bien de la peine à obtenir, faisant si bien qu'elle trouvoit toûjours moyen d'avoir les plus méchans.

Lorsque Madame de Soissons arriva à Maubuisson, on jugea néceſſaire que la M. Ange-

II. PARTIE

lique, fut proprement habillée, pour la consideration de cette Dame, en la compagnie de laquelle elle devoit être souvent : Pour ce sujet, on lui fit faire une robe neuve, qu'elle vêtit à grand regret. Un jour étant avec ses nouvelles filles qu'elle avoit fait assembler, pour leur faire la conference, & les instruires, & quelquefois jettant les yeux sur sa robe, elle interrompoit son discours pour dire deux ou trois fois ; quelle robe ? est-il possible que je sois obligée de porter cette robe ? & oubliant ainsi ce qu'elle avoit commencé de leur dire, elle se mit à les entretenir de la vertu de pauvreté, & leur parla si admirablement & si efficacement, qu'elles en demeurerent toutes touchées, & elle en même-tems, cherchant quelque moyen de diminuer la peine que lui causoit cette robe, se mit à visiter tous les habits de dessous, de ses filles, & se trouvant une postulante qui avoit un méchant habit blanc tout de pieces, elle eut l'invention de l'avoir pour elle, sans qu'on s'en aperçut que longtems après, & elle aimoit tellement ce pauvre habit, qu'on fut contraint de le lui laisser achever d'user, & elle étoit fort soigneuse d'y remettre des pieces elle-même, pieces sur pieces pour la faire durer plus long-tems.

Voilà ce qu'a écrit ma S. Candide, sur le raport de celles mêmes qui le sçavoient d'original & qui n'en parloient pas par ouïr dire ; mais pour avoir été instruites & élevées dans ce premier Noviciat que la M. Angelique établit dans Maubuisson.

Il faut retourner à la suite de l'Histoire.

Elle connoît Mr. de Gene-

La M. Angelique ayant travaillé avec tant de zele & de succès, toute cette année 1618. à cette œuvre si utile à laquelle Dieu l'avoit destinée

II. PARTIE

Destinée ; il voulut animer davantage sa charité, & la récompenser déjà en quelque sorte, lui donner la connoissance du B. Evêque de Geneve, qui étoit à Paris au commencement de 1619. Monsieur de Bonneüil, qui recevoit les Ambassadeurs, ayant fait connoissance avec la M. Angelique, au sujet de sa Fille aînée, Novice aux Clairettes, qu'elle avoit reçûë à sa priere, & qui étoit avec elle à Maubuisson, il y avoit déjà quelques mois ; s'avisa après Pâques de cette année 1619. d'amener à Maubuisson, Mr. de Geneve, qu'il avoit prié de Confirmer sa Fille. Nous ne sçavons aucune particularités de ce qui se passa à ce premier abord, entre ce Saint Evêque & la Mere Angelique ; tout ce qu'on en auroit pû aprendre, étant mort, avec ma S. Marie-Claire, qui sçavoit seule une infinité de choses, dont pas une autre n'avoit connoissance ; ce qui fit dire à la M. Angelique, après sa mort, qu'elle loüoit Dieu de ce qu'on ne sçavoit jamais que peu de choses de sa vie, puisque celle qui en avoit une plus entiere connoissance, l'avoit emportée avec elle.

veüe veut résigner son Abbaye.

Toute la certitude que l'on a, est que dès ce moment, Dieu fit une telle liaison de grace entre ces deux ames, qui en étoient remplies, que la M. Angelique ne douta point qu'une si heureuse rencontre ne fut un effet de la providence de celui qu'elle adoroit dans le Ciel, comme son véritable Pere & qui vouloit qu'elle en eut un sur la terre, en la personne de ce Saint Prélat : aussi, lui-même de son côté, reçût-il avec joye, cette nouvelle Fille, & conçût dès l'heure pour elle, tous les sentimens d'un vray Pere, qu'ils lui a conservés jusqu'à la mort, ainsi qu'on le peut voir dans les let-

tres qu'il lui a écrites, dans l'une desquelles, entre autres il lui témoigne l'opinion qu'il avoit conçûë de la perfection & de la vertu non commune, à laquelle il prévoyoit que Dieu destinoit la Mere: c'est dans l'épitre 43. du neuviéme livre, qu'il est bon de voir toute entiere. Il dit cecy au commencement » Je com-» mence par où vous finissez, ma très-chere & » très-véritablement bien aimée Fille: car vô-» tre derniere finit ainsi: Je crois que vous me » connoissez bien? Or, il est vrai certe, je vous » connois bien, & que vous avez toûjours dans » le cœur une invariable résolution de vivre » tout à Dieu; mais aussi, que cette grande ac-» tivité naturelle vous fait sentir une vilici-» tude de saillies. O ma Fille, non, je vous » prie, ne croyez pas que l'œuvre que nous a-» vons entrepris de faire en vous, puisse être » sitôt fait: les Cerisiers portent bien-tôt leurs » fruits, parce que leurs fruits ne sont que des » Cerises de peu de durée; mais les Palmiers, » Princes des Arbres, ne portent leurs Dattes, » que cent ans après que l'on les a plantés, » ce dit-on: une médiocre vie se peut acqué-» rir en un an; mais la perfection à laquelle » nous tendons; ô Dieu! ma chere Fille, ne » peut venir qu'en plusieurs années »

Et il finit cette lettre par ces paroles » de-» meurés en paix: ma chere Fille, & priés » souvent pour mon amandement, afin que je » sois sauvé, & qu'un jour nous travaillons » en la joye éternelle, nous ressouvenant des » attraits dont Dieu nous a favorisés, & des » réciproques consolations qu'il a voulu que » nous eussions, en parlant de lui, en ce mon-» de. Du 16. Novembre 1619. »

Ensuite de cette heureuse connoissance, que

la providence fit naître à la M. Angelique, que sa lumiere lui fit discerner, & que la grace lui fit estimer comme elle méritoit en lui donnant le mouvement de se soumettre avec une parfaite confiance à ce St. Evêque, elle ne différa point de lui mettre son ame entre les mains par une confession générale qu'elle lui fit, avec dessein d'entrer tout de nouveau avec un si bon guide dans la voye de Dieu : Elle fut dans une grande retraite pendant ce tems-là, elle ne bougeoit du parloir, où il y avoit un petit oratoire ; elle n'en sortoit que pour prendre deux œufs, qui faisoient tout son diner, & y retournoit au même moment, pour ménager le tems de son St. Directeur, qui la voyoit tout le plus qu'il pouvoit, prévoyant bien qu'il n'auroit beaucoup pas d'autres occasions de l'entretenir.

Elle procura aussi que la M. Agnès, qui étoit à Port-Royal des Champs, se disposât à en faire autant lorsqu'il iroit porter la bénédiction dans cette Maison, ainsi qu'elle l'en priât, & qu'il lui accorda au mois de la même année ; Mr. Mad. Arnauld & Mr. d'Andilly & tout le reste de la famille, eurent aussi part à la charité de ce Bien-heureux Prélat, qu'il leur fit l'honneur d'aller passer quelques jours à Andilly, où il donna sa bénédiction aux petits enfans de Mr. d'Andilly & de Mad. le Maitre, & prédit en cette occasion, la mort du petit François, troisiéme Fils de Mr. d'Andilly, qui n'avoit que deux ans, duquel il dit en le caressant : cet enfant a la mort dans les yeux, quoique pour l'heure il se portât parfaitement bien : de fait il mourut de la petite verole, peu de mois après.

Ce fut aussi entre ses mains que Madem. le Maitre, qui étoit déjà séparée depuis quelque

II. PARTIE

tems d'avec son Mari, fit vœu de chasteté perpétuelle le jour de St. Alexis 1619.

La M. Angelique, en qui l'esprit de Dieu ne changeoit pas, quoique les accroissemens de sa charité & de la grace, fissent paroitre tous les jours quelque chose de nouveau, dans la conduite de sa vie, conservoit avec cette nouvelle ferveur où elle étoit entrée par la communication de Mr. de Geneve, son ancienne inclination de se décharger du poids de sa charge d'Abbesse, pour courir avec moins de peine à l'odeur des parfums de l'humilité de Jesus-Christ, qu'elle souhaitoit de suivre par l'imitation de sa vie inconnuë & méprisée, dont les discours de ce nouvel Apôtre lui avoit fait naître encore un amour plus ardent; & aprenant de lui comme il avoit établi le nouvel institut de la visitation sur ces profonds sentimens de l'humilité & de la simplicité, elle conçût un extrême desir d'y avoir entrée.

Cette addition étoit à la marge dãs l'original

[Il est dit dans la vie de la M. de Chantal, qu'il ne voulut pas lui donner place, pour ne la pas ravir à son Ordre; mais il n'y a pas de contradiction, parce que le voulant d'abord, ce ne fut que dans la suite, que ce Bien-heureux changeât de sentiment, voyant par les difficultés qui se rencontroient à exécuter ce dessein, que Dieu en avoit de plus grands sur cette ame extraordinaire; c'est ce qu'il lui témoigna par une lettre qu'il lui écrivit peu avant que de mourir, dans laquelle il lui mandoit expressement qu'elle ne se donnât point d'inquiétude, & qu'elle suivit Dieu qui vouloit se servir d'elle pour de très-grande choses; & je tiens ceci d'elle-même, qui me l'a dit dans sa derniere maladie; car j'écris cette addition depuis sa mort, & elle m'en parla au sujet de

II. PARTIE

tout ce qui étoit arrivé dans la Maiſon depuis vingt ans, & de ce que Dieu avoit daigné nous donner en ce tems-cy, ſi grande part à la perſécution que ſouffre la vérité. Je ne ſçai s'il ſe trouvera quelque copie de cette lettre? mais tous les originaux de celles que Mr. de Geneve lui avoit écrite, ont été perdus, parce que la Mere Angelique, après ſa démiſſion ne ſe voulut réſerver aucune choſe, qu'elle ne mit entre les mains de la Supérieure, pas même les lettres, que l'on peut dire qui étoient ſon tréſor, ſi on peu dire qu'elle en eut avant ſur la terre, puiſqu'elle n'y avoit d'attache pour quoi que ce ſoit. Elle le fit paroître dans cette occaſion comme dans toutes les autres, les Meres de Dijon, qui avoient alors preſque l'entiere conduite de la Maiſon, ayant fait ſi peu d'état de ces lettres, qui pouvoient paſſer pour de ſaintes Reliques, qu'elles les donnerent à l'Apoticaire pour s'en ſervir à enveloper & couvrir ſes drogues, ſans que la M. Angelique en fit paroître aucune peine, parce qu'elle en avoit moins à ſouffrir cela, qu'à ſe réſerver aucune attache pour aucune choſe, quelque ſainte qu'elle pût-être, nous aprenant par ſon exemple, comme elle a fait ſans ceſſe par ſes paroles, qu'il n'y a point de véritable richeſſes ſpirituelles, que celles qui ſe rencontrent dans cet entier dépoüillement.]

La M. Angelique étant donc dans ce deſſein, de ſe retirer à Ste. Marie, il étoit queſtion avant toute choſes, de trouver l'invention de ſe deffaire de ſa charge, & elle en trouva une qui eut pû réüſſir, ſi Mr. Arnauld n'eut aporté autant de ſoin à prévenir les deſſeins de ſa Fille, qu'elle uſoit d'adreſſe pour le ſurprendre.

Elle prit donc occaſion de ſon abſence de

II. PARTIE

Port-Royal, pour faire entendre à Mr. son Pere, que l'emploi qu'on lui avoit donné dans cette Abbaye de Maubuiſſon, n'étoit pas pour finir ſitôt, & demandant le travail de pluſieurs années, il étoit à propos de pourvoir ſa Maiſon de Port-Royal, d'une autre Abbeſſe, les Couvens ne ſe trouvant pas bien d'être longtems gouvernés ſans autorité, que pour cela, elle avoit jetté les yeux ſur la M. Agnès, à laquelle elle le ſuplioit de trouver bon qu'elle réſignât l'Abbaye; Mr. Arnauld connut auſſi-tôt à quelle fin elle tendoit, & ſans lui faire paroître, il lui dit ſeulement qu'en effet ſa raiſon étoit conſidérable; mais qu'il y avoit une autre voye de rémédier à ſa longue abſence, en faiſant ſa Sœur Coadjutrice, la Mere lui répliqua qu'elle avoit oüi dire qu'on ne donnoit plus de Coadjutorerie à la Cour, & que par conſéquent, le premier expédient, étoit le plus court & le plus ſur; mais Mr. Arnauld ſans rien conclure davantage avec elle, ſollicita cette affaire ſi ſecretement, qu'il obtint le Brevet de Coadjutorerie pour la M. Agnès, ſans que la M. Angelique en put rien découvrir; de ſorte que l'affaire étoit faite, avant qu'elle eu ſçû qu'on la traitoit, & ainſi, ſes deſſeins furent encore rompus.

Mr. de Geneve ſçachant ce qui ſe traitoit, on dit qu'il dit à la M. Angelique, au ſujet de ce qu'elle avoit fait choix de la M. Agnès pour cette charge » Ma Fille, êtes vous auſſi de cel» les qui veulent perpétuer les charges dans » leur Maiſon? » à quoi la M. répondit qu'elle étoit très-éloignée de ce ſentiment, que ſi elle eut vû dans Port-Royal, une ſeule Fille auſſi capable que la M. Agnès, elle l'auroit infailliblement préférée; mais qu'elle n'en voïois

aucune, ce que ce bon Prélat aprouva extrêmement.

On eut ce Brevet au mois de Juillet 1619. mais les Bulles ne furent expédiées à Rome, qu'au mois de Septembre 1620. parce qu'il y eut de la difficulté à les obtenir. On dit même que les bons PP. Jesuites se mêlerent de cette affaire, pour tâcher de l'empêcher, par l'ancienne amitié qu'ils portent au nom d'Arnauld, dont les causes étoient encore un peu récentes en ce tems-là.

Mr. de Geneve, depuis cette visite qu'il fit à Maubuisson après Pâques 1619. revint encore à la St. Barnabé, & à la St. Alexis de la même année, & y prêcha, & quand il fut prêt de s'en retourner en Savoye, il voulut donner plus de tems à la derniere qu'il fit à Maubuisson, sur la fin du mois d'Août, il y fut neuf jours, & y prêcha le jour de la Décollation de St. Jean, & consacra le grand Autel le jour de St. Loüis, ensuite de quoi, il fit un excellent Sermon, où il parut animé d'une ardeur toute extraordinaire, il desira voir les Saintes Reliques de cette Abbaye, qu'on lui aporta à la grille, où les anciennes Religieuses se trouverent, entre lesquelles Mr. de Boissy, Frere de Mr. de Geneve, en remarqua une qui paroissoit entre les autres, par la singularité de son habit, qui marquoit beaucoup de vanité, aussi bien que son geste & son port; elle se nommoit de la Serre, & on en parlera dans la suite de l'histoire, s'étant donc enquis quel esprit c'étoit, ayant apris que c'étoit une Fille intelligente, mais un esprit hautain, superbe & artificieux, il eut mouvement de tâcher de la gagner, & Mr. de Geneve aprouvant qu'il lui parlât, il la vit plusieurs fois, & fit ce qu'il pût

II. PARTIE

pour tâcher de la persuader de quitter la vanité de son habit, ce qu'elle lui promettoit, mais sans effet, de sorte que la derniere fois qu'il lui parlât, il fut obligé de le faire très-fortement, & avec menace de la punition que Dieu tireroit du mépris qu'elle faisoit de tant d'avertissemens qu'il lui avoit fait donner, par ceux qui prenoient à son salut, la part qu'elle n'y prenoit pas elle-même ; mais pour l'heure, ces dernieres paroles lui firent aussi peu d'impression que toutes les autres ; elles avoient besoin d'être arrosées des larmes & des prieres que la Mere Angelique répandit continuellement devant Dieu, pour la conversion véritable de ces pauvres Religieuses, avant que de produire leur fruit, qui devoit être un effet de sa patience, & principalement à l'égard de celle-cy, que nous allons voir, qui contribua à lui en faire produire un exemple assez remarquable.

Mr. de Geneve partit de Maubuisson, les premiers jours de Septembre après avoir témoigné, pendant ce petit séjour qu'il y fit, une charité & une affection pour la M. Angelique & à sa considération, pour toutes ses Filles, qui n'est pas imaginable ; & il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait eu beaucoup de pouvoir pour obtenir de Dieu, la grace qu'il a faite depuis à ces Religieuses anciennes de la Maison, qu'il y avoit si peu de sujet desperer alors dans la disposition toute opposée où elles étoient, qui étoit ce qui rempliſſoit de douleur, l'ame de leur véritable Mere, dont l'un des plus sensibles regrets dans le départ de son bon Pere, & dont elle lui fit à lui même des plaintes en lui disant adieu, étoit qu'elle perdoit par son éloignement, l'espérance qu'elle avoit euë jusqu'alors, que sa charité & ses soins pour ces

II. PARTIE

pauvres filles, ſerviroient à les ramener à Dieu & dans la voye de leur ſalut, à quoi le Saint Prélat répondit en la conſolant, qu'elle ne s'affligeât, ni ne ſe décourageât de ne voir pas encore l'effet du travail de tant de perſonnes qu'elle avoit employées à inſtruire & exhorter ces filles, qu'encore que leurs paroles paruſſent effacées dans leur eſprit, elles s'en ſouviendroient un jour, & que ces ſemences qui ſembloient perduës, produiroient leur fruit en leur tems, & qu'ainſi elle ne s'ennuïat point de cultiver cette terre tarride & ingrate, que ſa charité rendroit enfin feconde; cette heureuſe prédiction a été vérifiée par un favorable ſuccès, comme on verra en ſon lieu.

M. de Chantal, fait un voyage à Paris, & va voir la M. Angelique.

L'union ſi particuliere qui a été entre la M. de Chantal & la M. Angelique, fut un effet de cette heureuſe connoiſſance & de cette liaiſon de grace qu'elle avoit eu avec ſon Saint Directeur, & ne pouvant pas ſe dire Fille du même Pere, ſans contracter entre elles, l'amitié la plus parfaite & la plus égale; celle qu'elles conçurent l'une pour l'autre, ſurpaſſoit de beaucoup l'amour qui doit être entre deux Sœurs, puiſque la M. de Chantal témoigne, dans une de ſes lettres, à la M. Angelique, que le ſentiment qu'elle avoit pour elle, la portoit juſqu'à croire qu'elles n'avoient toutes deux qu'un même cœur. Cela ſe voit dans ſes lettres imprimées dans le premier tome des lettres de Mr. de St. Cyran, qui prouvent la liaiſon ſi parfaite qui a été entre ces deux Meres, de ſorte qu'il ne me reſte à dire, ſinon que ce fut au premier voyage que la M. de Chantal fit à Paris, pour l'établiſſement du premier Couvent de Sainte Marie, l'année d'après que Mr. de Geneve s'en fut retourné, qu'elle vint voir la

II. PARTIE

M. Angelique à Maubuiſſon, qu'elle n'avoit encore vuë qu'en eſprit, & pour laquelle elle avoit déjà une très-grande eſtime & beaucoup d'affection ; comme de ſon côté, la M. Angelique avoit une telle opinion de ſa vertu, que cette bonne Mere, s'étant fait ſaigner de la main de la M. Angelique pendant qu'elle fut en cette Abbaye, on fit ſécher de ſon ſang, que nous avons encore, pour le conſerver comme des Reliques, & de fait, nous en donnons préſentement en cette qualité, à ceux qui ſouhaitent d'en avoir, dans l'opinion qu'on a de ſa Sainteté.

Mad. d'Eſtrées rentre à Maubuiſſon par ſurpriſe, & en chaſſe la M. Angeliq.

Fort peu de jours après que Mr. de Geneve partit de Maubuiſſon, qui s'en alla comme nous avons dit, au commencement de Septembre : Madame d'Eſtrées, qui avoit continuellement plaidé depuis ſon enlevement, pour rentrer dans ſon Abbaye, & qui étoit, à ce que l'on dit, preſque en termes de gagner ſa cauſe ; par une conduite de Dieu qui fait tout réüſſir à ſes fins, détruiſit elle-même, par une entrepriſe violente & indiſcrete, toutes les eſpérances qu'elle auroit pû avoir de ſon rétabliſſement, par les voyes de la juſtice.

Ce fut donc le dixiéme jour de Septembre 1619. que s'étant échapées des Filles Penitentes, où on l'avoit miſe, aſſiſtée du Comte de Sanzé, ſon beau Frere, & d'autres Gentils-Hommes, elle arriva dès ſix heures du matin à Maubuiſſon, & voulut entrer par la porte de la baſſe cour, qu'on appelle la porte de l'aunoye, qui eſt proche des étangs. Le Portier refuſa d'ouvrir ; mais ils forcerent la porte, & menaçant le Portier de le jetter dans les étangs, ils l'outragerent effectivement & le bleſſerent à un bras : On oüit cette violence

de l'Egliſe qui eſt tout proche, d'où on entendoit ce pauvre homme crier à l'aide; mais on ne ſçavoit ce que ce pouvoit être.

Etant entrée de cette ſorte par violence, dans la baſſe cour, le Portier effrayé de tout ce qui ſe paſſoit & des menaces qu'ils faiſoient à quiconque leur réſiſteroit, n'oſant rentrer dans la Maiſon, il eut dans la penſée de s'en aller tout bleſſé qu'il étoit, à Paris, trouver Mr. Arnauld, pour lui donner avis de ce qui ſe paſſoit.

Cependant Mad. d'Eſtrées s'en vint à la porte de l'Egliſe, pour entrer dans l'Abbaye, où elle avoit une Religieuſe nommée Dame de la Serre, dont nous avons déjà parlé, qui étoit d'intelligence avec elle, & qui avoit fait faire une fauſſe clef de cette porte, par l'invention d'un moule de cire qu'elle avoit donné au Serrurier, comme il eſt porté par le procès-verbal qui en fut fait.

Cette Religieuſe qui avoit le mot, l'attendoit à la porte & la fit entrer dès qu'elle s'y préſenta; au même tems que Mad. d'Eſtrées entroit par cette grande porte de l'Egliſe, la M. Angelique ſortoit d'un confeſſionnaire qui eſt tout proche de la même porte, de ſorte qu'elle la rencontra de front: Elle ne ſe troubla point d'une choſe ſi peu attenduë; & Mad. d'Eſtrées prenant la parole, lui dit d'un viſage tout ému; Madame, il y a aſſez long-tems que vous tenez ma place, je reviens à ma Maiſon, il faut que vous en ſortiez: la M. Angelique lui répondit avec fermeté; Madame, je ſuis toute prête de le faire, quand ceux qui m'y ont miſe m'en retireront: l'autre lui répliqua en colere, qu'elle en ſortiroit, & elle le répéta pluſieurs fois; mais la Mere ſans s'é-

mouvoir & sans lui répondre davantage, la suivit pour l'heure, & la conduisit de l'Eglise, dans son logis Abbatial.

Mad. d'Estrées entrant dans sa chambre, où la M. Angelique demeuroit, & qui par conséquent, faisoit partie de l'infirmerie, puisque de tout tems, elle n'a pû rien avoir de propre à elle, qui ne fut commun à tous ceux qui en avoient besoin, elle la trouva en assez mauvais ordre, y ayant deux paillasses par terre, sur lesquelles étoient couchées deux Religieuses de la M. Angelique, qui avoient pris médecine ce jour-là. Mad. d'Estrées commença à dire avec dédain, qu'on ôta toutes ces saletés de sa chambre, quelles vilanies c'étoit que cela. La Mere lui répondit froidement, Madame, si votre chambre est en mauvais ordre, la faute est bien pardonnable, on ne vous attendoit pas.

Peu de tems après, elle la laissa dans sa chambre, & s'en alla donner ordre à diverses choses, comme à serrer des papiers & mettre ordre à d'autres affaires, prévoyant bien ce qui pouroit arriver; mais elle n'oublia pas d'aller elle-même à la cuisine, faire préparer un dîné honnête pour Mad. d'Estrées; & soigner surtout, que ses nouvelles Filles qu'elle avoit reçûës, fussent en ordre pour faire ce qu'elles avoient à faire, sans trouble & sans confusion.

Ensuite, la Mere alla à Tierce & à la grande Messe, qu'elle fit chanter fort solemnellement: Mad. d'Estrées y vint aussi; mais elle n'osa pas entrer dans le Chœur, & la M. Angelique, tout à sa face, osa bien se mettre dans la chaire de l'Abbesse à son ordinaire; ce qui lui fit un tel dépit, qu'elle ne pût s'empêcher de dire tout en colere: quelle hardiesse! que mon Ecoliere prenne ma place en ma présence! Mais

Mais les anciennes de la Maiſon, qui aimoient déjà quaſi toutes la M. Angelique, furent ravies qu'elle eut fait cette action ſans timidité.

La Mere & la plûpart de ſes Filles, communierent à cette Meſſe, pour ſe préparer à tout ce qu'il plairoit à Dieu qu'il leur arrivât, & enſuite elles s'occuperent en paix, chacunes à ce qu'elles avoient à faire juſqu'au dîner.

Mad. d'Eſtrées, de ſon côté, ſe promenoit par toute la Maiſon, & penſant à ſon rétabliſſement, tâchoit à ſe remettre dans l'eſprit des Religieuſes. Elle fit appeller une des anciennes, nommée Dame Deſmarets, & ſon aſſiſtante nommée Dame Dupuis, qu'elle tâcha de gagner à elle, parce qu'elles étoient toutes à la M. Angelique, pour qui elles avoient grande affection & grand reſpect, & étoient fort portées à l'établiſſement du bon ordre qu'elle tâchoit de mettre dans la Maiſon. Elle leur commanda en préſence de la M. Angelique, de lui rendre les clefs : ces deux bonnes Filles lui répondirent, qu'elles les avoient remiſes entre les mains de Madame ; entendant parler de la M. Angelique : ce qui offença tellement Mad. d'Eſtrées, que leur ayant demandé en colere, s'il y avoit dans la Maiſon, une autre Madame qu'elle, elle les renvoya & ne les voulut plus voir, jugeant bien qu'elles n'étoient pas capables de la ſervir dans une méchante affaire.

L'heure du dîner étant venuë, la M. Angelique, après avoir fait ſervir celui de Madame d'Eſtrées, s'en alla avec ſes Filles à leur réfectoire, & avant de ſe mettre à table, elle leur dit à toutes : mes Sœurs, nous ne ſçavons ce qui nous arrivera aujourd'hui ; toutes choſes ſont entre les mains de Dieu, il faut nous re-

II. PARTIE

commander à lui : peut-être seront nous obligées de nous en aller à pied de cette Maison, il faut être prêtes à tout ; mais pour cela même, il faut que toutes tâchent de manger afin d'avoir de la force, si Dieu veut que nous ayons de la peine, ensuite elle se mit à table. On fit la lecture pendant le dîner, & l'on chanta grace comme de coutume, sans avoir égard que Mad. d'Estrées pouroit l'entendre de la chambre qui étoit au-dessus, & qu'elle ne manqueroit pas de se mocquer de ces nouveautez.

Après le dîner le Confesseur des anciennes, nommé Dom l'Abastier, qui étoit du parti de Mad. d'Estrées, fit appeller la M. Angelique au parloir, à qui il tâcha de persuader qu'elle se retirât d'elle-même doucement, sans attendre la violence dont le Comte de Sanzé & ses adherans étoient capables, la voulant intimider par là, & lui raportant avec grandes exagérations, les menaces de ces personnes.

La M. Angelique lui répondit avec grande résolution, qu'il n'étoit pas question de délibérer en cette affaire, que puisqu'elle étoit toute de violence, elle n'avoit rien à faire qu'à céder à la force, quand elle n'y pouroit plus résister ; mais jusques-là, elle ne feroit rien de contraire à l'autorité de ceux qui l'avoient établie dans cette Maison, d'où elle ne pouvoit sortir que par la même voye qu'elle y étoit entrée, ou par la violence, à moins dequoi sans autre raison, elle étoit obligée de garder la clôture, de sorte que ce Religieux vit bien qu'il ne s'en devoit rien promettre davantage.

Ensuite la M. Angelique fit assembler toutes ses Filles, afin qu'elles fussent toutes prêtes, pour tout ce qui pouroit arriver, & les y disposant, elle leur dit : mes Sœurs, il faut

nous recommander à Dieu, nous somme entre les mains d'un fol ; parlant du Comte de Sanzé qui en avoit la réputation ; mais le cœur de l'homme eſt entre les mains de Dieu, après quoi ayant mis ordre à quelques affaires, Mad. d'Eſtrées la vint trouver, & lui ayant tenu quelques diſcours tendants à la faire réſoudre de ſortir d'elle-même ; la Mere lui fit entendre que cela n'étoit point en ſon pouvoir, à moins que la même authorité qui l'y avoit miſe, n'intervint pour l'en retirer, & que la loi ſeule de la clôture lui deffendoit de ſortir, quand elle n'auroit pas eu d'autres raiſons pour l'obliger d'attendre d'autres permiſſions que celle de ſon commandement. Mad. d'Eſtrées voyant bien qu'elle ne gagneroit rien ſur la fermeté de ſon eſprit, elle ſe réſolut de l'emporter par artifice ou par force. Elle lui dit donc qu'elle vouloit qu'elle vint avec elle à l'Egliſe ; la Mere lui répondit, allons Madame, nous ne ſçaurions être mieux nule part ; quoi qu'elle prévit bien ſon deſſein ; mais elle le diſſimuloit.

Elles y allerent donc toutes deux, toutes les Filles de la M. Angelique la ſuivirent, y étant arrivées, la Mere & ſa compagnie ſe mettent à prier Dieu & à lui demander ſon aſſiſtance dans tout ce qu'elles prévoyoient leur devoir arriver. Et Mad. d'Eſtrées auſſi empêchée de ſon côté, à imaginer les moyens de faire réüſſir ſa prétention, tâchoit de perſuader les anciennes de s'employer à faire ſortir la Mere, & ſi elles ne pouvoient obtenir qu'elle le fit de bon gré, qu'elles lui aidaſſent à la mettre dehors par force. Elle parla entre autres fort longtems tout bas, à la Prieure, pour ce ſujet ; mais elle ne pût rien gagner, ni ſur ſon eſprit, ni ſur celui de ces autres bonnes Filles, que la cha-

II. PARTIE

rité de la Mere avoit déjà tellement gagnées, que rien ne les pût contraindre d'abandonner une cause si juste, pour servir à une passion si injustes ; voyant cet artifice sans effet, elle commença à vouloir user de violence, & après s'être adressée à la M. Angelique, & lui avoir dit hautement & en colere, qu'il falloit qu'elle sortit tout à l'heure, & qu'elle n'eut reçû de sa constance, que la même réponse qu'elle lui avoit faite déjà tant de fois, qu'elle ne le pouvoit faire, & qu'elle ne consentiroit point à une chose que les loix & sa conscience lui deffendoient, à moins qu'elle n'y fut contrainte par force. Elle voulu la faire marcher vers la grande porte de l'Eglise, par où elle prétendoit la faire sortir ; mais la Mere refusant de le faire, & Mad. d'Estrées l'y voulant tirer par force, toutes les novices de la Mere, se mirent à lui résister & à la retenir contre Mad. d'Estrées, avec tant de contestation de part & d'autre, qu'en la tiraillant de la sorte, Mad. d'Estrées lui arracha son voile ; ce que voyant une de ses novices, qui étoit une grande Fille fort puissante, elle ne le pût souffrir, & fut prendre Mad. d'Estrées, & l'ayant mise par terre, elle lui arracha aussi son voile & toute sa coëffure, sur quoi entrant furieusement en colere, elle se mit à crier de toutes ses forces, & appeller les anciennes à son secours ; mais au lieu de venir, elles s'enfuyoient toutes, ne voulant point prendre part en cette affaire : voyant cela, elle se mit à appeller le Comte de Sanzé, & crioit de toutes ses forces, à moi, mon Frere, à moi, on me tuë. En même tems, Dame de la Serre, qui attendoit le mot, ouvre la porte avec sa fausse clef, & aussi-tôt, le Comte & sa compagnie entrent dans l'Eglise, l'épée nuë

II. PARTIE

à la main, s'en viennent auprès de la grille du chœur. Il y en eut un qui déchargea un coup de piſtolet, penſant effrayer par là. Dom l'Abaſtier entra auſſi avec cette belle compagnie, & ſelon ſon métier, n'ayant point d'armes, il tâchoit de vaincre par de belles exhortations, diſant à la Mere, qu'elle ne devoit pas réſiſter davantage, & qu'elle étoit enfin obligée de céder à la force. La Mere lui repartit fortement; oüi mon Pere, quand elle m'emportera, & ainſi après que tout le monde lui eut beaucoup dit d'écouter ce Religieux qui la conſeilloit, & qu'ils eurent ſçû le peu de pouvoir qu'il avoit auſſi-bien qu'eux, ſur une réſolution ſi conſtante; le Comte & Mad. d'Eſtrées ſe mirent à la vouloir entraîner de force à la porte; & les novices s'y opoſant comme la premiere fois, cela dura juſqu'à ce que la M. Angelique étant demeurée ſi laſſe qu'elle n'en pouvoit plus, d'être tirée de la ſorte de tous côtés, elle obligea les novices de la laiſſer; voulant que l'on cédât ſans qu'on s'en aperçût, & ſe laiſſa ainſi emporter hors de l'Egliſe, dans la baſſe court, où Mad. d'Eſtrées avoit fait tenir un caroſſe tout prêt pour la mettre dedans. En ſortant de la porte de l'Egliſe, Mad. d'Eſtrées & ſa confidente de la Serre, vouloient empêcher que pas une des Filles ne ſortit avec la M. Angelique; mais elles n'en eurent pas le pouvoir. Les quatre Religieuſes de Port-Royal la ſuivirent; ſçavoir, la M. de la Croix, la S. Anne-Eugenie, la S. Marie-Claire & ma S. Iſabelle-Agnès, trois autres Religieuſes des anciennes de Maubuiſſon; ſçavoir, Dame Deſmarets, Dame Dupuis & Dame du Chevet, onze novices, à qui la Mere avoit donné l'habit depuis peu, & toutes les poſtulantes qu'elle avoit reçûës. La

II. PARTIE

Mere étant avec toute cette suite dans la basse cour, on dit que le Comte & sa troupe, la traiterent de paroles avec des injures outrageuses, ausquelles elle ne répondit que par sa modestie & son silence. Ils l'obligerent ensuite de monter dans le caroſſe qui l'attendoit elle & ses quatres Religieuses, ayant dessein de ne laisser sortir que cela; mais ils n'en purent être les maîtres, les trois bonnes anciennes de Maubuisson y entrerent avec elles & des novices, tout ce qu'il en pût tenir : celles qui n'y trouverent point de place, monterent derriere le caroſſe, d'autres se tenoient au roües, il y en eut qui se tinrent suspenduës à l'impériale du caroſſe : enfin, le Comte & ses adherans voïant que ni la crainte, ni les épées n'étoient pas assez puissantes pour séparer ces bonnes Filles de la charité de leur bonne Mere ; ils furent obligés de crier au cocher qu'il ne touchât pas de peur de faire plusieurs meurtres au lieu d'un enlevement.

Sur ces entrefaites, une des Religieuses qui étoient avec la Mere dans le caroſſe, lui demanda; mais ma Mere, où allons nous? & dans l'instant la Mere faisant réflexion qu'il n'y avoit point de sureté d'être entre les mains de ces gens-là, & qu'elle ne sçavoit pas quels desseins ils avoient sur elle, & où ils prétendoit la mener ; elle se jette en bas du caroſſe & toutes ses Filles de même ce qui ne surprit pas peu Mad. d'Estrées, qui employa toute sorte d'artifices pour la persuader de vouloir sortir d'elle-même, mais en vain, la Mere ayant toûjours persisté fermement à lui dire qu'il n'y auroit jamais que la violence qui eut ce pouvoir sur son corps, & que l'injustice n'en auroit point sur sa conscience, qui l'obligeoit à

II. PARTIE

ne point violer volontairement sa clôture, sans un ordre legitime ; ayant ensuite partie de gré, partie de force, conduit la Mere jusqu'à la derniere porte de l'Abbaïe ; elle mit un de ses hommes derriere la porte, pour empêcher qu'aucune de ces Filles ne sortit, excepté la M. Angelique & les quatre Religieuses de Port-Roïal, & elle sortant dehors la premiere, se mit à tirer la M. Angelique avec grand effort pour la faire sortir, ce qu'ayant fait, l'aprehension prit à ces Filles, que Mad. d'Estrées, rentrant, elle ne leur fit fermer la porte, comme c'étoit son dessein, de sorte que pour la prévenir, une novice, fille fort courageuse & qui est morte depuis peu Prieure de Maubuisson, commença à parler hardiment au portier que Madame d'Estrées avoit mis, & lui dit d'un ton de voix si résolu, que s'il pensoit les empêcher de sortir, elles alloient toutes l'écraser derriere la porte, qu'en effet le pauvre homme en eut peur en même-tems, une autre fille extrêmement forte, pousse la porte contre lui, & sort, & voulant empêcher que Mad. d'Estrées ne rentrât, qui les auroit empêchées de sortir, elle la fut prendre par le milieu du corps & la porta par terre, & la tint assise en son séant sur l'herbe, jusqu'à ce que tout le noviciat fut sorti ; ce qui se fit dans une telle diligence, qu'il fut impossible au portier de s'y opposer, qui fut en effet tellement pressé derriere la porte, par cette foule, qu'il ne pût pas même se remuer bien loin de leur résister.

Toutes ces filles qui sortirent de Maubuisson avec la Mere, faisoient plus de trente personnes, qu'elle avoit toutes reçûës, excepté les trois bonnes anciennes qui l'avoient voulu suivre ; & il ne demeura de son noviciat, dans la

II. PARTIE

Maiſon, que la ſeule Profeſſe qu'elle avoit faite depuis peu, à laquelle on avoit perſuadé qu'à cauſe de ſon vœu de clôture, elle eut fait un peché mortel de ſortir ; mais la fidélité qu'elle voulut garder à ſa conſcience en cette occaſion, lui fut ſi ſenſible, qu'ayant vû partir la Mere, ſans l'oſer ſuivre comme les autres, elle s'en évanoüit de douleur, de ſorte qu'il fallut l'emporter dans la Maiſon. Une autre fille ſéculiere que la Mere avoit auſſi reçûë pour poſtulante, ne ſortit point avec les autres, parce qu'aïant ſoin de la laiterie & de la cave, elle avoit été occupée toute la journée à ſon affaire, n'aïant bougé de ces caves, qui ſont fort grandes & fort éloignées, de ſorte qu'elle n'avoit rien ſçû ni rien entendu de ce qui ſe paſſoit : s'il y eut jamais perſonne ſurpriſe, ce fut cette pauvre fille, lorſque rentrant dans la Maiſon, une heure après que la compagnie en fut ſortie, elle ne vit plus perſonne de ſon monde, dont ayant bien-tôt apris la cauſe, elle commença à dire réſolument, qu'elle vouloit s'en aller auſſi-bien que les autres ; & ayant été trouver Madame d'Eſtrées, elle la ſuplia de la faire ſortir, ce qu'elle lui refuſa d'abort, & fit ce qu'elle pût pour la perſuader de vouloir demeurer ; mais elle dit toûjours qu'elle ne pouvoit pas la retenir par force, qu'elle n'étoit point ſa Religieuſe, non plus qu'elle, ſon Abbeſſe, qu'elle s'en vouloit aller, de ſorte que le jour même, il fallut lui ouvrir la porte, & elle s'en alla retrouver ſa compagnie à Pontoiſe, d'où elle étoit, où la M. Angelique s'étoit retirée comme nous allons voir.

Cette hiſtoire ayant été interrompuë pendant pluſieurs années, tout ce qui ſuit n'a été écrit que depuis la mort de nos deux Meres, c'eſt-à-dire en 1672.

Après que la M. Angelique fut sortie de l'Abbaye avec toutes ses filles, au nombre de trente-quatre ou trente-cinq personnes, sans avoir aucun lieu de retraite; elle qui n'a jamais été surprise dans les occasions qui l'ont obligée de dépendre de la divine providence, ne le fut point en celle-ci; mais après s'être adressée à lui, pour lui demander sa conduite, elle se résolut de s'en aller avec toute sa compagnie, à Pontoise; & parce qu'il y avoit de la peste, elle les fit arrêter à l'aumône, qui est le Faubourg de Pontoise, & leur fit prendre à toutes, des eaux cordiales avant que d'y entrer.

Ensuite, elle fit ranger toutes ses filles en bon ordre, les faisant marcher comme en procession, les postulantes les premieres, les novices après, & les sept professes les dernieres avec elle. Mais desirant que les Religieuses n'entrassent point découvertes dans la Ville, & n'aïant point aporté de grands voiles pour se pouvoir voiler, elle s'avisa d'une plaisante invention, comme elle ne manque jamais d'en trouver, qui fut de prendre le bas de la robe d'étamine noire d'une Dem. postulante de sa sa compagnie, qu'elle coupa sur elle, tout autour de la ceinture, de sorte que la pauvre fille resta avec le corps noir de sa robe, & la jupe verte qu'elle avoit dessous: & cet habit aïant été déchiré, elles s'en firent à toutes des voiles, & entrerent de cette sorte dans Pontoise, avec une modestie qui causa de l'édification à tous ceux qui les virent, & qui ne pouvoient s'imaginer ce que signifioit cette procession si extraordinaire. Les uns crurent que c'étoit peut-être quelque nouvel établissement que ces Religieuses alloient faire dans Pontoise: d'autres qui connoissoient la Mere & avoient oüi par-

ler du retour de Mad. d'Eſtrées, jugeoient bien de ce qui en étoit ; mais tous les regardoient paſſer avec admiration.

Il n'y a point de danger de remarquer pour preuve de la tranquilité d'eſprit de la Mere, ce que l'on inférera de celle d'une de ſa compagnie, que ma S. Anne Eugenie dit ſon chapelet auſſi paiſiblement & devotement, tout le long du chemin, que ſi elle eut fait la profeſſion dans le cloître de Port-Royal : je ne ſçai pas quelle étoit l'occupation intérieure des autres, tant y a qu'elles marchoient toutes avec le même ſilence & la même modeſtie.

Etant arrivées à Pontoiſes, elles entrerent d'abord dans la premiere Egliſe qu'elles rencontrerent : qui fut celle des Jeſuites, où Mr. le grand Vicaire & Mr. Duval le Docteur, qui étoient fort amis de la M. Angelique, la furent auſſi-tôt trouver, & délibérerent enſemble de ce qu'il y avoit à faire.

La nouvelle de cette arrivée de Madame de Port-Royal & de toutes ſes filles de Maubuiſſon, à Pontoiſe, s'étant tout à l'heure répanduë par la Ville, les Carmelites envoyerent offrir de retirer toutes les Religieuſes profeſſes, les Urſulines demanderent les onze novices & l'Hôtel-Dieu s'offrit de les recevoir toutes.

Mais après les avoir toutes très-humblement remerciées & délibéré ſur la réſolution qu'on devoit prendre, la M. Angelique fut d'avis avec ces Meſſieurs, qu'il ſeroit plus avantageux d'accepter l'offre que lui faiſoit Mr. le grand Vicaire, de leur quitter le Vicariat & les y loger toutes enſembles, afin d'y être plus particulierement ſous la protection de l'Evéque & y attendre de quelle ſorte les affaires ſe termineroient.

II. PARTIE

Avant de partir de cette Egliſe, elle y dirent Vêpres toutes enſemble ; enſuite la Mere Angelique les fit ranger deux à deux pour marcher proceſſionnellement comme elles avoient fait en arrivant. Le bruit s'étant déjà répandu dans la Ville qu'elles y étoient arrivées, preſque tout le monde ſortit dans les ruës pour les voir paſſer, & la plûpart ſe mettoient à genoux pour marque de reſpect & de l'édification que leur donnoit un ſi ſaint & ſi nouveau ſpectacle. Elles arriverent à la maiſon du grand Vicaire qu'elles trouverent fort capable de les loger toutes, & Mr. le grand Vicaire s'en étant retiré, la leur laiſſa toute libre. Il leur fit dreſſer la Chapelle, afin de leur faire dire la Meſſe ; pluſieurs perſonnes charitables de la Ville, ſe mirent de leur côté en peine de leur envoyer des lits & de la vaiſſelle, de ſorte que dès ce premier jour, elles ſe trouverent meublées du néceſſaire ; deux perſonnes envoyerent auſſi quelques aumônes à la M. Angelique qui n'avoit pû prendre de l'argent en partant de Maubuiſſon, & elle contoit qu'elle avoir eu une joye ſenſible de ſe voir réduite en cet état de recevoir une aumône en vraye pauvre : la providence de Dieu l'aſſiſta encore par une autre voye plus immédiate ; car cette pauvre fille de Maubuiſſon qui étoit demeurée dans les caves quand toutes les autres furent chaſſées, étant revenuë le ſoir trouver la M. Angelique à Pontoiſe, elle lui apporta une piſtole qu'elle avoit trouvée ſur une fenêtre de l'Abbaye & la M. Angelique la reçût comme de la main de Dieu, & nous a dit que ce petit ſecours lui fit grand bien.

A peine fut elle dans cette maiſon, qu'elle penſoit déjà à voir comment elle pouroit s'y

II. PARTIE

mettre en clôture, & aviſoit aux moyens d'y accommoder les lieux, ne ſçachant combien elle ſeroit obligée d'y demeurer, & prenant ſoin ſelon ſa charité ordinaire, que ce changement ne pût faire de tort à ſon petit troupeau, ſur lequel elle veilloit avec une ſollicitude non pareille.

Toutes ſes filles étoient déjà ſi bien formées à la régularité, qu'en un moment, elles ſe trouverent dans le grand Vicariat comme dans leur cloître, chacune ſe rangeant en la place qu'on lui avoit marquée, y faiſant les exercices de piété dans un recüeillement & un ſilence admirable.

Le lendemain, on leur dit la Meſſe dans la Chapelle, où la Mere Angelique communia, elles chanterent Vêpres, & quantité de monde les vint entendre, elles firent enſuite l'Oraiſon, chacun admirant la ſageſſe & la régularité de tant de jeunes filles qui leurs paroiſſoient comme des Anges, par leur modeſtie, & que tant de ſujets de diſtraction ne retiroient point de l'eſprit de mortification & de retraite, où elles avoient été élevées par les ſoins de la M. Angelique.

J'ai vû dans une Relation de Mr. le Maitre, que ce fut la Mere Angeliq. qui dõna cet ordre au portier ne pouvãt

Pendant qu'elles attendoient dans cette profonde humilité, le ſecours de Dieu, on travailloit à Paris à leur en envoyer; car ce pauvre portier de Maubuiſſon, que les gens de Mad. d'Eſtrées avoient chaſſé & bleſſé au bras, avoit bien eu l'aviſement de s'en aller à Paris, avertir Mr. Arnauld de ce qui ſe paſſoit à l'Abbaïe, il ne le trouva pas, car comme on étoit en vacance, Mr. Arnauld avoit pris ce tems pour aller à Port-Royal, voir la M. Agnès; mais à ſon deffaut, Mr. de Trie, ſon ſecond Fils, qui eſt préſentement Evêque d'Angers, fit la même

même diligence qu'auroit pû faire Mr. ſon Pere. Il s'adreſſa à la Chambre des vacations, & en obtint dès le lendemain, un Arreſt pour enlever de nouveau Mad. d'Eſtrées, & rétablir la M. Angelique: en même-tems, on eut ordre du Roy, qui commandoit au Chevalier du Guet, nommé Mr. des Fontes, de ſe tranſporter inceſſamment à Maubuiſſon, avec ſes Archers, pour en enlever ladite Dame, & reconduire la M. Angelique dans cette Abbaye, afin qu'elle en reprit le gouvernement.

II. PARTIE

écrire ce qui ſe paſſoit.

Tout cela fut exécuté ſi promptement, qu'à cinq heures de ce même jour 11. Septembre, le Chevalier du Guet arriva avec deux cens Archers, & inveſtit auſſi-tôt toute l'Abbaye de Maubuiſſon, afin que perſonne n'en pût échaper; mais comme l'injuſtice eſt toûjours timide, Mad. d'Eſtrées qui apréhendoit avec ſujet qu'on ne la laiſſât pas joüir long-tems de l'autorité qu'elle ne tenoit que par violence, avoit diſpoſé des gens en ſentinelle dans les tours de l'Abbaye, d'où l'on découvre de deux lieües de loin, & auſſi-tôt qu'elle fut avertie qu'il paroiſſoit des compagnies qui venoient du côté de Paris, ne penſant qu'à ſe ſauver au plutôt, elle changea d'habit avec une ſervante, & s'enfuit déguiſée, par une fauſſe porte du clos, dont elle avoit ſçû l'uſage de ſon tems, & qui avoit été murée depuis qu'elle n'y étoit plus; mais qu'elle avoit déjà fait rouvrir penſant bien qu'elle lui pouroit être utile. Tous les gentils-hommes qui l'avoient accompagnée & qui jugeoient bien qu'il y alloit de leur tête, s'ils étoient arrêtés, prirent le même parti & chercherent leur ſureté dans la fuite.

Il n'y eut que la confidente de Mad. d'Eſtrées, ſçavoir Dame de la Serre, qui n'eut pas

le tems de se sauver ; mais elle prit soin de serrer sa cassette, où étoient ses papiers qu'elle n'avoit pû emporter ; & elle crut les pouvoir mettre en sûreté & sa personne aussi, en se cachant dans une armoire fort haute, pratiquée dans une voûte, dont l'entrée répondoit derriere une tapisserie, dans la chambre d'une Religieuse qui étoit d'intelligence avec elle : elle monta en ce lieu par une échelle, & eut aussi soin d'y porter quelque provision de bouche à tout hazard, s'il y falloit rester quelque tems, s'imaginant que si elle pouvoit échaper à la recherche que feroient les Gardes, elle pouroit, quand ils s'en seroient allés, trouver le moyen de se sauver. Cela fit qu'en effet, le Chevalier du Guet, n'ayant plus trouvé dans la Maison, les personnes qu'il avoit ordre d'y arrêter, laissat cent Archers pour garder l'Abbaye, pendant qu'il s'en alla avec le reste de sa compagnie, trouver la M. Angelique ; il lui exposa sa commission, & lui dit ce qu'il venoit de faire à Maubuisson, pour commencer d'exécuter ses ordres, parce que le premier ordre du Roy, étoit d'arrêter Mad. d'Estrées, s'il l'eut trouvée, & qu'ensuite, le Roy lui avoit commandé de lui venir témoigner qu'il desiroit qu'elle retournât dans cette Abbaye, & en reprit le gouvernement ; ce qu'il lui dit fort civilement, n'usant d'aucun commandement.

Il étoit près de dix heures du soir, quand le Prévôt arriva à Pontoise ; mais comme il étoit à propos de ne point perdre de tems, la M. Angelique donna ordre à l'instant, que toutes ses Filles fussent prêtes à partir : la nuit n'en empêchoit pas, car elle fut changée en un grand jour, par la quantité de flambeaux que toute la Ville, que la curiosité & la piété avoient as-

II. PARTIE

semblée, pour voir cet évenement nouveau, y aporta : tous les Curez de la Ville & tous les Eccléſiaſtiques s'y trouverent, & voulurent accompagner cette rare proceſſion : Les trente Filles de la M. Angelique y marchoient en ordre, deux à deux, & à côté d'elles, deux rangs d'Archers à cheval, qui portoient chacun un flambeau à la main, & le mouſquet ſur l'épaule ; la M. Angelique marchoit après, & à côté d'elle, le Prévôt de l'Iſle avec des Gardes, qui l'eſcortoient, parce qu'on craignoit, principalement pour ſa perſonne, la violence de ces gentils-hommes qui tenoient le parti de Mad. d'Eſtrées, dont il y en avoit de fort inſolens & de fort téméraires. Toute la Ville les ſuivoit avec des lumieres, & l'on ne vit jamais une plus célebre proceſſion que fut celle-là, par la nouveauté & piété des perſonnes qui y ſervoient de ſpectable aux autres ; elle marcha dans cet ordre, depuis Pontoiſe juſqu'à Maubuiſſon, où la M. Angelique rentra avec toutes ſes Filles, & tous les Archers garderent la Maiſon dedans & dehors toute la nuit, parce qu'on n'étoit pas encore en aſſurance que les gens de Mad. d'Eſtrées ne s'y fuſſent cachés, la M. Angelique & ſes Filles veillerent toute la nuit, & elle eut ſoin que toutes fuſſent retirées en bon ordre, ſinon qu'il fullut qu'une partie des filles paſſa la nuit dans la cuiſine, à aprêter le manger à tous ces Gardes ; mais avec tant de modeſtie & de ſilence, que cela même étoit d'édification,

Les Archers après avoir cherché par-tout ſans rien trouver, s'étoient poſtés en divers endroits de la Maiſon, pour obſerver s'ils ne découvriroient rien : ceux qui gardoient le dortoir, entendirent ſur le matin, quelque per-

sonne qui se mouchoit, comme si elle eut pleurée; ils firent donc une nouvelle recherche dans les chambres du dortoir sans y rien trouver, & jugeant bien néanmoins, que la voix qu'ils avoient entenduë venoit de là, ils se mirent à sonder dans les murs, & par là ils découvrirent cette armoire où s'étoit cachée Dame de la Serre, dont l'entrée étoit si difficile, qu'elle les auroit aisément renversés, s'ils avoient voulu y monter pour la faire descendre, à quoi ils essayerent; mais pour avoir plutôt fait & la contraindre de venir d'elle-même, ils la menacerent de lui tirer un coup de fusil si elle ne descendoit tout à l'heure, ensuite du commandement qu'ils lui en firent de la part du Roy, il fallut qu'elle obéït, & ils se saisirent de sa personne & des papiers de Mad. d'Estrées qui furent trouvés avec elle; le Prévôt la fit enfermer jusqu'à ce qu'on eut ordre du Général de Citeaux, où on la feroit conduire, parce que la Cour n'avoit pas pû ordonner de cela. Au bout de deux jours, le Prévôt voyant qu'il n'y avoit rien à faire & qu'assurement, tous les gens de Mad. d'Estrées s'étoient retirés, il prit congé de la M. Angelique, & s'en retourna à Paris avec sa compagnie, excepté qu'il laissa 50. Archers pour faire la garde autour de l'Abbaïe parce que la M. Angelique ne pouvoit être en sureté à cause des insolences que faisoient à toute heure, les gens de Mad. d'Estrées qui étoient des noblesses du pays, & tiroient de nuit & de jour, jusque dans ses fenêtres, & sa vie n'auroit pas été en assurance, si on n'avoit donné ordre d'écarter ces gens-là: ces Gardes furent six mois à Maubuisson, & peu à peu ils étrangerent ces insolens.

Mais quoi qu'on n'eut pas encore sujet de

II. PARTIE

s'y fier beaucoup, la M. Angelique ne pût souffrir qu'on les gardât davantage, se confiant beaucoup plus au secours de Dieu qu'en celui des hommes, & elle obtint avec peine de Mr. Arnauld son Pere, à qui sa conservation étoit précieuse, que l'on retireroit ces Gardes qui faisoient même une grande dépense à l'Abbaïe, quoi que le Roy payât leur nourriture.

Depuis qu'ils n'y furent plus, on fut encore long-tems obligé de prendre plusieurs précautions pour garder la M. Angelique : il falloit fermer les fenêtres par où elle passoit, & observer ceux qui s'aprochoient de l'Abbaye, parce qu'il en venoit encore avec de mauvais desseins. Mais quand Mad. d'Estrées eut été découverte & renfermée de nouveau aux Filles penitentes, tout cela cessa, & la M. Angelique demeura en paix, & continua à régler cette Abbaye.

Mad. de la Serre & une autre confidente de Mad. d'Estrées, nommée Dame de Ricarville, furent enlevées de Maubuisson par ordre de Mr. de Citeaux, & renfermées dans d'autres Couvents de l'ordre, on verra ailleurs ce qui leur arriva depuis : pour Mad. d'Estrées, elle fut même prisonniere au Châtelet quelque tems, où le P. Bernard contoit qu'il l'avoit vûë dans un état bien déplorable, il la trouva dans le lit, une bouteille de vin & des saucisses auprès d'elle ; tous ses malheurs ne l'ayant point fait penser à entrer dans la penitence. Elle passa toute sa vie à plaider pour rentrer dans son Abbaye, qui lui payoit 1200. livres de pension, qui ne la mettoient guerre à son aise, parce qu'elle les consumoit en frais de procès. Elle mourut enfin dans une petite Maison, dans un Faubourg de Paris, fort misérable. On n'en a

rien sçû de particulier, sinon que la M. Marie des Anges qui étoit déjà Abbesse de Maubuisson il y avoit treize ou quatorze ans, eut soin de faire retirer ses papiers, parce qu'elle avoit détourné plusieurs titres de l'Abbaye, & elle trouva dans sa cassette, quelques livres de dévotion, d'où elle voulut prendre sujet d'espérer que peut-être cette pauvre Dame avoit pensée à elle, parce qu'en toute sa vie, elle n'avoit jamais ouvert un livre de piété avant cela.

Vocation de la plus jeune des Sœurs de la M. Angelique.

Nous avons vû comme la M. Angelique avoit déjà offert à Dieu, trois de ses Sœurs Religieuses avec elle, l'aînée ne pouvoit pas la suivre alors, étant engagée dans le mariage; mais la providence de Dieu l'y acheminoit déjà, par les afflictions qu'elle y eut à souffrir, qui la détacherent entierement du monde, & étoit même en cette année 1618. que la M. Angelique fut à Maubuisson, déjà séparée par Arrêt de la Cour, d'avec son mari, & demeuroit avec ses enfans chez Mr. Arnauld son Pere; il restoit encore dans le monde, une petite Sœur, nommée Magdelaine, qui en ce tems-là, n'avoit pas encore dix ans. Le Pere & la Mere l'aimoient tendrement, tant parce qu'elle étoit la derniere & la seule Fille, qu'à cause qu'elle leur avoit couté plus de peines & d'inquiétudes que les autres, Mad. Arnauld ayant été très-malade aux deux couches qu'elle avoit euës avant elle, & dont les enfans n'avoient pas vécu, & étant encore accoûchée avant terme, de celle-cy, à sept mois & demi, de sorte que cet enfant étoit si foible quand elle vint au monde, qu'on ne la put pas porter à l'Eglise, & qu'il fallut baptiser dans le logis, croyant qu'elle dut mourir aussi-tôt, cependant elle vécut, & fut élevée avec tant de soin,

qu'elle devint auſſi forte & auſſi puiſſante que pas une autre.

Le deſſein de Mr. Arnauld étoit de réſerver cette cadette pour le monde. Elle avoit beaucoup d'avantage pour cela, c'étoit une fort belle fille, d'une humeur gaye & enjoüée qui la rendoit le divertiſſement de toute la famille, la M. Angelique qui n'a jamais ſçû faire de partage entre Dieu & le monde, avoit une extrême envie d'arracher cette petite proye au démon, avant qu'il l'eut encore pû corrompre; mais elle n'y pouvoit rien contribuer que par ſes prieres, car elle l'eut demandée inutilement à Mr. Arnauld, qui n'avoit plus que ce divertiſſement, & l'enfant avoit beaucoup d'éloignement pour la Religion: il arriva dans le tems de cette premiere année, que la M. Angelique demeura à Maubuiſſon, que Mad. Arnauld ſa Mere, l'ayant été voir, elle avoit mené avec elle, une fille de chambre qui avoit envie d'être Religieuſe, & qui n'en avoit pourtant rien témoigné. Elle ſe déclara à la M. Angelique & lui fit de grandes inſtances pour obtenir qu'elle lui donnât place; la M. Angelique ſçachant que c'étoit une bonne fille, elle eſpéra que puiſqu'elle aimoit la Religion, elle pouroit être utile à ſa petite Sœur, qu'elle ſervoit; pour lui en ôter peu à peu l'éloignement, & ainſi elle n'eut pas envie de la recevoir ſi-tôt; mais comme cette pauvre fille pleuroit & lui faiſoit de grandes inſtances, la M. Angelique lui dit: allez ma fille, pleurez auprès de Dieu, & le priez bien qu'il faſſe la grace à ma Sœur Madelon, de vouloir être Religieuſe, alors, je vous promets que je vous recevrai avec elle: cette fille fort conſolée de cette bonne parole, ſe retira dans le deſſein de bien prier Dieu,

II. PARTIE

comme la Mere le lui avoit dit, puisque son bonheur étoit attaché à cette condition : il y a apparence qu'elle le fit avec une grande foi, puisque dès la nuit même, elle fut exaucée : elle étoit comme j'ai dit à Maubuisson, & y coucha cette nuit, & la petite Arnauld étoit à Andilly, avec Mad. le Maitre sa Sœur, qui la faisoit coucher auprès d'elle. La nuit, cet enfant se réveilla & appella Mad. le Maitre, pour lui dire qu'elle vouloit être Religieuse : Elle, assez surprise d'entendre cette nouvelle à telle heure, lui dit qu'elles auroient plus de tems de s'en entretenir le lendemain, la petite lui voulut dire tout à l'heure d'où lui venoit ce changement & cette résolution si prompte ; elle lui conta qu'elle venoit de voir en songe, Sainte Magdelaine sa Patrone, dans le fond d'un desert tout plein d'épines, & qu'elle lui avoit tendu la main, qu'elle avoit fort blanche & fort belle, & lui avoit fait signe de venir à elle, & que quand elle s'en étoit aprochée, elle lui avoit montré un habit blanc de Religieuse, qu'elle tenoit d'une main, & de l'autre, qu'elle lui avoit présenté du beure, pour marquer la nourriture des Religieuses qui ont embrassé l'abstinence de la viande ; qu'ainsi elle avoit bien entendu que Ste. Magdelaine l'apelloit à Port-Royal avec ses Sœurs, & qu'elle y vouloit être Religieuse : Mad. le Maitre, à ce discours, voulut rire avec la petite Fille, & lui dit que quand elle auroit dormie, elle verroit mieux ce qu'elle auroit à faire, & que sa résolution étoit encore bien jeune, qu'on en jugeroit par la persévérance. Elle lui répondit avec fermeté : vous verrez ma Sœur, ce qui en sera, il est vrai que ma résolution est bien nouvelle & d'un moment ; mais tantôt elle aura des heu-

res, & puis des jours, enſuite des ſemaines, des mois, & les années feront voir que je dis vrai.

Le lendemain ce fut un grand ſujet d'entretien, car la petite fille parloit le même langage à tout le monde, & ce jour même, Mad. Arnauld revint de Maubuiſſon à Andilly : ce changement inopiné de Madelon, fut la premiere nouvelle dont on la ſalua : elle, qui auparavant étoit toûjours prête à être mariée, ne parloit plus que de ſon empreſſement pour être Religieuſe. On rioit de cela, mais Mad. Arnauld qui ſçavoit ce qui s'étoit paſſé, le regarda plus ſérieuſement, & fut étonnée que l'effet eut ſitôt ſuivi le deſir de la M. Angelique & les prieres de cette bonne fille, qui obtint en effet, ce qu'elle avoit eſpéré ; car elle entra à Port-Royal avec ſa petite maitreſſe, quelque tems après la mort de Mr. Arnauld, qui arriva l'année ſuivante, & y a été Religieuſe ; on la nomma, Antoinette de Ste. Marie.

La petite Arnauld demeura dans le monde, deux ans depuis qu'elle avoit pris ſa réſolution d'être Religieuſe : elle y fut autant careſſée que jamais ; mais rien n'ébranla ſa volonté. Elle fit voir comme elle l'avoit promis, par la perſévérance de pluſieurs années, qu'un ſi prompt changement n'étoit pas venu de la legereté d'un enfant ; mais de la puiſſance de l'eſprit de Dieu. Elle ſe nomma, en Religion, S. Magdelaine de Ste. Chriſtine ; elle prit l'habit avec une fort grande ferveur, à l'âge de quinze ans, & paſſa de même ſon noviciat ; elle fit profeſſion l'année ſuivante 1625. la Communauté étant déjà transférée en la maiſon de Paris.

Mais il faut faire voir à ſon ſujet, comme la charité de la M. Angelique, qui avoit le même principe que celle des Saints, produiſoit

auſſi dans les occaſions, les mêmes mouvemens & les mêmes effets de grace dans les ames; car cette jeune Religieuſe ayant commencé à ſe relâcher, & s'accoutumant à n'obéïr plus avec ſimplicité; mais à contredire & à raiſonner ſur ce qu'on lui diſoit, la M. en ſouffrit quelque tems elle vit enſuite, que ſa patience ne produiſoit point le bon effet qu'elle ſouhaitoit, & que de jour en jour, elle prenoit un air de ſuffiſance & d'élévation, qui avoit beſoin d'être réprimé, ſon zele l'enflamma, elle crut qu'il falloit chaſſer ce démon d'orgueïl par la confuſion. Elle fit une ſérieuſe réprimende à ſa petite Sœur & l'accompagna de deux ſoufflets: mais comme ce fut la charité qui la frapa, ce fut elle qui la guérit à l'inſtant, & dès ce moment, comme ſi on eut vû le diable s'enfuir, de même qu'il eſt raporté dans la vie de St. Benoît, ſur une rencontre ſemblable, ce fut un ſi grand changement que celui qui parut en cette fille, qu'elle a toûjours conſervé depuis & juſqu'à ſa mort, un caractere de ſimplicité & de ſoumiſſion, qui la faiſoit diſcerner, & qui paroiſſoit en elle un don particulier de Dieu.

La M. Angelique, qui n'aimoit que les ames & que Dieu, avoit choiſie pour être l'inſtrument du ſalut d'un ſi grand nombre, & principalement dans ſa famille, étoit occupée ſans ceſſe, du deſir de voir Mr. Arnauld ſon Pere, plus dégagé des affaires du monde, pour ne s'apliquer qu'à celle qui ſeule eſt néceſſaire: elle la demandoit à Dieu ſans ceſſe, & ſes prieres porterent à la fin, un fruit de grace, qui pour avoit été plus tardif, n'a pas laiſſé de donner de grandes eſpérances qu'il étoit arrivé à ſa maturité, par la miſéricorde de Dieu, qui n'a pas beſoin de tems pour agir, & qui peut faire tout en un moment.

II. PARTIE

Mr. Arnauld demeura malade à la fin de Novembre 1619. d'une hidropisie de poitrine ; la nouvelle qui en fut portée à Port-Royal & à Maubuisson, y mit toutes les personnes qui le connoissoient, dans une profonde douleur ; car il étoit comme le Pere commun, de Port-Royal, & il avoit une bonté si extraordinaire, qu'on ne le pouvoit connoitre sans l'aimer : mais surtout, il ne fut jamais un Pere si tendre pour ses enfans, & parce que les siens tenoient de son bon naturel, on ne sçauroit s'imaginer quelle étoit l'apréhension & l'affliction de ses Filles. La M. Angelique, que son tempéramment plus vif, rendoit encore plus sensible, ne perdoit point de vûë, ni le jour, ni la nuit, ce cher Pere, demandant beaucoup plus son salut que sa santé : Elle nous a dit quelquefois, que pendant toute cette maladie, qui dura trente jours, elle ne put presque prendre de repos, qu'elle se réveilloit souvent la nuit en disant sans cesse, *salvum fac servum tuum.* Et qu'autant de fois, ma S. Isabelle de Château-neuf, qui couchoit auprès d'elle, n'avoit jamais manqué d'être aussi-tôt prête à lui répondre : *Deus meus sperantem in te* : dont elle avoit conservé envers elle une grande reconnoissance, comme aussi c'étoit la marque d'une merveilleuse affection : mais cela n'étoit pas extraordinaire aux filles de cette incomparable Mere : comme personne n'aimoit comme elle, aussi personne n'étoit tant aimée. Tant de prieres & de larmes, monterent sans doute jusqu'à Dieu : les sentimens de penitence & de charité qu'il mit dans le cœur de Mr. Arnauld, en furent des fruits ; & on ne peut mieux exprimer quels ils furent, qu'en transcrivant ici la relation qui en fut écrite dès-lors, dont la copie nous est demeurée : La voici.

II. PARTIE

Le mardi 17. Décembre l'an 1619. à deux heures après midi, Mr. Arnauld appella Mr. d'Andilly, & adreſſant ſa parole au Pere Albert, Capucin, qui avoit été continuellement auprès de lui, depuis dix ou onze heures du matin, que le Pere Joſeph en étoit parti : il lui dit : MonPere, j'ai demandé à Mr. Moreau, l'un de mes Médecins, s'il pouvoit juger à peu près, par les regles de ſon art, combien de tems je durerois encore ; il m'a répondu qu'il n'y connoiſſoit rien davantage que hier, & que cela étoit incertain. Et d'autant que Dieu m'a fait la grace d'avoir horreur de mes pechez & de l'extrême ingratitude dont j'ai uſé toute ma vie, à reconnoitre les bienfaits infinis, dont je lui ſuis redevable ; je crois fermement que par ſon immenſe bonté, il me pardonnera mes offences & me recevra dans ſon Paradis ; ſur quoi j'attens avec une réſignation abſoluë à ſa volonté, l'heure qu'il lui plaira me retirer de ce monde, pour me faire changer les miſeres de la terre, avec la bienheureuſe félicité du Ciel. Mais parce qu'il faut combatre juſqu'au dernier ſoupir, afin que notre foi ne défaille pas, à cauſe qu'en ces dernieres heures ſi importantes, le diable redouble ſes forces & ſes tentations pour nous perdre, & que l'un des principaux moyens dont il ſe ſert, eſt de nous remettre devant les yeux, les choſes du monde, & particulierement celles où notre condition nous attache davantage, afin de détourner notre eſprit du deſir de joüir éternellement de la préſence de ſon Dieu, deſir ardent, deſir violent, deſir qui nous doit enflammer d'amour & de joye. J'ai réſolu, mon Pere, de faire préſentement un vœu qui me détache pour jamais, de toutes les affections qui me pourroient

soient divertir de la pensée de mon salut, & me renouveller le souvenir, soit des biens de la terre, ou des occupations auſquelles je me ſuis le plus adonné, en ma condition, afin d'ôter à cet ennemi commun de tous le hommes, les moyens de me tenter & de me séduire ; c'eſt pourquoi, mon Pere, au cas que vous l'aprouviez, ne le voulant pas faire autrement, je fais vœu à Dieu, entre vos mains & celles de mon Fils, que s'il advient que ſa divine bonté veüille me prolonger encore mes jours ici bas, ce que je ne deſire point, ſoit pour quelques mois ou quelques années, tant qu'il lui plaira, je me dépoüille préſentement de tous mes biens généralement, tant meubles qu'immeubles, reconnoiſſant que j'en ai ſi mal uſé, que je ſuis du tout indigne de les poſſéder ; & d'autant que je ſçai que ma Femme & mon Fils ſont bien plus charitables que moi, je leur en laiſſe la diſpoſition entiere, ſans me vouloir même enquérir des choſes en quoi ils l'employeront, & recevrai un contentement extrême de les voir ainſi diſpoſer de tout, ne croyant pas mon Pere (ce qu'il dit en riant & regardant au viſage le Pere Albert) que la douceur que j'éprouverai en cela ſoit déſagréable à Jeſus. Je me réſerve ſeulement pour moi, quelques uns de mes livres, mais fort peu ; & ſur ce que je pourrai gagner en mes conſultations, autant qu'il me ſera néceſſaire pour mes alimens, & encore, fort médiocrement & fort ſimplement : Je proteſte devant Dieu, que je ne donnerai jamais de conſeils qui ne ſoient très-juſtes, & que mes avis ne ſerviront point aux grands & aux puiſſants, pour opprimer les petits & les foibles ; mais mon occupation aux heures, que j'employerai aux affaires, ſera de faire des arbitra-

II. PARTIE

ges pour accorder le plus de différens qu'il me sera possible. Au surplus, je veux, si la volonté de Dieu est que je demeure dans le monde, changer mon nom, & que celui que je poterai désormais, soit René, d'autant que j'espere avec sa grace, de mourir à mes iniquités passées, & de renaître en son amour & en sa grace, desirant que pour cette occasion, ma vie soit marquée d'une pierre noire, & que celle que je passerai désormais, le soit d'une pierre blanche, étant résolu moyennant l'assistance de mon Sauveur, de mener une vie toute dissemblable ; j'entends aussi, que si durant ma maladie, ma Femme & mon Fils, ont pris quelque résolution sur ce qu'ils auront à faire après ma mort, comme de vendre cette Maison ou chose semblables, il soit exécuté moi vivant, tout de même que si je fusse décédé.

Il n'y eut que la grace extraordinaire de Jesus-Christ, capable de modérer le ressentiment de la mort d'un si bon Pere, dans le cœur de ses saintes Filles. Elle arriva onze jours après ce qui est raporté dans cette relation, sçavoir le 29. Décembre 1619. âgé de soixante-un ans.

Les Bulles de la Coadjutorerie de Port-Roïal ayant été obtenuës l'année 1620. la M. Angelique fut exprés à Port-Royal, pour faire prendre possession à la M. Agnès : il avoit été besoin de la préparer à accepter cette charge, dont elle avoit un éloignement égal à son humilité, & le B. Evêque de Geneve, avoit été exprès à Port-Royal, dès l'année précédente, cela n'empêcha pas que quand le tems fut arrivé, elle n'eut encore beaucoup de peine à s'y soumettre, & elle voyoit avec un ressentiment qui ne blessoit point le respect & l'amitié qu'elle avoit pour la M. Angelique, qu'elle, qui ne

penſoit qu'au moyen de ſe décharger, la voulut accabler d'un fardeau, dont la peſanteur lui étoit redoutable : il étoit vrai que la Mere Angelique avoit autre choſe dans l'eſprit, elle ſe réjoüiſſoit d'autant plus, de voir ſa Sœur Coadjutrice, qu'elle ſe promettoit de la faire bien-tôt Abbeſſe. Elle prit donc poſſeſſion ſolemnellement, ſelon toutes les formes, avec toute la joye de la Maiſon ; mais il arriva une choſe, qui fut regardée comme un heureux préſage ; car comme c'eſt une des cérémonies qui s'obſervent, que la Coadjutrice doit ouvrir les livres du chœur, auſſi-bien que ſonner les cloches ; en ouvrant l'Antiphonaire, elle rencontra d'abord cette Antienne. *Iſti ſunt duæ olivæ & duo candelabra lucentia ante Dominum.* Il n'étoit pas mal aiſé d'appliquer ces paroles à un favorable pronoſtique de la future fécondité & de la grande lumiere de ces deux Sœurs que Dieu mettoit en ce jour en un emploi, qui devoit les rendre Meres & conductrices de tant de Filles. Ce ne fut pas cela néanmoins, qui frapa les yeux de la Mere Agnès, ſon humilité les lui fermoit pour ne pas voir ce qu'il y pouvoit avoir d'éclatant pour elle, dans cette prédiction, mais bien ce qui lui étoit utile ; c'eſt pourquoi dans le moment, elle dit à la Mere Angelique, *duæ olivæ*, ma Sœur, nous ſerons deux, répondant par là, au deſſein qu'avoit la M. Angelique, de quitter l'Abbaye & la laiſſer ſeule. En effet, l'événement a répondu à ſes eſpérances, Dieu n'ayant point permis que rien ait pû ſéparer ce que lui-méme avoit uni : & la M. Angelique, qui a toûjours réüſſi dans tout ce qu'elle a entrepris, par le mouvement de ſa foi, n'a trouvé des oppoſitions inviſibles qu'à ce ſeul deſſein, qui étoit celui où elle s'é-

toit plus appliquée qu'à pas un autre, pendant plusieurs années.

Elle laissa aussi-tôt la M. Agnès exercer sa nouvelle autorité, & elle étoit digne de commander, parce qu'elle avoit apris à obéïr, la M. Angelique qui avoit été obligée de l'employer de si bonne heure à avoir soin des autres, ne s'étoit pas moins appliquée pour cela à l'exercer elle-même dans la mortification & l'obéïssance qu'elle devoit aprendre à celles qu'elles conduiroit. Elle étoit la premiere partout, dans les travaux communs, & elle ne se dispensoit d'aucune des humiliations qu'elle auroit exigées des dernieres novices ; il y avoit peut-être cette différence entre elles, qu'aïant plus d'amour, elle avoit moins de peine, & que l'ardeur de sa piété lui donnoit de la joye où les autres auroient eu de la répugnance.

Un exemple dans un petit sujet, poura être une grande preuve de ce que je dis. Il arriva que la Mere Agnès ayant soin d'entretenir la lampe du Chœur, elle répandit par accident, la crüche d'huile qu'elle portoit, sur sa robe & sur les degrez de l'Eglise ; une autre auroit pû d'abord, se troubler un peu ; mais son application intérieure, au lieu d'être interrompuë par ce premier mouvement, ne lui fournit point d'autre pensée, que de se souvenir de ces paroles : *Oleum effusum nomen tuum* ; qui furent les premieres qui se présenterent à son esprit accoûtumé à ne voir dans les choses visibles, qu'un objet invisible, mais toûjours présent à son cœur ; elle fit néanmoins ensuite, tout ce qu'elle pût pour remédier à ce désordre, & réparer sa faute en l'allant accuser à la M. Angelique, qui ne voulant pas perdre l'occasion de faire brûler davantage la lampe de la Mere

Agnès, par la perte de cette huile, l'obligea de porter sa robe telle qu'elle étoit, aussi longtems qu'elle l'eut eu sans cela, c'est-à-dire jusqu'au tems qu'on en changeoit à tout le monde, sçachant fort bien que les sens de la Mere Agnès, qui étoit extremement propre, seroient plus mortifiés de cela, que d'une penitence plus austere ; & en effet, ce lui fut un exercice de vertu durant quelques mois, de voir cette difformité tout le jour, & de sentir cette mauvaise odeur toute la nuit, quand elle étoit couchée avec cet habit, qui en s'échauffant, rendoit encore l'huile de plus mauvaise odeur ; mais son cœur s'engraissoit des delices de la mortification, & elle n'a donné depuis, aux autres, que de son abondance, quand elle s'est appliquée à élever les ames, & principalement les novices, dans la pratique de cette vertu.

La Mere Angelique refuse l'Abbaye de Maubuisson, & porte à y mettre Mad. de Soissons.

Avant que de parler de ce que fit la M. Angelique, pour se procurer d'être déchargée du gouvernement de l'Abbaye de Maubuisson, il faut remarquer selon la suite des années, que ce fut à la fin de l'an 1620. le 28. Décembre, que mourut le St. Evêque de Geneve, en qui elle perdit toute la conduite qu'elle avoit sur la terre, parce que depuis qu'elle l'avoit connu, elle prenoit sa direction par lettres, sur toutes choses. Elle n'avoit plus alors, aucun de ses anciens Directeurs qui l'avoient aidée dans le commencement ; mais nous avons remarqué depuis, que la providence de Dieu, qui veilloit toûjours sur elle, comme elle ne s'apuïoit qu'en lui, lui préparoit une autre conduite & un autre Pere de son ame, en lui retirant celui-là, parce que ce fut cette même année, que Dieu donna à Mr. d'Andilly, qui étoit pour lors à Poitiers, la connoissance de Mr. l'Abbé

II. PARTIE

de St. Cyran, par le moyen de Mr. l'Evêque d'Aire, Frere de Mr. Boutillier, son intime ami ; mais elle ne recueillit pas si-tôt le fruit de cette premiere semence de grace & de lumiere que Dieu mettoit à part pour son héritage, & qui a produit une si grande moisson, non seulement pour elle ; mais pour toute l'Eglise,

La M. Angelique ayant écrit elle-même dans sa relation, tout ce que nous sçavons de ce qui se passa à sa sortie de Maubuisson, il seroit superflu de le répéter ici, où il suffit d'ajoûter quelque particularité qu'elle a omise.

Car elle ne dit pas ce qu'elle nous a assuré, qu'on pensa à elle pour lui donner l'Abbaye de Maubuisson ; mais qu'elle la refusa, étant bien plutôt dans le dessein de quitter la sienne, que d'en accepter une aussi grande & aussi riche que celle de Maubuisson ; ces deux qualités que les autres y estiment, étant ce qui lui en auroit donné plus d'éloignement : elle fit entendre aux personnes qui avoient eu cette pensée, qu'on auroit dû plutôt jetter les yeux sur une personne de grande condition, qui pût avoir de l'appui pour se maintenir dans cette place, contre les prétentions de Mad. d'Estrées, qui plaidoit toûjours pour y rentrer, & on dit que ce fut elle qui donna la vûë de Mad. de Soissons, Fille naturelle de Mr. le Comte de Soissons, qui étoit Religieuse à Fontevrault, en estime de grande vertu & régularité.

Quand cette Dame fut venuë à Maubuisson, la M. Angelique s'étudia tant qu'elle pût, à gagner son esprit, afin de la porter à embrasser le dessein de maintenir dans Maubuisson, le commencement de réforme qu'elle y avoit établie avec tant de soin & de peine ; en effet

Mad. de Soiſſons, eut tout à l'heure pour elle, une eſtime & une affection très-grande; mais comme c'étoit un eſprit facile, une Religieuſe qu'elle avoit auprès d'elle, nommée Mad. Bigot, qui la poſſédoit beaucoup, & qui n'étoit point portée à la réforme, travailla ſi adroitement à la déſunir d'avec la M. Angelique, qu'elle y réuſſit; & quoi qu'elles vécuſſent reſpectueuſement l'une avec l'autre, c'étoit froidement de la part de Mad. de Soiſſons, quoique put faire la M. Angelique pour fondre cette glace par l'ardeur de ſa charité. Elle eut une occaſion favorable de la lui témoigner, car Mad. de Soiſſons étant devenuë fort malade de la petite vérole, la M. Angelique s'enferma avec elle, & lui voulut ſervir de garde, jour & nuit, lui rendant toutes ſortes de ſervices, juſqu'à ce qu'elle meme, prit ce mal contagieux dont elle fut très-malade; mais ſur-tout, il lui vint un mal d'œil inſuportable, qui la fit ſouffrir plus qu'on ne ſe peut imaginer, les Medecins ne doutoient point du tout qu'elle ne dut perdre l'œil, & ils penſoient à des remedes propres à faire par avance, ce qu'ils aſſuroient qui arriveroit à la fin, voulant pour ôter la douleur, faire mourir la partie; mais Dieu la guérit miraculeuſement. Je me ſouviens aſſurement de cela; mais j'ai tout à fait oublié en qu'elle maniere ce fut, & je ne trouve plus perſonne qui le ſçache, car j'écris depuis la mort de la M. Agnès.

Pendant cinq ans que la M. Angelique fut à Maubuiſſon, elle y reçût trente-deux Filles, en qui elle n'eut égard qu'à la vocation & à la vertu non & au bien; car toutes enſembles n'avoient apporté que trois cens livres de penſion, c'eſt-à-dire, deux ou trois d'entre elles, les au-

tres n'ayant rien donné du tout, quoi qu'il y eût des Filles de condition, mais pauvres, auſquelles on ne demanda rien.

Elle en reçût dix à la Profeſſion ; mais l'une d'elles qui étoit la Fille de Mr. de Bonneüil, n'étoit pas pour demeurer à Maubuiſſon, & faiſoit Profeſſion pour Port-Royal, de ſorte qu'elle fit vœu d'obéïſſance à la M. Angelique. Ce fut pour les autres, le ſujet d'une grande douleur, car on avoit eu bien de la peine à leur perſuader d'achever ce qu'elles avoient commencé & ne point différer leur Profeſſion, parce qu'on voyoit déjà bien que la M. Angelique ne devant pas encore demeurer long-tems en cette Abbaye, les choſes n'étoient gueres établies pour s'aſſurer qu'elles ſubſiſtaſſent ſous une nouvelle Abbeſſe : la M. Angelique ne pût jamais les y réſoudre, qu'en leur faiſant eſpérer que ſi les choſes n'alloient pas bien à Maubuiſſon, elle les recevroit à Port-Royal ; en effet, lorſqu'elle fut prête à les quitter, il lui fut impoſſible de refuſer à leurs larmes, de leur permettre de la ſuivre, parce qu'on voyoit déjà bien que la nouvelle Abbeſſe ne feroit pas de grande choſe, pour maintenir la réforme. On ſollicita donc fort ſecretement la permiſſion du général de Citeaux, pour ces neuf Profeſſes, parce qu'on ſçavoit bien que Mad. de Soiſſons s'y oppoſeroit, ſi elle en étoit avertie : de leur côté, elles faiſoient leurs petits prépatifs & leurs paquets, ſans qu'on s'en apperçût, de ſorte que quand leur obédience arriva, Mad. de Soiſſons n'en avoit pas eu le moindre ſoupçon, & elle en fut extraordinairement ſurpriſe & mal contente, & a eu toute ſa vie de la peine à le pardonner à la M. Angelique, qui n'avoit d'autre part à cela, que celle d'une extraordinaire charité.

Il faut encore voir en cet endroit, la ſuite de ſa relation, car elle y raporte de quelle ſorte elle écrivit à P. R. & la réponſe qu'elle reçut de la M. Agnès & de toute la Communauté, qui embraſſa avec la joïe que donne le Saint Eſprit, la propoſition de recevoir ces trente Filles, pour leur faire part de leur pauvreté, & s'en enrichir de plus en plus. Nous n'avons pû retrouver cette lettre qui eut été belle à inſérer icy. La M. Angeliqne étant obligée de s'arrêter à Paris, en retournant à P. R. elle envoïa devant elle, ſes trente Filles, & par ſa prévoyance ordinaire, craignant que leur abord ne fut un ſujet de diſſipation dans P. R. pour ces filles mêmes, par la joïe de leur arrivée, & le remûment qu'il faudroit faire pour les loger, elle y donna ordre en leur impoſant ſilence, juſqu'à ce qu'elle fut arrivée elle-même, & leur ordonna pour cela, qu'auſſi-tôt qu'elles appercevroient de deſſus la montagne, le haut du clocher, dont il faut ſe baiſſer pour voir la pointe, tant la ſituation de la Maiſon, eſt baſſe, & dans une vallée étroite; elles diroient toutes enſemble, ce verſet: *Pone Domine cuſtodiam ori meo, & oſtium circunſtantiæ labiis meis*: & que dès ce moment, la porte de leurs levres demeureroit fermée juſqu'à ce qu'elle-même la vint ouvrir, comme il falloit néanmoins qu'on les pût connoître dans Port-Roïal, elle leur fit mettre à toutes, un billet ſur leur manche où étoit écrit leur nom: elles obſerverent ponctuellement ſes ordres, & arriverent à Port-Royal le 3. Mars 1623. ce fut un jour de fête pour la M. Agnès & pour toute la Communauté, dont on peut dire en cette occaſion, comme l'Apôtre dit des fideles de Macedoine, que leur profonde pauvreté répandit

vec abondance, les richeſſes de leur charité ſincere : car non ſeulement elles ouvroient les bras de bon cœur pour recevoir ce grand nombre de Filles ; mais encore comme ſi c'eut été elles-mêmes qui euſſent reçû une grace extraordinaire, elles chanterent le *Te Deum* en allant recevoir & embraſſer ce préſent que Dieu leur faiſoit, pour enrichir de plus en plus, leur Maiſon, du tréſor inépuiſable de la pauvreté.

Cette Maiſon ſi incommode & ſi petite, devint tout d'un coup large, par l'étenduë de la charité de celles qui vouloient bien être incommodées pour ſoulager les autres ; & belle par l'agrément qu'y trouvoient ces pauvres filles, qui ne cherchoient que Jeſus-Chriſt crucifié, & qui le trouvoient dans ce tombeau, où elles étoient enſevelies au reſte du monde, dont cette Maiſon étoit dans un entier éloignement.

La M. Angelique, cependant, fut à Paris quelques jours, comme elle le dit dans ſa relation, & en paſſa quelques uns dans le Monaſtere de la Viſitation de la ruë St. Antoine ; car il n'y avoit alors que cette premiere Maiſon : elle revint à Port-Royal, la ſemaine Sainte, le 11. ou 12. Mars, & en arrivant, elle délia la langue de ces trente muettes, qui n'avoient pas dit un mot en l'attendant ; elle ne faiſoient que tendre le bras quand on avoit affaire à quelqu'une d'elles, afin qu'on lut ſur leur manche qui elles étoient, pour les pouvoir emploïer à ce qu'on vouloit qu'elle fiſſent ; la M. Angelique ouvrit donc la porte qu'elle avoit fermée ; mais ce ne fut que pour ſe ſaluer & rentrer bien-tôt dans le ſilence ordinaire où elle avoit nourri ce grand Noviciat, qui reſſembloit à cet ancien Tabernacle qui ſe tranſportoit & ſe rétabliſſoit par-tout où Dieu faiſoit

camper ſon Peuple dans le deſert ; car toutes ſes Filles étoient ſi formées dans la régularité, le ſilence & le recuëillement ; que ſoit à Maubuiſſon, à Pontoiſe, ou à Port-Royal, dès le premier jour qu'elles y arriverent, elles étoient rangées & régulieres, comme ſi elles n'en euſſent bougé.

Ferveur du Noviciat de P. R.

Ce grand nombre de filles qui accrut tout à coup la Communauté de Port-Royal, ne fit qu'y allumer une plus grande ferveur, comme quand on jette une grande quantité de bois dans un grand feu, il s'embraſe davantage : outre ces filles de Maubuiſſon, la M. Angelique reçût encore huit autres Religieuſes de notre ordre, comme on le voit dans la relation, où elle marque de quelle ſorte la providence divine benit ſa charité d'une maniere quaſi miraculeuſe, faiſant ſubſiſter ce grand nombre, ſans que le bien de l'Abbaye qui ſuffiſoit à peine pour la petite Communauté qui y étoit auparavant, fut augmenté, & cependant elles ne manquerent pas du néceſſaire, & même elles avoient au de-là de leurs beſoins : car la Mere Angelique m'a conté elle-méme, que bien-tôt après qu'elle fut revenuë, il courut des rhumes fort mauvais, dont preſque toute la Communauté & ces nouvelles filles furent malades, & que pendant que cela dura, elle ne leur épargna point du tout, ce qui leur étoit néceſſaire ; de ſorte que quoi qu'en venant à Port-Royal, elle ne leur eut promis que du pain & du potage, de quoi elles l'avoient aſſurée qu'elles ſeroient fort contentes, & elle ne laiſſa pas de les nourrir une grande partie, de gelée, pendant que dura ce grand mal, & on en faiſoit près d'un ſçeau à la fois, tant il y avoit de malades.

II. PARTIE

Elle faisoit ces choses extraordinaires dans les besoins, sans préjudice de l'amour de la pauvreté & de la mortification où elle les élevoit toûjours. On a pû voir au commencement de sa relation, de quelle maniere elle avoit établi à Maubuisson, ce nouveau Noviciat, qui ne se relacha de rien à Port-Royal, au contraire, toutes les personnes dont la charité & les lumieres pouvoient porter les ames à une plus grande perfection, étant réünies par le retour de la M. Angelique, de ma S. Isabelle-Agnès & de ma S. Marie-Claire, avec la M. Agnès, elles firent comme une conspiration de zele, pour porter encore plus loin la ferveur de leur charité: les trois dernieres s'assembloient souvent pour délibérer ensemble des moyens qui pourroient contribuer à perfectionner cet ouvrage de Dieu; qui étoit l'unique objet de leurs soins; & lorsqu'elles avoient jugé de ce qui y pouroit être utile, elles alloient le proposer à la M. Angelique qui l'aprouvoit par son autorité, ou le modifioit par sa prudence.

Elles crurent qu'il seroit à propos de retrancher tout à fait les conférences qui se faisoient auparavant; mais qui ne sont point de la Regle de St. Benoît. Les Capucins, qui avoient aidé la M. Angelique au commencement de la réforme, les avoient fait établir; & l'usage de tous les ordres nouveaux, les faisoient croire néceſſaires; mais l'amour du silence & l'esprit de priere qui regnoit alors dans Port-Royal, les rendoit superflus à des personnes dont la conversation continuelle étoit dans le Ciel: elles n'eurent aucune peine à quitter ces entretiens extérieurs, qui sont souvent plus à charge à la piété, qu'ils ne soulagent la nature: & l'on

II. PARTIE

& l'on ne fit plus de conférences, jusqu'à l'établissement de Paris, où la conduite changea, & les personnes qui gouvernoient alors, remirent non seulement les conférences; mais des recréations deux fois le jour avec toute la liberté qu'on les fait aux Carmelites, qui étoit le modele que Mr. de Langres vouloit imiter.

Entre plusieurs exemples du silence dont on faisoit une étude particuliere à Port-Royal, on peut en remarquer un en la personne de la S. Isabelle-Agnès de Château-Neuf, qui fut un Carême entier à la cuisine, où toutes les Sœurs du chœur servoient tour à tour, sans que jamais durant ces six semaines, elle dit une seule parole, ni superfluë, ni nécessaire, parce que l'habitude à se faire entendre par signe suffisoit quand il étoit besoin de demander quelque chose; elle étoit capable de former les autres, dans l'exercice de cette vertu, en leur donnant un tel modele: en effet, ces jeunes Religieuses dont elle avoit soin, étoient dans une si exacte pratique du silence & de la mortification, qu'étant arrivé, qu'on envoya le soir, une novice, nommée S. Isabelle-Christine de Rosieres, à une cellule que l'on croyoit garnie, il se trouva qu'il n'y avoit dedans que des fagots qu'on y avoit serrés; elle se coucha dessus & se couvrit de son manteau d'Eglise, & y demeura plusieurs jours sans s'aviser qu'elle en dût rien dire, & ce ne fut que par hazard que quelque Sœur l'étant allé chercher à la cellule où on lui avoit dit qu'elle couchoit, & n'y ayant trouvé que des fagots, elle crut qu'elle s'étoit méprise, & le fut dire; mais après qu'on eut apellé la Fille, pour sçavoir d'elle-même où elle couchoit, elle fut obligée de rendre compte, comment la chose s'étoit passée. Cet

II. PARTIE

exemple pourra passer pour quelque chose d'extraordinaire présentement, & ne l'étoit point alors ; quoique ces sortes d'occasions n'arrivassent pas souvent ; mais la disposition de ces saintes Religieuses étoit toûjours prête de les embrasser comme une faveur de Dieu, quand elles se présentoient. L'exercice le plus ordinaire des Meres qui les conduisoient, n'étoient pas de les instruire de l'obligation générale qu'ont les Religieuses, de porter toutes les croix que Dieu leur envoye, de bon cœur : elles les en avoient déjà si fort persuadées, qu'elles ne trouvoient de douceur que dans l'amertume de la penitence ; mais desirant que ce feu s'allumât en elles de plus en plus, elles cherchoient avec soin, des inventions de les humilier & les mortifier en des choses auxquelles elles ne se seroient pas attenduës, de peur que l'accoutumance ne diminuât le mérite de leurs mortifications ordinaires, & que leur ferveur ne se ralentit faute d'être exercée ; la M. Agnès excelloit à trouver des manieres de déracinér tout ce qui pouvoit encore vivre de l'amour propre secret & d'une complaisance humaine en ces ames, dont elle étoit jalouse d'une jalousie toute de Dieu, & qu'elle vouloit présenter toutes pures à Jesus-Christ ; elle le faisoit avec d'autant plus de facilité, que n'ayant point elle-même de plus grand plaisir & d'exercice plus ordinaire que celui d'une continuelle mortification ; elle ne donnoit à ces Filles que les restes de cette table spirituelle où elle se nourrissoit avec Jesus-Christ, des voluptés de la penitence, quand elle cherchoit de nouveaux moyens de les faire mourir à elles-mêmes.

Cõment la Mere

Nous avons déjà marqué en passant, que Mr. d'Andilly avoit fait connoissance avec Mr.

l'Abbé de St. Cyran, à Poitiers, dès l'année 1620. il étoit à Paris en 1623. & il y aprit ce que la M. Angelique avoit fait, d'avoir reçû ces trente pauvres Filles dans sa pauvre Abbaye, qui sortoient d'une si riche : il admiroit cette action comme il admiroit toutes les œuvres de Dieu, & se crut aussi-tôt obligé par un sentiment de gratitude envers lui, d'écrire à la M. Angelique, pour l'aider à discerner combien elle étoit redevable à Dieu de ce qu'il lui avoit fait la grace de suivre dans sa conduite des lumieres qu'elle avoit moins dans l'esprit que dans le cœur, parce qu'elle les avoit reçûës par l'onction du St. Esprit, & non par l'instruction des hommes, personne ne lui ayant apris les regles de l'Eglise touchant le désintéressement où devoient être les personnes Religieuses, qu'elle pratiquoit néanmoins d'une maniere plus parfaite, que les plus éclairés ne lui auroient osé conseiller de faire.

Angelique connut Mr. de St. Cyran.

J'aprens par une lettre de la M. Angelique, à Mr. d'Andilly, qui s'est conservée & qui est dattée du 7. Janvier 1621. qu'il lui avoit déjà procuré cette connoissance si avantageuse, & qu'elle lui écrivoit & recevoit de ses lettres : en voicy les termes.

» J'ai reçû la lettre de Mr. de St. Cyran, » avec une satisfaction qui ne se peut dire, je » vous remercie de tout mon cœur, de m'avoir » procuré le bonheur d'une si sainte amitié ; » je lui écris un mot que vous lui ferez tenir, » si vous ne m'en jugés pas indigne. »

On verra dans la relation qu'elle a écrite elle-même, quelle estime elle en faisoit dès-lors : Il vint ensuite à Port-Royal cette même année 1623. la veille de l'Ascension, & y fut deux jours. Je ne sçai rien de particulier de

cette visite, à l'égard de la M. Angelique, sinon qu'elle nous a dit souvent, que dès qu'elle le connut, elle eut une fort grande estime de lui, sur le pied d'un homme d'un mérite & d'une suffisance extraordinaire; mais elle le relevoit si haut de ce côté-là, qu'il ne lui tomboit pas dans l'esprit, qu'il eut rien de propre à se rabaisser dans la conduite particuliere des ames, & ainsi, elle étoit ravie de l'entendre parler de Dieu & de la Religion; mais elle ne lui demandoit aucun avis de conscience.

Feüe ma S. Anne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld, que j'avois engagée à écrire diverses remarques de ce tems-là, dont je me suis servie dans cette histoire, en fait une que je ne veux pas omettre, quoi que petite, qui est que dans cette premiere visite, Mr. de St. Cyran leur fit un très-beau discours sur le sujet du mystere de l'Ascension, dont il fit voir le raport admirable avec celui de l'Eucharistie, comme si dès-lors le St. Esprit eut voulu se servir de son ministere pour nous aprendre à apliquer notre piété au culte de cet auguste Sacrement, qui fut l'occasion où Dieu engagea Mr. de St. Cyran à prendre la conduite de la M. Angelique & de la Communauté.

De peur que cette lettre dont nous avons parlé cy-dessus, & qui est un mémorial de la charité de Mr. de St. Cyran & de celle de la M. Angelique, ne se perde: ce qui a déjà pensé arriver bien des fois, nous la transcrirons ici.

LETTRE

De Mr. l'Abbé de St. Cyran, à la Mere Angelique, Abbeſſe de Port-Royal.

MAdame, je n'ai pas craint de faire une grande faute en différant de vous écrire, juſqu'à préſent, j'ai crû d'une part, que ce retardement ſerviroit à me confirmer dans l'opinion que vous m'avez obligé juſqu'ici, d'avoir de votre vertu, qui diminueroit dans mon eſprit, ſi vous étiez capable de trouver mauvais que je vous euſſe répondu ſi tard, & d'un autre côté, j'ai toûjours été embaraſſé en des affaires qui m'ont conſumé tout le tems & même dix jours entiers de retaite que j'ai paſſés dans une Maiſon des Champs, d'où je vous écris, vous pouvés juger par cette aſſurance que j'ai, que vous ne l'aurez pas trouvé mauvais, que je vous tiens bien dégagée du monde, puiſque je me perſuade que les devoirs de la civilité qu'on y pratique, ne ſont pas compris dans les regles de votre diſcipline ſainte. Je vous avoüe que je vous trouverois coupable, ſi vous aviez eſtimé que je le fuſſe, d'avoir fait cette omiſſion, & que je ne trouverois pas que votre réforme fut parfaite, ſi elle avoit encore beſoin de retrancher des complimens ſuperflus. Car pour le général de votre Maiſon, elle perdroit la réputation qu'elle a de n'aimer pas le monde, & pour votre regard particulier, vous m'ôteriez le ſujet que j'ai de croire que vous êtes Religieuſe, & ce qui eſt bien davantage une Religieuſe qui n'aime que la charité; ce qui eſt ſi peu en uſage, qu'on pouroit faire un triage nouveau, dans toutes les Religions, de

certaines ames qui ne fissent vœu que de la pratiquer aux dépens même du droit qui leur demeure, nonobstant le renoncement qu'elles ont fait dans tous les biens du monde, de prendre soin de leur propre conservation, c'est pourquoi sçachant que vous êtes accusée d'avoir trop de zele & trop de confiance en Dieu, je ne vous fais pas les excuses que je ferois à une autre, d'avoir trop tardé à vous faire des remercimens pour les offres que vous me faites l'honneur de me faire par votre derniere lettre, je les aurois acceptés de très-bon cœur, & le tems que j'ai pris à vous répondre, a été un effet du desir que j'en avois, parce que j'attendois que Dieu me déterminât dans le doute où j'étois, en faveur de votre souhait & du mien. Mais il est arrivé que sans que mon inclination ni mon devoir m'y portât, Dieu m'a fait entreprendre un voyage un peu éloigné, dont je ne pourai être de retour qu'au mois de Novembre prochain. J'ai laissé à mes amis, à Paris, pour gage & assurance de mon retour, un bail nouveau que j'ai fait de mon logis; & je vous envoye cette lettre du chemin pour vous confirmer la promesse que je leur ai faite de revenir, afin que vous voyez que je ne prétens pas vous refuser ni renoncer à la part que Dieu m'a acquise à votre Maison, de laquelle je me souviens tous les jours plus que de beaucoup d'autres, parce que vous y exercés la charité, & que je n'aime rien tant que de voir, que parmi les grandes deffiances & inquiétudes du monde, on prend plaisir d'obliger la sagesse & la prévoyance de l'esprit humain, de se fier à Dieu, au lieu de laquelle si vous substitués l'oraison & un amour Saint & aveugle, qui n'ait point pour guide, les lumieres de la raison; mais

II. PARTIE

les tenebres de la foi, assurés vous que Dieu vous fera connoître par expérience, qu'il est bien meilleur de s'appuyer en lui, par amour, que par prévoyance, laquelle est si bornée dans l'esprit de l'homme, que si elle n'est un effet de l'ordonnance de Dieu & du dessein qu'il a de produire quelque effet à notre avantage, elle ne sert qu'à fatiguer en vain notre esprit. J'étendrois ceci davantage, si un homme qui veut partir & qui me presse, me le permettoit; je ne craindrois point de vous dire, que j'ai senti du déplaisir de n'être pas assez puissant, ou plutôt de n'être pas digne de servir d'instrument, & d'être l'entremetteur du remplacement que je me persuade que Dieu fera dans votre Maison, pour la sainte hardiesse que vous avez eu d'y causer des aides & des diminutions de bien, en aparence, en la remplissant pour l'amour de lui, d'ames véritablement Religieuses. Dieu a une excellence si élevée au-dessus des plus hautes pensées de notre esprit & de notre foi, que c'est le servir bassement, que de ne courir que des risques dans l'exercice de la charité, souvenons nous seulement qu'aux premiers siecles de l'Eglise, les chrétiens ne la lui témoignoient point autrement qu'en mourant pour lui; & au deffaut du martyre & des occasions de perdre la vie, le moins que nous pouvons faire, est d'embrasser avec joye les occasions qu'il nous fait naître, de lui témoigner l'amour & le zele de notre charité, en l'étendant sur des ames qui se sont voüées à lui, avec la perte de nos richesses & de nos biens. Peut-être qu'il ne nous accusera pas en son jugement, de n'avoir pas cherché toutes les occasions d'employer en de bonnes œuvres, ces biens qu'il nous avoit donnés & de ne nous être pas mis en peine de fai-

II. PARTIE

re une recherche de tous les pauvres qui l'anguiſſent dans les antres & dans les bois, où ils vivent comme des bêtes, abandonnés de toute aſſiſtance, afin de les nourrir. Mais ce qu'il nous reprochera aſſurement, c'eſt d'avoir négligé de pourvoir aux beſoins de ceux qu'il nous préſente lui-même, & ſur-tout, lorſque nous voyons qu'en manquant d'aſſiſter le corps, l'ame cours riſque de ſe perdre; il n'y a rien qui faſſe voir plus clairement que notre foi eſt obſcurcie & que notre charité eſt morte. Différons, Madame, ce diſcours à une autre occaſion, & pendant que vous continuerés à ſervir Dieu, en le pratiquant, n'oubliés pas de me faire reſſentir dans mon éloignement, les effet de votre charité devant Dieu; faites auſſi que mes Sœurs Catherine, Marie, Anne & Magdelaine, vous imitent en cela, & je vous rendrai non pas par moi-même; mais par celui qui s'immole tous les jours dans mes mains, plus que la pareille de toutes les prieres que vous ferez pour moi, qui ne ſçauroient avoir de force & d'efficace, que celle qu'elles tirent de ce divin Sacrifice, comme il n'y a rien de plus grand, c'eſt ce qui fait que je vous l'offre, parce que j'ai une véritable affection pour votre charité, laquelle ſe doit contenter de mon offre, puiſque je lui donne tous les jours, par la priere de mon oblation, la charité même, en eſprit & en corps. Je ſuis, Madame, &c. Du Verger de Haur. Ce 4. Juillet 1623.

Je finis ici cette Hiſtoire, ceux qui pourront y travailler un jour tout à fait, trouveront dans les différentes Relations qu'en ont écrite pluſieurs perſonnes, tout ce que nous avons pû ſçavoir de la ſuite.

Fin de la ſeconde Partie.

ETABLISSEMENT DU NOUVEL INSTITUT DU SAINT SACREMENT,

ECRIT PAR

LA M. MAGDELAINE

DE STE. AGNES DE LIGNY.

TROISIE'ME PARTIE.

III. PARTIE

LE Roy Louis XIII. étant demeuré très-malade à Lion en 1630. & étant desesperé des Medecins, il demanda le St. Viatique qu'il reçût avec beaucoup de pieté : il en reçût aussi-tôt un soulagement si considerable, qu'il fut regardé comme un effet miraculeux. Ensuite il fit vœu par un mouvement de reconnoissance de se rendre Fondateur du Monastere du St. Sacrement, dont on poursui-

III. PARTIE

voit alors l'établiſſement. Il ordonna à Mr. le Garde des Sceaux de Marillac, d'en expedier les Lettres patentes, ce qu'il fit, en les faiſant fort avantageuſes en reconnoiſſance de cette guériſon miraculeuſe dont il étoit fait mention dans ces lettres, auſſi bien que du vœu de Sa Majeſté. On ne pût obtenir néanmoins de feu Mr. l'Archevêque de Paris Jean-François de Gondy, pour les raiſons que la Mere Angelique & ma Sœur Catherine de St. Jean ont écrites, & que je ne repererai point icy; On ne pût, dis-je, obtenir de lui, de commencer cet établiſſement juſqu'au 8. de May 1633. que la Mere Marie Angelique entra dans la maiſon avec trois autres Religieuſes Profeſſes de P. R. nommées Sœur Marguerite de la Trinité Mauroi, Sœur Agnés de la Mere de Dieu, Choüy, & Sœur Anne de St. Paul, Arnauld : elle y mena auſſi quatre poſtulantes, tirées de Port-Royal, S. Catherine de Ste. Agnès, Arnauld, S. Anne de la Nativité, Hallé, S. Magdelaine de Ste. Agnés de Ligny, S. Anne de Jeſus de Foiſſy & une Religieuſe converſe, de l'Abbaye de Tard. Mad. la Ducheſſe de Longueville, mena la M. Angelique & les trois profeſſes dans ſon caroſſe. Mad. d'Andilly & Mad. de Ligny, menerent les autres; & pluſieurs perſonnes de condition nous vinrent recevoir. La Maiſon fut benite par Mr. le Blanc, Official & grand Vicaire de Mr. de Paris : le lendemain, Mr. de Paris y vint dire la Meſſe Pontificale, & y mit le St. Sacrement. Après la Meſſe, il vit la M. Angelique & ſes filles, au parloir, à qui il ſouhaita mille bénédictions, & il leur parla avec bien de la bonté & dit à la Mere, qu'il prioit Dieu qu'elle devint une Mere féconde.

Il faut remarquer que dans le premier deſſein que l'on eu de cet inſtitut, il devoit avoir trois Supérieurs: ſçavoir, Mr. l'Archevêque de Paris, Mr. l'Archevêque de Sens & Mr. l'Evêque de Langres, & après bien des difficultés, la Bulle fut enfin expédiée, au mois d'Août 1637. La M. Angelique en ayant été établie Supérieure par Mr. l'Archevêque de Paris, Mr. de Langres qui étoit depuis quelque-tems, Directeur de la M. Angelique & de P. R. & qui avoit fait tous ſes effort pour faire nommer à cette Supériorité, quelques autres Religieuſes qu'il croyoit plus accommodantes à ſes deſſeins, & qui portoient les choſes à une magnificence qui étoit auſſi contraire aux ſentimens de la M. Angelique, qu'à l'eſprit de ſimplicité & de pauvreté qui ſe doit trouver dans une véritable Religieuſe; Mr. de Langres, dis-je, voyant qu'il n'avoit pû faire établir d'autre Supérieure, parce que Mr. de Paris n'y avoit point voulu conſentir, il aſſocia à la M. Angelique (contre toutes les regles) une poſtulante, nommée S. Anne de Jeſus, de qui il faiſoit beaucoup d'état, & qu'il vouloit former pour être Supérieure, auſſi-tôt qu'elle ſeroit Profeſſe, la croyant propre pour la conduite, parce que c'étoit une Fille de condition, fort bien faite, qui ſçavoit bien parler & entretenir le monde, & qui avoit de l'eſprit, quoi qu'elle ne l'eut pas fort ſolide & qu'elle l'eut aſſez altier, & d'ailleurs, elle n'avoit aucune expérience de la Religion, dont elle n'avoit pas même compris l'eſprit: & comment auroit elle ſçû bien commander, puiſqu'elle n'avoit jamais apris à obéïr?

On peut dire au contraire, que quoi que la Mere eut preſque toûjours été Supérieure,

III. PARTIE

elle sçavoit néanmoins parfaitement obéir ; sa charge lui ayant toûjours été un poids insuportable, depuis que Dieu l'eut touchée, & s'étant, lorsqu'elle s'en démit, réduite en quelque sorte, au dernier rang, n'en tenant point d'autre que celui qui lui échéoit au hazard, qui étoit souvent le dernier, parce qu'en ce tems-là, on tiroit tous les ans, les rangs, les Meres de Dijon ayant ôté toutes les coûtumes de l'Ordre & établies d'autres qu'elles avoient prises elles-mêmes ; & pour ce qui étoit de la conduite de la Maison, la Mere en laissoit entierement le soin à Mr. de Langres & aux Religieuses qu'il y avoit introduites, qui y gouvernoient, la M. Marie-Genevieve de St. Augustin, Abbesse de P. R. sans qu'il parut que la M. Angelique s'en mêlat, ayant souffert avec une humilité & une soumission qui n'a gueres d'exemple, qu'on changeât dans le Monastere de P. R. beaucoup de choses qu'elle y avoit saintement établies.

Elle ne fit pas moins paroître son humilité & la simplicité de son obéïssance, dans le Monastere du St. Sacrement, en s'assujetissant à un ordre aussi extraordinaire qu'étoit celui de Mr. de Langres, qui lui avoit ordonné de ne rien faire sans l'avis de cette postulante, & de l'employer aux premieres charges, ce qu'elle fit d'une maniere, qui étoit le sujet de l'admiration de ses Filles, quoique ce ne fut pas toûjours sans y trouver à redire, parce que n'aïant pas autant d'humilité que la Mere & autant de docilité, elles en souffroient souvent avec quelque impatience, qu'une Fille nouvellement entrée en Religion, la moins ancienne de toutes & qui étoit sans expérience, ni vertu, eut la connoissance & la conduite de toutes choses, & qu'elle

& qu'elle se levât même au dessus de la Mere Angelique, qui étoit contrainte de lui ceder. Et comme elles regardoient cela assés humainement elles avoient quelque peine à s'y soumettre, quoique le respect qu'on avoit pour la Mere fit qu'on dissimulât. Mr. de Langres l'établit maitresse des enfans & des postulantes qui commençoient à se presenter, quoi qu'elle ne fût elle-même que postulante. Il est vrai quil fit la cerémonie de la proposer aux Sœurs pour la leur faire agréer, mais personne n'osoit s'y opposer, quoi qu'on ne pût l'agréer.

La M. Angelique étant dans ce nouveau Monastere se rendit l'exemple de toutes ses filles, qu'elles désiroit former pour être parfaites Religieuses. Elle se rendit la plus exacte de toutes aux observances & sur tout à l'Office, à l'Assistance & à la veille du Saint Sacrement, se faisant souvent de grandes violences pour y assister étant sujettes à de grandes migraines & à des coliques de pierre très-violentes. Elle s'y rendoit la premiere autant qu'elle pouvoit. Elle n'alloit point pendant ce tems-là au parloir sans une nécessité indispensable, dans les autres tems-mêmes elle s'en rétiroit le plus qu'elle pouvoit, & elle disoit que nous y perdions toûjours & que les séculiers ne gagnoient guéres à notre entrétien ; quoique je lui doive ce témoignage que Dieu à touché plusieurs personnes par ses paroles. Elle n'alloit point au Parloir pour sa satisfaction, mais seulement lors qu'elle y étoit engagée par quelque necessité, où par quelque raison de reconnoissance où de Charité, comme elle a fait souvent pour servir l'Ordre & à la priere de Mr. L'abbé de la Charmoie, elle voyoit aussi plus volontiers les personnes pauvres & affli-

III. PARTIE

gées que les autres. Je me souviens entr'autres d'une famille de bons Marchands qui étoit ruinée, je ne sçai par quelle occasion ils s'adresserent à la Mere, si ce n'est que la réputation de sa charité les y portât. Cette pauvre Marchande qui étoit dans une extréme nécessité la venoit voir assés souvent & lui amenoit ses enfans, entre lesquels il y avoit une petite aveugle. Il n'est pas croyable combien la M. Angelique avoit compassion de leur misere & combien elle prit soin de les consoler & pour leur donner quelque assistance. Elle avoit de la joye quand elle pouvoit rétrancher quelque chose de ses besoins & de ceux des ses filles qui s'en privoient be bon cœur pour accommoder ces pauvres personnes. Pendant qu'elle à été dans ce Monastere elle a encore assisté d'autres personnes necessiteuses dont-elle avoit eu connoissance par quelque rencontre, sa charité la rendant la Mere de tous les pauvres par-tout où elle se trouvoit. Elle tâchoit de leur faire gagner leur vie, leur donnant aussi ce qu'elle pouvoit pour les faire subsister. Elle faisoit nourrir de pauvres enfans, & ne pouvoit aprendre aucune nécessité, qu'elle n'y pourvût autant qu'il lui étoit possible, & quand elle n'avoit pas dequoi le faire, elle leur procuroit quelque assistance de quelques personnes de condition, de ses amis, quoique cette Mere si genereuse n'aimât nullement à démander, & qu'il fallut que sa charité lui fit surmonter en celà, sa répugnance naturelle. Si elle étoit si charitable envers les personnes étrangeres, on ne peut pas douter qu'elle ne le fût à l'égard de ses filles qu'elle aimoit avec une tendresse incroïable; il n'y avoit aucune sorte de service; qu'elle ne leur rendit dans les occasions. Elle pre-

III. PARTIE

noit souvent la peine elle-même, de faire le feu après Matines, pour chauffer les Sœurs, & s'il arrivoit que quelqu'une ne si rendit pas, elle l'alloit chercher elle-même: Elle entretenoit aussi l'hyver, du feu dans une chambre où elle se retiroit le jour, pour la commodité des Sœurs qui avoient affaire à elle; elle vouloit que toutes les Sœurs eussent la liberté de s'y aller chauffer; & lorsqu'elles en faisoient difficulté, elle leur disoit: vous m'obligerez de sortir d'ici & de m'aller mettre dans un trou, parce que je ne puis souffrir qu'on dise la chambre de notre Mere; je n'ai rien à moi, & c'est ma plus grande joye de ne rien avoir. Quand elle n'étoit pas malade, elle couchoit au dortoir comme les autres, quoi qu'il fut assez incommode, ayant été fait dans le grenier, où il faisoit très-chaud en été & très-froid en hyver, parce que le plat-fond étoit tout proche des thuilles, & qu'il étoit fait si legerement, qu'il n'empêchoit point qu'il ne plut dans le dortoir & dans nos cellules, où nous avons vû souvent tomber l'eau sur nos lits & geler en même-tems, de sorte qu'il falloit emporter nos couvertures le soir pour les dégeler devant le feu; elle avoit un très-grand soin que les Sœurs ne manquassent de rien, quoi que le Monastere fut fort incommodé, le Roi qui s'en étoit déclaré le fondateur, & feüe Mad. de Longueville la fondatrice n'ayant donné ni l'un ni l'autre aucun fonds. La Mere prenoit la peine de faire elle-même le linge & les habits des Sœurs, ce qu'elle faisoit si elles n'avoient besoin de rien & ne se donnoit point de repos qu'elle ne les eut accommodées, & quoi qu'elle eut grand soin que leurs habits fussent commodes selon la saison, elle n'en a-

voit pas moins qu'ils fussent faits fort simplement & sans aucune façon qui ressentit celles du monde, & elle disoit que quand elle seroit morte, elle reviendroit plûtôt pour l'empêcher s'il arrivoit qu'on fit quelque chose de trop ajusté. Elle desiroit aussi que les étoffes fussent viles & des moindres, quoi qu'elle les voulut chaudes en hyver : & comme c'étoit l'amour de la pauvreté & de ce qui est vil, & non pas l'épargne qui la portoit à cela, lorsqu'on lui représentoit que les habits ne duroient point & que les étoffes fines durent davantage, elle répondoit avec force qu'elle aimoit mieux qu'on en fit plus souvent que de manquer à ce que la regle de St. Benoît ordonne de prendre pour les vêtemens des Religieux, des étoffes les plus viles, & qu'il ne falloit point changer la serge de Moüy, ni la forme des habits qu'elle avoit donnée. Elle ajoûtoit que la simplicité & pauvreté étoient l'ornement d'une Religieuse, & elle nous a souvent dit que s'il y avoit quelque chose dans la Maison qui fût plus pauvre, plus vile, plus sage & plus incommode, chacune devroit desirer que ce fut pour soi, & qu'elle ne pouvoit comprendre comment une Religieuse pouvoit jamais refuser quelque chose pour quelqu'une de ses raisons ; qu'il falloit qu'elle oubliât sa profession & l'obligation qu'elle avoit par ses vœux & par sa regle, d'aimer tout ce qui est vil & abjet ; Enfin, elle ne nous parloit jamais avec plus de chaleur & de zele que lorsqu'elle nous exhortoit à l'amour de la pauvreté, & à desirer que les autres nous fussent préférées en toutes choses. Elle ne se contentoit pas de nous donner ces instructions de paroles seulement ; mais elle le faisoit encore bien plus puissamment par ses exemples, prenant

pour elle tout ce qui étoit le moindre, & ne pouvant souffrir qu'on lui donnât d'habits neufs, disant pour cacher sa vertu, qu'ils l'incommodoient, & elle avoit une grande joye quand elle voyoit des pieces à son habit, elle disoit que c'étoient les pierreries des Religieuses. Elle a porté long-tems une grande piece de toile jaune à la manche de sa robe qu'elle y avoit mise, & si on ne s'en fut aperçû & qu'on ne l'eut ôté en refaisant sa robe, elle l'auroit portée jusqu'au bout.

Elle s'appliquoit aux moindres choses qui regardoient les besoins des Sœurs. Elle alloit souvent à la cuisine goûter à ce que l'on aprêtoit, & l'assaisonnoit elle-même quand il y manquoit quelque chose : mais quoi que la Mere voulût que les officieres fissent bien, elle desiroit néanmoins que les Sœurs fussent fort mortifiées, & qu'elles ne se plaignissent jamais de ce qui leur manquoit, & que si elles avoient quelque besoin, elles le lui représentassent humblement, sans en parler les unes avec les autres. On lui dit un jour que la cuisiniere étoit bien affligée, parce qu'il étoit arrivé un accident qui avoit tout gâté son dîné, & que les Sœurs n'auroient rien. La Mere la fit venir & lui dit qu'elle ne se mit pas en peine & qu'elle iroit faire le dîné, ce qu'elle fit en effet. Une autre fois ayant apris que cette Sœur, qui étoit professe converse de l'Abbaye de Tard, & qui vouloit observer la regle de St. Benoît, en mangeant maigre, quoi qu'on ne le fit que trois fois la semaine au St. Sacrement où on avoit pris la regle de St. Augustin, gardoit pour elle, tous nos restes des jours maigres, qu'elle mangeoit tout le long de la semaine, ne voulant rien faire exprès pour elle. La Mere

III. PARTIE

alla à la cuisine, comme cette Sœur alloit au réfectoire & lui fit elle-même des œufs, parce qu'elle la laissoit libre de faire sa regle, cette fille n'ayant pas dessein de demeurer dans cette Maison, & desiroit retourner à la sienne de Tard. Après le dîner, la Mere lui dit gaïement que toutes les fois qu'elle ne se feroit point à dîner, elle lui en iroit faire elle-même, ce qu'elle lui disoit d'une si bonne grace, que quoi que la Sœur fut bien mortifiée de lui avoir donné cette peine, elle ne pouvoit néanmoins s'empêcher d'en rire avec les autres à la conférence, où elle nous dit qu'elle n'avoit jamais mangé d'une si bonne aumlette.

Au commencement qu'on fût dans cette Maison, plusieurs des Sœurs y demeurerent malades, & la Mere les assistoit & leur rendoit tous les services possibles avec une charité incroyable; & comme elle étoit persuadée que la Supérieure est chargée de tous les offices, elle se considéroit par-tout comme la premiere officiere, ce qui faisoit qu'elle ne trouvoit rien de trop bas ni de trop fatiguant pour elle, croïant que sa charge l'obligeoit de tout embrasser. Et personne n'a jamais mieux compris qu'elle, ce précepte de Notre-Seigneur, que celui qui est le plus grand, doit devenir comme le moindre, & celui qui gouverne comme celui qui sert. Elle le pratiquoit en toute sorte de rencontre, où, comme j'ai marqué, il n'y avoit rien de pénible & de vil qu'elle ne fit; mais surtout, cela a paru dans les maladies qui portoient quelque mauvais air.

Environ six mois après qu'on fût au St. Sacrement, ma S. Anne de St. Paul demeura fort malade d'une petite vérole pourprée; la Mere ne l'abandonna point durant toute sa ma-

ladie, quoi qu'elle ne voulut point que les Sœurs entrassent dans sa chambre, excepté celles qui étoient destinées à la servir, & qu'elle même eut grand soin de prendre toutes les précautions pour ne point porter de mauvais air à la Communauté. Elle lui rendoit toutes sortes de services, & mêmes ceux que l'on craint le plus dans ces occasions : Elle la seignoit aussi, couchoit dans sa chambre, y prenoit ses repas, quoi qu'il y eut une très-mauvaise odeur, quelques prieres que les Sœurs qui avoient une très-grande aprehension pour elle, lui fissent pour l'empêcher, & quoi que le Médecin tâchât aussi de le faire, assurant que le mal de cette fille, étoit aussi contagieux qu'une peste, on ne l'en pût jamais détourner. Enfin, cette Sœur rendit l'esprit entre les mains de notre Mere, & elle l'ensevelit elle-même. Elle aimoit beaucoup cette Sœur, non parce qu'elle étoit sa proche parente, mais à cause de sa grande vertu & des talens qu'elle avoit, qui la rendoit fort capable de servir la Communauté, & je puis dire néanmoins, que la Mere auroit rendu sans doute, les mêmes assistances à qui que c'eut été de la Maison, comme nous l'avons éprouvé en d'autres rencontres, où on l'a vûë assister d'autres Sœurs, & même des converses qui avoient la petite vérole & la dissenterie, couchant même auprès d'elles, étant la premiere à se lever la nuit, quand elles avoient besoin d'assistance : Elle eut la même charité pour une Sœur que le Médecin disoit avoir la peste, en ayant toutes les aparences ; la Mere ne laissoit pas de la voir soigneusement, & de la servir elle-même. Enfin, il n'y avoit point de maladies, pour périlleuses qu'elles fussent, que la Mere ne visitât & ne servit celles qui en étoient attaquées, les assistant jusqu'à la mort.

III. PARTIE

Mais puisque j'ai parlé de ma S. Anne de St. Paul, je crois que je dois aussi rapporter quelque chose de sa vie, qui a été très-édifiante. Elle entra à P. R. agée de vingt-un an, contre la volonté de Messieurs ses parens, qui n'avoient qu'elle de fille & un fils; ils aimoient cherement cette fille qui étoit fort bien faite, l'esprit très-bon & agréable, & qui avoit tout ce qui peut rendre une personne aimable. Feu Mr. le Curé de St. Jean en gréve, qui avoit été son Confesseur & l'avoit dirigée dès son enfance & entendu sa confession générale à sa mort, nous a témoigné qu'elle avoit conservé l'innocence de son baptême, qu'elle avoit toûjours beaucoup de piété & de détachement du monde, lors même qu'elle y étoit encore; étant fort jeune, lorsqu'elle se trouvoit seule, elle se mettoit à genoux, & prioit la Sainte Vierge qu'elle obtint la volonté & la grace d'être Religieuse, ce qu'elle lui accorda, de sorte qu'elle a résisté avec beaucoup de courage à toutes les caresses & les persuasions de Messieurs ses parens. Elle a toûjours témoigné beaucoup d'amour pour sa vocation & pour toutes les observances; étant novice, elle redoubla sa ferveur & demanda permission de passer l'année de son noviciat en silence & en solitude, ce qu'elle fit avec beaucoup d'édification de toutes les Sœurs, sans que ce grand silence fut pénible à personne, parce que quoiqu'elle le gardât très-exactement, se servant de signes & paroissant toûjours fort réveillée, cela se faisoit avec tant d'agrément & de douceur, qu'elle satisfaisoit tout le monde. Elle joignit à la solitude, d'autres mortifications, jusqu'à ce qu'étant tombée malade, on l'obligea d'aller à l'infirmerie: Elle souffrit cette

maladie qui étoit un grand rhumatiſme, avec une douceur & une patience tout à fait édifiante, ne témoignant aucune peine de ce qu'elle ſouffroit, étant ſeulement mortifiée de celle qu'elle en donnoit aux autres, ne ſe pouvant rendre aucun ſervice, parce qu'elle ne ſe pouvoit aider; elle continua dans la même exactitude au ſilence, ſinon que quand on l'alloit voir avec permiſſion, elle recevoit les Sœurs avec charité & gaïeté, & s'entretenant avec elles de quelque choſe d'édification: Elle avoit une très-grande horreur du peché, & quand elle ſçavoit que quelque perſonne étoit en mauvais état, elle en étoit toute pénétrée de douleur & de compaſſion.

La Maiſon du St. Sacrement s'étant établie peu de temps après ſa profeſſion, elle fut une des profeſſes que la Mere Angelique y mena. Elle la mit à la ſacriſtie, où il y avoit beaucoup de travail, parce qu'outre la quantité de Meſſes qui s'y diſoient quelquefois juſqu'à dix-ſept ou dix-huit, à cauſe de la devotion au St. Sacrement & des neuvaines qu'on y faiſoit, quelques Evêques & d'autres perſonnes de condition nous envoyoient leur linge d'Egliſe pour le blanchir avec le nôtre; cette Sœur travailloit avec grand courage, ſans manquer néanmoins à aucune obſervance, parce qu'y ayant fort peu de ſœurs pour ſoutenir l'Office divin, on ne s'en diſpenſoit point à moins que d'être dans l'impuiſſance d'y aller. Elle ſoulageoit ſes compagnes autant qu'elle pouvoit, ne s'épargnant point, & diſſimulant ſouvent ſes infirmités, qui étoient fréquentes, principalement depuis ſon rhumatiſme. Elle vêcut dans ce nouveau Monaſtere, avec l'aprobation & l'édification de toutes les ſœurs, & quoi qu'elle

III. PARTIE

ne gardât plus ce silence extraordinaire qu'elle avoit observée étant novice, cela n'étant pas possible, à cause qu'elle étoit en obéïssance, elle étoit néanmoins très-exacte à le garder autant qu'il étoit possible. Elle paroïssoit toûjours recuëillie ; elle étoit d'une humeur très-douce & si condescendante, qu'elle se faisoit aimer de toutes les sœurs ; elle étoit aussi fort fidele à se mortifier en toutes les occasions, & fort adroite à cacher sa mortification ; elle avoit beaucoup de droiture & une grande docilité, respect & amour pour sa supérieure. Etant tombée malade de la petite vérole, comme j'ai déjà, marqué elle souffrit cette maladie, non seulement avec patience ; mais aussi avec une grande gayeté, n'aprehendant point la mort & étant bien aise que Dieu la fit beaucoup souffrir pour la mieux disposer à aller à lui. Aussitôt qu'elle se sentit en péril, elle fit une confession générale, & demanda les derniers Sacremens qu'elle reçût avec des marques d'une grande piété & humilité, demandant pardon à toutes les Sœurs, quoi qu'elle n'eut jamais fait de peine à pas une. Une Sœur, l'étant allée voir, lui dit : helas ! ma chere Sœur vous souffrez bien ; elle lui répondit ; c'est peu de chose, ma Sœur, il faut se souvenir de ce que dit St. Paul, que les souffrances de cette vie présente, ne sont pas comparables à la gloire que nous espérons. Je me regarde à présent, comme une pauvre lépreuse à la porte de Jesus-Christ, qui a voulu lui-même être comparé à un lépreux, pour l'amour de nous. Mais, lui dit cette Sœur, vous allez vous séparer de nous, vous nous laisserez bien affligées : Elle lui dit : Oh ! ma Sœur, je ne me separerai jamais de vous, tout ce que Dieu a uni ne peut-

être diviſé, & ſi Dieu me fait miſéricorde, comme je l'eſpere, je me ſouviendrai toûjours devant lui, de la petite Communauté. Et comme elle la prioit de demander à Dieu, la conſervation de notre chere Mere, elle lui fit réponſe avec grande affection, oüi ma Sœur, j'eſpere qu'il vous la conſervera, pour cette petite Maiſon & pour celle de P. R. Elle mourut dans la confiance & dans la joye d'aller à Dieu, laiſſant la Mere & la petite Communauté, fort touchées de perdre cette fille, de qui on avoit ſujet d'eſpérer beaucoup.

Je ne parlerai point ici de la perſécution qui s'éleva contre Mr. de Langres & contre nous, à l'occaſion du chapelet du St. Sacrement, qui a été écrite bien au long; je dirai ſeulement qu'elle nous a été plus utile, qu'elle ne nous a fait de mal, parce que Mr. de Langres qui avoit été ſi ſatisfait de Mr. de St. Cyran, qui avoit ſeul pris ſa deffenſe, ſe trouva lié d'amitié avec lui encore plus étroitement qu'auparavant, & cette occaſion lui ayant encore plus fait connoitre quelle étoit la charité & la capacité de ce St. Homme, il le pria inſtament de prendre ſoin de nous, & de nous prêcher & confeſſer. La compaſſion qu'il eut de nous voir perſécutées, le fit réſoudre plus facilement à l'accepter: il commença donc à nous faire ſouvent des conférences au parloir, qui étoient toutes remplies de charité & de zele, & qui peu à peu, nous diſpoſerent au changement qui ſe fit enſuite dans cette Maiſon; quoique d'abord il ne fit pas grand fruit dans la plûpart de nous. Nous avons apris depuis, qu'il refuſa de nous confeſſer, car nous ne le ſçavions pas en ce tems-là, ni que Mr. de Langres & notre Mere l'en euſſent prié;

III. PARTIE

mais cela nous a fait juger depuis, que comme c'étoit l'esprit de Dieu qui le conduisoit, il ne lui mit au cœur, d'entendre nos confessions, qu'au même-tems qu'il touchât les nôtres pour le desirer : car je dois dire que la M. Angelique avoit fort souhaité que nous nous missions toutes sous la conduite de Mr. de St. Cyran, & elle avoit essayé de nous l'inspirer doucement; mais la plûpart de nous n'entroient pas dans son sentiment, & même, nous aprehendions qu'il ne fut trop severe, & qu'il ne nous séparât long-tems de la Sainte Communion, à laquelle quelques unes étoient fort attachées selon la dévotion du tems ; & la Mere attendoit avec patience, sans nous presser trop que Dieu nous le mit au cœur, & elle prit un extrême soin, dès le commencement, pour établir dans ce Monastere, un esprit de retraite, de simplicité, de pauvreté & de charité, en quoi elle n'eut pas peu à travailler : car la premiere conduite que nous avions reçûë nous ayant entretenuës dans un esprit plus libre, elle ne trouvoit pas en nous les dispositions qu'elle eut souhaité, & elle nous le témoignoit souvent avec douleur. Elle nous dit en une occasion, qu'elle ne trouvoit dans la Maison, qu'une seule personne qui eut assez de docilité pour recevoir ses avertissemens avec toute la soumission & l'humilité qu'il falloit pour lui donner une entiere liberté de la reprendre. C'étoit feüe ma S. Anne de la Nativité Haslé, dite Magnard, qui étoit une bonne Demoiselle veuve, une des premieres postulantes ; c'étoit une femme fort humble & fort soumise, & qui avoit vêcu avec une grande réputation de vertu ; elle avoit quitté son mary de son consentement, pour se faire Religieuse, & lui

Ma S. Anne de St. Paul étoit morte.

lui se rétira à l'Oratoire, où il fût fait Prêtre & mourut quelques années après. Ma S. Anne, s'étoit d'abord rétirée au grand couvent des Carmelites de Paris, où elle avoit une fille unique Religieuse, & elle avoit dessein d'y entrer quand ses affaires seroient en état, mais ayant eu dans ce tems, la connoissance de Mr. de St. Cyran & de la Mere Angelique, par le moyen de son beau frere, le Pere Magnard qui étoit aussi Prêtre de l'Oratoire, elle se résolut par son conseil, pour faire un plus grand Sacrifice à Dieu, de se séparer encore de sa fille & se faire Religieuse au Monastere du Saint Sacrement.

Ce n'est pas que la charge & zele de la Mere l'obligeant à nous parler souvent fortement, elle ne le fit aussi; mais c'étoit avec quelque rétenuë, sa charité la portant à épargner les personnes qu'elle voyoit encore foibles, & elle employoit plûtôt la charité de son zele dans les exhortations qu'elle nous faisoit en général, que lors qu'elle nous réprénoit en particulier. Mais en toutes rencontres elle le temperoit tellement par la douceur & les témoignages de charité qu'elle nous donnoit, qu'on peut dire que si la force de ses paroles nous abbatoit quelque fois, sa charité nous rélevoit bien-tôt. Elle avoit un don tout particulier pour persuader d'embrasser la perfection, & pour encourager les personnes qui étoient abbatuës par la vûë de leur foiblesse. Pendant tout ce tems qu'elle ne trouvoit pas en nous toute la docilité qu'elle auroit souhaité, elle nous suportoit avec beaucoup de patience, ne cessant de nous instruire & de nous exhorter, & sur-tout priant Dieu sans cesse pour nous; Mais enfin Dieu écoûta ses gémissemens & benit ses soins

III. PARTIE

& ceux de feu Mr. de St. Cyran, qui dans ce même-tems nous faisoit des exhortations toutes remplies de l'esprit de Dieu, & il se fit un si grand changement en cette Maison, qu'ils en réçûrent tous deux, une consolation bien sensible.

Environ un an après que Mr. de St. Cyran eut commencé de nous prêcher, Dieu nous donna presque à toutes en même-tems la même pensée de lui faire une confession générale & de nous abandonner tout à fait à sa conduite, il nous réçût avec une très-grande charité, Dieu l'ayant porté en même-tems à y consentir, car il faut remarquer qu'il y avoit assés long-tems que Mr. de Langres l'avoit prié de nous confesser, à quoy il n'avoit pû se résoudre, & nous n'i avions pas moins de répugnance que lui apréhendant sa conduite que nous croyons être fort sevére, & nous n'étions point encore disposées à faire tout ce qu'il auroit pû demander de nous ; Mais Dieu nous ayant enfin touché le cœur, il ôta en même-tems de l'esprit de Mr. de St. Cyran, toute la difficulté qu'il avoit à nous entendre. Nous commençâmes nos confessions vers le commencement du Carême, & il nous donna l'absolution pour Communier le Jeudy-Saint, ne nous ayant laissées dans la séparation qu'environ quatre semaines où un peu plus, quoique nous fussions alors très réfoluës de faire tout ce qu'il nous conseilleroit, & quelques-unes de nous l'ayant même prié de les laisser plus long-tems dans la Penitence, & de leur permettre de se tenir quelque-tems séparées de la Communion. Il ne le voulut pas, & répondit à l'une d'elles qu'elle se laissât conduire & ne s'en privât pas pour lors, & qu'il pouroit

venir un tems où on l'en priveroit peut-être plus qu'elle ne voudroit, ce qui eſt arrivé depuis par d'autres perſonnes comme on le ſçait aſſés.

La Mere Angelique fit auſſi quelque-tems après une confeſſion générale, quoi qu'elle en eut fait à diverſes perſonnes & même à Saint François de Sales, & elle entra en même-tems dans une nouvelle ferveur & dans de ſi grands ſentimens de penitence & d'humilité, qu'elle comptoit pour rien tout le bien qu'elle avoit fait juſqu'à lors; ſe croyant au contraire fort rédevable à la juſtice de Dieu pour ſes infidélitez; & pour le peu de correſpondance qu'elle croyoit avoir eu aux graces que Dieu lui avoit faites; Elle nous à témoigné en pluſieurs rencontres que c'étoit ce qui la touchoit le plus, & qu'elle croyoit qu'il n'y auroit point de jugement plus rigoureux que celui de l'amour. Ce fût dans dans ces ſentimens d'humilité & de reconnoiſſance qu'elle fit ſon rénouvellement, pendant lequel elle fit une grande rétraite gardant un ſilence ſi exact qu'elle n'alloit point du tout au parloir, & ne voyoit pas même Meſſieurs ſes Freres, quoi qu'elle les aimât tendrement, & qu'elle eut ſçû que l'un d'eux avoit été fort touché de ſon réfus. Elle paſſoit pluſieurs heures à génoux devant le Saint Sacrement, où elle paroiſſoit toute anéantie & dans une parfaite ſéparation de toutes choſes: Et les Sœurs étant obligées de la faire quelque fois ſortir pour des choſes néceſſaires, quelques-unes ont raporté qu'il leur paroiſſoit quelque choſe de Divin ſur ſon viſage, qui les rendoit toutes interdites, de ſorte qu'elle étoit obligée de leur demander ce quelles déſiroient, & après leur avoir rendu

réponſe elle rentroit dans l'Egliſe où elle demeuroit comme immobile. Elle vouloit qu'on eût une entiere liberté de l'en faire ſortir, & quand quelqu'une n'avoit oſé le faire par reſpect, & qu'elle croyoit qu'on l'avoit attenduë, Elle prioit les Sœurs de ne plus uſer de cette rétenuë, parce qu'autrement elle n'auroit plus la liberté d'aller prier Dieu, de peur de cauſer de l'incommodité : ſa charité lui faiſant préferer les moindres beſoins des Sœurs à ſa propre ſatisfaction. Outre les veilles du St. Sacrement qu'elle faiſoit à ſon tour, elle ſe levoit ſouvent ſecrétement pour aller prier Dieu. Quand on la rencontroit par le Monaſtere, elle paroiſſoit dans un ſi grand récuëillement que ſa vûë ſeule faiſoit rentrer en ſoi-même, de ſorte qu'on étoit bien éloigné d'avoir envie de dire la moindre parole inutile, ſon exemple ayant répandu un ſi grand amour du ſilence dans toutes les Sœurs que l'on ſe portoit même à rétrancher celles qui paroiſſoient en quelque façon neceſſaires.

Quoi qu'elle eût une grande attention à ne point faire paroître les actions extraordinaires de mortification & de pénitence qu'elle faiſoit elle ne pût néanmoins empêcher que par quelque rencontre on ne les découvrit quelque fois, & le ſoin que nous avons vû qu'elle avoit pris pour les cacher, nous a donné ſujet de croire qu'elle en a bien fait d'autres que nous n'avons point ſçûës. Elle jeûnoit tous les jours pendant ſa rétraite, & elle faiſoit ſemblant de jeûner comme les autres, mais on voyoit à ſa portion qu'elle n'i avoit point touché & qu'elle n'avoit mangé qu'un peu de pain ſec. Elle ſe-toit fait en cachette des chemiſes d'une groſſe toile de filaſſe où les chenevottes tenoient en-

core, une sœur l'ayant prié un jour de lui donner une haire, elle lui dit qu'elle n'en avoit point pour lors, mais qu'elle lui donneroit une chose qui vaudroit bien cela, & lui ayant donné une de ces chemises, cette sœur réconnût par expérience que ce qu'elle avoit dit étoit bien veritable, ayant trouvé qu'elle étoit véritablement plus dure & plus piquante qu'une haire : Mais l'exemple de la Mere qui embrassoit avec tant de joye cette mortification, animoit si fort ses filles à aimer la penitence que cette sœur eût de la joye de la pouvoir imiter en celle-ci. Notre Mere Angelique à été longtems qu'elle ne portoit point d'autres chemises, mais elle se cachoit avec tant d'adresse que la sœur qui lui donnoit le linge, ne s'en apercevoit point. Elle les lavoit elle-même sécretement, mais elle fût découverte par une sœur qu'elle avoit prié de lui donner la discipline : car quoi qu'elle eût choisi la nuit, & qu'elle eût éloigné la chandelle pour être moins vûë, la sœur ne laissa pas de voir que ses épaules étoient toutes écorchées ; ce qui toucha si fort cette sœur, qu'elle se jetta à ses pieds & lui dit, ma Mere vous êtes toute écorchée, hé ! que voulés vous donc que je vous fasse davantage ? Elle lui répondit avec force, ne voulés vous donc pas que je fasse pénitence, moi qui suis si criminelle, vous n'avez point de charité pour moi. De sorte que la sœur fût contrainte de lui obéïr. Pendant que dura son renouvellement, elle recevoit ainsi plusieurs fois la semaine la discipline, mais elle changeoit de sœur pour cacher son austerité, & je crois qu'elle le faisoit aussi de peur qu'il ne leur prit envie de l'imiter en cela, car elle n'auroit jamais permis aux autres ce qu'elle

faisoit elle-même. Elle avoit assés de peine à persuader à ses filles de lui rendre ce service, & elles ne l'auroient jamais fait, si elle n'eut eu une grace toute particuliere pour les faire entrer dans ses sentimens, & il faut avoüer que dans ces sortes de rencontres elle leur parloit avec une ardeur à la quelle il n'étoit pas possible de résister. Elle les prenoit de toutes les manieres qui les pouvoient le plus exhorter, & les obligeoit enfin de faire ce qu'elle souhaitoit. Elle disoit à quelques unes qu'elles les avoit choisies par ce qu'elles croyoit qu'elles auroient assés de docilité pour lui rendre cette obéïssance, & qu'elle réconnoitroit si elles ne l'épargnoient point, & si elles l'aimoient veritablement, & elle les conjuroit avec tant d'affection qu'elles se trouvoient obligées quelque répugnance qu'elles y eussent, à se soumettre à un commandement qui leur étoit si pénible, honorant & aimant cette chere Mere avec une tendresse incroïable, & comme elles gardoient toutes un fort grand silence, elles avoient peu de connoissance de ces actions de penitence, chacun ne sçachant que ce qui s'étoit passé à son égard, excepté que la Mere se la faisoit donner quelque fois en présence de la Communauté pour s'humilier davantage. Elle portoit souvent le haire où une ceinture fort rude, & elle faisoit aussi d'autres penitences au Refectoire & mangeoit même aux pieds de ses filles. Après cette rétraite, la Mere fit ses rénouvellemens & les Sœurs ensuite, entre les mains de Mr. de Saint Cyran.

Elles entendoient toutes, ses avis en particulier, & ses exhortations en général, avec toute une autre disposition que celle où elles

étoient auparavant. On avoit le même respect & la même docilité pour notre chere Mere, & on peut dire qu'il se fit une Pentecôte dans cette petite Maison, qui changea & rénouvella les cœurs de toutes les Sœurs. Excepté de la Sœur Anne de Jesus, qui sembloit n'être dans le Monastere que pour exercer la patience de la M. Angelique.

Mr. de St. Cyran & la M. Angelique, nous exhorterent de rétracer par nous une petite image de la premiere Eglise de Jerusalem. On nous donna particulierement dévotion d'imiter ces disciples en trois choses. 1°. La séparation du monde. 2°. La docilité pour la parole de Dieu. 3°. L'union des uns avec les autres. Et on peut dire en vérité, qu'il n'y avoit entre nous, qu'un cœur & qu'une ame ; comme il se lit de ces premiers chretiens, il ne se pouvoit rien ajoûter à l'union & à la tendresse que l'on avoit les unes pour les autres, qui étoit générale pour toutes, sans que pas une témoignât avoir d'amitié particuliere, ce qui détruit d'ordinaire la vraïe charité.

Cette union qui étoit entre les Sœurs, étant toute de charité, faisoit que chacune ressentoit les biens & les maux des autres, comme s'ils leurs eussent été propres : Je veux dire qu'on compatissoit à leurs afflictions & à leurs maladies, & qu'on se réjoüissoit de leur avancement dans la vertu. Cette charité paroissoit aussi lorsqu'on se trouvoit ensemble dans quelque travail ou obéïssance, sur-tout aux conférences, par le suport, le respect, la déférence qu'on se rendoit les unes aux autres, aussi-bien que par le soin qu'on avoit de satisfaire sincérement aux moindres fautes qui avoient pû blesser ou malédifier quelqu'une des Sœurs.

III. PARTIE

ce qui se faisoit d'une maniere, qu'on ne pouvoit douter qui ne vint de la plénitude du cœur.

On s'entretenoit aux conférences, avec charité & cordialité de quelque chose d'édification : on y répetoit les conférences que Mr. de St. Cyran nous faisoit au parloir, qui étoient si utiles pour notre avancement ; on y parloit de la grace que Dieu nous avoit faite de nous donner une si bonne conduite, & de la reconnoissance que nous en devions avoir. On s'y encourageoit ensemble à la perfection Religieuse, à embrasser la penitence & la mortification, à pratiquer l'humilité, à ne vouloir rien de superflu, & aimer que les bâtimens & tout ce qui apartient au Monastere, ressentissent la pauvreté & simplicité : la M. Angelique y lisoit ordinairement quelque histoire de l'Ecriture Sainte, qu'elle expliquoit d'une maniere qui touchoit le cœur, en même-tems que l'esprit en étoit éclairé, ou bien, elle donnoit à ses filles quelqu'autre instruction, selon les rencontres, ce qu'elle faisoit si agréablement, & en persuadant si bien ce qu'elle disoit, que bien loin qu'on trouvât quelque contrainte & quelque ennui dans ces discours si sérieux ; que l'on passoit ce tems-là avec une satisfaction singuliere & on en sortoit avec une nouvelle ardeur pour le service de Dieu, ce qui étoit cause que les Sœurs se réjouissoient, quand il étoit le rang de la Sœur Anne de Jesus, d'aller à l'assistance pendant la Conférence où que par quelque autre raison elle ne s'y trouvoit pas, par ce que la Mere étoit beaucoup plus libre de nous parler en son absence, & que les Sœurs ne la considéroient plus que comme une personne qui n'étoit plus de leur nombre, étant dans des sentimens tous contraires, &

lorſqu'elle y étoit, on étoit obligé de tolérer bien des diſcours de divertiſſement où de contradiction qu'elle y faiſoit, ce qu'on ſouffroit néanmoins avec charité & ſans lui donner ſujet de s'apercevoir qu'on eut de la peine de ſa préſence.

Le ſilence étoit ſi exactement obſervé qu'excepté le tems de la conférence, on paſſoit ſouvent de jours entiers ſans parler ; & lorſqu'on étoit oblige de rompre le ſilence pour des choſes néceſſaires, on le faiſoit avec une grande circonſpection ; Notre Mere ayant apris qu'il ne falloit jamais faire avec précipitation, & qu'avant de commencer à parler il falloit y penſer quatre fois pour voir s'il étoit bien néceſſaire & élever ſon cœur à Dieu pour tâcher de connoître s'il l'approuvoit. Elle nous diſoit que dans ces choſes mêmes qu'on ne peut éviter, il falloit avoir attention à parler bas & à demi-mot, quand on ne ſe pouvoit faire entendre par ſignes. Elle ajoûtoit que ce n'étoit pas rompre le ſilence que de parler avec cette circonſpection. Elle nous faiſoit ſouvenir ſouvent de cette parole du Prophete, le ſilence entretient la juſtice. *Iſaye.* 32. 17.

Lors qu'on travailloit enſemble dans les obéïſſance, on tâchoit d'imiter les premieres Religieux de Clairvaux, dont il eſt raporté dans la vie de Saint Bernard ; qu'on n'entendoit point d'autre bruit dans le Monaſtere que celui des outils dont ils ſe ſervoient pour leur travail.

On nous avoit auſſi apris que dans ce ſilence afin quil ne fût pas oiſif, il falloit avoir ſoin de parler à Dieu & de l'écoûter, de ſorte qu'encore qu'on fût fort occupé, on ne laiſſoit pas d'entretenir dans le travail l'eſprit de ré-

ceüillement & de priére, parce qu'en même-tems qu'on se taisoit les-unes à l'égard des autres, on s'entrétenoit avec Dieu, & on méditoit quelque chose de sa divine parole.

On nous inspiroit aussi un grand amour pour la rétraite & la solitude, ensorte que les Sœurs qui étoient auparavant les plus attachées à leurs parens, se portoient d'elles même à se rétrancher les parloirs autant qu'elles pouvoient, & prioient la Mere de les en dispenser. On n'y alloit que pour la satisfaction des personnes qu'on ne pouvoit réfuser, où de celles que la charité engageoit de voir où de consoler, sur tout les pauvres & les affligés. Notre Mere nous faisoit mettre à genoux avant que d'entrer au parloir pour demander à Dieu qu'il nous préservât de l'esprit du monde, & de même au sortir pour le prier d'effacer de notre esprit tout ce que nous venions d'entendre de peur que ce ne nous fût un sujet de distractions dans notre solitude. Elle le pratiquoit ainsi elle même, & nous l'avons vûë quelquefois se prosterner au sortir du parloir, quand elle le pouvoit faire commodément.

Elle nous disoit que St. Benoît avoit grande raison de vouloir que les Religieux qui sortoient du Monastere usassent d'une si grande précaution pour faire mourir en eux-mêmes ce quils avoient vû & entendu déhors, qu'il leur deffend expressement d'en parler jamais aux autres, parce que la corruption du monde est si grande, que ces sortes de discours sont capables de répandre un venin dans notre cœur & dans celui des autres, en y introduisant l'esprit & les sentimens du monde, & que c'étoit souvent la cause du rélâchement & de la ruîne des Monasteres. C'est pour quoi elle dési-

roit qu'on obſervât exactement cette regle de ce qu'on avoit apris au parloir, ſi ce n'eſt qu'on demandât permiſſion de dire ce qui pouvoit édifier.

Toutes les Sœurs tâchoient à ſe rendre exactes à leur devoir, ſans ſe méler de tout ce qui ne les regardoit pas, n'i y faire attention de ſorte qu'on ne ſçavoit pas même ce qui ſe paſſoit dans la maiſon hors de ſon obéïſſance, & qu'on ne s'apercevoit pas ſouvent de choſes qu'il n'y auroit eu qu'à leur yeux pour les voir: & tout cela ſe faiſoit avec tant de douceur & ſi librement qu'il n'y paroiſſoit aucune contrainte n'i rien qui pût être pénible aux autres.

J'ay d'éja remarqué que la Mere a toûjours eu un très-grand ſoin des malades; mais je dois ajoûter l'ordre qu'elle y tenoit depuis qu'elle ſe vit plus libre de conduire ſes filles comme elle deſiroit les trouvant diſpoſées à entrer dans tout ce qu'elle leur propoſoit pour leur perfection. Elle déſiroit donc que l'infirmerie de ce Monaſtere fût gouvernée de telle ſorte, que les infirmes y trouvant tout ce qui étoit néceſſaire pour leur ſoulagement, il ne s'y rencontrât rien pour nourir la ſenſualité & entretenir le relâchement & que les imparfaites n'euſſent pas lieu de rechercher l'infirmerie plus qu'il n'étoit beſoin, pour entrétenir leur negligence & leur moleſſe, & comme la Communauté qui étoit petite, n'occupoit pas trop la Mere, elle s'en rendoit elle-même la principale Infirmiere, veillant à y maintenir l'ordre. Elle choiſiſſoit quelqu'une des Sœurs qu'elle jugeoit propre à entretenir & divertir utilement les malades, quand elles en avoient beſoin; & elle deſiroit qu'on ſe ſouvint dans la maladie, qu'en qualité de Religieuſe

III. PARTIE

& de penitente, on étoit obligé de pratiquer le silence & la mortification, autant que cet état le pouvoit permettre : elle-même nous donnoit les exemples de la mortification qu'elle desiroit dans les autres : elle se traitoit d'une maniere où la nature ne pouvoit trouver de satisfaction ; mais elle le faisoit avec tant d'adresse, qu'elle trouvoit l'invention ou de n'être point aperçuë, ou de nous faire croire qu'elle faisoit ces choses pour sa commodité, & qu'elle s'en trouvoit mieux. Dieu a permis que celles qui avoient plus de connoissance de ses actions de mortification, l'ayant servie dans ses infirmités, soient toutes mortes ; & elle nous avoit tellement accoûtumées à ne rien remarquer de ce qui ne regardoit point notre devoir ; que ce que j'en ai vû, n'a été que par occasion. Comme ce que je sçai qu'elle a passé des Carêmes, étant malade, à ne manger qu'un petit morceau de veau boüilli, souvent si sec & de si mauvaise grace, qu'il me dégoûtoit à le voir, quoi que je ne fusse pas malade, & que j'eusse bon apetit. J'ai cru qu'elle faisoit prendre exprès les moindres endroits, pour n'y point trouver de goût ; & lorsque dans ce tems-là, on lui présentoit quelque fruit de Carême pour son dessert, elle le refusoit, en disant qu'il falloit garder ces douceurs pour les infirmes qui faisoient Carême ; & que pour elle qui étoit obligée de manger de la viande, elle ne pouvoit moins faire que de s'en priver.

Quoi qu'elle fut fort infirme, elle ne vouloit point souffrir qu'on lui donnât rien de particulier, & quand la Celleriere lui faisoit donner quelque chose autrement qu'à la Communauté, elle le lui renvoyoit à elle-même, ou à quelqu'autre Sœur, afin qu'elle ne le fit plus.

Elle

Elle avoit une telle attention à ne se point dispenser des austérités communes, qu'autant qu'il étoit précisement nécessaire, que lorsqu'elle ne pouvoit faire l'abstinence de viande avec la Communauté, parce que le maigre étoit fort contraire à ses infirmités, elle ne faisoit néanmoins souvent, que collation le soir, ne prenant qu'un peu de fruit ou du fromage avec du pain: Je l'ai vûë vivre long-tems de la sorte à P. R. où on garde la regle de St. Benoît. Elle nous disoit que son infirmité l'obligeant de manger de la viande, parce que l'autre nouriture lui faisoit mal, elle ne la dispensoit pas du jeûne, en la maniere qu'elle le pouvoit faire, puisqu'elle avoit assez de force pour se passer du soupé. Nous l'avons vûë plusieurs années se contenter de prendre deux œufs le soir, lors même qu'elle étoit au St. Sacrement, où on mangeoit de la viande plusieurs jours la semaine; & ordinairement, ces œufs n'étoient pas frais, parce qu'elle ne vouloit point permettre qu'on se mit en peine d'en chercher pour elle, de sorte qu'elle étoit souvent contrainte de n'en prendre que le jaune qu'elle faisoit cuire dans un peu d'eau, & quand quelqu'une de nous la prioit de manger de la viande comme les autres, & qu'on lui représentoit qu'étant si foible & si infirme, elle ne pouvoit subsister de la sorte; elle tâchoit de nous persuader que cela étoit meilleur pour sa santé & qu'elle s'en accommodoit mieux; mais voyant qu'elle ne pouvoit cacher sa mortification, elle prétendoit ne rien faire à quoi elle ne fut obligée, & elle nous disoit que tout le corps devoit être mortifié; mais sur-tout, le sens du goût, parce que c'étoit celui par lequel le premier peché avoit été commis.

III. PARTIE

Elle a été long-tems à P. R. depuis qu'elle fut revenuë du St. Sacrement, qu'elle ne mangeoit auſſi que deux œufs à ſon dîné avec ſon potage & deux le ſoir, quoi qu'elle y eut une extrême averſion, qu'elle cachoit autant qu'elle pouvoit, afin de s'acquiter de l'abſtinence de la viande, qu'elle n'auroit pû faire autrement, parce que le beure & le reſte de la nourriture maigre étoit trop contraire à ſes infirmités; & elle n'a quitté cette maniere de vivre que par contrainte, les perſonnes à qui elle avoit donné pouvoir ſur elle, l'y ayant obligée la voyant dépérir.

La Mere avoit grand ſoin, quand elle étoit malade & qu'elle ne pouvoit aller à l'Office Divin; d'y envoyer les Sœurs qui ſe trouvoient auprès d'elle, autant qu'elle pouvoit, leur diſant qu'elle avoit de la conſolation, de penſer qu'elles alloient tenir ſa place devant Dieu; elle avoit de la joye quand il arrivoit qu'elle manquoit de quelque petite aſſiſtance, parce qu'il ne ſe trouvoit perſonne auprès d'elle, étant bien aiſe de pratiquer ainſi la pauvreté en de petites occaſions qui ne ſe remarquent pas. Un jour une Sœur qui étoit malade dans une chambre où elle étoit, voyant qu'elle manquoit de quelque choſe, en l'abſence des Sœurs, lui dit que cela étoit bien fâcheux qu'il n'y eut pas toûjours quelqu'un auprès d'elle pour la ſervir; la Mere lui répondit agréablement qu'elles devoient ſe ſouvenir qu'il y avoit bien des perſonnes de plus grande condition, qui par de mauvaiſes fortunes étoient réduites à n'avoir point d'aſſiſtance; qu'elles-mêmes ſi elles étoient démeurées au monde, il auroit pû arriver qu'elles n'auroient qu'une petite ſervante, & que pendant qu'elle iroit

au marché acheter ce qu'il faudroit, elles demeureroient seules : ainsi ma fille, lui disoit-elle, quand il n'y a personne & que nous avons quelque besoin, nous devons penser que la petite servante est allée au marché & attendre avec patience qu'elle revienne. Cette Sœur profita si bien de cet avis, que depuis ce tems-là, elle ne se plaignoit plus quand il leur manquoit quelque chose : elle lui disoit gayement, ma Mere, la petite servante est allée au marché.

La Mere prenoit garde aussi à ne se point faire rendre de service, quand elle pouvoit elle-même faire les choses, son humilité & l'amour qu'elle avoit pour la pauvreté & la mortification, la tenoient toûjours vigilante, pour ne point laisser passer d'occasions de pratiquer ces vertus en une infinité de petite rencontres qui ne paroissent presque pas. Elle avoit toûjours dans son cœur, & pratiquoit dans sa conduite, cette sentence de St. François de Sales, qui avoit été son Directeur ; que pour être parfait, il ne falloit pas faire des choses singulieres ; mais qu'il falloit faire singulierement bien, les choses communes : ce qu'elle nous enseignoit souvent, nous exhortant à ne rien négliger, & nous disant que la moindre action nous pouvoit servir à acquérir la perfection, pourvû qu'elle fut faite avec plénitude de cœur, & dans des circonstances que Dieu demande de nous. Elle desiroit que nous fussions fort exactes à toutes les observances, & qu'on eut soin de prévoir les petites choses qu'on pouvoit avoir à faire, afin d'être prêtes à partir aussi-tôt qu'on sonneroit. Elle nous disoit que quand nous entendions la cloche de l'Office, nous devions dire dans notre cœur,

ce que l'Eglise chante des trois Rois. *Hoc signum magni Regis est, eamus.* Elle vouloit aussi qu'on eut la même fidélité pour les moindres exercices, nous faisant entendre qu'il n'étoit pas à notre liberté de nous en dispenser, ni d'aller moins promptement à ceux qui se font pour le soulagement de la nature, comme le réfectoire & la conférence, parce que nous disoit-elle, nous n'étions pas à nous-mêmes & que nous devions faire toutes nos actions par l'assujetissement à l'ordre de la Religion, & non pour notre propre satisfaction, & quand elle voyoit qu'on avoit perdu quelque commencement d'observance, elle se faisoit rendre compte pourquoi on y avoit manqué.

Elle desiroit qu'on fit attention à ne point aller par le monastere sans nécessité, pendant l'heure de la solitude, qu'on fait en été après le dîné, & même pendant les autres heures du jour, & elle nous disoit qu'une Religieuse, rompoit en quelque façon la clôture, lorsqu'elle sortoit de sa cellule ou de son obéïssance sans nécessité, par legereté & pour sa propre satisfaction ; & que quand on avoit envie d'en sortir, il falloit consulter Dieu, aussi bien que dans toutes les autres actions qui ne nous étoient point marquées par l'ordre de l'obéïssance, pour tâcher de reconnoître s'il les aprouvoit ; & elle raportoit sur cela, l'exemple de David, qui demandoit à Dieu en toutes rencontres ; Seigneur, que ferai-je ? ou : ferai-je cela ?

Quoique la M. Angelique demandât une si grande exactitude, je puis dire néanmoins, qu'il n'y avoit rien de trop severe, ni aucune contrainte dans sa conduite, & qu'elle avoit autant de douceur que de force ; parce qu'en

III. PARTIE

nous faisant connoître les obligations de notre profession, elle nous persuadoit avec des paroles si pleines d'onction & de grace, qu'on se trouvoit porté à les embrasser avec une ouverture de cœur & une joye sensible de la miséricorde que Dieu nous avoit faite en nous préférant à tant d'autres qui n'avoient pas la connoissance de la vérité. Elle nous disoit aussi que toutes ces petites contraintes à quoi nous nous trouvions engagées par notre profession ou par quelque rencontre extraordinaire, étoient d'heureuses nécessités qui nous obligeoient à veiller sur nous-mêmes & à renoncer à notre propre volonté.

On nous avoit apris à aimer la priere, comme le moyen le plus propre d'attirer la grace, dont nous avons continuellement besoin pour nous préserver de tomber dans le peché, & pour faire selon Dieu & par son esprit, toutes les actions de piété & de Religion. On nous avoit aussi donné dévotion à ce verset du Ps. 24. *Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos.* Et on nous disoit que nous devions toûjours avoir le cœur & les yeux de l'esprit élevés vers le Seigneur, nous faisant remarquer qu'il y a cette différence entre les pieges qui sont tendus sur le terre & ceux du démon, que pour ne pas tomber dans les premiers, il suffit de regarder ou on met les pieds; au lieu que pour ne pas tomber dans la tentation & le peché, il faut regarder au Ciel, parce qu'il n'y a que Dieu qui nous en puisse préserver; & qu'encore qu'on doive veiller, il ne faut pas s'apuyer sur ses soins & sur sa vigilance; mais sur la seule grace qui est aussi nécessaire aux justes, pour les faire agir & les conserver dans la justice, qu'elle l'est

aux pecheurs pour les y faire rentrer ; & que cela nous devoit tenir toûjours dans l'humilité, la défiance de nous mêmes & dans une dépendance continuelle de Dieu, quoi que dans une parfaite confiance & paix d'esprit, ne pensant qu'à lui plaire, & espérant humblement qu'il ne manqueroit jamais à des ames qui ne cherchent que lui.

On nous exhortoit à avoir une dévotion particuliere aux prieres de l'Eglise & à toutes celles qui se font en commun, comme étant les plus efficaces devant Dieu ; & comme les Sœurs n'avoient point de plus grande joye que d'entendre ces instructions & les pratiquer, elles avoient un si grand respect & une si grande attention à l'Office Divin & aux autres prieres, qu'encore qu'auparavant on fut bien facile à rire quand on entendoit quantité de sotises qui se disoient dans la ruë, ce qu'on entendoit fort distinctement de notre chœur ; depuis ce changement on n'y pensoit plus, & on y voyoit quelque fois la S. Anne de Jesus, ou quelque nouvelle postulante qui pâmoient de rire, sans qu'on fit semblant de les voir ; de sorte que la M. Angelique disoit depuis qu'elle n'avoit jamais vû une maladie si bien guérie que l'avoit été celle-là. Mais il est vrai aussi, que comme on desiroit fort de se corriger de ce deffaut, il n'y avoit rien qu'on n'embrassât de bon cœur pour cela : & quand, dans les commencemens que Dieu nous eut touchées, il arrivoit encore à quelqu'une des Sœurs, elle en alloit demander penitence à la Mere, avec beaucoup de douleur & de confusion, & on avoit grande attention à ne parler jamais de ces rencontres qui avoient donné sujet de rire, afin de les effacer entierement de l'esprit ; la Mere nous

faisant entendre qu'on n'en devoit parler qu'avec douleur & pour s'en accuser, & que la liberté qu'on se donne quelquefois de s'en entretenir aux conférences ou ailleurs, étoit une semence de distraction & de legereté qui faisoit qu'on retomboit plus facilement en d'autres rencontres semblables.

Mais comme il ne suffit pas de prier Dieu dans les heures de l'Office & dans le tems qu'on donne pour l'oraison & que notre priere doit être continuele, selon le précepte de l'Evangile ; on nous enseignoit que cette priere consiste dans le mouvement du cœur, le desir d'être tout à fait à Dieu & de lui plaire en toutes choses & qu'il ne falloit point faire d'effort d'esprit pour s'acquitter de cette obligation ; mais seulement avoir soin d'offrir notre cœur à Dieu, afin qu'il le rempliſſe de sa grace, & le vuider de tout autre desir, attache & des distractions volontaires, parce qu'on ne sçauroit rien mettre dans des vaisseaux pleins, & qu'il faut que notre cœur soit vuide, afin que Dieu le rempliſſe.

Enfin, la Mere nous exhortoit de tendre de tout notre cœur à la perfection, & elle nous disoit qu'on n'étoit pas obligé d'être parfait ; mais qu'on étoit indispensablement obligé de travailler à le devenir, & parce qu'il n'y a point de perfection ni de veritable vertu sans humilité, c'étoit aussi celle qu'elle nous recommandoit le plus, & elle nous disoit qu'on n'étoit pas veritablement humble si on se préferoit dans son cœur à la moindre personne du monde & qu'on se devoit croire sincerement la derniere de toutes. Mais comme ce sentiment n'est souvent que dans l'esprit, pour s'assurer qu'il étoit veritablement dans le cœur,

III. PARTIE

elle desiroit qu'il passât au dehors dans toutes les rencontres, étant bien aises que les autres nous fussent préferés aussi bien dans les assistances spirituelles que dans les autres choses. Elle vouloit aussi que chacune de nous, eût grande attention à ne rien faire qui pût incommoder les autres le moins du monde : nous disant qu'une personne humble s'avise de tout, quand ce ne seroit que de fermer doucement une porte, de ne point faire de bruit, de ne point prendre une place plus commode quand on se trouve ensemble, & choses semblables ; parce que l'humilité fait qu'on considere toûjours plutôt ce qui accommode les autres que soi-même.

Mais quoi que le Mere nous portât fort à nous humilier & à avoir un bas sentiment de nous-mêmes, elle ne pouvoit souffrir quelque faute que l'on eut faite, qu'on se laissât aller à l'abbatement mais elle vouloit qu'on se relevât bien-tôt en se confiant humblement en la misericorde de Dieu. Elle nous disoit que tous coopere au bien des ames qui aiment Dieu, & que leurs fautes mêmes servent à les rendre plus humbles & plus fortes & à avoir plus de défiance d'elles mêmes, & à récourir plus à Dieu. Elle nous disoit aussi au même sujet que pour porter jugement d'une fille, il ne falloit pas tant prendre garde si elle faisoit peu où beaucoup de fautes, mais qu'il falloit plutôt considerer de quelle maniere elle s'en relevoit si elle recevoit avec humilité & docilité les avertissemens & les apréhensions, si elle se portoit de bon cœur à satisfaire à ses fautes & travailloit sérieusement à s'en corriger.

La Mere ne pouvoit souffrir qu'on parât le St. Sacrement de l'Autel, d'ornemens qui a-

voient servi à des usages profanes & de vanité. Elle avoit aussi bien de l'éloignement pour les ajustemens superflus, comme des bouquets, linge plissé & choses semblable qu'elle nous fit quitter aussi-tôt qu'elle se vit libre & dégagée de Mr. de Langres.

Elle n'avoit pas moins de répugnance qu'on se servit de paremens tous bordés d'or & d'argent, & elle disoit que cela deshonnoroit la pauvreté de Jesus-Christ. Elle vouloit néanmoins que tout ce qui servoit à l'Autel fût propre & d'une grande décence. Feüe Madame de Longueville faisoit mettre beaucoup de pierreries pendant l'octave du St. Sacrement, ce que notre Mere souffroit avec bien de la répugnance. Une Sœur l'ayant avertie que les femmes mettoient leurs enfans sur l'Autel pour leur faire voir les pierreries, elle en fût sensiblement touchée & dit avec douleur : cela n'est-il pas pitoïable ? Mon Dieu, qu'elle irréverence ! Elle envoya empêcher ce désordre & sortit au même tems de sa chambre & s'en alla devant le St. Sacrement où elle demeura long tems prosternée, & depuis elle fit enforte qu'il y eût tous les jours un Prêtre révêtu d'un surplis devant le St. Sacrement, quelques Ecclesiastiques nos voisins nous faisoient ordinairement cette charité, entre lesquels étoit feu Mr. de Bezancourt frere de Mr. Brandon, & Mr. Amelot qui est presentement Prêtre de l'Oratoire. Ces Messieurs avoient bien de l'affection pour nôtre Monastere, ils disoient d'ordinaire nos Messes de couvent, faisoient toutes nos cerémonies, & le Pere Amelot à quelquefois fait des conferences au parloir, & il venoit le plus souvent qu'il pouvoit avec Mr. l'Abbé de Seri & Mr. de Bezancourt, entendre cel-

les que Mr. de St. Cyran nous faiſoit, dont ils nous témoignoient une extréme ſatisfaction ; & lors que Mr. de St. Cyran étoit ſorti du parloir, ils s'aprochoient quelque fois de la grille pour nous témoigner l'eſtime qu'ils faiſoient d'un ſi grand homme, ils ne ſe pouvoient laſſer de lui donner des éloges : l'un diſoit que c'étoit un St. Jerôme, l'autre un Saint Denis, & je me ſouviens que le Pere Amelote nous dit un jour de la Pentecôte qu'il viendroit de cinquante lieües entendre ſemblable diſcours, & quand on manquoit à les en avertir, ils en faiſoient de grands réproches.

Il ſeroit difficile d'exprimer quel étoit l'amour & le reſpect que les filles de la Mere Angelique avoient pour elle, & quelle étoit la paix & l'union de cette petite Communauté, il n'y avoit qu'une ſeule perſonne qui la troublât, qui étoit la S. Anne de Jeſus, cette poſtulante à qui Mr. de Langres avoit donné tant d'authorité dans cette maiſon, & qu'il vouloit que la Mere traitât avec une entiere confiance, & je puis dire avec quelque reſpect, puiſque cela alloit juſqu'à ne lui point donner de compagne au parloir. Cette fille fit bien-tôt voir qu'on s'étoit trompé dans la bonne opinion qu'on avoit eüe de ſa vertu, & qu'elle n'étoit pas capable de porter cette élevation. Elle donnoit beaucoup de ſujets à la Mere, d'exercer ſa patience, & elle s'oublia de telle ſorte, qu'elle vouloit que la Mere lui rendit compte de tout, & trouvoit mauvais quand elle faiſoit la moindre choſe ſans ſon avis, juſque-là, que la Mere ayant fait acheter un pot de terre, cette fille lui demanda d'où vient qu'elle ne lui en avoit pas parlé, & la Mere lui répondit a-

vec douceur, qu'elle n'avoit pas crû qu'il fut néceſſaire de le lui dire. Elle conſervoit cette même douceur & patience en beaucoup d'autres rencontres, où cette fille la contrarioit avec une hardieſſe étonnante, de ſorte qu'il ſembloit ſouvent qu'elle la quérellât, & elle le faiſoit en effet : une fois entr'autres qu'elle lui avoit parlé d'un ton & d'une maniere ſi haute, que des perſonnes qui étoient en des lieux aſſez éloignés, l'entendirent, entre leſquelles étoit le Sacriſtin, qui dit à la Sœur qui avoit ſoin de la Sacriſtie, qu'il entendoit la voix de la S. Anne de Jeſus, & qu'il ſembloit qu'elle querellât la Mere ; cette Sœur qui l'avoit entendu auſſi, & qui étoit une des profeſſes, ſe crut obligée d'aller avertir cette fille, & la voulant faire taire, la Mere lui fit ſigne de la laiſſer dire, ne faiſant pas paroître la moindre émotion ; mais cette Sœur étant toute pénétrée de la maniere dont cette fille traitoit la Mere, elle lui en témoigna en particulier, ſa peine ; la Mere lui dit : ma fille, c'eſt une croix que Dieu m'a donnée, il faut que je la porte. Cette Sœur lui dit ; mais ma Mere, elle nous ſcandaliſe : la Mere lui répondit ; il ne faut pas dire cela, ma fille, il faut en avoir compaſſion & prier Dieu pour elle : nous ne ſommes que douze qui repréſentons les Saints Apôtres, parmi leſquels Jeſus-Chriſt a bien ſouffert Judas ; pourquoi ne ſouffririons nous pas cette pauvre fille, qui nous doit plutôt faire pitié, que de nous donner de l'indignation : elle eſt dans un grand aveuglement, il faut redoubler la charité en ſon endroit : ne vous mettez pas en peine, elle ne demeurera pas ; mais ce ne ſera pas moi qui la mettrai dehors. Ce qui arriva en effet quand la M. Genevieve fut venuë en cette Maiſon, comme on le verra par la ſuite.

III. PARTIE

Cette postulante fit néanmoins quelque mine de conversion, & elle pouvoit en effet être touchée; mais la suite a fait voir, que si elle l'a été, c'étoit bien legerement. Elle voulut faire un renouvellement comme les autres, & après l'avoir commencé, elle demanda instament & avec importunité, qu'on la traitât en novice, & qu'on la déchargeât du soin qu'elle avoit de quelques postulantes & des pensionnaires. La M. Angelique, qui ne l'y employoit que par soumission à Mr. de Langres, lui en écrivit après en avoir pris conseil avec Mr. de St. Cyran, & ce Prélat y ayant consenti, on lui accorda ce qu'elle demandoit, & on la déchargea de tout. La Mere ne mit point d'autre maitresse des novices en sa place, conduisant elle-même les nouvelles venuës, comme elle avoit toûjours fait à l'égard des anciennes postulantes qui étoient venuës de Port-Royal, mais elle donna la charge des pensionnaires à ma S. Catherine de Ste. Agnès, qui étoit une excellente fille, qui avoit autant de bonnes qualités pour les charges, que la S. Anne de Jesus en avoit peu. C'étoit un esprit fort sage & fort doux, elle étoit dépendante de la Supérieure, il n'y en avoit pas une qui eut embrassé la penitence avec plus d'humilité & de ferveur, quoi que ce fut une ame si innocente, que son Confesseur a rendu ce témoignage après sa mort, qu'elle avoit conservé l'innocence de son baptême, & que la grace avoit toûjours crû en elle jusqu'à la mort. Toute son occupation étoit de méditer la parole de Dieu. Elle avoit aussi un très-grand amour pour la peine & le silence, ce qui la tenoit toûjours si recuëillie, qu'elle inspiroit la dévotion à celles qui la voyoient. Enfin, elle s'étoit acquise l'estime

&

& l'affection de toutes les Sœurs, par ſa vertu. III. PARTIE

Cependant la S. Anne de Jeſus voyant qu'on la laiſſoit dans l'ordre commun des poſtulantes, en fut ſi mécontente & ſi chagrine, qu'elle n'acheva pas ſon renouvellement. Le zéle qu'elle penſoit avoir pour la Religion où elle ne voïoit qu'elle de capable, lui fit croire qu'on ne la devoit pas prendre au mot, ce qui lui fit reſerver le droit qu'elle avoit toûjours pris de parler de tout, de cenſurer tout, & de continuer plus que jamais ſes plaintes.

Si elle avoit ſi peu de reſpect & de deference pour la M. Angelique ſa Superieure, on peut bien juger qu'elle n'en avoit pas davantage pour les Sœurs qu'elle contrarioit ſans ceſſe aux Conferences, parce qu'elle ne pouvoit ſouffrir l'amour qu'on témoignoit pour la pauvreté, la ſimplicité, la ſeparation du monde, &c. Cela étoit tout à fait oppoſé à ſes deſſeins & à ceux de Mr. de Langres, qui vouloit qu'il parût quelque choſe d'éclatant & d'agreable dans ce Monaſtere, qui pût ſervir à y attirer des filles de condition, & c'eſt pourquoi cette fille s'oppoſoit de tout ſon pouvoir aux ſentimens de la Mere & des Sœurs, trouvant à redire à tout ce qu'elles propoſoient avec ſimplicité, & cherchant à faire aller les choſes d'une autre façon. Mais rien ne nous touchoit toutes ſi ſenſiblement que quand nous l'entendions blâmer hardiment la conduite de Mr. de St. Cyran, & celle de la M. Angelique, dont elle ne pouvoit goûter la droiture, quand nous la voyons s'élever contre cette chere Mere, la contredire & lui faire des réprimendes devant la Communauté, toutes les Sœurs avoient bien de la peine à retenir leur reſſentiment, & elles n'auroient pû le faire, ſi elles avoient eu moins de doci-

III. PARTIE

lité & de déférences qu'elles en avoient pour ces deux saintes personnes qui les exhortoient continuellement à la suporter avec douceur, à quoi elles obéïssoient demeurant dans un profond silence & les yeux baissés, pendant qu'elle parloit à leur Mere, d'une maniere si haute & si arrogante, qu'elles en étoient toutes consternées.

On pouroit dire ici quelque chose de feüe ma Mere (Mad. de Ligny) & de la grande satisfaction qu'elle eut, de voir le changement de cette Maison; mais la M. Angelique en a parlé assez amplement dans sa relation, j'ajouterai seulement, que lui ayant été raporté que quelques personnes de grande condition trouvoient fort étrange, qu'étant une personne qui avoit la réputation d'être si sage, elle laissât sa Fille dans une Maison aussi décriée qu'étoit celle du St. Sacrement (c'étoit dans le fort de la persécution du Chapelet du Saint Sacrement) ma Mere fit réponse, que si ce n'étoit pas assez, pour témoigner l'estime qu'elle faisoit de la M. Angelique & de la conduite de cette Maison, d'y laisser sa Fille, qu'elle s'y mettroit elle-même. Pendant la retraite qu'elle fit avant sa mort, on lui donna avis qu'il y avoit une Abbaye de dix mille livres de rente, qui étoit vaquante, & qu'elle la pouvoit faire demander par Mr. le Chancelier, pour Mr. l'Evêque de Meaux, son Fils, qui étudioit alors pour être d'Eglise: elle remercia la personne qui lui avoit donné cet avis, qui étoit un de mes proches, & lui dit qu'elle ne vouloit point demander cette Abbaye, parce qu'elle craignoit que ce ne fut un engagement pour son Fils pour demeurer dans l'Eglise, & qu'elle ne desiroit point qu'il y fut, si ce n'é-

III. PARTIE.

toit que Dieu l'y appellât. En effet, ce n'étoit point elle qui l'y avoit destiné, il l'avoit souhaité lui-même ; mais comme il étoit encore jeune, elle ne sçavoit pas s'il persévéreroit, & elle le vouloit laisser dans une entiere liberté. Mr. de St. Cyran ayant apris ceci de la M. Angelique, en fut touché, & a depuis témoigné beaucoup de charité pour ma Mere : il prenoit grand plaisir à se faire raconter, par la M. Angelique, tout ce qu'elle en sçavoit de bien, & les bonnes dispositions qu'elle avoit témoignés, principalement dans cette derniere retraite. Elle se préparoit à en faire une plus longue sous sa conduite, & à se mettre dans la penitence, & même à se donner entierement à Dieu dans cette Maison, m'ayant témoigné qu'elle alloit mettre ses affaires en état, & se retirer bien-tôt ; mais elle mourut peu de tems après, comme la M. Angelique l'a marqué : Elle n'a pas dit néanmoins, qu'elle avoit voulu être enterrée parmi nous, dans l'habit de Novice, n'ayant pû exécuter autrement, le dessein qu'elle avoit, & son corps y fut porté alors ; mais comme il étoit porté dans son testament, qu'elle desiroit être enterrée au Monastere du St. Sacrement, Mr. de Meaux la fit porter avec feu mon Pere, quand nous fûmes obligées de sortir de cette Maison.

Je crois que je puis mettre ici une action de grande charité de Mr. de St. Cyran, à son sujet. Deux ans avant la mort de ma Mere, elle versa dans un Carosse & se blessa fort à la tête, de sorte que les Médecins la firent trépaner, & comme on la jugeoit dans un grand péril, Mr. de St. Cyran qui la considéroit comme la meilleure amie du Monastere du St. Sacrement, pour lequel, Dieu lui avoit donné

tant de charité, promit à Dieu, que s'il lui plaisoit conserver la vie après cet accident, il nourriroit la famille d'un pauvre homme qui avoit, ce me semble, quatre enfans. Son dessein étoit qu'il pouroit faire proposer cette pensée à ma Mere, quand elle seroit guérie, & que si elle ne se portoit pas de bon cœur à le faire, il continueroit lui-méme à les nourir; mais lors qu'il la vit en santé, il n'en voulut point parler, & se résolut de faire lui-méme cette charité. Je crois qu'il n'en a parlé que depuis la mort de ma Mere, qu'il le dit à notre Mere Angelique : cette chere Mere fit elle-même & fit faire par ses filles, beaucoup de prieres & de penitences pour sa santé; & ce fut peut-être à sa sollicitation, que ma Sœur Catherine de St. Jean, qui étoit alors Mad. le Maitre, eut la bonté de s'enfermer avec ma Mere, dans une chambre où elle étoit, chez un de mes Oncles, & elle l'assista pendant tout ce tems, avec une charité & une affection non pareille.

Pendant que nous avons été au St. Sacrement, la R. M. de Chantal nous a fait la grace de nous y visiter deux fois; la premiere fois, la M. Angelique y étoit encore; elle y entra, & il me semble même qu'elle y coucha. Elles eurent de fort long entretiens ensemble, avec une ouverture de cœur & une consolation toute particuliere, il n'est pas croyable combien elles se témoignerent, l'une à l'autre, d'affection, d'estime & de confiance, & qu'il y avoit long-tems qu'elles souhaitoient cette occasion de se voir : la M. de Chantal eut aussi la bonté de voir la Communauté & de nous souhaiter à toutes en général & en particulier, toutes sortes de bénédictions, & pria Dieu de nous

multiplier. Elle disoit à notre Mere, qu'elle aimoit cette Communauté & cette petite Maison, parce qu'elle étoit pauvre & simple, car encore qu'elle fut assez commode pour des personnes du monde, il est vrai néanmoins qu'elle étoit fort resserrée pour un Monastere, & il n'y avoit que la Chapelle du dehors & notre chœur qui fussent assez passables. Cette visite de la R. M. de Chantal renouvella l'union qui étoit depuis long-tems entre ces Meres & que St. François de Sales avoit lui-même faite, n'y ayant personne, excepté cette heureuse, pour qui il témoignât tant d'affection & de tendresse que pour notre M. Angelique, il leur avoit dit qu'il lui sembloit qu'elles ne faisoient toutes deux avec lui, qu'un même esprit & un même cœur: aussi, notre Mere nous disoit qu'elle se trouvoit si étroitement unie avec eux, qu'il lui sembloit qu'ils lui étoient toûjours présens comme son bon Ange, sur-tout quand elle s'alloit présenter devant Dieu.

La deuxiéme fois que nous avons eu la bénédiction de voir la M. de Chantal dans notre Monastere du St. Sacrement, fut après que la M. Angelique en fut sortie: cette Mere nous aïant toutes assemblées & témoigné bien de la bonté, nous dit: j'ai voulu vous avoir avant que d'aller rendre visite à ma chere M. Angelique, car elle n'auroit pas été contente, si je n'avois pas vû ses filles & que je ne lui en eusse pas dit des nouvelles.

L'établissement de ce Monastere ne s'achevant point, pour les raisons qui ont été dites autre part, la Mere Angelique ne put donner l'habit à aucune Fille; elle reçût seulement quelques postulantes, dont il n'est demeuré que deux Sœurs converses, qui ont été depuis,

III. PARTIE

Religieuses à Port-Royal, où elles ont fait paroître qu'elle n'avoient pas oublié les premieres instructions qu'on leur avoit données, ayant vêcu, jusqu'à leur mort, dans une grande simplicité & soumission, s'employant fidelement au travail, aimant le silence & la priere, ne se mêlant jamais de ce qui ne concernoit point leur devoir.

Quoi que les affaires de cette Maison demeurassent toûjours en même état, & que l'établissement en fut si incertain, les filles n'en avoient néanmoins aucune inquiétudes, bien qu'elles desirassent de tout leur cœur d'achever leur sacrifice; elles attendoient en paix, le tems que Dieu avoit ordonné pour cela, la Mere leur ayant apris par son exemple & ses paroles, à remettre sur la divine providence, tous leurs soins & toutes leurs avantures; de sorte qu'elles ne pensoient qu'à s'avancer de plus en plus dans la voye de Dieu, & à faire croître en elles, son amour.

Cependant, la Mere jugea qu'elle devoit procurer cet établissement, en remettant la Maison sous l'entiere obéïssance de Monsieur l'Archevêque de Paris, à quoi toutes les filles étoient disposées, n'y en ayant pas une qui eut aucune attache à Mr. de Langres, excepté la S. Anne de Jesus, & toutes les autres aïant assez reconnu que la conduite de Mr. de Saint Cyran étoit incomparablement plus solide que la sienne, regrettoient les amusemens de leurs premieres années.

Feu Mr. l'Evêque de Meaux étant venu voir la Mere, peu de tems après la mort de Mad. de Ligny, elle lui dit sa pensée, & le pria de la proposer à Mr. l'Archevêque, & de le prier de sa part, de la renvoyer à Port-Royal; &

de faire venir la M. Genevieve au St. Sacrement : qui remettroit ce Monaſtere ſous lui, parce qu'elle ne le pouvoit elle-même, à cauſe de l'engagement qu'elle avoit eu avec Mr. de Langres. Notre Mere ayant dit ce deſſein devant quelques unes de nous, nous fimes ce que nous pûmes pour l'en détourner, nous jettant à ſes pieds & la conjurant de ne nous point abandonner, Mr. de Meaux ayant lui-même compaſſion de nous, la pria de ne nous point quitter, & de voir ſi elle ne trouveroit point quelque autre voye, pour achever les affaires de cette Maiſon ; mais quoi qu'elle aimât tendrement cette petite Communauté, & qu'elle la portât dans ſon cœur, elle ne ſe pût rendre à toutes nos prieres, parce qu'elle voyoit la néceſſité d'exclure Mr. de Langres, de ſa prétenduë ſupériorité, tant pour le bien ſpirituel de ce Monaſtere, que pour en achever l'établiſſement, & elle ne jugeoit pas moins néceſſaire de faire ſortir la S. Anne de Jeſus, qui n'avoit aucunement l'eſprit de Religion. La Mere nous fit entendre ſes raiſons avec ſa force ordinaire, à laquelle on ne pouvoit réſiſter. Elle nous recommanda fort le ſecret, de peur que cette poſtulante ne s'en aperçût & on avoit une ſi grande ſoumiſſion pour la Mere, qu'encore que nous euſſions le cœur pénétré de cette ſéparation, nous ne le faiſions point paroître & nous n'en parlions pas même les unes aux autres. Elle dit adieu à chacune de nous en particulier, nous donnant les inſtructions qu'elle jugea néceſſaire pour l'avenir : je crois qu'il n'eſt pas beſoin de dire quelle fut notre douleur, & combien nous répandimes de larmes ; il ſuffit de dire que je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de Mere qui ait été aimée plus

III. PARTIE

cherement & plus respectée de ses filles, que cette chere Mere l'étoit des siennes. Elle nous donna tous ses ordres, pour quand elle seroit partie; sur-tout, pour ce qui regardoit la S. Anne de Jesus, prévoyant bien qu'elle ne pouroit parler elle-même à la Mere Genevieve, qui devoit venir en sa place; elle nous ordonna de l'instruire sur le sujet de cette fille, & de la prier de sa part de lui donner une compagne au parloir, & de ne lui laisser prendre aucune authorité, ni aucune liberté d'agir par elle-même, voyant qu'elle auroit été capable de perdre cette Maison, elle la pria au contraire de la réduire dans l'ordre commun, & de la faire même sortir le plutôt qu'il se pouroit.

Peu de jours après, Mr. de Paris ayant agrée la proposition que la M. Angelique lui avoit faite, envoya au St. Sacrement, la Mere Genevieve de St. Augustin, Abbesse de Port-Royal, accompagnée de Mr. le Chancelier de Notre-Dame, qui ramena en même-tems, la M. Angelique à Port-Royal. Cela se fit pendant qu'on disoit Complies, n'y ayant que la Touriere & une autre Sœur qui s'y trouvassent, parce que la Mere avoit desiré qu'on ne fit point de bruit, afin que la S. Anne de Jesus n'en sçût rien que quand il seroit fait.

Cette Sœur ayant mené la M. Genevieve dans une chambre, elle vint nous avertir à la fin de Complies, de nous y rendre toutes; la S. Anne de Jesus, qui n'avoit rien sçû de ce qui s'étoit passé, fut fort surprise de voir la M. Genevieve; mais elle en fut ravie, croïant qu'elle pouroit se mettre bien dans l'esprit de cette nouvelle Mere, & qu'elle la gouverneroit aisément. Aussi-tôt, elle commença à s'ingérer comme si elle avoit eu tout le soin du Mo-

naſtere, & ſe rendant même maitreſſe du tour, elle fit avertir de ce changement, toutes les perſonnes qu'elle croyoit pouvoir ſervir à ſes deſſeins, ſur-tout Mr. de Langres & Mad. de Longueville. Cette Princeſſe n'étant pas éloignée du Monaſtere, s'y rendit auſſi-tôt, & ſe plaignit fort de Mr. l'Archevêque, témoignant qu'elle étoit bien mécontente de ſon entrepriſe: néanmoins elle eut bien de la joye de voir la M. Genevieve, eſpérant que Mr. de Langres & elle en feroient tout ce qu'ils voudroient: & comme elle avoit beaucoup d'affection pour la S. Anne de Jeſus, tant à cauſe de ce Prélat, que parce que cette Fille, qu'il avoit toûjours fait agir comme la plus capable du Monaſtere, avoit coûtume de l'entretenir lorſqu'elle y venoit, ce qu'elle faiſoit avec toutes les complaiſances & les agrémens que l'eſprit du monde peut inſpirer à une perſonne qui n'y a pas encore renoncé. Cette Princeſſe qui l'aimoit, la retint auprès d'elle après que la Communauté ſe fût retirée, ſi ce n'eſt que cette fille y demeurât d'elle-même, deſirant de prendre ſes meſures avec elle, & d'avoir ſa protection dans les nouveaux projets qu'elle faiſoit dans cette rencontre. Elle renvoya même une Sœur Profeſſe qui ſervoit d'ordinaire Mad. de Longueville. Nous n'avons point ſçû ce qui ſe paſſa entre elles, non plus qu'avec Mr. de Langres, qui les vit le lendemain matin au parloir: après avoir été long-tems enſemble, ils envoyerent quérir la M. Genevieve, à qui ils firent de grandes careſſes pour la gagner, & lui témoignerent leur joye de la voir en cette Maiſon, lui diſant que Dieu lui avoit réſervé l'accompliſſement de cette œuvre. Elle envoya quérir auſſi dès le même jour, Monſieur

III. PARTIE

Brandon, mon beau frere, qui étoit des amis du Monaſtere : elle voulut le gagner & s'en ſervir enſuite dans ſes deſſeins.

Une Demoiſelle, intime amie du Prélat & de cette Poſtulante, vint auſſi le lendemain la demander au parloir, il y a aparence qu'on l'avoit fait avertir. La M. Genevieve, qui avoit ſçû les intentions de la M. Angelique, ne manqua pas d'envoyer avec elle, une compagne, ce qui l'offenſa étrangement : elle s'emporta au parloir même, & fit éclater ſon mécontentement & le dégoût qu'elle avoit de l'aſſujettiſſement de la Religion. Elle ne voulut rien dire à cette Demoiſelle, de ce qu'elle s'étoit propoſé, lui diſant ſeulement qu'elle ne lui pouvoit parler, parce qu'on lui avoit envoyé une perſonne pour l'écouter, & ſortit toute émuë, en continuant de ſe plaindre devant les Sœurs qui ſe rencontrerent en ſon chemin. Elle alla trouver la M. Genevieve, lui demandant ſi c'étoit elle qui lui avoit envoyé une compagne; la Mere lui ayant avoüé que c'étoit elle ; cette Fille lui répondit hautement, que la M. Angelique ne l'avoit jamais fait, ſur quoi la Mere lui dit, que la M. Angelique l'avoit trop toléré, & qu'elle n'étoit pas réſoluë d'en faire autant. La M. Genevieve ne relacha rien de ſa fermeté à ſuivre les avis de la M. Angelique, dont elle reconnoiſſoit la juſtice par ſa propre expérience, étant bien perſuadée que cette Fille n'avoit nullement l'eſprit de Religion. Elle témoigna même à Mr. de Langres, qu'elle ne trouvoit pas qu'elle eut de la vocation.

Mais la S. Anne de Jeſus, voyant que la premiere voye qu'elle avoit priſe ne lui avoit pas réüſſi, ſe réſolut d'en prendre une autre,

III. PARTIE

contraire. Elle commença à s'humilier & à tâcher de gagner la Mere, par ſes promeſſes & ſes ſoumiſſions ; Mr. de Langres l'entreprit auſſi, pour la faire conſentir de garder cette Fille, & un jour il l'en preſſa ſi fort, qu'elle fut ébranlée ; & qu'elle lui fit quelque promeſſe de ne la point renvoyer. Auſſi-tôt, la Fille ſe vint jetter aux pieds de la Mere, & lui fit de nouvelles proteſtations d'obéïſſance, & lui demanda de faire une retraite ſous elle, l'aſſurant qu'elle étoit dans la plus grande ſincérité qui lui fut poſſible. Elle ſe jettoit auſſi aux pieds des Sœurs Profeſſes, les conjurant de parler pour elle. La M. Genevieve en fut touchée, & elle écrivit à la M. Angelique, qu'elle la trouvoit bien changée : mais la M. Angelique, qui connut bien qu'on avoit ſurpris cette Mere, la pria de ſurſeoir cette affaire pendant l'Octave du St. Sacrement, où on alloit entrer. Pendant cette Octave, la M. Genevieve reconnut elle-même, qu'elle s'étoit trompée, & avoüa à la Mere Angelique, avec douleur, qu'elle s'étoit laiſſée gagner, & pleura long-tems cette faute, comme une grande infidélité qu'elle avoit commiſe à l'égard de la M. Angelique, en ne déférant pas aſſez à ſes ſentimens. Elle en étoit dans un ſi grand abbatement, qu'elle faiſoit compaſſion, paſſant preſque tout le jour à prier & à gémir. Elle avoit ſurpris des lettres de cette Fille, qui étoient bien capables de la convaincre, & ayant rendu compte de tout, à la M. Angelique, elle ſe réſolut, par l'avis de cette Mere, & par ſon propre mouvement, de la renvoyer. Elle dit donc franchement à la S. Anne de Jeſus, qu'elle ne la pouvoit plus garder ; elle, qui avoit un grand courage, ne fit pas davange

d'instances, & en fit aussi-tôt avertir Mr. de Langres, lequel sçachant la résolution de la Mere, qui n'étoit plus en état de se laisser gagner, consentit, quoi qu'avec regret, à la sortie de cette Fille : il n'est pas même revenu depuis au Monastere, non plus que Mad. la Duchesse de Longueville, qui y vint seulement pour prendre cette Demoiselle à la porte, sans y vouloir entrer, parce que prenant beaucoup d'interêt à ce qui touchoit Mr. de Langres & cette Fille, elle s'offensa de ce qu'on la renvoyoit.

Aprés cela, la Maison demeura dans une grande paix au dedans : mais il s'éleva au dehors, une nouvelle persécution. Cette Dem. qui étoit sortie du St. Sacrement, fit connoissance avec plusieurs personnes de condition, soit par le moyen de Mad. de Pont-Carré, ou même par celui de Mad. de Longueville qui la favorisoit toûjours, & comme elle étoit choquée contre Mr. de St. Cyran, à qui elle attribuoit sa sortie & le renversement de tous ses desseins, elle commença à semer bien des contes de lui, dans les compagnies où elle se trouvoit, de sorte, que cette Demoiselle qui étoit fort unie avec Mad. de Pont-Carré (étant toutes deux dans les interêts de Mr. de Langres, & mécontentes de Mr. de St. Cyran) elles alloient souvent ensemble voir la R. M. Anne de Jesus, Supérieure des Carmelites de Saint Denis, qui s'étoit refugiée à Paris, à cause de la guerre des Espagnols, & elles s'entretenoient de la prétenduë mauvaise conduite de ce St. Abbé, sur la Maison du St. Sacrement, où la M. Genevieve qui étoit Supérieure, continuoit à suivre ses avis. On lui faisoit peur aussi, des faux bruits que ses ennemis faisoient courir

courir de lui, pour rendre sa doctrine suspecte d'erreur. La M. Anne de Jesus, qui n'en avoit point d'autre connoissance que celle que lui donnoient des personnes passionnées, croyoit qu'elles avoient grande raison, parce qu'en effet, cette Demoiselle avoit assez d'agremens & assez d'adresse & de facilité à discourir pour se faire estimer & persuader ce qu'elle desiroit. Cette fille prévint de telle sorte, l'esprit de cette Mere, qu'elle commença à craindre pour moi, ne me croyant pas bien sous cette conduite, ce zele l'obligea d'informer feu Mr. l'Evêque de Meaux, alors Evêque d'Auxerre, & Mr. le Chancelier, son frere, de tout ce qu'elle avoit apris: C'étoit ce que les ennemis de Mr. de St. Cyran desiroient pour l'éloigner de cette maison, où il avoit fait tant de fruit, en quoi ils réüssirent, car ces Messieurs le firent prier de ne me plus voir, & même Mr. le Chancelier témoigna, que s'il continuoit d'aller en cette maison, il m'en retireroit; mais comme j'étois fort attachée à sa conduite, dont je reconnoissois la sainteté & la droiture, je fus extrémement touchée du procédé de mes Oncles, & ayant fait prier instament Mr. de St. Cyran, de me continuer la grace qu'il m'avoit faite jusqu'alors, il fit réponse qu'il se croyoit obligé de tenir la promesse qu'il avoit faite de ne plus aller au St. Sacrement; néanmoins il y vint une fois en secret, parce que j'en avois besoin. Cette fidélité ne fut pas suffisante pour contenter Mr. le Chancelier, qu'on avoit trop prévenu contre lui, & contre ce monastere. La Demoiselle qui en étoit sortie, s'étoit encore adressée à d'autres personnes, qui lui pouvoient confirmer ce qu'elle lui avoit fait dire par la M. Anne de Jesus; de

III. PARTIE

sorte qu'il prit résolution de me faire enlever de cette maison ; mais ayant dit ce dessein à feu Mr. l'Evêque de Meaux, il n'y voulut point consentir, & lui dit qu'il ne pouvoit souffrir qu'on me traitât ainsi & qu'il se chargeoit de ménager cette affaire, & de me persuader de sortir du St. Sacrement, il y vint en effet à ce dessein, & me fit toutes les offres possibles pour me faire sortir de cette maison, me promettant même de ne rien retirer de ce que ma Mere y avoit donné, de peur que cette raison ne m'y retint : mais je lui fis réponse, que je ne serois jamais Religieuse qu'en ce monastere, ou à Port-Royal, qui étoit dans le même esprit & que je ne m'attachois à ces deux maisons, qu'à cause de la bonne conduite qui y étoit, & de la pureté de la doctrine qu'on y enseignoit, qui n'étoit que celle de l'Evangile & de tous les Peres de l'Eglise. Et Mr. de Meaux s'étant entierement ouvert à moi de leur dessein de me retirer, & m'ayant avoüé tout ce qu'on lui avoit fait entendre, & à Mr. le Chancelier, pour leur rendre Mr. de St. Cyran suspect, particulierement au sujet de la Ste. Communion, dont on disoit qu'il détournoit les ames : je lui rendit compte de toute la conduite qu'il avoit tenuë sur moi, & des avis qu'il nous donnoit pour Communier souvent, & des cas ausquels il nous conseilloit de nous en priver quelquefois, ce qui n'étoit jamais pour longtems, parce que c'étoit une de ses maximes, que pourvû qu'on eut soin d'interposer un humble & fidele penitence entre sa faute & la Communion, on s'en devoit bien-tôt raprocher, & c'est pourquoi il nous avertissoit d'avoir soin de remplir le vuide que cette privation faisoit en notre ame, par une plus grand

III. PARTIE

de vigilance sur nous-mêmes, une plus grande fidélité à la priere, au silence, à la mortification, à tous les exercices de piété & particulierement à la lecture de la parole de Dieu, qu'il nous faisoit considérer comme une des principales nourritures de l'ame, & qui avoit beaucoup de raport au corps du Fils de Dieu. Il nous disoit que toutes ces choses étoient comme des miettes que nous devions avoir soin de ramasser, à l'exemple de la Cananée, ne nous jugeant pas digne de manger le pain des Enfans.

Je donnai quelques exemples à Mr. de Meaux, des fautes pour lesquelles on se privoit de la Communion, quelqu'un des jours qu'elle nous étoit marquée : 1°. Quand il nous arrivoit de faire quelque faute considérable contre la charité ou l'obéïssance. 2°. Quand on s'étoit relaché notablement du silence. 3°. Pour les fautes d'habitude dont on n'avoit pas assez de soin de se corriger, ou lorsqu'on négligeoit volontairement quelque chose de son devoir ; & comme ces fautes étoient assez rares, aussi il conseilloit assez rarement de s'en priver, n'y aïant gueres eu que le tems où nous lui avions fait nos renouvellemens, qui même avoit été fort court, qui eut pû donner sujet à cette Demoiselle qui étoit sortie mécontente, d'en parler; & l'on communioit ordinairement, dans cette maison, toutes les fêtes & dimanches, le jeudi & quelquefois le samedi, quand il n'y avoit point eu de fêtes.

Enfin, après une longue conférence, où feu M. de Meaux s'éclaircit sur tout ce qu'on lui avoit fait craindre, il s'en alla plainement satisfait, aprouvant fort toute la conduite de Mr. de St. Cyran, & consentant que je demeuras-

III. PARTIE

se en cette maison, me conjurant avec tendresse de l'aimer toûjours, & de prier Dieu pour lui. Peu de tems après il alla voir la M. Angelique à Port-Royal, il lui témoigna la satisfaction qu'il avoit eu avec moi : d'où la Mere prit sujet de l'informer encore plus particulierement des sentimens & des maximes de Mr. de Saint Cyran, & de lui expliquer les choses, sur lesquelles on l'accusoit : il prit beaucoup de plaisir à l'entendre, & demeura fort édifié & content de tout ce qu'elle lui avoit dit, & étant retourné au St. Sacrement, il me dit qu'il avoit vû la Mere, & qu'il étoit très-satisfait de son entretien, & qu'ils étoient plus grands amis que jamais ; & ayant mandé cela à la M. Angelique, elle me fit réponse, que si tous ceux qui étoient prévenus contre Mr. de St. Cyran, n'avoient pas plus de passion, & avoient autant d'équité que Mr. de Meaux, toutes choses seroient bien-tôt en paix.

Cependant, la charité de Mr. de St. Cyran ne lui permit pas de nous abandonner, il ne se contenta pas de nous offrir beaucoup à Dieu, & de nous donner les avis qu'on lui faisoit demander par quelque personne interposée ; mais voyant qu'il ne pouvoit plus nous assister par lui-même, il pria Mr. Singlin, son ami, de nous voir & de nous confesser : il confessoit déjà à Port-Royal, les Novices & quelques autres personnes, & il voyoit même au St. Sacrement, deux de nos pensionnaires, l'une, sœur & l'autre, cousine de Mr. l'Evêque de Châlons, qui avoit bien de l'estime de ce bon Ecclesiastique, ayant fait ensemble des missions. La M. Angelique, qui étoit aussi fort persuadée de son mérite & de sa piété, fut bien aise qu'il se chargeât de notre conduite.

Elle écrivit à la M. Genevieve, que Mr. de St. Cyran eſtimoit beaucoup ce St. Eccleſiaſtique, & qu'il reconnoiſſoit en ce St. Prêtre, un grand don de conduite : l'humilité de ce St. Abbé lui faiſant même croire qu'il en étoit plus capable que lui, & enfin que c'étoit un homme tout rempli de l'eſprit de Dieu, à quoi je peux ajoûter ce que nous avons oüi dire depuis, à la même Mere, que c'étoit un Eliſée, à qui Dieu avoit donné le double eſprit de ſon maître ; car depuis qu'il connut Mr. de Saint Cyran, il ſe conſidéra toûjours comme ſon diſciple.

Nous reconnûmes bien-tôt que tout ce qu'on nous avoit dit de lui, étoit véritable, & nous fûmes encore plus perſuadées par notre propre expérience de la lumiere & de la grace qui étoit en lui, il fit particulierement paroître une charité extraordinaire à l'égard de quelques unes, qui avoient d'abord peine à ſe mettre ſous ſa conduite, parce qu'il paroiſſoit bien jeune. Elles y réſiſterent quelque tems ; mais elles reconnurent bien-tôt ſa capacité ; & il ſemble qu'on pouvoit dire de lui, ce qui ſe lit de St. Eſtienne, qu'on ne pouvoit réſiſter à la ſageſſe & à l'eſprit de Dieu qui parloit en lui.

La perſécution qu'on avoit ſuſcitée contre Mr. de St. Cyran, continuant toûjours, on tâcha de le rendre ſuſpect à M. de Paris & à ſes principaux Officiers, Mr. le Conte, Chancelier de Notre-Dame, qui étoit Supérieur de ce monaſtere du St. Sacrement, dont il pourſuivoit l'établiſſement, y fut envoyé pour s'éclaircir de ſa conduite ; & ayant prié la Mere Genevieve de lui donner par écrit, ſes ſentiſur la Confeſſion & Communion, il les aprou-

va : il interroga aussi les Sœurs, & demeura très-satisfait de leurs réponses, & en particulier de ce qu'elles l'assuroient que Mr. de Saint Cyran avoit un trés-grand respect pour Mr. de Paris, & qu'il les avoit portées à mettre leur monastere sous son entiere obéïssance, leur disant que c'étoit l'ordre de l'Eglise : il promit d'en rendre un bon témoignage à Mr. de Paris.

Mr. le Chancelier de Notre-Dame venoit encore pour arrêter diverses choses, qui n'avoient point encore été réfoluës, principalement deux, dont l'une étoit l'heure qu'on devoit dire Matines, parce que les Sœurs desiroient les dire la nuit ; & après avoir pris leurs sentimens, il fut arrêté qu'on les diroit à minuit. L'autre chose étoit pour leur habit, Mr. de Paris ne pouvant approuver non plus qu'elles mêmes, ce scapulaire d'écarlate que Mr. de Langres avoit autrefois proposé ; Mr. le Conte leur dit de sa part, qu'ayant assemblé plusieurs fois son Conseil pour en délibérer, il lui étoit venu en l'esprit, de leur donner une croix rouge sur un scapulaire blanc, ce qui fut accepté des Filles.

Ensuite, Mr. de Paris voulut prendre lui-même la peine de venir interroger toutes les postulantes qui devoient recevoir l'habit, ce qu'il fit avec tous les témoignages de bonté & de satisfaction imaginables ; & après les avoir interrogées en dehors, en particulier, assez long-tems, il demanda au parloir la M. Genevieve & les Sœurs Professes, à qui il rendit de bons témoignages, disant qu'elles étoient fort bien instruites, & qu'il n'avoit point trouvé qu'on leur eut enseigné aucune mauvaise doctrine, comme on en avoit fait courir le bruit,

mais qu'il ne l'avoit point crû, & qu'il étoit assuré que sa chere Fille Angelique n'étoit imbuë d'aucune erreur. Il parla d'elle, avec affection & estime, & dit entre autres choses, que c'étoit une sainte Fille & d'un grand exemple, & qu'elle étoit une des premieres Abbesses qui avoient donné l'exemple aux autres de se réformer, & de vivre religieusement; il loüoit son obéïssance & son amour sincere pour ses Supérieurs; disant aussi que c'étoit ce qui la lui faisoit aimer, & que si elle se fut trouvée à cet établissement, la fête auroit été accomplie. Les Sœurs lui ayant dit que c'étoit ce qu'elles souhaiteroient le plus, & qu'il leur avoit fait bien répandre des larmes en l'enlevant d'avec elles; il leur répondit: cela n'est pas venu de moi, mes cheres Filles, je l'ai fait avec bien du regret; mais vous sçavez aussi-bien que moi, que cela étoit néceſſaire & la raison qu'elle a euë pour cela. Il leur dit aussi que pour ce qui étoit de Mr. de St. Cyran, il croïoit que c'étoit un homme de grande probité & science, & qui étoit capable de rendre de grands services, & qu'il l'avoit même déjà fait par un livre qui étoit public: que ses maximes étoient catholiques, & qu'il n'en vouloit point d'autres preuves que les bonnes dispositions de ses cheres filles, qu'il venoit d'interroger: qu'il en avoit interrogé beaucoup d'autres depuis qu'il étoit dans sa charge; mais qu'il n'en avoit point vû qui fussent mieux instruites que celles-là. Il ajoûta que Mr. le Chancelier de N. D. lui avoit rendu un fort bon témoignage de toutes les sœurs, après les avoir vûës en particulier, & que c'étoit pourquoi il n'avoit rien à leur dire, sinon, qu'il les conjuroit de continuer à vivre toûjours en bonnes

III. PARTIE

Religieuses, comme elles avoient commencé. Il leur donna sa bénédiction, leur promettant de venir donner l'habit aux filles qu'il venoit d'interroger ; il choisit pour ce sujet le 16. Septembre, auquel, l'Eglise fait la fête des Saints Martyrs Corneille & Cyprien.

Deux jours avant cette cérémonie, Mr. l'Evêque de Meaux étant venu au St. Sacrement, la M. Jeanne de Jesus Carmelitè, sa Sœur, envoya une Tourriere qui entra au parloir où il étoit avec moi, & me pria de la part de la M. Jeanne, ma Tante, de l'aller voir le lendemain dans la Maison où elle étoit encore retirée à Paris, & Mr. de Meaux s'étant joint à cette Tourriere, pour prier qu'on accordât ce qu'elle demandoit avec beaucoup d'instance ; je promis, avec la permission de la M. Genevieve, d'y aller, n'étant pas fâchée de voir ma Tante que je ne croyois plus revoir jamais ; mais la M. Genevieve y ayant fait réflexion, crût qu'elle en devoit avertir la M. Angelique, se souvenant de tout ce qui s'étoit passé depuis la sortie de cette Demoiselle, qui avoit prévenu l'esprit de la M. Jeanne & de Messieurs ses Freres, contre cette Maison, elle crût que ce pouvoit bien être un projet fait exprès pour m'enlever de ce lieu, & elle manda à la Mere Genevieve, qu'il falloit tâcher de détourner cette visite, je ne doute pas qu'elle ne priât bien Dieu de conduire cette affaire, comme elle faisoit en toutes les autres choses qui lui donnoient de la peine, car la premiere chose qu'elle faisoit, étoit de regarder Dieu, & de s'adresser à lui avec une foi & une confiance qui lui étoit particuliere ; la M. Genevieve ayant reçû sa réponse, se mit en priere de son côté, craignant que ce refus n'offensât les personnes

III. PARTIE

qui avoient desiré cette sortie : les sœurs chantoient alors Matines au chœur, n'ayant commencé à les dire à minuit, qu'après la vêture des Novices. Je n'avois encore rien sçû de la crainte de ces deux Meres, pour moi ; mais je sentit puissamment l'effet leurs prieres ; car dès ce même tems, chantant ce verset : *Lux orta est justo* : il me frapa l'esprit, & je pris pour une lumiere & un mouvement de l'esprit de Dieu, la pensée qu'il me donna au même moment, qu'il demandoit de moi, pour me disposer à recevoir l'habit, que je lui fisse un petit sacrifice de la satisfaction que j'avois euë de voir ma Tante que j'aimois fort, & que j'évitasse aussi toute la distraction que je n'aurois pû éviter dans cette visite. Comme j'avois cette pensée & que j'étois dans la résolution de demander permission à la M. Genevieve de m'excuser envers les personnes à qui je m'étois engagée, on me vint quérir de sa part pour me conseiller de le faire ; à quoi étant toute disposée, j'écrivis à Mr. de Meaux, & lui fis trouver bon ce que je desirois ; je me suis crû obligée depuis, de considérer cet évenement comme un effet de la protection de Dieu, sur moi, s'il étoit vrai qu'on eut dessein de me retirer de cette Maison, ce qui n'étoit pas sans apparence, & je l'ai attribué aux prieres de la M. Angelique & de la M. Genevieve.

Le jour pris pour donner l'habit, étant arrivé, Mr. de Paris le donna de sa main, à six Filles, trois de chœur ; sçavoir, S. Catherine de Ste. Agnès, S. Anne de la Nativité, & moi S. Magdelaine de Ste. Agnès ; & trois Converses ; sçavoir, S. Anne de S. Paul, S. Marie de la Croix, & une autre qui n'est pas demeurée, & il donna dans la même cérémo-

nie, le scapulaire blanc & la croix rouge, à la M. Genevieve & aux douze Professes, & leur ayant témoigné au parloir, la satisfaction qu'il avoit eu de cette cérémonie, il leur promit la continuation de sa bienveillance & de sa protection. Je crois que je dois marquer ici, que la M. Angelique nous pria de prendre l'habit sans aucun ornement, avec les habits les plus simples qu'il se pourroit, & une coëffe sur la tête, ce que nous n'avions pas encore vû pratiquer à P. R. où les Filles avoient, jusques-là, été ajustées comme par-tout ailleurs.

Nous passâmes ce me semble cette année, dans une assez grande paix, sinon que l'absence de la M. Angelique nous étoit toûjours fort sensible. Elle ne laissoit pas néanmoins de nous conduire en quelque, façon, la M. Genevieve lui rendant compte de tout & prenant ses avis, & chacune de nous lui écrivant dans ses besoins & recevant ses réponses.

On esperoit que les Novices feroient profession au bout de l'an, & l'on fit pour s'y prépréparer, une retraite de six semaines, & comme les Professes prenoient part à cette grace qui devoit accomplir l'établissement de la maison, elles firent aussi la solitude pendant cette préparation, & on la fit dans la plus grande exactitude.

Une des Novices ayant lû les lettres de St. Jerôme, elle fut touchée de l'avis qu'il donne aux Vierges de donner leurs biens aux pauvres & non à leurs parens, elle se résolut de le suivre au moins en ce qu'elle pourroit & qu'on lui permettroit, étant en état de disposer de quelque chose. Elle en écrivit à la M. Angelique, qui loüa son dessein ; mais en même-tems, elle l'avertit qu'elle ne devoit rien faire

III. PARTIE

en cela, qu'avec discrétion, & qu'après avoir beaucoup prié Dieu pour connoître sa volonté, & qu'elle devoit souvent dire ces paroles : *Doce me facere voluntatem tuam.* Que si après cela, elle avoit toûjours ce desir dans le cœur, elle lui promettoit de le proposer simplement à ses parens ; mais que c'étoit à condition qu'elle n'en donneroit rien du tout au monastere, & qu'elle n'y consentoit point autrement. Elle lui conseilla aussi de se contenter pour les pauvres, de ce que ses parens lui accorderoient de bon cœur, sçachant qu'ils étoient assez charitables pour en user avec honnêteté.

Je ne me souviens pas qu'il y eut d'autre raison qui retardât cette profession, sinon, qu'on vouloit trouver une autre maison de plus grande étenduë & en plus grand air pour s'y établir. La M. Angelique avoit toûjours de la peine de celle où nous étions, qui étoit fort chere & très-serrée, & où il n'étoit pas possible de nous étendre, sans de grosses sommes, les maisons étant fort cheres dans ce quartier, qui est celui du Louvre, & nous n'avions pas même de fonds suffisans pour subsister ; c'est pourquoi on avoit été d'avis que nous vendissions notre maison pour nous établir dans quelque autre quartier, où on en pouroit avoir une plus grande à meilleur marché, avec un grand jardin. Mr. l'Archevêque ne vouloit pas même, par bonté, que nous demeurassions davantage en ce lieu qu'il croyoit trop mal sain ; & en effet, la plûpart de nous y ont été longtems malades, ce qu'on attribuoit à cette maison, où il n'y avoit point d'air.

Mr. l'Archevêque envoya une personne de ses amis (Mr. de Chenoise) & des nôtres, pour nous donner de sa part, le choix d'ache-

ter promptement une maison plus commode, pour nous y établir, & y faire profession, ou de retourner à Port-Royal en attendant qu'on en trouvât une propre.

Ce dernier parti nous ayant paru le plus avantageux, pour diverses raisons, nous résolûmes de l'embrasser, plusieurs d'entre nous en ayant même bien de la joye, parce que nous souhaitions fort, ce que Dieu a permis depuis, que l'institut du St. Sacrement s'établit à Port-Royal, & que nous ne fussions plus obligées d'en sortir. Nous avions toutes été appellées à Port-Royal, nous avions une affection particuliere pour la Regle de St. Benoît, sans parler de la difficulté que nous trouvions à établir ce nouveau monastere sans la M. Angelique, qui en étoit le principal apui.

On fit néanmoins beaucoup de prieres avant que de conclure cette affaire, & on se disposa par divers exercices de piété & de penitence, à recevoir la lumiere de Dieu, pour ne rien faire en cela que suivre sa volonté. La Mere Genevieve, qui avoit grande dévotion à la parole de Dieu, ouvroit d'ordinaire le nouveau Testament, dans toutes les rencontres qui arrivoient, soit pour y trouver quelque consolation dans les évenemens fâcheux, ou quelque instruction selon les besoins, & on trouvoit toûjours à l'ouverture, quelque chose qui avoit raport à ce qu'on demandoit. L'ayant ouvert une fois pour aprendre comment nous devions nous disposer pour connoître la volonté de Dieu, on y trouva dans les Epitres de Saint Paul, qu'il recommandoit les exercices de prieres, charité, aumône, &c. Et la M. Genevieve nous ayant demandé à toutes en particulier, quel étoit notre sentiment, sur ce que nous

III. PARTIE

nous devions offrir à Dieu en la perſonne des pauvres, il ſe rencontra que toutes les Sœurs eurent la même penſée, ſans que pas une l'eut communiquée aux autres. C'étoit de nous retrancher quelque choſe, & de faire quelque abſtinence pour aſſiſter quelque pauvre famille, & nous reçûmes cette penſée comme venant de Dieu, voyant quelle étoit dans le cœur de toutes les Sœurs.

Etant enfin réſoluës de revenir à P. R. la ſeule crainte que nous avions en y retournant, étoit que dans la multitude des perſonnes qui y étoient, on ne pût conſerver une auſſi grande union les unes avec les autres, que celle qui étoit dans cette petite maiſon. Mr. Singlin nous étant venu voir, & quelques unes de nous lui ayant dit cette difficulté, il nous répondit, que la où étoit l'eſprit de Dieu, comme il étoit à P. R. l'union & la paix y étoient toûjours, ſans que la multitude des perſonnes y pût mettre empêchement. N'ayant donc plus rien à apréhender, nous attendions avec joïe, ce retour: la M. Angelique l'aprouvoit fort, & toute la Communauté de P. R. nous attendoit auſſi avec beaucoup d'affection; mais Dieu permit que cette joye fut troublée par une affliction bien ſenſible. Mr. de St. Cyran aïant été arrêté & mis au Bois de Vincennes deux jours avant notre retour. Nous eſpérions de le revoir à P. R. où il alloit toûjours, & où il avoit beaucoup contribué avec la M. Angelique & la M. Agnès, à faire un entier renouvellement de toute cette Maiſon, que nous trouvâmes dans une entiere ſerveur, & dans une exactitude à tous les devoirs de la Religion, toute autre que celle où nous l'avions laiſſée, ſous la conduite de Mr. de Langres, princi-

III. PARTIE

palement en ce qui regardoit la simplicité, la pauvreté, le recüeillement & le silence, de sorte que nous n'avions nul regret d'avoir quitté notre petite Maison, trouvant dans celle-là, le même esprit & la même conduite.

Notre M. Agnès, qui étoit lors Abbesse, nous reçût avec une très-grande charité, & notre chere M. Angelique, qui nous considéroit toutes comme ses enfans, & qui nous portoit toûjours dans son cœur, ne pouvoit assez nous marquer sa joye de nous revoir auprès d'elle, & nous étions ravies de nous remettre sous sa conduite; l'ayant trouvé maitresse des Novices. Les Sœurs Professes qui étoient revenües du St. Sacrement, la prierent instamment de trouver bon qu'elles rentrassent au Noviciat, ce qu'elle leur accorda: & elles y furent quelque tems jusqu'à ce qu'on les mit en obéïssance. La M. Angelique y faisoit des conférences très-édifiantes, comme je l'ai déjà raporté de celles qu'elle nous faisoit au St. Sacrement, de sorte, que plusieurs des Sœurs de la Communauté avoient obtenu permission de venir y entendre les instructions si saintes, qu'elle nous y donnoit, & l'explication qu'elle faisoit des histoires de l'Ecriture Sainte, qu'elle avoit lûës: elle tâchoit d'élever ses Novices dans le même esprit & les mêmes sentimens où elle étoit elle-même, & je puis dire qu'encore qu'elle s'apliquât à nous instruire avec beaucoup de soin, & avec des paroles toutes pleines de feu, elle ne le faisoit pas moins par ses exemples. Elle observoit exactement les résolutions qu'elle avoit faites après son renouvellement à Mr. de St. Cyran. Elle avoit une attention continuelle à se mortifier, se passant presque de toutes choses, & ne prenoit pour son usage que ce qu'il y avoit de plus

vil, de plus pauvre & plus incommode, & elle vivoit dans une grande séparation & un grand silence, n'allant au parloir que par nécessité & par obéïssance, & quand elle étoit obligée d'y aller, elle y paroissoit comme une personne déjà morte aux nouvelles & aux vaines satisfactions du monde ; quoi que cela ne l'empêchât pas d'y témoigner beaucoup de charité aux personnes qu'elle voyoit, sur quoi je rapporterai ce qu'une Dame de piété de ses meilleures amies (M. le Cointre) m'a dit, après avoir vû la M. Angelique. Elle me dit qu'elle l'avoit trouvée comme une personne toute morte au monde, & qu'elle lui avoit dit : ma Mere, je crois que vous n'aimez gueres à voir le monde, à quoi la Mere lui avoit reparti : he ! qui l'aimeroit ce monde réprouvé, pour qui Jesus-Christ a dit qu'il ne prioit point ? Quoi qu'ensuite, comme cette Dame étoit une personne très-vertueuse, elle ajoûta qu'elle ne la considéroit pas comme étant du nombre de ceux qui composent le monde.

Elle nous disoit que quand nous allions au parloir, nous en devions desirer la fin ; mais sans inquiétude, & sans manquer au respect & à la charité, & que nous ne devions entamer aucun discours ; mais suivre seulement ceux qu'on nous faisoit, évitant ainsi les deux extrêmités, d'y faire paroître de l'ennuy & du chagrin, ou d'y prendre trop de satisfaction, & que nous devions y aller par charité pour la satisfaction des autres, & non pour la nôtre.

La M. Angelique faisoit en ce tems-là, de longues retraites, elle choisissoit pour cela, les lieux les plus incommodes, se faisant, comme Judith, de petite cellules en un coin de grenier, où elle ne pouvoit manquer de souffrir

beaucoup de chaud & de froid, il y en avoit particulierement une fort incommode, où on ne se seroit jamais avisé d'y mettre personne; il n'y avoit que la longueur de son lit, & il y avoit une petite fenêtre sur les tuiles, qui donnoit tout droit sur son lit. Pendant toutes ces retraites, elle ne laissoit pas de prendre le soin de la conduite de ses Novices. Nous l'allions voir dans sa solitude, & elle nous recevoit, & toutes les autres qui desiroient lui parler, avec sa charité ordinaire. Toute la différence que nous trouvions, c'est qu'elle paroissoit encore plus pleine de Dieu & plus morte à toutes les choses du monde.

Je me suis trouvée auprès d'elle, avec quelques autres de mes Sœurs, pendant une partie de ses retraites, & je crois qu'on pourra recevoir de l'édification de la regle qu'elle nous faisoit tenir & qu'elle gardoit elle-même. Elle étoit toûjours seule dans ses autres retraites; s'étant trouvée mal, dans celle dont je parle, on l'obligea de quitter son grenier & de se mettre dans une chambre. Elle en prit une qui étoit au quatriéme étage: il arriva en même-tems, que quelques unes de ses Filles, dont j'étois l'une, se trouverent indisposées. Elle nous fit venir en ce lieu pour nous traiter, & quelques autres pour la servir & nous aussi. Il ne se peut rien ajoûter à l'exactitude qu'elle établit dans cette chambre, qui nous servoit d'infirmerie. On y gardoit un si parfait silence, qu'on n'y entendoit presque jamais parler, je ne dis pas de choses inutiles; mais de celles-mêmes qui pouvoient être nécessaires, parce qu'elle vouloit qu'on les dit tout bas, pour ne pas distraire les autres, quand on ne se pouvoit faire entendre par signes. La ruelle de notre lit, ou quelque petit coin auprès, servoit à chacu-

ne de nous, de cellule & d'oratoire, quoi qu'il n'y eut point de séparation, on y demeuroit dans le même recueillement que si on y eut été enfermée. Elle nous avoit dit de lui écrire quand nous avions quelque chose à lui dire, ou quelque avis à lui demander, & elle nous rendoit aussi-tôt réponse par écrit. Nous allions à la Messe à une tribune qui donnoit sur l'Eglise & nous disions tout l'Office ensemble, autant qu'il se pouvoit, & aux heures du chœur : & même quand nous fûmes en état de nous lever la nuit, nous disions quelque fois Matines à deux heures.

La Mere gardoit une grande mortification dans la nourriture, pendant que nous fûmes en cette chambre, elle mangeoit un peu de viande boüillie & de la plus simple, à dîné, & le soir, elle ne prenoit qu'un peu de pain & de fromage, ou une poire : & quelques unes de nous lui ayant demandé permission de reprendre l'abstinence de viande, elle nous dit qu'elle nous permettroit plûtôt de faire comme elle, parce qu'en l'état où nous étions encore, le maigre nous pouvoit faire mal aussi-bien qu'à elle ; mais si nous nous sentions assez fortes pour nous passer de souper, cela ne nous pouroit faire de mal. Il y avoit à une fenêtre de cette chambre, une clochette que l'on pouvoit sonner de la cour, il y avoit aussi une poulie avec une corde, où la Mere avoit attaché un panier ; & quand les Sœurs du tour avoient quelque message à lui faire, elles sonnoient la clochette pour nous avertir, & elles mettoient dans le panier, les lettres qu'on lui envoyoit, & un billet où étoit écrit ce qu'elles avoient à lui dire ; & la M. aïant fait réponse, nous la mettions dans le panier & nous sonnions la clochet-

te afin qu'on la vint reprendre. La M. étoit aise de cette invention, parce qu'elle épargnoit bien de la peine aux Sœurs du tour, la chambre étant fort haute, & aussi parce que cela n'interrompoit point le recueillement & le silence.

On fit la seconde élection de la M. Agnès pendant que nous étions en ce lieu. La M. Angelique qui craignoit fort d'être elûë, prioit Dieu sans cesse avec ardeur durant les jours qu'on se disposoit à cette action, & elle nous faisoit faire beaucoup de prieres avec elle pour le bon succès de cette élection : elle ne nous en parloit pas plus ouvertement, parce que nous n'y devions point prendre part, n'étant que novice ; mais il ne nous étoit pas difficile de juger, que le bon succès qu'elle desiroit, étoit que Dieu détournât d'elle, cette charge, ce qui nous parut encore plus ouvertement, par la joye qu'elle nous témoigna après que l'élection fut faite, & elle ne se pouvoit lasser de rendre graces à Dieu & de nous porter aussi à le faire, de ce que, disoit-elle, cette élection avoit réüssi si heureusement.

Je peux ajoûter ici, que trois ans après, aïant été elle-même élûë Abbesse, il n'est pas croïable combien elle en eut de douleur, & elle ne nous la témoignoit pas par ses paroles, car elle avoit grande attention à les suprimer en ces rencontres, jugeant que cette épanchement n'étoit qu'une vaine satisfaction de l'amour propre. Elle se contentoit de porter sa douleur devant Dieu ; mais elle en étoit si pénétrée, qu'elle ne la pouvoit cacher, de sorte qu'elle nous faisoit une extrême compassion, & que quoi que nous eussions autant de joye que nous avions d'estime & de confiance pour elle, plusieurs de nous ne purent s'empêcher de s'attendrir, en lui allant faire notre reconnoissance.

Fin de la troisiéme Partie.

REMARQUES
TOUCHANT LES VERTUS DE LA MERE MARIE-ANGELIQUE.

QUATRIEME PARTIE.

IV. PARTIE.

LA M. Angelique ne pouvoit souffrir qu'on fit des différences de son monastere & de son ordre, à celui des autres. Elle nous disoit sur cela, que pour elle, rien ne lui étoit plus insuportable, que de voir parmi les personnes religieuses, des jalousies & des préférences pour leur ordre : que les unes disent, notre ordre est le plus ancien : les autres, le notre est le plus austere, ou il a rendu de plus grands services à l'Eglise. Pour moi, disoit-elle, je suis de l'ordre de tous les Saints & tous les Saints sont de mon ordre. J'aime toutes les ames & toutes les Religieuses, comme étant mes Sœurs & servantes de Dieu, comme moi, & je me crois obligée de les ser-

vir toutes, quand il m'y engage. Elle desiroit inspirer à ses Filles, ces mêmes sentimens & qu'elles eussent une charité générale qui embrassât avec tendresse, toutes les religions & toutes les Religieuses. C'étoit aussi cette charité qui lui faisoit ressentir une douleur sensible quand elle aprenoit les désordres qui se commettoient dans les religions où les violences qu'on faisoit en d'autres pendant le tems de la guerre, dont elle étoit toute pénétrée, & elle nous faisoit faire tous les jours une priere en commun, en l'honneur de Ste. Agnès, pour demander à Dieu par l'intercession de cette Sainte, qu'il lui plut de protéger toutes les personnes qui s'étoient consacrées à lui, & qui étoient exposées à de si grands périls.

La Mere avoit une très-grande foi & confiance en Dieu, en toutes rencontres, ce qui faisoit qu'elle s'adressoit à lui avant toutes choses: & quoi qu'elle se servit des moyens humains quand il étoit à propos de le faire, elle ne vouloit pas qu'on s'y appuyât; mais sur la protection de Dieu, & quand dans ces tems de guerre, elle voyoit quelques unes de nous qui avoient trop de frayeur, elle les reprenoit de leur peu de foi. Je lui ai oüi dire en diverses occasions, sur ce sujet, des paroles toutes de feu & toutes pleines de confiance. J'en raporterai ici seulement quelques unes, que je lui ai oüi dire à une Sœur qui avoit témoigné beaucoup d'apréhension. Elle lui dit donc entre autres choses, en la reprenant. Notre Seigneur dit qu'il viendra comme un larron, la nuit & à l'heure qu'on y pensera le moins; il n'est pas besoin d'une armée pour nous ôter la vie, il ne faut qu'une pierre ou une tuile tombée d'en haut sur nous, & une infinité d'autres accidens qui

nous peuvent tuer en un moment : l'heure de notre mort & de notre jugement eſt incertaine, & nous devrions toûjours conſidérer & avoir dans le cœur, le degré d'humilité de notre regle, nous regardant comme des criminelles qui doivent bien-tôt comparoître au jugement de Dieu : & vous vous amuſez ma Sœur, à des niaiſeries & à de vaines craintes que Dieu retire ſon aſſiſtance de vous : he ! quoi ? eſt-ce que vous ne ſçavez pas que Dieu eſt pour vous, & qu'on pourroit dire avec le Prophete Eliſée, il y en a plus pour vous que contre vous ? ne ſçavez vous pas que les cheveux de votre tête ſont tous comptez, & qu'il n'en tombera pas un que par la volonté de Dieu, & qu'il gouverne les méchans, en ſorte qu'ils ne peuvent faire aucun mal, que ce qu'il leur permet ? mais c'eſt que nous n'avons point de foi.

Notre Mere ne témoignoit pas moins ſon ardente foi & ſon abandonnement de toutes choſes aux ordres de la providence. Dans les maladies périlleuſes & la mort des perſonnes qui lui étoient les plus cheres, & qui paroiſſoient les plus néceſſaires à la maiſon, elle vouloit qu'on ne négligeât rien de ce qui regardoit le ſervice des malades, & qu'on eut un très-grand ſoin de faire tous les remedes qu'on leur ordonnoit ; mais elle ne vouloit pas qu'on s'empreſſât pour les multiplier, ni pour en propoſer d'autres ſelon ſon jugement particulier, ou qu'on ſe plaignit des Médecins, s'il arrivoit qu'ils n'euſſent pas réüſſi. Elle nous diſoit dans ces rencontres, que c'étoit Dieu qui l'avoit fait qu'il falloit l'adorer & ſe taire : que nous devions croire certainement qu'il gouvernoit toutes choſes, & que c'étoit lui qui donnoit la force aux remedes quand il lui plaiſoit de ſoulager

quelqu'un, & qu'au contraire sans sa bénédiction, rien ne pouvoit servir. Elle ne pouvoit souffrir de nous voir abbatuës & inquiettes dans ces occasions, quoi qu'elles la touchassent autant que personne ; mais rien ne pouvoit affoiblir sa constance & sa confiance en Dieu. Je me souviens qu'un jour que notre M. Agnès étoit fort mal, & que nous étions dans l'aprehension de la perdre, la Mere Angelique nous voyant fort tristes à la conférence, elle nous en reprit avec sa force, & en même-tems, avec sa douceur ordinaire dans ces rencontres ; & elle nous disoit entre autres choses, qu'il étoit étrange que nous eussions si peu de foi, & que nous eussions moins de confiance en la bonté de Dieu, que nous n'en aurions en celle d'une créature, que nous sçaurions qui auroit beaucoup de charité pour nous : & pour nous mieux le persuader, elle nous disoit. N'est-il pas vrai mes Sœurs, que si la vie & la mort de la Mere Agnès dépendoit de Mr. Singlin, vous ne craindriez point, que vous feriez dans un parfait repos? vous diriez, oh! nous ne pouvons douter de la charité de Mr. Singlin pour nous, & il sçait combien la M. Agnès nous est néceſſaire : c'est pourquoi nous ne devons rien apréhender. Hé ! quoi ? ne sçavez vous pas que la bonté de Dieu est infiniment plus grande que celle de toutes les créatures, & qu'il ne fait rien que pour l'avantage de ceux qui sont à lui ? mais nous n'avons point de foi, & nous sommes toutes humaines, & au lieu de nous abandonner à Dieu, d'avoir recours à lui, de le prier, nous nous amusons à de vaines craintes & à des inquiétudes inutiles. Elle nous disoit aussi, que Dieu n'avoit que faire de ses créatures, qui n'étoient que comme une four-

mi, qu'il ſçavoit bien faire réüſſir ſes deſſeins ſans elles, & qu'il en ſuſciteroit d'autres quand il lui plairoit, au lieu de celles qu'il retiroit; qu'il nous tiendroit lui-même la place de tout; que la privation des créatures nous devoit porter davantage à Dieu, & que quand il ôtoit les hommes, c'eſt-à-dire qu'il vouloit être lui-même notre ſecours, notre apuy & notre conduite, & qu'il y falloit avoir une parfaite confiance. Nous l'avons vû ſouvent en d'autres occaſions, fortifier & conſoler les autres, lors qu'elle-même étoit pénétrée de douleur; car elle étoit très-éloignée d'être indifférente ou peu ſenſible, & je puis dire que je n'ai jamais remarqué en perſonne, une charité plus tendre ni plus reconnoiſſante qu'elle en avoit pour ſes amis. Il n'y avoit que ſa foi & ſa parfaite ſoumiſſion en Dieu, qui la ſoutenoit dans ces rencontres. Elle la faiſoit particulierement paroître lorſqu'il lui plaiſoit de retirer à lui, ces perſonnes qu'elle aimoit le plus & qui lui étoient plus étroitement unies, ſoit par la nature ou d'autres conſidérations. Elle n'épargnoit rien de ce qui dépendoit d'elle pour les ſoulager & les rechaper, ce qu'elle faiſoit même pour les moindres perſonnes; mais lorſqu'elle connoiſſoit clairement la volonté de Dieu, par leur extrêmité ou par la diſpoſition qu'il en avoit faite, elle demeuroit dans une grande paix, on la voyoit adorer Dieu dans un profond ſilence & anéantiſſement, ſans faire aucune plainte, & ſans donner preſque d'autres marques qu'elle en étoit touchée, ſinon qu'il paroiſſoit qu'elle étoit encore plus recuëillie & plus attentive à Dieu.

Je ne doute pas qu'on ait remarqué dans d'autres relations, la grandeur de cette foi &

de cette confiance en Dieu, qui n'a pas moins paru dans toutes les affaires fâcheuſes où elle s'eſt trouvée & dans toutes les néceſſités & grandes dettes de la Maiſon. Toutes les perſonnes qui l'ont connuë, ont toûjours remarqué que cette vertu étoit ſon don particulier, auſſi-bien que la charité, qu'elle la poſſédoit dans un degré éminent, & qu'elle la communiquoit même aux autres, n'y ayant perſonne plus capable qu'elle, de fortifier & d'encourager les perſonnes les plus foibles & les plus abbatuës & relever la foi & la confiance de celles qui ſembloient n'en avoir preſque plus.

L'eſprit de priere qui naît de la foi, n'étoit pas moins ardent en elle. Il ne paroiſſoit pas ſeulement lorſqu'elle étoit à l'Egliſe, où on la voyoit ſouvent dans un recuëillement extraordinaire & dans un anéantiſſement d'elle-même, qui paroiſſoit même ſur ſon viſage, & qui nous faiſoit rentrer en nous-mêmes en la conſidérant: mais on peut dire qu'elle prioit ſans ceſſe & en toutes rencontres. On la voïoit ſouvent lever les yeux & les mains au Ciel; & dans toutes les nouvelles fâcheuſes ou agréables, la premiere choſe qu'elle faiſoit, étoit d'adorer Dieu dans une poſture d'humilité, de le prier ou lui rendre graces ſelon les occaſions, & on voyoit que cela ne ſe faiſoit point par étude ou par habitude; mais avec un ardeur & une affection qui faiſoit bien voir que c'étoit un mouvement qui venoit du fonds du cœur. Elle nous exhortoit auſſi à prier beaucoup, quand on lui raportoit quelques afflictions ou quelques miſeres, ſur-tout dans les calamités publiques, qui témoignoient la colere de Dieu; non pas qu'elle deſirât qu'on employât beaucoup de tems à faire des prieres particulieres, au

au contraire, elle vouloit qu'après avoir élevé ſon cœur à Dieu, & lui avoir recommandé ces perſonnes affligées, on continuât à s'emploïer avec fidélité, chacune dans ſon travail, qu'elle nous enſeignoit devoir tenir lieu d'oraiſon continuelle, pourvû qu'on eut ſoin de le faire dans la vûë de Dieu & dans le ſilence de la langue & de l'eſprit, autant que l'on pouvoit.

Sa dévotion ne regardoit pas ſeulement les principaux objets de notre foi & les miſteres; mais elle s'étendoit ſur les moindres choſes qui avoient quelque raport à Dieu. Elle en avoit auſſi une fort grande à la Ste. Vierge & pour tous les Saints: il ſembloit qu'elle connut les graces & les dons particuliers de chacun d'eux, & nous étions quelquefois ſurpriſes de lui voir témoigner beaucoup de dévotion pour des Saints qui paſſoient preſque pour inconnus; mais elle avoit toûjours quelque raiſon particuliere pour les révérer, & ſur-tout, ceux qui avoient aimé à être cachés & inconnus. Elle vouloit qu'on eut grande dévotion & reconnoiſſance vers les Saints de qui on avoit reçû quelque grace particuliere. Cette Mere qui avoit un cœur ſi ſenſible aux faveurs de Dieu & des hommes, ne pouvoit ſouffrir l'ingratitude en quelque occaſion que ce fut; & je me ſouviens qu'elle me reprit un jour de ce que je ne ſçavois pas qu'il étoit la fête d'un Saint aſſez peu connu, & dont on ne fait point mémoire dans l'Egliſe, qui m'avoit guérie d'un mal fort fâcheux, lorſque j'étois encore fort petite, & elle me dit que je devois avoir grand ſoin de remarquer ce jour, & de me diſpoſer à la Ste. Communion, en action de graces.

Elle nous dit un jour de St. Laurent, que nous devions avoir une dévotion particuliere

IV. PARTIE

à ce Saint, dont il y avoit anciennement une chapelle en ce lieu, cy-avant que le monastere fut bâti, & que Dieu qui voit tous les tems, & qui gouverne toutes choses par sa providence, nous l'avoit donné pour patron, à nous qui étions destinées à honorer le St. Sacrement, parce que les Saints Peres ont remarqué, que la raison pour laquelle il a été si fort & si invincible dans les plus cruels tourmens, c'est qu'il avoit bû & mangé à la table du Seigneur, & qu'étant Diacre & dispensateur du sang du Fils de Dieu, il s'étoit enyvré de ce vin celeste : qu'il falloit le prier qu'il nous obtint d'en faire comme lui, un bon usage, & d'annoncer la mort du Seigneur par toute notre vie, qui devoit être une vie de mortification, de penitence & de martyre. Je fais ces petites remarques, pour faire voir son attention à ne rien négliger de ce qui pouvoit exciter & renouveller toûjours sa dévotion & la nôtre.

Elle avoit grand soin de sanctifier les jours de fêtes commandés par l'Eglise, & quoi que la force de son esprit & la solidité de sa vertu, la missent fort au-dessus des scrupules, elle avoit la conscience extrêmement tendre pour tout ce qui regarde nos devoirs envers Dieu. Elle vouloit que les Sœurs les plus occupées eussent soin de ménager ces jours-là, tout le tems qu'elles pouvoient, pour la lecture & la priere, & je l'ai vûë en diverses rencontres, faire quitter à des Sœurs, de petites choses qu'elles croïoient pouvoir faire en ces jours-là, pour gagner plus de tems, comme par exemple : une Sœur couturiere des enfans, préparoit de louvrage dans de petites mannes qu'elle portoit à des Sœurs, qui devoient le lendemain travailler pour elle ; étant venuë un jour de fête, dans un lieu où

je me trouvai avec la Mere, elle l'en reprit fort, & la Sœur lui ayant dit que cela l'avancoit beaucoup, & qu'elle perdroit bien du tems s'il falloit attendre aux autres jours à préparer l'ouvrage pour le donner aux Sœurs ; la Mere lui fit entendre, que les fêtes étant ordonnées pour être employées au ſervice de Dieu & aux actions de piété, elle ne devoit pas même s'en occuper l'eſprit ; que ce n'étoit qu'un empreſſement qu'elle n'approuvoit pas. Quand il venoit quelque néceſſité de s'employer à des occupations extraordinaires, elle vouloit qu'on y agit avec une grande retenuë, ne faiſant que ce qui étoit néceſſaire, & ſeulement dans les eſpaces entre les heures de l'Office. Je me ſouviens par exemple, qu'étant quelquefois obligée de faire préparer une chambre pour Mr. d'Aumont, ou pour quelqu'autre perſonne qui arrivoit ici un Dimanche ou un jour de fête, elle vouloit qu'on quittât cette occupation auſſitôt que l'Office ſonnoit, quoi qu'on eut pû trouver des perſonnes qui ne chantoient pas ; mais comme ce tems eſt particulierement deſtiné à loüer Dieu, elle deſiroit qu'on ne l'employât qu'à cét uſage.

Le 1. jour d'Octobre 1651. Mr. de Ste. Beuve vint en ce monaſtere, accompagné de Mr. Singlin, pour recevoir nos ſuffrages le jour du St. Ange Gardien, pour l'élection qui fut néanmoins différée, parce que la M. Angelique demeura fort malade. Elle ne ſe fit que le 29. Octobre de la même année. La M. Angelique fut continué avec la permiſſion de Mr. l'Evêque de Toul, grand Vicaire de Paris & Supérieur de ce monaſtere, y ayant déja neuf ans qu'elle étoit en charge. Elle revint en cette Maiſon des Champs, le 13. Janvier 1652. où elle fut

reçûë avec les mêmes cérémonies & la même joïe qu'elle l'avoit été autrefois. Elle n'y demeura pas long-tems, parce que la seconde guerre de Paris l'obligea de ramener toutes ses Filles à Paris. Elles commencerent à sortir d'ici le 24. Avril, & la Mere ramena le reste le lendemain, jour de St. Marc. Elle arriva à Port-Royal, de Paris, fort tranquile, quelque regret qu'elle eut dû avoir de quitter la solitude, qui étoit la seule attache qu'elle eut au monde; mais elle n'en avoit à rien, du moment qu'elle voyoit l'ordre de Dieu; à son abord, une Sœur lui ayant demandé si elle n'étoit pas bien fatiguée d'une telle journée, parce que c'étoit toûjours elle qui donnoit ordre à tout, en de semblables occasions; elle répondit gayement, point du tout, je n'ai jamais de peine que quand je ne suis pas assurée de la volonté de Dieu, & qu'il faut que j'agisse par moi-même; mais en cette rencontre, que Mr. Singlin qui étoit avec nous, a résolu tout ce qu'il y avoit à faire, je n'ai eu qu'à suivre Dieu qui parloit par lui, & cela ne me lasse jamais.

Il ne seroit pas possible de remarquer toutes les charités que la M. Angelique fit à diverses personnes, pendant ce tems de la seconde guerre, qui fut assez longue. Ma Sœur Angelique de St. Jean, fit en ce tems-là, quelques remarques que je raporterai ici, comme elle me les a données écrites de sa main. Elle en a même marqué quelque chose dans une lettre, à une personne en qui elle avoit une parfaite confiance. Elle est dattée du 24. Septembre 1652. voici ce qu'elle porte.

Nous avons été visitées de bien quatre cens Religieuses de tout ordre, & il me semble que c'ait été une singuliere providence de Dieu;

cela a donné un peu de travail quelquefois, mais non, par sa grace, grande distraction; au contraire, ces visites nous ont donné sujet de reconnoître les grandes obligations que nous avons à Dieu & à ceux qu'il leur a plû donner pour nous instruire de nos devoirs, surtout à Mr. de St. Cyran, qui est avec Dieu, & qui a été après Dieu, le principe de notre bonheur; voyant ces pauvres Filles si destituées de conduite, que cela fait pitié. D'ailleurs, elles se sont détrompées de tout ce qu'on leur avoit dit de nous, & en jugeant par nos maximes & l'ordre général de la maison, elles nous ont estimées incomparablement plus que nous ne valons, & plusieurs se sont renouvellées, outre huit qui nous sont demeurées. Nous en avons eu pour un jour jusqu'à cinquante, sans que l'on ait été incommodé pour leur nourriture, ni qu'elles ayent causé aucun désordre, & étant dans cette maison, jusqu'au nombre de 182. personnes, jamais il n'y eut plus de silence, graces à Dieu, ni nous n'eûmes moins d'incommodité pour le vivre, encore que toutes choses ayent été fort cheres, & presque un tiers plus que l'année passée. Je vous supplie très-humblement de prier Dieu que nous soïons vrayment reconnoissantes de ces graces. Nous avons vû des Religieuses qui ont 50000. liv. de rente, qui souffrent la nécessité & s'estiment pauvres, & nous qui n'en avons pas dix, nous ne souffrons rien. Cela me fait peur, voyant combien nous sommes indignes d'une telle protection & si particuliere bonté que Dieu a pour nous.

REMARQUES

De la Sœur Angelique de Saint Jean Arnauld, touchant la M. Angelique.

L'Aproche des Armées du Roy & des Princes mettant en péril, toutes les Maisons Religieuses de Filles de la campagne autour de Paris, la plûpart sortoient de leurs couvents pour entrer dans la Ville.

Les Filles de Notre-Dame de Liesse qui avoient leur Maison au bout du Faubourg St. Germain, furent averties qu'elles n'étoient pas en sureté. La M. Angelique l'ayant apris, en fut fort en peine, parce qu'elle les vouloit bien prendre ; mais il falloit une permission de leur Supérieur qu'il étoit très-difficile d'obtenir. Pour ce sujet, elle fit faire des prieres ceans afin qu'il plût à Dieu de les assister & les faire sortir du péril où elles étoient : cependant des amis de la Maison (Messieurs de Bagnols, de Bernieres & le Nain) qui avoient sollicité & obtenu leur obédience, en vinrent dire la nouvelle à notre Mere, qui toute transportée de joye se jetta à genoux pour en remercier Dieu, avec autant de sentiment d'amour, que si elles eussent été ses propres Sœurs, quoi qu'elle n'eut jamais vû ces pauvres filles, qu'elle ne connoissoit qu'à cause de leur extrême pauvreté, ne vivant depuis quelques années, que des aumônes des amis de la Maison. Au sortir du parloir, rencontrant Mad. d'Aumont & quelques Sœurs, elle leur dit avec un visage gay & ouvert : voici de bonnes nouvelles mes enfans : celles à qui elle parloit s'imaginerent que c'é-

toit de la paix, & lui demanderent s'il y avoit quelque accommodement : elle leur répondit que non ; mais que c'étoit que ces pauvres Filles de Lieſſe viendroient demain deuxiéme Mai, au nombre de huit Religieuſes ; nonobſtant que la Maiſon fut augmentée de toute la Communauté de Port-Royal des Champs, de la M. Prieure de Gif, de la M. de St. Maur, ſœur de Mad. d'Aumont, que la Mere avoit reçûës dans le même-tems & pour le même ſujet, les guerres les ayant amenées à Paris, & étant toutes deux malades & aſſez mal accommodées dans la Maiſon où elles étoient, elles eurent permiſſion de venir en celle-cy, comme auſſi une autre Religieuſe de Chanteloup, une de St. Remi, une de Belhomer ; de ſorte qu'en moins de dix ou douze jours, elle ſe chargea de treize Religieuſes, dans un tems où tout le monde cherchoit à ſe décharger.

Le lendemain ſecond Mai, elle paſſa tout le jour à faire dreſſer des lits dans le bâtiment de la Princeſſe de Guimené, pour y mettre des Sœurs de ceans, à qui elle faiſoit quitter leurs cellules, pour les donner à ces Religieuſes qu'on attendoit. Deux jours après, ayant fait une petite conférence à ces huit Religieuſes, elle nous dit après les avoir quittées, qu'elle en avoit grande ſatisfaction, qu'elles étoient toutes bonnes filles & de vrais moutons, qu'il ſembloit que Dieu donnoit une bénédiction particuliere aux Religieuſes, qu'on recevoit d'ailleurs plus qu'aux autres, ſurquoi lui ayant été objecté, qu'il ſembloit, par ce qu'elle diſoit, qu'elle nous vouloit exclure d'être ſoumiſes, & nous faire paſſer pour ne lui être pas ſi obéïſſantes. Elle répondit que ce n'étoit pas ſon intention, & qu'elle auroit tort de ſe plaindre, ſur ce point,

que tout le monde étoit mouton devant elle, & qu'elle ne sçavoit pas comment cela se faisoit; mais qu'il étoit vrai que Dieu lui faisoit la grace de lui faciliter beaucoup la peine de sa charge, par la créance qu'il lui donnoit dans l'esprit, de toutes les personnes qu'elle trouvoit toûjours souples & soumises, & qu'elle avoit sujet d'en remercier Dieu. Ceci ne sert qu'a prouver qu'elle avoit reçû un grand don de conduite.

Fort peu de jour après, elle reçût encore la sœur de Mr. le Roy, Chanoine de Notre-Dame, Religieuse de Fontevrault, & quatre autres de Chanteloup & une Novice de la même Maison.

Dans ce même tems, la M. Angelique aïant apris de la M. Prieure de Gif, qui étoit ceans, que sa niece, qui étoit une fille de 24. ans, Religieuse de la même Abbaye de Gif, étoit tombée malade de la petite vérole, chez Mad. de Miramion qui l'avoit prise pour compagne de sa fille, aussi Religieuse de Gif, qui étoit avec elle, ainsi que la plûpart qui s'étoient retirées chez leurs parens; & sçachant que lad. Dame ne la pouvoit garder, parce qu'elle avoit des enfans chez elle qui auroient pû gagner le mal, ce qui mettoit la bonne Prieure dans une peine extrême, ne sçachant que faire pour secourir sa niece, dont l'Abbesse qui s'en devoit tenir plus chargée qu'elle, ne se mettoit nullement en peine: la M. Angelique ne l'eut pas plûtôt apris, qu'elle supplea à l'indifférence de l'une, & à l'impuissance de l'autre, sa charité étant habituée depuis long-tems, à porter les fardeaux de tous. Elle donna ordre dans le moment, que la fille fut transportée dans une chambre tout devant la porte de ceans, qui étoit à une femme qu'on connoissoit dans la Maison, & dont on se servoit quelquefois. Elle lui donna

charge de ſervir cette malade, & encore auprès d'elle, une Religieuſe d'Arras, Converſe, qui avoit été quelque-tems ceans, & que l'on retiroit encore au dehors chez une bonne femme, où on l'entretenoit ; & la Mere donna ordre à Mr. Vitard, de la meubler de toutes les choſes néceſſaire à une malade, vaiſſelle, linge & toute ſorte de choſe que je ne m'amuſe pas à ſpécifier, & voyant l'extrême reconnoiſſance où étoit la M. Prieure de Gif, d'une charité ſi étenduë & qui nous étonnoit auſſi nous autres, quoique plus accoûtumées à ſa maniere d'agir dans de telles occaſions ; elle nous dit, pour en diminuer l'opinion dans notre eſprit, qu'elle ne craignoit pas de la meubler abondamment qu'elle faiſoit acheter exprès, parce qu'auſſi-bien, elle auroit affaire de tout cela pour Port-Royal des Champs, lorſqu'on y retourneroit. Il eſt très-ordinaire de trouver de pareilles défaites, pour couvrir ce qu'elle fait, lorſqu'elle croit qu'on le remarque & qu'on l'admire dans des occaſions ſemblables.

Comme cette bonne Religieuſe malade, eſt devant chez nous (ceci a été écrit dans le tems qu'il ſe paſſoit) on lui fait ici tous ſes boüillons & tous les remedes dont elle a beſoin : Mad. de Gif ne s'eſt mêlée en aucune ſorte, de tout ceci, juſqu'à ce que cette bonne Religieuſe ayant été très-mal, enſorte que les Médecins craignoient qu'elle n'allât pas juſqu'au lendemain ; la M. Prieure de Gif le manda de ceans, à ſon Abbeſſe, la ſupliant de lui envoyer une de ſes Religieuſes, pour être encore auprès de la malade, qui avoit beſoin de plus d'aſſiſtance, & l'informa en même-tems, de toutes les bontés & les ſecours que la M. Angelique lui avoit rendus, ce qui l'obligea de répondre, qu'elle le

vouloit reconnoître & satisfaire à toute la dépense qu'elle avoit faite si charitablement. Néanmoins je doute fort que Dieu lui cede cette dette, & je crois qu'il voudra que ce soit lui seul qui rende à la charité de la Mere, la recompense de ce qu'elle n'a fait que pour lui.

Ensuite de cela, Mad. de Gif vint ceans & amena la Religieuse Converse qu'on lui avoit demandé pour être auprès de la malade. Elle ne croyoit pas devoir entrer dans la Maison ; mais la M. Angelique le lui offrit, par le pur motif du zele qu'elle avoit, que cette fille se pût rendre capable de sa charge, & qu'il lui pouvoit être utile de voir l'ordre de la Maison, & les personnes qui peut-être lui pourroient servir. Elle fit cela avec une bonté qui ne se peut dire, & allant à la porte la recevoir, elle dit à la M. Prieure, avec une grace qui ne s'exprime pas, je m'en vais tant la caresser : ce qui est d'autant plus à considérer, qu'elle n'avoit d'autre vuë en cela, que le desir du bien de cette Abbaye, où l'on craignoit beaucoup que ce nouveau gouvernement d'une fille de vingt-deux ans, n'aportât un grand changement au bon ordre que la derniere Abbesse avoit établi : & ce fut pour cette seule considération, que la Mere lui fit offre d'entrer, & cela, un jour où on n'avoit déjà que trop d'embaras, y ayant ceans, dix-neuf Religieuses de Belle-Chasse, qui y étoient entrées ce jour-là 23. Mai 1652. à la priere de Mr. de la Haye, qui prenoit soin d'elle, & qui se promettoit que cela leur serviroit, de sorte, qu'en comptant ces dix-neuf de Belle-Chasse & celles de Gif, que l'Abbesse amena avec elle, nous eûmes vingt-sept Religieuses de surcroit, à diner, ce jour-là, sans celles qu'on avoit déjà reçûës pour y demeurer.

Le vendredi 4. Mai, il entra ſix Religieuſes de Mont-Martre ; ſçavoir, les deux Charpentiers, les deux Parfait & les deux de Brion. Les quatre premieres qui n'avoient jamais vû la Maiſon, ni la M. Angelique, demeurerent ſi ſatisfaites de l'une & de l'autre, & ſur-tout ſi ravies de la maniere dont la Mere leur avoit parlé, qu'elles ne la pouvoient quitter quand il fallut qu'elles s'en allaſſent, & elles en parloient entre elles & à nous, avec une admiration qui n'avoit rien d'étudié, avoüant qu'elle leur avoit tout-à-fait gagné le cœur, & qu'elles eſtimoient infiniment notre bonheur, de poſſéder une telle perſonne.

On voit par ces remarques de ma S. Angelique de Saint Jean, qu'elle avoit commencé à compter exactement toutes les Religieuſes qui entroient ; mais le nombre en devint ſi grand qu'elle s'en laſſa, & il lui auroit été même aſſez difficile de continuer, parce que nous étions pluſieurs Religieuſes deſtinées à les recevoir & que quand elle ſe trouvoit avec quelques unes de ces Religieuſes étrangeres, ſouvent elle ne voïoit pas celles que d'autres Sœurs conduiſoient

Je crois qu'il ne ſera pas inutile de raporter ici ce qui donna occaſion à ces entrées ſi fréquentes ; car d'abord, il n'en entroit point qu'avec une permiſſion expreſſe : ce fut que les filles de la Congrégation de N. Dame de la Ville d'Etampes, étant venuës à Paris, comme pluſieurs autres Communautés de la Campagne, qui n'étoient pas en ſureté dans leurs Monaſteres, elles arriverent au Faubourg St. Jacques ſur les neuf heures du ſoir, la veille de la Ste. Trinité, & étant dans une extréme inquiétude de ne ſçavoir où elles pouroient ſe retirer pendant la nuit, parce qu'elles devoient aller cha-

cune chez leurs parens, & qu'il n'étoit pas possible d'aller chercher leur Maison à l'heure qu'il étoit, qu'on ne voyoit pas à se conduire ; & ne sçachant quel conseil prendre, elles s'affligeoient & pleuroient fort ; mais une d'entre elles qui avoit servi M. le Maitre, sœur de la M. Angelique, avant que d'être Religieuse se souvint en voyant le Monastere de Port-Roïal, de la charité qu'elle avoit sçû qu'on y exerçoit, & elle dit à ses Sœurs, qu'elles ne s'affligeassent point, qu'elles étoient auprès d'une Maison, dont elle avoit assez de connoissance pour espérer que sans doute on ne refuseroit pas de les loger, si elles s'y adressoient : la nécessité où elles se trouvoient les y fit d'abord résoudre ; & la Mere Angelique ayant été avertie qu'un Couvent entier de Religieuses lui demandoit l'hospitalité, ne sçachant ou se réfugier à l'heure qu'il étoit, & étant exposées à tous les périls en un tems de guerre, elle en fut aussi touchée de compassion, que si c'eussent été ses propres Sœurs, quoi qu'elle ne les connut en aucune façon, & considérant qu'elle ne les pouroit pas placer au déhors, où il n'y avoit ni logement ni meubles pour tant de filles, elle crut que la charité qui est au-dessus de toutes les loix, la dispensoit de l'obligation d'avoir une permission pour les faire entrer dans le Monastere où elle les reçût avec une plénitude de cœur qui ne se peut représenter, & comme la Maison étoit extremement pleine, tant de nos deux Communautés que de plusieurs Religieuses étrangeres, qui avoient eu la permission de passer avec nous le tems de la guerre, elle les mena à l'apartement de Mad. la Princesse de Guimené, qui avoit eu la bonté de nous le prêter voïant la presse où nous étions de mettre des lits

lits jusque dans les parloirs. On se mit aussi-tôt en devoir de faire souper ces bonnes Religieuses qui étoient au nombre de vingt-cinq, & il se rencontra par bonne fortune, que nos Sœurs avoient aprêté par avance, une partie de notre diné, pour le lendemain, afin de ne pas perdre le sermon & la cérémonie de la vêture de ma S. Euphanice, qui devoit prendre l'habit le lendemain, jour de la Ste. Trinité, ce qui vint fort à propos pour servir à nos nouvelles hôtesses : On les accommoda tout le mieux qu'il fut possible avec beaucoup de joye & d'affection, ce qui parut sur-tout, lorsqu'il fut question de leur aprêter des lits, ce logement étant entierement dégarni de meubles, & n'y en pouvant pas avoir beaucoup de réserve dans une Maison où il y avoit tant de monde de surcroit. Toutes nos Sœurs firent bien voir dans cette rencontre, qu'elles étoient les véritables filles d'une Mere si charitable, & que ses exemples aussi-bien que ses paroles, étoient bien avant gravées dans leur cœur. La plûpart des Sœurs qui étoient déjà couchées & endormies, s'étant éveillées en entendant parler & venir dans le dortoir plus vite que de coûtume, dans un tems où tout étoit à craindre, sortirent de leurs cellules, pour voir ce que ce pouvoit être ; mais ayant apris que ce n'étoit point une armée de Soldats, mais une troupe de Religieuses qui avoient besoin de se reposer & qui n'avoient point de lits, elles porterent aussi-tôt avec une diligence & une affection incroïable, tout ce qu'elles pûrent, pour le soulagement de ces bonnes filles, & on ne rencontroit que des Sœurs chargées de leurs oreillers & couvertures, de leurs paillasses & matelats, étant ravies de s'incommoder un peu dans cette occasion de

charité, il y avoit aussi sept pensionnaires que l'on ramenoit chez leurs parens, & quelques autres séculieres qui n'entrerent pas, & la M. Angelique recommanda fort qu'on en eut beaucoup de soin. M. d'Andilly qui étoit au dehors, s'empressa plus que personne de faire exécuter cet ordre, & ce fut lui-même qui pria la Mere Angelique, qu'on fit aussi-bien la charité aux Séculieres qu'aux Religieuses, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir.

Le lendemain jour de la Ste. Trinité, ces bonnes Religieuses assisterent à la Messe du Couvent & à la cérémonie de la vêture. Il se trouva encore plusieurs autres Religieuses qui étoient venuës passer la fête avec nous, de sorte que tous les sieges de notre cœur se trouverent remplis, ceux d'en haut, des Religieuses Bénédictines & de celles de la Congrégation, & ceux d'en bas, de la Communauté, qui s'y met toûjours aux cérémonies.

La plûpart de ces Religieuses d'Etampes, s'en allerent après la cérémonie & ne dînerent pas à P. R. mais il y en avoit sans elles, un si grand nombre d'autres, qu'elles remplirent presque le réfectoire, de sorte que la plûpart de nos Sœurs, n'eurent place qu'au second réfectoire. Je ne sçai pas de quelle maniere Dieu pourvût aux besoins de tant de personnes; mais quoi qu'il y eut un si grand nombre de surcroit, on ne laissa pas de trouver tout ce qui étoit nécessaire pour tout le monde.

Le peu de tems que les Religieuses d'Etampes passerent à P. R. a servi à les détromper depuis, car pour lors elles étoient tellement prévenuës contre ce qui s'apelle P. R. qu'encore qu'elles ne pussent ne se pas tenir obligées de la charité qu'on leur y faisoit, elles avoient

assez de peine à le témoigner de bonne grace, & plusieurs faisoient paroître qu'elles nous apréhendoient & qu'elles avoient impatience d'être dehors. Nous avons sçû depuis quelques années, qu'elles ont tout un autre sentiment de nous, & quelques unes qui ont ici des parentes, sont bien aises de leur écrire & de recevoir de leurs lettres, & sont ravies quand on leur envoye quelques uns de nos livres. Une de ces bonnes Religieuses qui est à présent à la Creche & qui n'est pas Professe de ce Monastere d'Etampes, mais y ayant été envoyé quelque tems avant la guerre, se trouva avec les autres à P. R. nous écrivit au commencement de notre rétablissement, nous témoignant que depuis ce tems là, elle avoit toûjours eu une estime & une affection singuliere pour cette Communauté, y ayant vû, disoit-elle, exercer une charité sans exemple, ce qui lui avoit fait conserver dans son cœur depuis tant d'années un desir ardent de passer sa vie avec nous.

La Mere Angelique écrivit aussi-tôt à Mr. l'Archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, pour lui rendre conte de ce qu'elle avoit fait, dans la créance qu'il ne désagréeroit pas qu'elle eut ouvert la porte du Monastere à ces bonnes Religieuses, dans une si grande nécessité, sans sa permission. Mr. l'Archevêque qui avoit une estime & une bonté toute particuliere pour la M. Angelique, lui témoigna qu'il étoit très-satisfait de sa conduite, & lui donna une permission générale, de faire entrer toutes les Religieuses qui se présenteroient, espérant que cela pouroit servir à plusieurs: & depuis ce jour, on ne vit plus que des processions de Religieuses qui venoient à P. R. & bien souvent, nous étions obligées d'ouvrir la porte quatre ou cinq

fois en un jour pour les recevoir, & il en venoit souvent des bandes de Mont-Martre, de Chelles, de Gif, de Malnoüe, de Montargis, du Pont-aux-Dames, de St. Antoine, de Poissy, de la Villette, de Chasse-midi, de St. Eutrope & de divers autres Monasteres presque de tous les ordres; car outre ces troupes de celles qui vivoient en Communauté, nous en recevions aussi souvent de celles qui étoient dispersées chez leurs parens, & qui venoient passer les fêtes avec nous, & on en a quelquefois compté jusqu'à 20. 30. & quelquefois 40. de divers ordres, & la plûpart y venoient par affection & pour s'édifier, & quelques unes par curiosité; mais enfin, elles paroissoient toutes extrêmement satisfaites de la M. Angelique & de la Communauté. La Mere les recevoit toutes avec une égale charité. Elles venoient avec nous à l'Eglise, au réfectoire, à la conférence, & comme il en venoit à toutes heures, on leur présentoit aussi toûjours la collation, & la Mere les obligeoit à la faire à moins qu'elles ne dussent jeûner, ne pouvant souffrir qu'elles sortissent d'avec elle, sans leur avoir témoigné sa charité en toutes manieres. Elle leur parloit avec une ouverture de cœur & une bonté qui gagnoit d'abord leur affection: Elle ne les entretenoit que de choses qui pouvoient leur être utiles, les porter à Dieu, leur donner plus de mépris du monde, & d'amour de leur vocation. Elle leur représentoit les devoirs auxquels elle nous engage avec tant d'ardeur & de force, qu'elles en étoient toutes ravies, & ne se pouvoient lasser de l'entendre.

Je me souviens que je me rencontrai un jour dans la chambre, avec cinq ou six Religieuses de Chelles, qu'elle entretint assez long-tems,

de la réforme, de la tolérance & du ſupoit du prochain, de la charité envers les pauvres & d'autres ſujets ſur leſquels elles lui demandoient des avis. Il ne me ſeroit pas poſſible de repréſenter le zele avec lequel elle leur parloit, non plus que la ſatisfaction qu'elles nous en témoignerent, non ſeulement par leurs paroles, mais par leurs actions & leurs geſtes : j'eſtois entre deux de ces bonnes filles, qui ſe tournoient ſouvent vers moi avec un viſage riant, & de fois à autres, elles m'embraſſoient en me diſant : ho ! que vous êtes heureuſes, d'avoir une ſi bonne Mere.

Il faudroit avoir marqué ſur l'heure-même, ces entrées, & tout ce qui s'y paſſoit, pour en pouvoir rendre un compte exact. Tout ce que j'en puis dire en général, c'eſt qu'elles étoient ſi fréquentes. ou plûtôt ſi continuelles, qu'étant une de celles qui étoient employées à les conduire & à les entretenir, je n'avois qu'à peine le tems d'aller un peu prier Dieu, & dire notre Office, ſi ce n'eſtoit quand elles vouloient y aller, ce qu'elles faiſoient au moins les fêtes & quand elles paſſoient tout le jour à P. R. Cependant, la Mere les recevoit toûjours gaïement, ſans témoigner aucune laſſitude de ce qu'il en venoit tant, & ſans ſe trouver chargée de la dépenſe que cela l'obligeoit de faire, dans un tems où on avoit aſſez de peine à vivre. Nous ſçavons qu'elle a beaucoup ſervi à quelques unes de ces Religieuſes, qui avoient une confiance particuliere en elle, & ſur-tout, à quelques Abbeſſes bien intentionnées, qui l'entretenoient ſouvent en particulier & prenoient ſes avis, ſoit pour le réglement de leur Maiſon, ou pour leur propre conduite. Feu Mad. de Chevreuſe, Abbeſſe de Pont-aux-Dames, qui étoit dans le

IV. PARTIE

deſſein de travailler à la réforme de ſon Monaſtere, s'enfermoit avec elle, pour l'entretenir plus a ſon aiſe, & lui communiquer ſes deſſeins & elle commença en effet à régler ſa Communauté autant qu'il lui étoit poſſible dans ces tems fâcheux & hors de ſon couvent : mais Dieu la retira de ce monde avant que d'avoir pu executer ce qu'elle avoit entrepris. Mad. de Veſlas Coadjutrice de . . . & apreſent Abbeſſe, venoit fort ſouvent voir la Mere Angelique & lui parloit de ſa conſcience avec une entiere confiance, & elle n'a pas ſeulement pris ſa conduite pendant ce tems de guerre, mais elle a continué juſqu'à ſa mort lui écrivant de tems-en-tems. Je ne dis point ici comment Dieu s'eſt ſervi de la M. Angelique pour la toucher, la M. Prieure l'ayant écrite. Mad. de la Tremoüille, Abbeſſe de Jovarre, vint auſſi à P. R. où elle paſſa quelques jours avec la Mere, dont elle nous témoignoit une extréme ſatisfaction. La Mere Angelique avoit auſſi beaucoup d'eſtime pour cette bonne Abbeſſe, & elles renouvellerent pendant ce tems-là, l'ancienne amitié qu'elles avoient eu autrefois l'une pour l'autre quand la Mere Angelique fut envoyée au Lys pour y mettre la reforme.

Feüe Mad. l'Abbeſſe de Mont-Martre voulut auſſi rendre viſite à la Mere Angelique, quoi qu'elle fut ſi âgée & ſi foible qu'elle ne ſe pouvoit ſoutenir, & qu'il la fallut porter dans une chaiſe. Elle témoigna beaucoup d'eſtime & d'amitié pour la M. Angelique, & elle lui dit entre autres choſes, qu'elles étoient les deux premieres qui avoient réformé leurs Maiſons & que Dieu les avoit envoyées en même tems, travailler à ſa vigne. Notre Mere lui témoigna qu'elle étoit fort éloignée de ſe comparer à elle

qui avoit la premiere commencé à se réformer, & qu'elle n'étoit que sa petite novice, à quoi Mad. de Mont-Martre rapartit; qu'il étoit vrai qu'elle avoit commencé devant elle, & qu'elle étoit plus agée qu'elle; mais que la Fille avoit depuis, bien surpassé la Mere. Elle eut aussi la bonté de voir toute la communauté, & d'embrasser toutes les Sœurs, & la M. Angelique nous recommanda de bien prier Dieu, qu'il la conservât pour le bien de son Monastere & de tout l'ordre. Elle fit promettre à la M. Angelique, qu'elle passeroit à Mont-Martre en allant à P. R. des Champs, & elle lui dit qu'elle vouloit qu'elle vit ses nieces Mesdem. de Bethune, qui étoient avec elle, & de fait, elle les envoya à P. R. peu de tems après, & témoigna qu'elle desiroit fort que la M. Angelique leur parlât, croyant qu'elle leur pourroit beaucoup servir.

J'ai oublié de marquer, que pendant qu'il entroit tant de sortes de Religieuses, la Mere qui desiroit de les servir toutes également, laissoit agir indifféremment son zele, selon leurs besoins, & joignoit la reprehension à l'instruction, quand elle voyoit des choses qui l'y obligeoient, car elle ne pouvoit du tout souffrir dans les personnes Religieuses, des marques de vanité qui prophanent une si sainte profession. On amena un jour dans sa chambre, une Religieuse qu'on venoit de faire entrer, qui avoit un busc & des gans, & dont l'air & le geste convenoit à cette affectation toute mondaine. La Mere ne la salua point d'autre chose: elle lui demanda d'abord, si elle n'avoit point de honte étant Religieuse, de venir faire comme cela parmi nous, & qu'elle ôtât bien vite son busc & ses gans, & qu'elle ne vint point scandaliser notre Communauté: la pauvre fille fut

trop heureuse de lui obéïr & de lui demander pardon, on ne sçait pas si elle en aura profité depuis. Il vint une autre Religieuse de notre ordre, qui avoit de grands cheveux cordonnés comme une séculiere ; la Mere la vit peu, & ne s'aperçût point de cela ; mais quand nous lui redîmes après qu'elle fut partie ; elle nous dit, vous avez eu bien tort de ne me l'avoir pas fait remarquer, je vous assure, que je lui aurois coupé ses cheveux avant qu'elle s'en fut allée d'ici.

REMARQUES

Touchant la Vie de notre Mere Marie-Angelique Arnauld par la Mere Agnès sa Sœur.

IL semble que l'on peut attribuer à cette ame extraordinaire, ce que notre Seigneur dit dans l'Evangile, ils seront enseignés de Dieu, puisqu'elle a été prévenuë de la connoissance des maximes les plus exactes de l'Evangile & des dispositions les plus parfaites de la Vie Religieuse, avant que dans avoir été instruite par les hommes, une chose des plus importantes & de laquelle personne ne lui avoit jamais parlé, & qui étoit peut-être alors ignorée de la plûpart des personnes spirituelles, est qu'elle a reconnu être obligée en conscience de quitter la charge d'Abbesse, parce qu'elle y étoit entrée contre les regles de l'Eglise, ce qui fut la premiere résolution qu'elle prit, quand Dieu l'eut touchée, à quoi toutes les personnes qu'elle consulta s'oposerent, jugeant que Dieu l'apelloit à réformer son monastere. Elle se rendit à leur avis avec beaucoup d'affliction d'es-

prit, par la déférence qu'elle avoit aux sentimens du Pere Bernard Capucin, qu'elle estimoit être un très-saint homme, & qui fut le premier, comme elle l'a remarqué elle-même, à qui elle découvrit le dessein qu'elle avoit de quitter l'Abbaye, pour se faire Feüillantine dans un monastere nouvellement établi à Tours n'y en ayant point d'autre en France, dans la réforme, je ne sçai si ce bon Pere manquoit de lumiere en la dissuadant de cette entreprise qui étoit si conforme à l'Eglise, dans la sévérité qu'elle exerce encore envers ceux qui entrent mal dans les bénéfices, ou si Dieu l'inspiroit de passer par dessus ces regles, parce qu'il vouloit tirer tant de bien, de ce mal, & je ne sçai non plus, comment la M. Angelique se put rendre à cet avis, si-non parce qu'étant extrêmement docile envers ceux qui avoient l'esprit de Dieu, elle soumettoit ses meilleurs sentimens par une autre vertu qui lui étoit particuliere, & qui lui faisoit recevoir d'une part, les mouvemens de Dieu dans toute leur plenitude, & l'autre les conserver sans attache, étant dans la pratique d'une maxime qu'on peut dire être aussi commune comme elle est peu observée, qui est qu'il faut quitter Dieu pour Dieu, bien qu'il soit vrai qu'en cette occasion, il n'y a eu que la nécessité qui l'ait fait rendre, n'ayant trouvé personne qui l'ait voulu aider dans ce dessein; mais au contraire, tous ceux à qui elle s'adressoit pour cela, lui ayant toûjours résisté, en quoi elle souffroit violence, ne pouvant changer l'opinion qu'elle avoit, qu'elle étoit obligée de réparer une mauvaise entrée, par une sortie volontaire, c'est ce qui lui faisoit toûjours chercher des moyens pour cela, de sorte qu'ayant été employée par Mr. de Ci-

IV. PARTIE

teaux, à la réforme de l'Abbaye de Maubuisson, elle se servit de cette occasion pour suplier Mr. son Pere de trouver bon qu'elle résigna son Abbaye à une de ses Sœurs qui étoit Religieuse, ce que Mr. Arnauld ne voulut pas permettre ; mais seulement qu'elle la fit sa Coadjutrice, ce qui ne lui donna qu'une partie de la satisfaction qu'elle desiroit, de quoi elle se servit néanmoins pour agir avec plus de retenuë, disant que sa Coadjutrice étant bien apellée, elle devoit gouverner plûtôt qu'elle, & pour cette même raison, depuis qu'elle se fut demise de l'Abbaye, après avoir obtenu le droit d'Election, le Supérieur ayant ordonné qu'elle tiendroit le premier rang après la nouvelle Abbesse, elle voulut que la Coadjutrice marchât la premiere, pour continuer la préférence qu'elle lui avoit toûjours donnée dans son cœur.

De sa penitence

La penitence chrétienne a été tellement gravée dans son cœur ; depuis l'age de 17. ans, qu'elle fut touchée de Dieu jusqu'à la fin de sa vie, qu'elle s'est toûjours regardée comme criminelle devant Dieu, non pas seulement en général, comme tous les hommes sont obligés de croire qu'ils le sont par leur naissance ; mais en particulier, regardant ses actions & sa conduite que son âge devoit excuser, comme une vie très-coupable, & ç'a été le sentiment qu'elle a toûjours eu depuis ; toutes ses fautes qui sont très communes à d'autres, lui paroissant très-importantes, ce qui lui en donnoit une douleur extraordinaire, & la portoit à s'en confesser avec une humilité profonde, & estimer infiniment plus qu'on ne fait d'ordinaire, la grace que Dieu fait dans ce Sacrement, de pardonner les pechez, ce qu'elle témoignoit en toute occasion. Elle ne pouvoit souffrir qu'on

s'excusât d'aller à confesse quand on y étoit appellé, en disant qu'on avoit pas encore fait son examen, parce qu'elle disoit qu'on devoit attendre cette heure avec desir qu'elle arrivât, & que ce devoit être la premiere pensée du jour au quel on se devoit confesser, non pas tant pour rechercher les petites fautes en particulier, que pour remarquer les plus importantes & en gémir devant Dieu ; & de même qu'elle ne vouloit pas qu'on refusât d'y aller quand on étoit avertie ; elle ne vouloit pas aussi qu'on s'ennuyât d'attendre celles qui demeuroient plus long-tems qu'à l'ordinaire, ce qu'elle confirma par son exemple, en une rencontre où une Sœur faisoit un renouvellement, qui fut fort long : comme d'autres personnes avoient peine que la Mere attendit si long-tems ; elle répondit, non, non laissez-la, je ne m'ennuie point d'attendre, le moment auquel Dieu me veut faire miséricorde, n'est pas encore arrivé ; ce qu'elle dit d'une maniere fort touchante, & qui exprimoit combien cette grace lui étoit précieuse. Quand elle vouloit disposer une Novice pour une confession générale, elle lui parloit avec une ferveur merveilleuse, lui représentant d'une part, la miséricorde de Dieu, qui surpasse tous les pechez, & de l'autre, la satisfaction que l'on doit à sa justice qui exige des ames, non seulement qu'elles accusent leurs pechez, & qu'elles les quittent ; mais encore qu'elles les détruisent en arrachant de leur cœur la racine qui les fait commettre : & pour cela qu'il faut souffrir que Dieu nous trouble, qu'il nous renverse en quelque maniere, pour nous anéantir & pour nous faire entrer dans l'abîme de notre misere, puisque c'est l'état où nous devons être pour mériter qu'il ait pi-

tié de nous. Elle a aidé à beaucoup de perſonnes qui vouloient ſe convertir à Dieu, prenant un grand ſoin de les fortifier & de lever la crainte & les difficultés qu'elle avoient de ſe mettre ſous une conduite qui leur paroiſſoit ſévere, parce qu'elle ne pouvoit allier le partage que l'on fait d'ordinaire avec Dieu, voulant réſerver certaines choſes qui ne paroiſſent pas mauvaiſes; mais qui ſont des empêchemens à une véritable converſion. Dieu lui avoit donné un cœur ſi déterminé d'être tout à lui, qu'il s'eſt rencontré peu de perſonnes de celles qui avoient confiance en elle, qui ne ſe ſoient trouvées perſuadées de ſuivre ſes avis, & qui n'ayent trouvé en elle, un grand ſoutien pour perſévérer dans ce qu'elle leur avoit conſeillé de faire pour Dieu.

C'étoit un de ſes dons de parler avec force, & d'une maniere fort convainquante à toute ſorte de perſonnes, quand il étoit queſtion de ce que l'on doit à Dieu, & bien qu'elle n'eſpérât pas toûjours d'obtenir tout ce qu'elle deſiroit, elle ne laiſſoit point de dire la vérité avec tant de zele, qu'on demeuroit toûjours d'accord qu'elle avoit raiſon, & qu'il n'y avoit que la droiture de ſon cœur, & les interéts de Dieu, qui la fiſſent parler de la ſorte.

Elle ne pouvoit comprendre que les grandes conditions des perſonnes, les puſſent exempter de l'humilité chrétienne, & quand elle leur parloit ſur des ſujets ſemblables, elle prenoit le parti de Dieu, ſi fortement, qu'elle leur faiſoit reſſentir qu'elles étoient autant obligées de s'anéantir devant lui, que les moindres créatures, puiſque dans le Chriſtianiſme, les grandes qualités ſont plûtôt des marques de la colere de Dieu, qui n'a choiſi que des pauvres & des petits

petits, ſelon le monde, pour en faire ſes diſciples & les ſectateurs de ſa pauvreté & de l'humilité par laquelle il a voulu opérer le ſalut du monde : Mais elle diſoit cela avec tant de tempérament & de diſcretion, qu'elle ne bleſſoit point le reſpect qu'on doit avoir pour des perſonnes ſi élevées, comme l'on poura voir par les lettres qu'elle a écrites à la Reine de Pologne, qui lui faiſoit l'honneur de l'aimer & d'avoir de l'eſtime de ſa vertu qu'elle avoit reconnuë étant en France ; ce qui lui fit deſirer que la M. lui donnât des inſtructions lorſqu'elle ſeroit en ſon Royaume ; cette grande Princeſſe ayant tant d'affection pour tout ce qui venoit de la Mere, qu'elle témoignoit ſa joïe à tous ceux qui étoient auprès d'elle quand elle recevoit de ſes lettres.

On a remarqué ſes penitences durant les premieres années de ſa converſion. Elle continua à vivre fort auſtérement dans l'obſervation de toute la Régle juſqu'à l'âge d'environ 30. ans qu'étant devenuë fort infirme, elle ne quitta pas les auſtéritez, mais les changea en d'autres ; par exemple, ne pouvant plus porter de chemiſes de ſerge qui lui échauffoient le ſang, elle en prit de toile, mais d'une toile ſi groſſe & ſi rude qu'elle en étoit ſans doute fort incommodée, tant par la peſanteur, que parce qu'elles étoient toutes pleines de petites pailles qui la piquoient. Quand elle étoit obligée de quitter l'abſtinance, elle vouloit qu'on lui donnât une portion de viande fort petite & ſans choix, & bien qu'elle fut toûjours fort dégoûtée, elle trouvoit des inventions pour le diſſimuler afin de ne manger que l'ordinaire, comme du bœuf, du mouton & du veau. Elle fit vœu de ne manger jamais de patiſſerie par-

ce qu'elle l'aimoit. Elle en usoit presque de même pour toutes les choses qu'elle trouvoit bien aprêtées, & nous avons vû souvent qu'elle les faisoit rétirer en disant que cela ne lui étoit pas bon, & comme on ne la pouvoit croire, elle disoit fort agréablement, que cela faisoit mal à son âme. Elle se rendoit à toutes les choses mortifiantes qui se presentoient, préferant cette sorte de penitence à celles qui paroissoient d'avantage, ce qui lui faisoit dire à des personnes qui se plaignoient que leur habit les incommodoit, parce qu'il n'étoit pas accommodé en la maniere qu'elles l'eussent voulu, & semblables choses qui font de la peine, qu'il valloit mieux souffrir cela que de porter une haire. Elle disoit encore sur le sujet des penitences volontaires qu'on les faisoit plûtôt pour se parer que pour se debarboüiller, c'est pour quoi celle qu'on ordonne sont bien plus utiles parce que l'amour propre n'y a point de part.

Elle fit mettre son lit auprès d'une fille qu'il étoit besoin de réveiller la nuit pour prevenir une incommodité qu'elle avoit, à quoi la M. aportoit tout le remede necessaire quand il étoit arrivé, & faisoit elle-même des choses pénibles aux sens, afin que d'autres n'en eussent point la connoissance, quoi que cette personne lui donnât autant de peine dans l'esprit, par son defaut de vertu, comme elle lui en donnoit par son infirmité.

Miracles Ma Sœur Elizabeth de Sainte Claire arriva à P. R. des Champs sur la fin du mois d'Août de l'année 1661. on la mit bien-tôt après à la cuisine des infirmes où il y avoit beaucoup de travail, tant à cause de la multitude des malades que parce que la fontaine de cette cuisine

n'alloit point depuis près de quatre mois, ce qui obligeoit les Sœurs d'aller quérir l'eau fort loin. Cette peine augmenta encore beaucoup depuis que la quantité de malades fit qu'on fût contraint de ne laiſſer que deux Sœurs pour ſervir à cette cuiſine, où l'on avoit accoutumé d'en mettre trois. Un jour dans le mois d'Octobre comme elle voyoit que leur travail augmentoit tous les jours, elle s'enquit ſi on ne pouvoit point apporter de remede à cette fontaine. On lui repondit qu'il n'étoit point le tems de parler de cela ; qu'il y auroit trop de depenſe, & que cette reparation coûteroit pour le moins 500. livres, cette reponſe lui donna la penſée d'avoir recours à la M. Angelique, qui étoit morte le 6. Août de la même année. Elle fut trois jours qu'elle lui diſoit fort ſouvent : ma pauvre Mere, nous n'avons point d'eau. Au bout des trois jours, une Sœur lui vint dire que la fontaine commençoit à venir ; elle y fut auſſi-tôt, & vit qu'elle alloit un peu, & elle en rendit graces à Dieu & à la M. Angelique. Elle dit que depuis ce jour-là, l'eau vint toûjours plus abondamment & la fontaine ne s'eſt point tarie cet hyver, comme elle avoit accoûtumé les années précédentes, cette Sœur ajoûte, que cette fontaine vient à préſent ſans qu'il ſoit beſoin de fermer celle du refectoire, comme on étoit obligé auparavant, de ſorte qu'il ſemble qu'elle ſe ſoit partagée pour donner de l'eau au deux cuiſines également, qui eſt ce que ma S. Eliſabeth-Claire avoit deſiré bien des fois, quoi qu'elle n'eut oſé le demander.

J'ai relû ceci à ma Sœur Eliſabeth de Ste. Claire, qui l'a ſigné en confirmation de la verité. S. Eliſabeth de Ste. Claire,

IV. PARTIE

Je dois ajoûter à ceci, que ma S. Loüise de St. Barthelemy, confirme tout ce que je viens d'écrire, & dit qu'elle a eu souvent grande pitié de la peine des Sœurs de la cuisine, ce qui lui a fait dire plusieurs fois durant ce tems-là : ma Mere, voyez la peine de nos pauvres Sœurs qui n'ont point d'eau.

Une de nos Sœurs a eu une perte de sang qui lui a duré dix-huit mois, ayant fort peu d'intervale, d'abord elle n'en fut pas si mal ; mais vers la fin des six premiers mois, le mal augmentant, elle affoiblissoit beaucoup, & devint fort dégoûtée, mangeant si peu, qu'à peine étoit-ce assez pour se soutenir. On lui fit pendant ce tems & à diverses reprises, quelques remedes qui eurent fort peu d'effet ; mais les derniers 4. mois, son mal augmenta beaucoup & étoit si continuel, qu'elle n'avoit pas un jour de repos, ne pouvant plus agir à rien. La veille de Noël, elle étoit si mal & dans une si grande foiblesse, qu'elle ne put aller à la Messe de minuit. A cette incommodité, étoit jointe une grande migraine qui lui prenoit fort souvent, ce qui l'obligeoit à être 24. heures sans manger ni user d'aucune nourriture. Elle avoit souvent de fort grandes coliques, elle ne dormoit presque point, & lorsqu'elle s'assoupissoit, elle étoit encore plus mal, à cause des réveries que lui causoit un trouble qui l'accabloit plus que le sommeil ne la reposoit : quinze jours avant le Carême, son mal augmenta encore plus fort : On la mit à l'infirmerie, on lui fit encore des remedes ; elle fut saignée & purgée ; mais tout cela ne servit de rien, & elle n'en reçût aucun soulagement, la nuit même d'après tous ces divers remedes, elle fut si mal, qu'elle crut en se couchant, ne se pouvoir relever le lende-

main, qui étoit Dimanche, neanmoins étant un peu moins malade le matin. Elle desira d'aller à la Messe & d'y communier, ce qu'elle fit avec beaucoup de peine, & lorsqu'elle fut prosternée, elle crut ne se pouvoir relever : après avoir communié ; elle eut un mouvement de commencer une neuvaine sur le tombeau de notre M. Angelique, où elle fit sa priere, & puis se traîna le mieux qu'elle put en se reposant diverses fois jusqu'à l'infirmerie. On lui avoit encore ordonné quelques remedes pour le lendemain, qui étoit le lundi ; mais elle suplia qu'on ne lui fit rien, parce qu'elle espéroit de guérir, & que de plus, ce qu'on lui avoit fait depuis dix-huit mois, lui avoit été inutile ; son mal augmentant toûjours ; le soir du dimanche au lundi, qui étoit le jour qu'elle avoit commencé sa priere & laissé les remedes, il lui vint dans l'esprit de mettre un peu de sang qu'elle avoit de feüe notre Mere, dans un verre d'eau de fontaine, & de le boire comme un remede capable de lui donner une entiere guérison. Elle s'enferma seule pour faire sa guérison sans témoins, & aussi-tôt qu'elle l'eut bû, elle se sentit toute autre, & ne doutant point qu'elle ne fut tout à fait guérie, son mal cessa & toutes les incommodités & la foiblesse qu'il lui avoit causée. Elle se coucha & s'endormit si bien, contre son ordinaire, qu'elle ne fit qu'un somme de sept heures, sans s'éveiller & elle se trouva le matin dans une santé si parfaite, que si on lui eut permis, elle fut retournée le même jour à son obéïssance, qui étoit la boulangerie. Elle y rentra le troisiéme jour, ses forces étant si parfaitement revenuës qu'il lui sembloit n'avoir jamais eu de mal. Elle n'a ni douleur ni foiblesse, plus de dégoût, au

contraire elle mange fort bien, & jeûne le carême comme les autres, se portant aussi-bien qu'elle ait jamais fait, & travaillant autant qu'elle faisoit avant que d'être malade.

LETTRE

DE M. GARNIER, A MA S. CANDIDE.

De Paris ce 5. Février 1662.

MA très-chere Sœur, après vous avoir salué en toute humilité, je n'ai voulu manquer à la promesse que je vous avois faite de vous écrire au vrai, l'état de mon mal de jambe & de sa parfaite guérison. Il a commencé environ à la fin du mois de Mars 1661. par une petite douleur que je ressentis proche la cheville du pied droit, & en même-tems, il se fit une dureté avec inflammation, environ de la rondeur dune piece de quinze sols, & a duré environ quatre ou cinq mois en cet état, sans que j'aïe fait aucun remede; mais il est survenu au mois de Septembre suivant, que la douleur, la dureté & l'inflammation avoient beaucoup augmenté, & étoient remontées sur le milieu & autour du molet de la jambe, en telle sorte que je n'osois la tourner de côté, à cause que les nerfs étoient si fort bandés, qu'elle étoit toute roide, & je marchois avec grande peine, ce qui m'obligea d'y faire des remedes de plusieurs sortes, lesquels ne servirent de rien je la fis voir à plusieurs personnes, lesquelles me conseillerent de la faire voir à Mr. d'Alancé, ce que je fis, aussi-tôt qu'il l'eut vûë & maniée tout autour, il ordonna que je me mettrois

au lit huit jours, & que je ſerois ſaignée des deux bras, & que je prendrois pluſieurs lavemens, ce que je fis : & il me donna d'une eau pour mettre ſur mon mal : enſuite il m'envoïa viſiter par un autre Chirurgien, ſon ami, qui l'avoit déjà vûë : il la trouva bien mieux, & que l'enflure & l'inflammation étoient fort diminuées : il ordonna que je ſerois purgée, & enſuite, il me fit mettre du linge trempé dans du gros vin, pour fortifier les nerfs, ce que je fis ; mais la douleur & l'inflammation recommencerent plus qu'auparavant, car elle étoit toute noirâtre ; je la fis voir à un de nos amis qui eſt de l'Hôtel-Dieu, qui dit à ma Sœur en particulier, que ce mal étoit ſi grand, que je pourois bien en mourir. Tout cela a duré juſqu'au mois de Décembre.

Le jour de la fête de St. Nicolas, il me vint dans la penſée ſans le dire à ma Sœur ni à perſonne, d'ôter les remedes de deſſus mon mal, lequel étoit très-grand, & d'avoir recours aux remedes divins. Je pris un linge blanc & j'eſſuyai ma jambe tout au tour, & puis je pris la petite croix rouge du ſcapulaire de défunte la bonne M. Angelique d'heureuſe mémoire, & en le baiſant, je priai notre Seigneur de vouloir bien guérir ma jambe par les prieres de cette bonne Mere, ſi c'étoit pour ſa plus grande gloire & pour mon ſalut, ſi-non, que ſa volonté fut faire, & en même-tems, je mis cette petite croix ſur mon mal & je l'envelopai.

Je fus quatre jours ſans y regarder, durant leſquels je ſentois de la diminution de douleur & les nerfs ſe débandoient, & je marchois avec plus de facilité, ce qui me fit dire à ma Sœur, que je ſentois beaucoup de ſoulagement de mon mal, que j'avois pris un bon remede,

& aussi-tôt je dévelopai ma jambe, où l'inflammation, la noirceur & la moitié de la dureté étoient dissipéee, & elle étoit presque toute guérie : je laissai encore la petite croix quelques jours, à cause qu'il y avoit encore un peu de rougeur, & comme je vis qu'il y restoit fort peu de douleur, j'ôtai la petite croix pour la serrer ; Environ huit jours après, mon mal redevint pire qu'auparavant, de sorte que ma Sœur me fit reproche que j'avois trop tôt ôté ce bon remede, & me le fit remettre promptement, qui fut le jour de la fête des Rois, dont la nuit je sentis des douleurs si grandes, qu'il sembloit que l'on m'arrachoit tous les nerfs, & six jours après, je fus entierement guérie, & le dimanche ensuite, qui étoit le 15. Janvier, ma Sœur & moi, nous fûmes remercier Dieu, qui est admirable dans ses Saints. Ce fut ce même jour, que nous vous dimes des nouvelles de Madem. votre Niéce. Je finis en vous supliant de prier Dieu qu'il nous fasse la grace de lui être fideles, & je demeurerai toute ma vie, votre très-humble & très-affectionnée servante en notre Seigneur. Marguerite Garnier.

Ma très-chere Sœur, j'avois oublié de vous dire que le lendemain que je fus chez vous, M. d'Alancé se trouva chez nous, je lui montrai ma jambe guérie, qu'elle avoit vû la veille des Rois dans un état si pitoïable ; elle demeura toute surprise, & avec les larmes aux yeux & les mains jointes, elle dit qu'elle croïoit que c'étoit une guérison véritablement miraculeuse ; elle le dit à Mr. d'Alancé, lequel lui dit qu'il étoit fâché de ce que je ne lui avois pas fait voir ma jambe en cet état, & qu'il auroit donné son attestation, parce qu'il avoit beaucoup de respect pour cette bonne Mere. Dieu soit beni en tout tems.

LETTRE
DE MONSIEUR DU FOSSE',

Où il raporte une apparition de la Mere Marie-Angelique, à Port-Royal de Paris, peu avant la mort de la Sœur Marie Dorothée Perdrau, intruſe Abbeſſe de la Maiſon de Paris.

VOici, ma très-chere Mere, la relation très-exacte de ce qui eſt arrivé à P. R. de Paris, quelque tems avant la mort de la S. Dorothée, que feu Mr. l'Archevêque Hardoüin de Perefixe, en avoit fait établir Abbeſſe, après la ſéparation des deux Maiſons.

Mad. de Mongobert, veuve de Mr. le Marquis de Mongobert, qui étoit cadet de la Maiſon de Joyeuſe, étant un jour allé voir Mad. des Granges, Religieuſe à P. R. de Paris, s'entretint avec elle, de différentes choſes, & dans la ſuite de leur entretien, elle la pria de lui dire, ſi ce qu'on lui avoit raporté touchant une apparition de la feüe M. Angelique, étoit véritable, ſur quoi Mad. des Granges s'étant contentée de lui répondre qu'il n'y avoit rien de plus vrai, appella auſſi-tôt une autre Religieuſe qui ſervoit d'écoute & lui dit, ma Sœur, approchez vous je vous prie, il n'y a point de danger à s'ouvrir à cette Dame, nous pouvons lui parler avec confiance : alors, cette autre Religieuſe s'approcha, & raconta à Mad. de Mongobert, la maniere dont étoit arrivée cette apparition de la feüe M. Angelique Arnauld, dont elle lui parloit. Voici donc comment la choſe ſe paſſa.

Deux Religieuſes étant à la veille du Saint

Sacrement, pendant la nuit, virent tout d'un coup, la feüe M. Angelique se lever du lieu où elle est enterrée, ayant en main, sa crosse Abbatiale, marcher majestueusement tout le long du Chœur, & s'aller asseoir à la place où se met l'Abbesse durant vêpres, c'est-à-dire à la premiere du bas du Chœur, à côté droit.

Etant assise, elle appella une Religieuse qui paroissoit au même lieu, & lui donna ordre d'aller quérir la Sœur Dorothée, qui vint se présenter devant la M. Angelique, laquelle lui parla pendant quelque tems, sans qu'on put entendre ce qu'elle lui dit, & alors tout disparût.

On ne doute point qu'elle n'ait alors cité la Sœur Dorothée devant Dieu, & c'est la maniere dont elle l'interpréta elle-même, lorsque les deux Religieuses qui avoient été témoins de cette apparition, la lui ayant raportée, elle s'écria tout d'un coup dans une grande frayeur, ah! je mourrai bien-tôt; & en effet elle mourut quinze jours ou trois semaines après.

Après que la Religieuse qui accompagnoit Mad. des Granges au parloir, eut achevé le récit de cette apparition, elle ajoûta que si elle osoit, elle diroit bien d'autres choses touchant la M. Angelique; que pour elle, elle avoit une vraye vénération pour sa mémoire, & que dans toutes ses peines, elle avoit accoûtumé de venir prier sur son tombeau, lequel même étoit en vénération à la plûpart des autres Religieuses, qui faisoient souvent une inclination en passant devant: sur cela, Mad. des Granges, que l'on sçait avoir été faite Religieuse plûtôt pour suivre la volonté de ses parens que la sienne, dit en s'adressant à Mad. de Mongobert; ne suis-je pas bien malheureuse, ma chere

Dame, de n'être pas venuë ici du tems de la M. Angelique? car assurement elle ne m'auroit pas reçûë.

C'est ainsi que se passa cet entretien, où l'on a apris exactement la vérité d'une apparition si surprenante. Les circonstances qu'on a marquées font assez voir que les témoins ne peuvent être regardés comme suspects, & il y paroit un caractere de sincérité qui tient lieu de conviction.

Vous m'avez demandé, ma très-chere Sœur, les quatre petits vers que feu Mr. de Gomberville fit sur la retraite de feu Mr. le Maitre: les voicy.

Te dirai-je ce que je pense,
O grand exemple de nos jours?
J'admire tes nobles discours;
Mais j'admire plus ton silence.

Au reste je vous avoüe, ma très-chere Sœur, que je suis si charmé de ce que je sçai de la feuë M. Angelique, que je ne vois rien de plus grand dans l'antiquité, que la foi, la charité & l'humilité de cette Sainte Abbesse, demandez lui s'il vous plaît, qu'elle m'obtienne de Dieu par ses prieres, que la connoissance que j'ai de son grand mérite, ne tourne point à la confusion de celui qui est votre, &c.

FIN.

EX4322
77
P37
1737

EX4372
27
P37
1737

1110-1
1112

6743928
6743934
22AG17